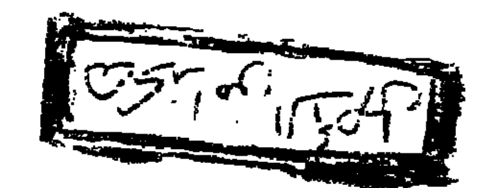




CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16204 – 7 F

SAMEDI 1er MARS 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Clones : Jacques Chirac saisit le Comité d'éthique

JACQUES CHIRAC a décidé, jeudi 27 février, de saisir le Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé sur les problèmes du clonage des mammifères. *Dans une letttre* adressée au professeur Jean-Pierre Changeux, président de ce comité, le chef de l'Etat fait référence aux travaux écossais qui ont permis la création d'un clone de brebis adulte. M. Chirac juge que cette expérience *« pourrait poser, par certaines utilisations qui peuvent en être faites, des questions éthiques de la plus haute importance pour l'homme »*. *« Il m'apparaît nécessaire de s'assurer que le dispositif lé*[illegible] *de notre pays est totalement* [illegible] *aux nouveaux champs d'ap*[illegible]*ion ainsi ouverts »*? conclut le [illegible]sident de la République.

Lire page 36

Colère en Belgique après l'annonce de la fermeture d'une usine Renault

Le site de Vilvoorde emploie 3 100 personnes

SORTI en 1986 d'une crise dramatique, le constructeur automobile enregistrera une perte de 4 à 5 milliards de francs pour 1996, après dix années de profits. La guerre des rabais en Europe, le recul des ventes en France après l'arrêt des primes à la casse et une surcapacité de production l'obligent à réorganiser l'ensemble de ses usines sur le Vieux Continent. Cette réorganisation se traduit notamment par la fermeture, dès juillet, de l'établissement de Vilvoorde, près de Bruxelles, qui emploie 3 100 personnes et produit des Clio et des Megane. Cette usine a produit 143 000 voitures l'an passé. Les syndicats craignent que cette fermeture ne soit que le début d'un plan social sévère qui entraînerait la suppression, en France, de plus de 3 000 emplois en 1997.

En Belgique, la décision de Renault a suscité protestations et colère. Les ouvriers ont immédiatement arrêté les chaînes de montage à Vilvoorde. La presse accuse le groupe français de *« délit de fuite »*. Le premier ministre Jean-Luc Dehaene qui réside à Vilvoorde s'est déclaré *« consterné »*. *Le gouvernement flamand a dénoncé le manque de concertation* dont a fait montre Renault. A la Bourse de Paris, l'action Renault gagnait plus de 10 % vendredi à l'ouverture.



Lire page 20

L'Irak attend depuis dix mois l'aide alimentaire de l'ONU

Aucune nourriture n'a encore été distribuée

ALORS QUE la situation humanitaire et sanitaire en Irak a atteint un point critique, la distribution des produits alimentaires et pharmaceutiques, dont l'achat a été autorisé par la formule dite *« pétrole contre nourriture »*, ne devrait commencer, dans le meilleur des cas, qu'à la fin mars.

Hiroshi Nakajima, directeur-général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui s'est rendu du 20 au 24 février dans ce pays, s'est déclaré jeudi 27 février, *« gravement préoccupé »* par l'état du système de santé qui frise la paralysie du fait du manque des médicaments et de matériels les plus élémentaires. L'OMS est chargée de veiller à la distribution équitable des fournitures sanitaires importées, qui sont estimées à 210 millions de dollars pour les six mois de la période prévue par la résolution *« pétrole contre nourriture »*. Elle doit aussi, pour le compte des gouvernorats du nord (Kurdistan), distribuer pour 28 millions de dollars de médicaments et de fournitures médicales dans cette région. Dix mois après l'acceptation par l'Irak de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU l'autorisant à vendre du pétrole à hauteur de 2 milliards de dollars, pour subvenir aux besoins urgents de la population, celle-ci attend toujours la distribution des « paniers » de produits alimentaires. Ces rations ne couvriront que 70 % des besoins caloriques, soit 2 000 calories par jour.

L'Irak a déjà conclu des contrats de vente de pétrole pour près de 500 millions de dollars, déjà versés sur un compte-séquestre de l'ONU. Bagdad a aussi conclu des contrats d'achat de produits alimentaires. Mais pour des raisons politiques, pratiques et inhérentes aux lourdeurs administratives de l'ONU, les produits acquis n'ont pas encore été acheminés sur place. Le tiers seulement des 150 observateurs de l'ONU devant superviser l'opération sont déjà arrivés dans ce pays.

Lire page 3

■ Le risque thérapeutique

La Cour de cassation fait porter sur les médecins la charge de fournir la preuve qu'ils ont bien informé leurs patients des risques que leur font courir des actes médicaux. p. 10

■ Drogue : le Mexique accusé

Les Etats-Unis accusent le Mexique de ne pas lutter assez activement contre le trafic de drogue. p. 2

■ Le projet Debré passe l'Assemblée

Le projet de loi sur l'immigration a été adopté, jeudi, par les députés de la majorité (113 voix contre 71). Seul le premier article a été modifié. p. 6 et notre éditorial p. 17

■ L'Etat vole au secours du GAN

Le gouvernement est contraint d'apporter 20 milliards de francs pour recapitaliser le groupe d'assurance. p. 22

■ L'échec du révérend Farrakhan

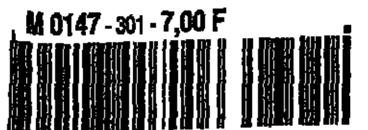
Nation of Islam, l'organisation créée par Louis Farrakhan, devait promouvoir une économie noire forte et indépendante. Elle est aujourd'hui criblée de dettes. p. 16

■ Une université à Agen

L'aménagement du territoire fera l'objet d'un enseignement spécifique à la rentrée 1997. p. 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 301 - 7,00 F



65 millions d'Américains, un dimanche soir, pour « La Liste de Schindler »

NEW YORK
de notre correspondante

L'événement était présenté par les professionnels de la télévision comme un risque majeur, un gigantesque coup de poker, une audace défiant toutes les lois du spectacle. NBC, l'une des trois grandes chaînes américaines, avait décidé de programmer *Schindler's List*, le film de Steven Spielberg sur l'Holocauste, un dimanche soir, à 19 h 30, à l'heure où l'on s'installe en famille sur le canapé pour s'assoupir devant de mièvres comédies. *La Liste de Schindler*, une œuvre de trois heures et demie sur les camps de concentration nazis et le génocide des juifs, en noir et blanc. Ultime audace, NBC avait choisi de ne pas laisser la publicité interrompre le film. Ford, sponsor du programme, se contenta de deux spots très sobres, avant et après, et finança un bref message d'introduction, préenregistré, de Steven Spielberg.

Pari gagné : 65 millions de téléspectateurs américains, soit le tiers de l'audience nationale moyenne d'un dimanche soir, ont regardé *Schindler's List* le 23 février. C'est le plus gros succès remporté par une émission dramatique cette saison. Et c'est surtout le double, au moins, du nombre d'Américains qui ont vu le film au cinéma depuis sa sortie. Le lendemain, Spielberg a remercié NBC et Ford d'avoir relevé le défi *« avec tant de goût, de dévouement et de dignité »*.

NBC empoche les dividendes, non pas financiers puisqu'elle avait renoncé à la publicité, mais en termes de notoriété. Cette réussite contredit les idées reçues. Spike Lee, le cinéaste noir, n'affirmait-il pas cette semaine dans les colonnes du *Monde* que les Américains fuient dès qu'on leur parle d'histoire ?

La sortie de *Schindler's List* en salles n'avait-elle pas été marquée par quelques incompréhensions, comme dans ce cinéma d'Oakland, en Californie, dont il avait fallu évacuer toute une classe d'adolescents qui riaient tellement fort que des spectateurs plus âgés en étaient bouleversés ? Le dimanche soir n'est-il pas exclusivement réservé aux programmations télévisées légères, car les téléspectateurs sont supposés ne pas supporter qu'on leur donne à réfléchir à la fin du week-end ? NBC laisse déjà entendre que le succès inattendu du film pourrait l'amener à reconsidérer sa stratégie de programmation du dimanche soir. L'affaire a aussi fait l'objet de quelques controverses. *Schindler's List* était l'une des premières émissions télévisées à appliquer le nouveau système de classification en affichant un « M » sur un coin de l'écran pour informer les téléspectateurs qu'il s'agissait d'un film pour public *« mûr »*. Dans son introduction, Spielberg soulignait que ce n'était pas un film pour les enfants et que même les siens ne l'avaient pas vu.

Ces précautions n'ont pas empêché un élu républicain d'Oklahoma au Congrès, Tom Coburn, de protester avec véhémence contre *« la violence et la nudité »* ainsi offertes aux familles américaines à une heure de grande écoute. Mais les protestations outrées de plusieurs de ses collègues, dont le sénateur républicain de New York Al d'Amato – l'homme qui s'est allié aux organisations juives pour faire plier les banques suisses dans l'affaire des biens volés pendant la dernière guerre mondiale – l'ont rapidement conduit à battre en retraite.

Sylvie Kauffmann

Mêlée à Twickenham

LA DERNIÈRE victoire de l'équipe de France de rugby sur la pelouse du stade de Twickenham remonte à 1987. La sélection de Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux compte mettre un terme, samedi 1er mars, à cette longue série de défaites en continuant à développer le jeu de mouvement mis en œuvre contre l'Irlande et le pays de Galles. Enjeu : la suprématie sur le rugby européen. Phil De Glanville, le nouveau capitaine de l'équipe d'Angleterre, s'attend, dans un entretien au *Monde*, à un match passionné. Mais il estime qu'*« il n'y a plus la même tension avec les Français »* que par le passé.

Il est vrai que le quinze à la Rose a remporté huit de ses dix derniers matches contre les Français.

Lire page 25

POINT DE VUE

Ne pas ressembler au Front national

par Jean-Denis Bredin

LE Front national, nous le savons, n'est que l'héritage d'une vieille et sinistre tradition française qu'un siècle et demi d'histoire nous a fait connaître. Longtemps l'antisémitisme en fut l'élément essentiel. C'est autour des années 80 du XIXe siècle que l'on a pu observer, dans toute l'Europe, la marée montante de l'antisémitisme. En France, elle s'est nourrie à de nombreuses sources : vieil antijudaïsme chrétien, menaces que la laïcité faisait peser sur la religion et sa morale, exode rural, *« dure loi des banques »*, la puissance dominatrice d'un capitalisme apatride présumé juif, et encore : crise économique, chômage, haine d'un système parlementaire tenu pour impuissant et corrompu. La France était victime d'un vaste complot qui avait fait sa défaite et expliquait sa décadence. Judas et le peuple déicide étaient des coupables désignés. Que le juif fût capitaliste, qu'il fût révolutionnaire, qu'il fût allemand, il était l'incarnation du mal, bouc émissaire de toutes les souffrances des Français.

Quand Léon Daudet assista, le 5 janvier 1895, à la dégradation du capitaine Dreyfus, il le vit *« couleur traître »*. *« Sa face est terreuse, aplatie et basse, sans apparence de remords, étrangère à coup sûr, épave de ghetto. »* Que Dreyfus fût capable de trahir, écrira plus tard Barrès, *« je le conclus de sa race »*. Drumont, dont *La France juive* a connu, on le sait, un retentissant succès, a voulu faire de l'antisémitisme une idéologie, et aussi une méthode politique. Son livre parlait à la petite bourgeoisie, à la classe ouvrière, à tous ceux qu'écrasait l'injustice. Symbole du mal, instrument historique du péché, roi de l'argent, le juif avait *« tout accaparé, tout sali, tout détruit »*.

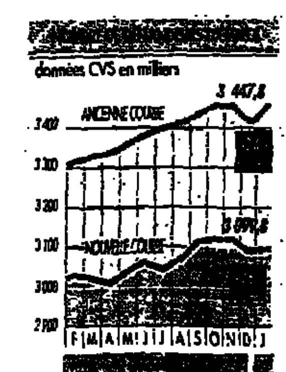
Cette doctrine, si l'on peut dire, prend à l'époque sa force dans l'amour de la nation, de la patrie, et dans le culte de l'armée qui vengera l'humiliation de la guerre perdue. Mais la haine du juif et celle de l'étranger ne cessent déjà de se confondre. Installé en France, le juif vient d'ailleurs. *« Le juif est l'ennemi du genre humain*, proclame Proudhon. *Il faut renvoyer vite cette race en Asie ou l'exterminer. »* Ni le juif ni l'étranger ne sauraient vivre en Français. Dreyfus est forcément un traître, mais *« peut-on même parler de trahison ? »*, objecte Barrès, *« Dreyfus n'appartient pas à la nation. »* *« Moi-même*, écrit-il encore, *faute de sang grec dans mes veines, je ne comprends guère ni Socrate ni Platon. »* Le nationalisme promet une continuité. *« Nous sommes*, assure Barrès, *les hommes de la continuité française. »* Voilà tracés les fondements d'une doctrine et d'une action.

On sait ce qu'il en fut. Un temps l'union sacrée, la Grande Guerre, l'idéal de revanche, la victoire, rassemblèrent les idéologies les plus contraires. Mais cette doctrine qui fait de l'étranger – juif hier, immigré aujourd'hui – l'instrument de tous les maux, elle ne s'est jamais perdue. En 1936, elle a reçu de la crainte du Front populaire une furieuse vigueur. Les effrayants projets de Marx étaient portés par Léon Blum, ce Blum qui avait été le soutien de Dreyfus.

Lire la suite page 18

Jean-Denis Bredin est avocat, écrivain, membre de l'Académie française.

3 099 800 demandeurs d'emploi



LE NOMBRE des chômeurs a augmenté de 18 100 en janvier (+ 0,6 %), portant le total des demandeurs d'emploi à 3 099 800, selon les statistiques publiées, vendredi 28 février, par le ministère du travail. Le chômage, qui frappe 12,7 % de la population active, a progressé de 3,1 % en un an. Toutes les catégories sont touchées, sauf les moins de vingt-cinq ans.

L'Unedic estime que la hausse du nombre de demandeurs d'emploi sera limitée à 15 000 en 1997.

Lire page 8

Théâtre de la tendresse


ANDRÉ ENGEL

IL ENSEIGNAIT la philosophie. Après mai 68, il quitte le lycée, direction les Cévennes. Puis il rejoint Jean-Pierre Vincent au Théâtre national de Strasbourg et se lance dans la mise en scène. André Engel, qui propose à Bobigny un magnifique Thomas Bernhard, *La Force de l'habitude*, relu avec tendresse, dirige désormais le Centre dramatique national de Savoie.

Lire page 29

International	2	Aujourd'hui	25
France	6	Jeux	27
Société	10	Météorologie	28
Carnet	13	Culture	29
Régions	14	Guide culturel	32
Annonces classées	15	Communication	33
Horizons	16	Abonnements	34
Entreprises	20	Radio-Télévision	34
Finances/marchés	23	Kiosque	35

AMÉRIQUES Washington rendra public, avant le 1er mars au plus tard, la liste des pays qui satisfont à ses critères en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants. La mesure, connue sous le nom de « certification », conditionne l'aide financière des Etats-Unis. Le Mexique, où le chef de la lutte antidrogue vient d'être incarcéré sous l'inculpation de corruption, fait l'objet de vives critiques de la part des organismes antidrogue américains. ● EN DÉPIT DES MOYENS qu'il aligne dans la répression du trafic, le Mexique ne lutte qu'inégalement face à l'irrésistible puissance de corruption des cartels. Régulièrement, des responsables politiques, militaires ou policiers y sont mis en cause. ● « DÉCERTIFIÉE » depuis l'année dernière, la Colombie a dû faire face à l'hostilité des Etats-Unis qui – vainement – ont tenté d'écarter Ernesto Samper de son fauteuil présidentiel.

Washington mesure son impuissance dans la lutte contre la drogue

Comme chaque année, la Maison Blanche s'apprête à « noter » les pays producteurs de stupéfiants, distribuant sanctions et bons points. Le Mexique et la Colombie, accusés de mollesse, sont dans la ligne de mire

WASHINGTON
de notre correspondant

Chaque année à la même époque, les relations entre les Etats-Unis et les pays latino-américains que Washington considère comme passifs en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants se tendent. Le 1er mars au plus tard, le chef de la Maison Blanche remettra au Congrès le rapport évaluant la situation qui prévaut dans une trentaine de pays *a priori* suspects. Sont pris en compte, non seulement les efforts intérieurs entrepris par les intéressés, mais aussi l'empressement avec lequel ceux-ci coopèrent avec les Etats-Unis pour mettre en échec les trafiquants. Seuls les mauvais élèves sont épinglés, se voyant retirer leur « certificat » annuel de bonne conduite, ce qui se traduit, en principe, par des sanctions commerciales et bancaires.

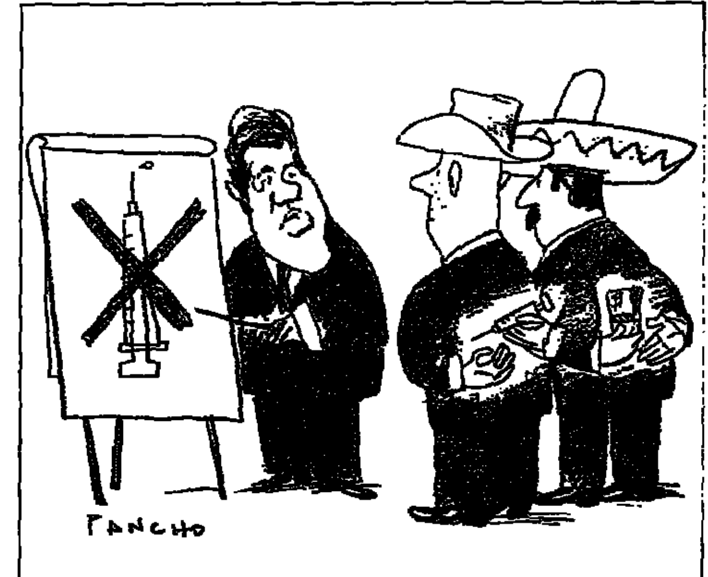
Il y a dans ce processus, institué en 1986, une part de guerre psychologique. Les responsables américains entretiennent l'incertitude, nourrissant, au besoin, les rumeurs selon lesquelles certains pays sont menacés afin de les pousser à prendre des mesures plus fermes contre les narcotrafiquants. Soucieux de passer le cap du 1er mars, les Etats visés adoptent préventivement force lois et décrets dont l'efficacité ne résiste pas toujours à l'épreuve du temps.

Le Mexique et la Colombie se sont récemment signalés par un tel zèle législatif, sans emporter la conviction de Washington. Pour les Etats d'Amérique latine au nationalisme ombrageux, la « certification » est ressentie comme inutilement offensante.

LE PRIX FORT

Estimée peu efficace – la « décertification », en 1995 et 1996, de l'Afghanistan, de la Birmanie, de l'Iran, du Nigéria et de la Syrie n'a pas sensiblement réduit la production de drogue dans ces pays –, la mesure renforce aussi le sentiment que les Etats-Unis, en distribuant sanctions et bons points, préfèrent dénoncer les pays producteurs de drogue plutôt que de s'appesantir sur les résultats inégaux de la lutte contre la consommation chez eux.

En ajoutant, l'année dernière, la Colombie à la liste des Etats « parias », Washington espérait affaiblir politiquement le président Ernesto Samper, accusé d'avoir reçu du cartel de Cali quelque 6 millions de dollars (environ 30 millions de francs) pour financer sa campagne présidentielle de 1994. Le résultat est contrasté : en termes d'image personnelle, le président colombien a certes payé le prix fort, mais il a aussi réussi à faire naître un réflexe anti-



yankee dont Washington n'a pas à se réjouir. En dépit de certains progrès, Bogota, cette année, devrait de nouveau être privé du blanc-seing de l'administration américaine, en partie parce que le cas du Mexique, où plus qu'ailleurs prévalent des considérations politiques et diplomatiques, est beaucoup plus délicat à régler.

Dans ce pays, la question de la décertification ne se pose réellement que depuis la récente arrestation du général Jesus Gutierrez Rebollo, ex-patron de la lutte antidrogue, accusé d'avoir bénéficié des largesses des narcotrafiquants mexicains (*Le Monde* du 20 février). L'impact de sa destitution a été aussi fort à Mexico qu'à Washington. Bill Clinton s'est déclaré « *profondément troublé* » par une mesure que les autorités mexicaines ont tardé à lui annoncer et que ni les services chargés de la lutte antidrogue (DEA) ni la CIA n'avaient préssentie.

AVERTISSEMENT

Sachant l'importance du Mexique dans le transit de la drogue consommée aux Etats-Unis, les pressions politiques se sont accrues pour inciter l'administration Clinton à lui refuser le certificat de bonne conduite. Plusieurs responsables du Parti démocrate ont souligné que le cas du général Gutierrez était symptomatique du degré de corruption de toute l'administration mexicaine.

Les responsables de la lutte contre la drogue et une partie de ceux du département de la justice sont partisans d'adresser un avertissement solennel au gouvernement du président Ernesto Zedillo, quitte à atténuer une décertification par un sursis dans l'application des sanctions. En revanche, la Maison Blanche et le département d'Etat estiment essentiel le maintien de relations diplomatiques sans nuages avec Mexico. Il n'est pas question d'« *isoler* » le Mexique, mais de « *travailler* » avec lui dans la lutte contre la drogue, a souligné le porte-parole du département d'Etat, en ajoutant qu'il n'y aurait pas de « *rupture* » dans les relations entre les deux pays.

Cette mise au point a été effectuée après que les autorités mexicaines eurent menacé de remettre en cause l'ensemble du partenariat américano-mexicain, particulièrement important en matière d'immigration. Des sanctions, a prévenu le ministre des affaires étrangères, Angel Gurria, « *nous amèneraient à nous poser la question de savoir si la coopération avec les Etats-Unis nous apportera autre chose que beaucoup d'ennuis* ».

Bill Clinton vient de recevoir le président chilien Eduardo Frei, et il a vivement incité le Congrès à permettre que le Chili rejoigne l'Alena, l'Accord de libre-échange nord-américain, qui associe déjà les Etats-Unis au Mexique et au Canada. La visite que le chef de la Maison Blanche doit effectuer à Mexico les 11 et 12 avril serait sérieusement compromise en cas de décertification.

Ces considérations devaient exercer une influence déterminante une décision qui confirmerait q Mexique, contrairement à la Col bie, est un maillon important pc préserver les intérêts vitaux de Etats-Unis.

Laurent Zecchini

L'irrésistible pouvoir de corruption des cartels mexicains

SURVENUE quelques jours à peine avant que Washington ne décerne ses certificats de bonne conduite en matière de lutte contre la drogue, l'arrestation et l'inculpation du général mexicain Jesus Gutierrez Rebollo exprime, telle une caricature, l'imbrication de plus en plus étroite entre la drogue et la vie publique en Amérique latine.

Accusé aujourd'hui de s'être laissé tenter par l'argent sale des trafiquants, le général Gutierrez n'est pas n'importe qui. Directeur de l'Institut national de lutte contre le trafic de drogue (INCD), c'est-à-dire chef suprême de la répression du trafic dans son pays, il était unanimement considéré comme incorruptible. C'est d'ailleurs ce qui lui avait valu sa nomination : ce militaire qui avait fait ses classes en province en pourchassant durement les trafiquants de sa juridiction, ne serait jamais, pensait-on, l'un de ces nombreux « ripoux » qui, malgré les purges chroniques, continuent à peupler les rangs de la police et des douanes mexicaines.

Il y deux mois à peine, son homologue nord-américain, le général Barry McCaffrey, avait publiquement salué son « *indiscutable intégrité* ». A présent, le général Guttierez va devoir expliquer les deux appartements, les cinq voitures de luxe et les paquets de dollars que lui aurait offerts le chef du cartel de Juarez, Amado Carrillo.

Sous la pression des témoignages de « repentis » mexicains détenus aux Etats-Unis, les autorités de Mexico ont dû récemment reconnaître, pour la première fois publiquement, la réalité de l'infiltration de leur administration par les cartels de la drogue. Comme pour illustrer cet aveu, le gouverneur de l'Etat de Sonora, en bordure des Etats-Unis, et le gouverneur de l'Etat de Morelos, au sud de la capitale, viennent, par *New York Times* interposé, d'être publiquement accusés d'avoir partie liée avec les narcotrafiquants. Selon les Américains, le premier aurait pris part à des réunions auxquelles assistaient Amado Carrillo et Raul Salinas, frère de l'ancien président mexicain Carlos Salinas. Emprisonné, depuis, pour des délits financiers, Raul Salinas aurait été notamment chargé de distribuer les millions de la corruption à une douzaine de hautes personnalités.

Le scandale risque, une fois encore, de conforter les thèses de l'opposition mexicaine qui soutient que l'ancien président Carlos Salinas avait, lui aussi, partie liée avec la mafia de la drogue. Aucun des nombreux démentis de l'ancien chef de l'Etat n'est jusqu'ici parvenu à laver le soupçon. C'est que l'accusation, exacte ou pas, joue un rôle politique particulier : cinq mois avant les élections générales de juillet 1997, elle conforte l'idée, largement répandue parmi les Mexicains, que tout l'appareil dirigeant du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), au pouvoir depuis près de sept décennies, est entièrement gangrené. C'est le sens du manifeste lancé, il y a quelques jours, par le Parti de la révolution démocratique (PRD). Clergé, patronat et forces armées y sont appelés à constituer une alliance pour reconstituer « *le système politique en décadence* » et combattre « *la pénétration des narcotrafiquants dans les plus hautes sphères du pouvoir* ».

Pourtant, le Mexique n'est pas demeuré les bras croisés, mais la lutte contre la drogue s'apparente à un travail de Sisyphe : le trafic persiste et la corruption continue à fleurir, même là où elle est la moins attendue. Le propre garde du corps du président Zedillo vient ainsi d'être impliqué dans l'assassinat, en septembre dernier, du chef de la police de Tijuana qui menaçait les intérêts des frères Arellano, patrons du cartel local.

En fait, le Mexique paie au prix fort les deux signes distinctifs que sont sa situation géographique et les fantastiques revenus qu'offre le commerce de la drogue. Séparé des Etats-Unis par quelque trois mille deux cents kilomètres de frontière poreuse, lié à son voisin, depuis 1994, par un traité de libre échange qui se révèle parfois bien pratique pour les activités de contrebande, le Mexique demeure le principal relais terrestre, maritime et aérien des cartels pour acheminer vers les Etats-Unis la cocaïne produite dans les Andes.

RECONVERSION DES PAYSANS

Les barons de la drogue sont prêts à beaucoup pour protéger leurs faramineux profits. Assassinats, intimidation et corruption sont méthodes banales. Les agences américaines de renseignement considèrent que les trafiquants dépensent 60 % de leurs profits annuels – de 10 à 15 milliards de dollars, selon les estimations – pour acheter des complicités.

Aux dires des officiels américains qui, ces dernières semaines, ont multiplié les confidences anonymes dans la presse, la puissance de corruption des cartels mexicains n'épargnerait plus les Etats-Unis, où des fonctionnaires chargés de la répression se laisseraient de plus en plus souvent tenter. En quelques semaines, l'agacement américain à l'égard du Mexique n'a fait qu'augmenter. Justifié ou non – selon les services antidrogue des Etats-Unis, jamais la situation n'avait été aussi alarmante –, il reflète surtout les paradoxales impuissances de Washington face au phénomène. Premier consommateur mondial, l'Amérique est à l'origine d'un trafic que la taille de son marché fouette et que son système bancaire, très libéral, accompagne en permettant le blanchiment de l'argent sale ; champion d'une libre concurrence qui implique la disparition des producteurs non compétitifs, elle a favorisé la reconversion des paysans vers un produit où les investissements sont minimes et les revenus élevés.

Inspirateurs et animateurs, enfin, d'une répression de plus en plus globale, les Etats-Uni comme l'écrit Olivier Dabène (*Les Narcodémocraties andines*, Etudes du CERI, Fondation nationale des sciences politiques, Paris, septembre 1996), tentent de résoudre la quadrature du cercle : en matière d'éradication du trafic, « *tout succès fait monter les prix du produit et équivaut à une incitation économique* ».

Georges Marion

Policiers mis à l'écart, militaires mobilisés

Durant les dix premiers mois de 1996, les autorités de Mexico affirment avoir fait arracher plus de 20 000 hectares de chanvre indien, soit le double des superficies détruites trois ans plus tôt. Au cours de la même période, 13 000 hectares de cultures de pavot, substance de base de l'héroïne, ont été détruits. La chasse aux avions clandestins, l'intensification des échanges d'informations avec les Etats-Unis en matière de blanchiment d'argent, le renforcement de la législation contre les délits et crimes financiers, l'utilisation d'hélicoptères, d'avions de reconnaissance et de vedettes rapides fournis par Washington sont quelques-uns des nouveaux moyens alignés dans la récente période. Des centaines de policiers chargés de la lutte contre la drogue dans les Etats situés le long de la frontière avec le grand voisin du Nord sont en passe d'être remplacés par des militaires, réputés moins perméables à la corruption, en dépit du contre-exemple donné par le général Gutierrez.

« Décertifiée », la Colombie a cédé à toutes les exigences des Etats-Unis

BOGOTA
de notre correspondante

Il y a tout juste un an, le 1er mars 1996, la décision américaine de ne pas accorder à la Colombie le fameux certificat de bonne conduite en matière de lutte contre la drogue avait fait, à Bogota, l'effet d'une douche froide. Le gouvernement, les médias, les chefs d'entreprise craignaient de voir leur pays mis à l'index par la communauté internationale. Ils s'inquiétaient des sanctions économiques qui ne manqueraient pas d'en découler, comme l'avait promis Washington.

Tout au long de l'année, ces menaces – supprimer les préférences fiscales dont bénéficient certains produits colombiens, interdire aux lignes aériennes américaines d'atterrir en Colombie, etc. – ont pesé sur les relations entre les deux pays. Sous la pression, le gouvernement a dû intensifier sa lutte contre le trafic de drogue, notamment en adoptant des mesures législatives importantes et en se pliant à toutes les exigences américaines. Les sanctions économiques n'ont finalement pas été prises et, au terme d'une année d'incertitude, les Colombiens paraissaient soulagés.

Les mesures automatiques qui accompagnaient la « décertification » n'ont pas eu – selon le gouvernement et différents analystes économiques – d'effets notables. « *Il ne s'agissait pas d'entrer en conflit frontal avec la Colombie, mais simplement de montrer que les Etats-Unis ne sont pas satisfaits* », explique un observateur américain. Ainsi, si les Etats-Unis ont automatiquement voté contre les demandes de la Colombie auprès des agences multilatérales de crédit, ils n'ont pas, pour autant, fait de lobbying auprès d'autres pays dans ce sens, et aucun projet colombien n'a été refusé.

L'aide militaire a, comme prévu, été supprimée, mais elle était inconsistante depuis 1993. En revanche, l'aide concernant directement la lutte contre la drogue a été substantiellement augmentée : elle représente, pour 1997, quelque 80 millions de dollars. Les Américains ont, de plus, vendu sept hélicoptères à l'armée colombienne.

« *Les préjudices liés à la décertification existent en termes d'image et d'attitude des fonctionnaires américains, mais il sont quasi inquantifiables* », remarque Isabela Patino, présidente de l'Association colombienne des exportateurs de fleurs (Asocolflores), un des secteurs commerciaux les plus touchés. Elle souligne, cependant, que les coûts de transport ont augmenté car les avions remplis de fleurs (environ vingt par jour à destination de Miami et jusqu'à quarante-cinq en période de Saint-Valentin), du fait de la baisse des importations, reviennent à vide. « *L'incertitude, la dégradation de l'image du pays, ont contribué à un ralentissement de l'investissement étranger* », affirme le président de l'Association nationale des exportateurs (Analdex), Jorge Ramirez Ocampo.

Politiquement, le coût est autrement plus fort. Le président colombien, Ernesto Samper, qui n'est pas « tombé », contrairement aux espoirs à peine voilés de Washington, continue d'être montré du doigt. Son visa d'entrée sur le territoire américain lui a été retiré en juillet 1996. Les relations bilatérales sont réduites au thème quasi unique du trafic de drogue. Tous les mois ou presque, les ministres colombiens des relations extérieures, de la défense et de la justice, s'obligent à présenter à l'ambassadeur américain, à Bogota, les résultats de la lutte antidrogue, en gage de bonne conduite. Les résultats affichés par la Colombie sont impressionnants : des milliers d'hectares de culture de feuilles de cocaïne éradiqués et des centaines de laboratoires détruits pendant la même période.

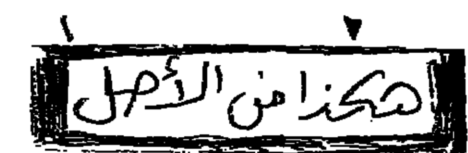
Deux lois très importantes ont été adoptées par le Parlement. La première doit permettre de confisquer tous les biens acquis depuis vingt ans par les narcotrafiquants ; la seconde alourdit les peines infligées aux trafiquants de drogue. La Colombie a, de plus, signé un traité maritime qui autorise les Américains à arrêter des trafiquants dans les eaux territoriales colombiennes.

Les entrepreneurs colombiens sont, cette année, plus sereins. Ils savent que la nouvelle décision américaine visera surtout à déstabiliser le président Samper, qu'ils ne soutiennent plus depuis longtemps.

Anne Proenza

Attentat au camion piégé : dix morts

Dix personnes ont été tuées et quarante-six autres blessées dans un attentat qui a eu lieu, jeudi 27 février, à Apartado, une des principales villes de la région d'Uraba, dans le nord de la Colombie. C'est un des attentats les plus meurtriers de ces derniers mois. La bombe était placée dans un camion et a explosé, dans une rue commerçante, face à un centre commercial et à un commissariat de police. Les autorités attribuent cette action aux Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, guérilla marxiste). La région d'Uraba est déchirée par une guerre civile sans fin dont la guérilla, les paramilitaires, les narcotrafiquants et l'armée sont les principaux acteurs. En général, les attentats à la bombe sont attribués aux trafiquants de drogue. *(Corresp.)*



La population irakienne attend toujours la distribution des vivres autorisée par l'ONU

L'application de la formule « pétrole contre nourriture » se heurte à de multiples difficultés

Dix mois après son acceptation par l'Irak, en mai 1996, la formule dite *« pétrole contre nourriture »* n'a toujours pas permis d'acheminer dans ce pays *les produits alimentaires et pharmaceutiques dont elle autorise l'achat. Bagdad a déjà conclu des contrats de vente de pétrole pour près de 500 millions de dollars, mais la distribution des produits de première nécessité ne devrait commencer, au mieux, qu'à la fin mars.*

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

« Quand la nourriture sera-t-elle distribuée ? ». Depuis leur arrivée en Irak, les observateurs de l'ONU chargés de surveiller l'application de la résolution 986 du Conseil de sécurité, dite *« pétrole contre nourriture »*, n'entendent que cette seule et unique question. Alors que trente-trois contrats de vente de pétrole irakien ont été approuvés par le Comité des sanctions de l'ONU et que les 482 millions de dollars (environ 2,5 milliards de francs) de la vente ont été versés dans un compte-séquestre à New York, aucune nourriture n'a été distribuée.

Les raisons du retard sont multiples. Certaines sont d'ordre politique, d'autres sont inhérentes au système des Nations unies et à la lourdeur de la résolution elle-même, d'autres encore sont inévitables. Les Américains, qui ont négocié le mémorandum détaillant le plan *« pétrole contre nourriture »* point par point, sont déterminés à ne pas permettre à l'Irak de tricher. *« La méfiance viscérale de Washington à l'égard des intentions de Bagdad tourne à l'excès »*, estime un diplomate occidental.

DÉSORGANISATIONS

De son côté, l'Irak, dont les talents pour la dissimulation sont notoires, notamment envers la commission chargée du démantèlement de ses armes de destruction massive, accuse systématiquement Washington de retarder délibérément des contrats humanitaires.

Selon certains diplomates, l'Iran, qui ne voit pas d'un bon œil l'application de la résolution 986, mettrait son grain de sel en suscitant des tensions par parties kurdes irakiennes interposées. Téhéran, qui, depuis un certain temps, achète du pétrole irakien en échange de produits alimentaires, verrait dans l'opération de l'ONU *« une menace économique »*, et en la résolution 986, un moyen pour le président irakien Saddam Hussein de renforcer sa position sur le plan interne.

Le diplomate italien Gualtiero Fulcheri, qui, jusqu'au lundi 24 février était chargé de la mission de l'ONU en Irak, annonçait que certains retards étaient inévitables. Selon lui, l'opération a été, jusqu'à maintenant, prise dans un cercle vicieux : *« Les vivres ne pouvaient pas être distribués sans la présence des observateurs qui, eux, ne pouvaient pas être déployés sans argent »*, explique-t-il, lors d'une conversation téléphonique de Bagdad. Le pétrole n'est payé que trente jours après la livraison, et le comité des sanctions ne peut pas approuver l'achat de vivres sans que l'argent soit disponible.

Par ailleurs, une cinquantaine seulement des cent cinquante et un observateurs prévus sont désormais déployés dans le pays. Mais les premiers achats, approuvés le 17 janvier, de blé australien, pour un montant de 52 millions de dollars, et de riz thaïlandais, pour 32 millions de dollars, ne sont toujours pas arrivés en Irak. Au mieux, la distribution des *« paniers »* de nourriture à la population irakienne, ne devrait être possible que vers la fin mars.

Les lenteurs du système des Nations unies, et les « guerres » entre les différents départements du secrétariat pour les questions administratives n'arrangent pas les choses. Chargé de la mise en œuvre de l'opération, le département des affaires humanitaires est, dit-on à New York, incapable de le faire, du fait de la *« désorganisation extraordinaire »* de ce service dirigé par le diplomate japonais Yasushi Akachi.

Tout en critiquant le secrétariat, des diplomates admettent qu'il existe des difficultés pour mener à bien une opération d'une telle ampleur : *« Il faut dire, pour être juste*, dit l'un d'eux, *qu'organiser l'alimentation de 20 millions de personnes est loin d'être facile. »* Pour des raisons personnelles, M. Fulcheri, vieux routier de ce type d'opérations, et que l'on considérait à l'ONU comme *« l'homme de la situation »*, pour sa bonne connaissance de la région, a démissionné de ses fonctions lundi. Il sera remplacé dans les prochains jours par le Suédois Staffan de Mistura.

MISÈRE

La résolution 986 prévoit que la nourriture sera distribuée au centre et au sud du pays par le gouvernement irakien, sous contrôle de l'ONU. Les trois gouvernorats kurdes du nord sont soumis à un plan différent, déjà en place, et entièrement assuré par l'ONU. Le mémorandum détaillant la distribution *« équitable »* de vivres, prévoit 20 millions de *« paniers »* par mois, à raison de 3,5 millions au nord et 16,5 millions au sud, *« du président au dernier des Irakiens »*, selon M. Fulcheri.

Les médicaments seront distribués dans des centres de santé par l'Organisation mondiale de la santé et l'Unicef. M. Fulcheri, qui était déjà en mission en Irak en 1992, affirme que la situation humanitaire s'est *« énormément »* détériorée. *« Il suffit de marcher dans la rue pour voir la misère (...). Mais*, ajoute-t-il, *il faut comprendre que la résolution 986 n'est pas la solution miracle. »* Même après la distribution des vivres, 70 % seulement des besoins caloriques seront satisfaits. Les *« paniers »* de nourriture comportent des céréales, du riz, de l'huile, du sucre, du thé et du lait en poudre. Cela représente deux mille calories par jour.

Les Irakiens ont réservé un accueil *« extrêmement chaleureux »* à mission de l'ONU. *« Ils savent pourquoi nous sommes là, alors ils sont très gentils avec nous »*, commente un observateur. Cet enthousiasme, avertit un diplomate occidental à New York, pourrait ne pas durer. *« Il suffit que les responsables irakiens disent aux gens que ces observateurs ne font pas bien leur travail, et on verra s'ils seront si bien traités. »*

Le comportement des responsables irakiens envers le personnel de l'ONU sera le facteur déterminant lors du renouvellement du réexamen de la résolution 986 en juin. Celle-ci autorise des ventes limitées de pétrole pendant six mois pour un montant de deux milliards de dollars. Les six mois viennent à expiration le 10 juin, et la reconduction de la formule pour un nouveau semestre est loin de faire l'unanimité au sein du Conseil : il est très difficile de convaincre Washington d'une réelle coopération des autorités irakiennes, explique un membre du Conseil.

Afsané Bassir Pour

■ **Le système de santé irakien est** en train de céder sous l'effet de la pénurie de médicaments et se trouve aux limites de la paralysie, estime le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé. Hiroshi Nakajima, qui s'est rendu en Irak du 20 au 24 février, et s'est dit *« gravement préoccupé »* par la situation. – *(AFP.)*

Paris demande la libération de deux Français arrêtés à Kaboul

« AVEC L'ARRESTATION de deux citoyens français innocents, nous nous trouvons face à un grave problème », a déclaré, jeudi 27 février, le chargé d'affaires français à Kaboul, Didier Leroy. Deux membres du personnel d'Action contre la faim (ACF), Frédéric Michel et José Daniel Llorente, ont été arrêtés, samedi à Kaboul, pour violations de la charia, la loi islamique. *« Nous avons entrepris des démarches pour obtenir leur libération immédiate »*, a ajouté M. Leroy.

La milice intégriste des talibans, au pouvoir depuis septembre, accuse les deux Français d'avoir assisté à un déjeuner réunissant une soixantaine de femmes afghanes à l'occasion du départ de trois collaboratrices d'ACF. Selon les règles imposées par les « étudiants en religion », les femmes ne peuvent sortir qu'entièrement voilées et n'ont pas le droit de rencontrer des hommes n'appartenant pas à leur famille proche. *« Si les deux Français n'ont pas commis de violations, ils seront disculpés. Dans le cas contraire, ils seront traités selon les principes de la charia »*, avait déclaré, mercredi, le *maulawi* (docteur en théologie) Jalilullah, *« ministre de la justice »*, précisant que la peine de mort ne leur serait pas appliquée...

Depuis la prise de Kaboul par les talibans, c'est la première fois que ceux-ci procèdent à l'arrestation d'étrangers, même si, lors des combats opposant le nouveau régime aux troupes de l'ancien dirigeant Ahmad Shah Massoud, les soldats avaient, à plusieurs reprises, menacé les journalistes occidentaux. Un médecin de la Croix-Rouge, qui revenait chez lui après le couvre-feu, avait été passé à tabac par des talibans, en octobre, avant d'être rapidement relâché, avec plusieurs côtes cassées.

La croissance de la Thaïlande s'enraye

L'homme d'affaires George Soros spécule sur la santé du baht

BANGKOK
de notre correspondant

Même George Soros serait intervenu, à la mi-février, dans la bataille du baht, la monnaie thaïlandaise, victime d'une dure crise de confiance. Mais le célèbre spéculateur aurait fait le contraire de ce que l'on pensait : jouer la non-dévaluation du baht tout en laissant croire qu'il faisait le contraire. Et il y aurait gagné puisque le gouvernement thaïlandais ne manifeste, pour le moment, aucun penchant pour une dévaluation et que la banque centrale du royaume aurait dépensé, depuis le début de l'année, 2 ou 3 milliards de dollars pour défendre, avec succès jusqu'ici, la monnaie nationale.

En dépit du fléchissement, intervenu depuis, de la spéculation sur le baht, cette anecdote en dit long sur la rapidité avec laquelle le dynamisme d'une économie émergente, d'un « bébé-tigre » asiatique, peut être enrayé. Pendant dix années consécutives, la Thaïlande a obtenu les palmes de la croissance, avec des taux d'expansion frôlant les deux chiffres. Depuis la fin de 1995, cependant, la nécessité de mettre en œuvre des mesures plus radicales que par le passé n'a pas été suffisamment prise en compte. Une crise de confiance s'est donc développée, qui pourrait, selon les experts les plus prudents, s'étaler sur quelques mois. D'autres disent que le pire est encore à venir.

De 8,5 % encore en 1995, le taux de croissance a été estimé à 7,3 % l'an dernier, et pourrait, cette année, redescendre en dessous de la barre des 7 %, pour la première fois depuis douze ans. La Bourse a chuté de plus de 40 % depuis avril 1996, et le déficit de la balance des comptes courants s'est maintenu au-dessus de la barre jugée dangereuse des 8 % du produit national brut. Si les réserves en devises demeurent importantes, – 34 milliards de dollars fin février, contre 39 milliards fin décembre (environ 170 milliards contre 195 milliards de francs) –, la dette extérieure est passée de 28 milliards de dollars en 1990 à 90 milliards aujourd'hui, dont 70 milliards empruntés par le secteur privé. Ces indicateurs auraient moins d'effet si, en 1996, la croissance des exportations, qui ont été le moteur de l'expansion, n'avait pas été nulle.

Quand, après avoir déjà dégradé une première fois la notation à court terme de la Thaïlande, l'influente agence financière Moody's a annoncé, le 14 février, qu'elle risquait de réviser de nouveau en baisse son jugement, le gouvernement a demandé aux fonds mutuels nationaux d'acheter des actions locales afin de protéger la Bourse. Les taux d'intérêt ont également été relevés, Bangkok entendant défendre à tout prix le baht, dont la valeur reste attachée à un panier de devises dominé par le dollar.

UNE COALITION DE SIX PARTIS

Le manque de transparence à propos de l'effondrement, l'an dernier, de la Bangkok Bank of Commerce (BBC), qui a émis l'équivalent de 3 milliards de dollars de prêts jugés douteux, ne contribue pas à rétablir la confiance. Quand, le 12 février, la justice a renoncé à ses poursuites contre les dirigeants susceptibles d'être impliqués dans cette affaire, le quotidien *The Nation* a parlé d'*« irresponsabilité »*. Entre-temps, la banque centrale a annoncé que le plan de renflouement de la BBC coûterait 2,3 milliards de dollars sur dix ans. En outre, dans le secteur de l'immobilier, qui connaît de graves soucis, de nombreuses sociétés ont des problèmes de trésorerie et l'une d'entre elles, Somprasong, serait au bord de la banqueroute.

La Thaïlande n'est pas le seul pays où politique et affaires font trop bon ménage. C'est également le cas d'autres économies émergentes de l'Asie de l'Est, comme celles de la Malaisie ou de l'Indonésie. Mais la première semble avoir réussi, l'an dernier, un atterrissage en douceur, en dépit de fortes pressions sur le marché du travail et du coût des grands projets d'infrastructure. La seconde se développe à un rythme légèrement plus lent – le revenu par habitant y est encore le tiers de celui de la Thaïlande –, mais l'aide internationale massive (de 4 à 5 milliards de dollars par an) lui offre une assurance supplémentaire.

A Bangkok, le gouvernement issu des élections anticipées de novembre 1996 semble avoir pris conscience de la gravité de la situation. Début février, il a annoncé des coupes supérieures à 3 milliards de dollars dans le budget en cours. Les forces armées ont renoncé, au moins provisoirement, à une modernisation de leur équipement, ce qui laisse penser que des généraux, encore fort influents, ont compris qu'ils devaient manifester leur solidarité.

La marge de manœuvre du premier ministre Chaovalith Yongchaiyudh, un ancien chef de l'armée de terre, est, cependant, limitée. A la tête d'une coalition peu homogène de six partis, il doit souvent ménager la chèvre et le chou, en rassurant les investisseurs étrangers. Ces derniers risquent, en effet, de se décourager si un coût plus élevé de la main-d'œuvre et du crédit empêchent la relance des exportations.

Sans forcément songer à une crise de type mexicain, la plupart des analystes classent la Thaïlande parmi les pays fragiles. Des accords entre les banques centrales de la région ont récemment été passés. Les ministres des finances de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dont fait partie la Thaïlande, négocient la création d'un fonds pour ses membres en difficulté. Le G 6, regroupant les Etats-Unis, le Japon, la Chine, Singapour, l'Australie et Hongkong, qui se réunit pour la première fois à Tokyo le 4 mars, entend mettre au point un mécanisme pour prévenir toute crise financière régionale. Enfin, ni le Japon, ni les « tigres » asiatiques, ni même les Etats-Unis n'ont intérêt à laisser le navire thaïlandais prendre l'eau : ils y ont tous investi trop de fonds.

Jean-Claude Pomonti

Trois proches de M. Nétanyahou pourraient être inculpés

JÉRUSALEM. La police israélienne, qui enquête depuis plus d'un mois sur l'affaire, dite du « *Bibigate* », pourrait recommander au procureur de l'Etat de mettre bientôt en examen, pour prévarication, le ministre de la justice, Tsahi Hanegbi, le directeur du bureau du premier ministre Avigdor Lieberman, ainsi que le rabbin Aryeh Déri, chef du Shass, parti religieux sépharade, membre de la coalition au pouvoir. Diffusée jeudi soir 27 février par tous les médias audiovisuels du pays, cette information, donnée par une source qui se situe « *au plus haut niveau de l'enquête policière* », a été indirectement démentie dans un communiqué conjointement signé par le procureur de l'Etat, Mme Edna Arbel, et par le nouveau conseiller juridique du gouvernement, Eliakim Rubinstein, qui ont regretté « *la diffusion d'allégations dénuées de tout fondement dans le cadre d'une enquête aussi sensible* ». – (*Corresp.*)

Paris retire ses coopérants de la garde présidentielle centrafricaine

PARIS. La France a décidé de retirer ses coopérants militaires de « *la sécurité présidentielle* » du chef de l'Etat centrafricain, Ange-Félix Patassé, a annoncé, jeudi 27 février, le ministère français de la défense. Ces 23 coopérants (9 permanents et 14 en mission) sont retirés parce que « *la situation s'est améliorée* », a précisé Pierre Servent, un conseiller de Charles Millon. En fin de semaine dernière, le chef d'état-major particulier de Jacques Chirac et son conseiller pour les affaires africaines, l'amiral Delauney et Michel Dupuch, avaient annoncé le retrait des coopérants au président centrafricain, lui reprochant de ne pas tenir ses promesses de réconciliation nationale et de ne pas appliquer les accords de Bangui, conclus pour mettre fin à la dernière mutinerie militaire de 1996. – (*AFP.*)

Kim Il-sung serait mort après une dispute avec son fils

SÉOUL. Selon le quotidien sud-coréen *Joong-ang Ilbo*, la crise cardiaque qui a emporté Kim Il-sung, le 8 juillet 1994, aurait été provoquée par une dispute avec son fils et héritier Kim Jong-il, aujourd'hui au pouvoir. Cette version de la mort du « grand leader » aurait été donnée par Hwang Jang-yop, le plus haut dignitaire du régime nord-coréen à avoir fait défection et qui se trouve, depuis le 12 février, à l'ambassade de Corée du Sud à Pékin. La cause de cette dispute entre le père et le fils aurait été un désaccord sur l'organisation d'un sommet avec le président sud-coréen Kim Young-sam. – (*Corresp.*)

ASIE

■ **THAÏLANDE : des centaines de réfugiés karens**, qui avaient fui en Thaïlande face aux combats entre insurgés et troupes birmanes, ont été rapatriés par les autorités de Bangkok, a indiqué, vendredi 28 février, un responsable du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR). Le nombre de réfugiés karens (*Le Monde* du 28 février) s'élève à plus de 90 000 personnes, dont la plupart sont logées dans des camps le long de la frontière. – (*AFP.*)

PROCHE-ORIENT

■ **CISJORDANIE : le président de l'Autorité palestinienne**, Yasser Arafat, a entamé, jeudi 27 février, le dialogue avec ses opposants politiques en ouvrant, dans la ville de Naplouse, une conférence de réconciliation destinée à resserrer les rangs face à Israël. – (*AFP.*)

■ **LIBAN : un soldat israélien a été tué et trois autres blessés**, vendredi 28 février à l'aube, dans une attaque du Hezbollah chiite, ont indiqué les services de sécurité libanais. L'artillerie israélienne a tiré plus de 200 obus de tous calibres sur certaines localités de la région. – (*AFP.*)

■ **Les autorités libanaises ont ordonné**, jeudi 28 février, le transfert dans un asile psychiatrique privé et aux frais de l'Etat du poète schizophrène Safouan Haydar, illégalement incarcéré dans une prison (*Le Monde* du 26 février). – (*AFP.*)

EUROPE

■ **TURQUIE : Saïd Zare, le consul général d'Iran à Erzurum (est)**, déclaré *persona non grata*, jeudi 27 février, par le gouvernement turc, après avoir vivement critiqué les responsables de l'armée, a été prié de quitter le pays sous 48 heures. – (*AFP.*)

■ **ALBANIE : des manifestations antigouvernementales se sont poursuivies**, jeudi 27 février à Vlora (sud), où 20 000 personnes ont scandé des slogans hostiles au président, Sali Berisha, lequel devrait être reconduit dans ses fonctions lundi 3 mars, lorsque le Parlement procèdera à l'élection du chef de l'Etat. – (*AFP.*)

■ **RUSSIE : la police moscovite a confirmé avoir arrêté, jeudi 27 février, le journaliste** et dissident ouzbek Albert Moussine, qui préside également l'association de défense des droits de l'homme d'Asie centrale, et Iadgar Obydov. Les deux hommes ont été arrêtés à la demande des autorités ouzbèkes et au motif qu'ils n'avaient pas de permis de résidence (propiska) dans la capitale russe. – (*AFP.*)

MAGHREB

■ **SAHARA OCCIDENTAL : vingt et un ans après le début du conflit au Sahara occidental**, « *l'impasse est totale* », a déclaré, jeudi 27 février, un des principaux dirigeants du Front Polisario, Mohamed Salem ould Salek, en soulignant que le retrait de la Minurso (Mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental) entraînerait « *une situation de guerre* » entre le Front et le Maroc. Le Conseil de sécurité de l'ONU décidera d'ici à la fin du mois de mai s'il convient de maintenir la Minurso. – (*Reuter.*)

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : l'administration américaine, « *déçue par la reprise de la violence* », a refusé de délivrer un visa à Gerry Adams, le dirigeant *du Sinn Fein, aile politique de l'IRA, selon le Financial Times* de vendredi 28 février. En 1995, alors que l'IRA observait un cessez-le-feu, Gerry Adams avait assisté à la Maison Blanche à une fête donnée à l'occasion de la Saint-Patrick, la fête nationale irlandaise. Jeudi, l'IRA a revendiqué le meurtre d'un soldat britannique, abattu le 12 février à Bessbrook (sud de l'Ulster) par un tireur isolé. – (*AFP.*)

L'Inde et le Pakistan vont renouer le dialogue

NEW DELHI. L'Inde va répondre positivement à une offre pakistanaise de dialogue, a indiqué, vendredi 28 février, le chef de la diplomatie indienne Inder Kumar Gujral, en précisant que ces discussions se feraient sans conditions sur l'épineuse question du Cachemire. M. Gujral réagissait à une lettre du nouveau premier ministre pakistanais Nawaz Sharif proposant des discussions le mois prochain au niveau des secrétaires généraux des ministères des affaires étrangères des deux pays, afin de préparer une éventuelle rencontre des deux chefs de gouvernement. Le *dialogue officiel entre les deux pays est interrompu depuis trois ans.* – (*AFP.*)

Les « affaires » dominent le congrès du Parti socialiste belge francophone

La grande formation wallonne s'enfonce dans la crise

Le Parti socialiste wallon, l'un des soutiens essentiels du gouvernement de coalition belge de Jean-Luc Dehaene, réunit son congrès, samedi 1er mars, à Bruxelles, alors qu'il traverse une crise grave. Déstabilisée par de multiples affaires, dont celle des commissions occultes versées par l'avionneur français Dassaut, la formation devrait cependant réélire Philippe Busquin à sa présidence.

BRUXELLES
de notre correspondant

A l'origine, le congrès du PS belge francophone qui doit se réunir samedi, 1er mars, à Bruxelles ne devait être qu'une simple formalité administrative. Il s'agissait de renouveler le mandat du bureau national et de son président, Philippe Busquin, qui avait succédé en 1992 à Guy Spitaels, parti prendre en main les destinées de la région wallonne. Le débat sur la rénovation engagée par le président était prévu pour plus tard, les échéances électorales fédérales et régionales étant fixées au printemps 1999.

C'était compter sans « *l'hiver horrible* » qui s'est abattu sur cette formation politique centenaire, dont l'histoire est inséparable de la Belgique du XXe siècle et plus particulièrement de la Wallonie, où le PS domine la vie politique depuis plus de cinquante ans ; un parti de 125 000 membres (presque autant que le PS français pour une population de cinq millions d'habitants) qui constitue l'un des piliers de la société belge avec ses mutuelles, son réseau d'associations et de municipalités. Déjà ébranlé à l'automne par la déferlante de défiance qui a submergé la classe politique après la découverte des crimes de Marc Dutroux, le PS a été touché par une cascade d'affaires dont l'accumulation a fini par le plonger dans la crise la plus grave de son histoire. Dès la fin de l'été, les rebondissements de l'enquête sur l'assassinat, le 18 juillet 1991, d'André Cools, ministre d'Etat et ancien président du parti, révélaient les liens entretenus naguère par certains hiérarques du parti avec les milieux liés à la Mafia calabraise. Ces développements, qui mettaient en cause des membres du cabinet de l'ancien ministre Alain Van der Biest, réveillaient d'anciennes querelles au sein de la puissante fédération liégeoise du parti, ou « coolsiens » et « anti-coolsiens » n'avaient qu'en apparence cessé leur guerre sans merci.

En novembre survenait l'affaire Di Rupo. Vice-premier ministre belge, principal représentant du PS dans le gouvernement de Jean Luc Dehaene, Elio Di Rupo était soupçonné, sur la base du témoignage – sujet à caution – d'un jeune délinquant homosexuel, de relations sexuelles avec des mineurs. La demande de levée de son immunité parlementaire a été, à juste titre, rejetée. Mais l'affaire affaiblissait, au sein du gouvernement, la position d'un homme politique brillant, symbole de la réussite de la deuxième génération d'immigrés italiens. Il fallait tout le poids de Jean-Luc Dehaene, bien décidé à faire tenir jusqu'en 1999 sa coalition socialiste-sociale-chrétienne, pour faire taire, en Flandre, les conservateurs de son parti qui n'appréciaient pas les libertés de comportement privé revendiquées par M. Di Rupo.

Mais le pire était à venir. Le 14 janvier 1997, Merry Hermanus, ancien bras droit du patron de la fédération socialiste de Bruxelles, Philippe Moureaux, révélait qu'il avait, sur ordre, déposé 5 millions de francs sur un compte personnel au Luxembourg, provenant de commissions occultes versées par l'avionneur français Serge Dassault en échange de l'obtention d'un contrat de modernisation de la force aérienne belge.

Ces révélations allaient provoquer une cascade d'inculpations, d'arrestations, de démissions. Merry Hermanus, ainsi que François Pirot, homme de confiance de Guy Spitaels, et Fernand Detaille, commissaire aux comptes des entreprises liées au Parti socialiste, étaient placés sous mandat de dépôt par la justice liégeoise. L'ancien ministre de la défense Guy Coëme, déjà condamné en 1996 dans une autre affaire de financement illégal du PS, annonçait son retrait de toutes les instances du parti, ainsi qu'un autre ancien ministre PS, Guy Mathot, un cacique de la fédération liégeoise, dont les adversaires au sein du PS aiment à dire qu'« *il a tant de casseroles qu'il pourrait ouvrir un restaurant !* ». Président du parti à l'époque des faits, Guy Spitaels est contraint de démissionner de la présidence du Parlement wallon après la levée, fin janvier, de son immunité parlementaire. Il le fait de fort mauvais gré, en niant avoir eu connaissance du « contrat » Dassault.

Philippe Busquin était resté jusque-là relativement épargné, affirmant que personne ne l'avait informé à son arrivée à la tête du PS. En dépit de sa réputation d'indiscutable honnêteté personnelle, cette thèse suscite la perplexité, surtout depuis la levée de l'immunité parlementaire et l'inculpation de l'un de ses proches, le député Patrick Moriau. Ce dernier, président de la fédération socialiste de Charleroi et populaire vice-président de la commission parlementaire d'enquête sur l'affaire Dutroux, a reconnu être le cotitulaire d'un compte luxembourgeois, ouvert lorsqu'il était secrétaire général du PS pendant les deux premières années de la présidence Busquin.

A moins d'un coup de théâtre de dernière minute, Philippe Busquin sera pourtant réélu samedi à la tête du PS, en dépit d'une révolte montante de la base, sensible lors des congrès fédéraux préparatoires au congrès. Les caciques qui verrouillent l'appareil ne voient pas d'autres solutions, et personne n'a fait acte de candidature pour prendre la barre d'un parti pris dans la tourmente. « *Je voterai pour Busquin, candidat par défaut* », a annoncé publiquement José Happart, le turbulent député européen, porte-parole de la lutte francophone dans les Fourons.

La crédibilité perdue du PS – on rappelle non sans cruauté que sa direction s'était vantée d'avoir obtenu des mesures contre l'évasion fiscale dans la loi de finances pour 1997 – est loin de faire l'affaire du premier ministre Jean-Luc Dehaene. Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent en Flandre pour exiger du premier ministre qu'il mette fin à la coalition avec un parti considéré comme irresponsable dans sa conduite d'une Wallonie économiquement sinistrée et maintenant discréditée par les « affaires ».

Même la vieille complicité qui unissait le PS francophone au SP flamand pour la défense commune des acquis sociaux commence à se lézarder. Ce dernier a donné son appui à une résolution, adoptée mardi 25 janvier, par le Parlement flamand pour demander que la régionalisation de l'assurance-maladie soit inscrite à l'ordre du jour des négociations communautaires prévues pour 1999 ; une mesure qui, selon la plupart des observateurs, signifierait la fin de l'Etat belge.

Luc Rosenzweig

Claude Eerdekens, socialiste et « rattachiste »

Président du groupe parlementaire socialiste à la Chambre et bourgmestre d'Andenne, Claude Eerdekens est un « poids lourd » du PS, connu pour son franc-parler. La lettre qu'il vient d'envoyer à Maurice Lebeau, président du Mouvement wallon pour le retour à la France, rendue publique par ce dernier, va faire du bruit dans le monde politique bruxellois : « *Je suis de ceux qui pensent que nous avons intérêt à faire partie d'une grande nation intégrée à la Communauté européenne,* écrit-il. *Demain, après la réforme prévisible de notre Sécurité sociale, celle de la France ne sera pas inférieure à la nôtre (...). La dette publique belge, et donc celle de la Wallonie, équivaut à 127 % du PIB, celle de la France dépasse à peine 60 %...* » Après avoir cité le général de Gaulle, qui n'était pas insensible à une éventuelle demande wallonne de rattachement à la France, M. Eerdekens prévoit que « *ce moment exaltant pour l'avenir de notre population* » pourrait survenir « *d'ici cinq à quinze ans* » après la tenue d'un référendum en Wallonie et à Bruxelles.

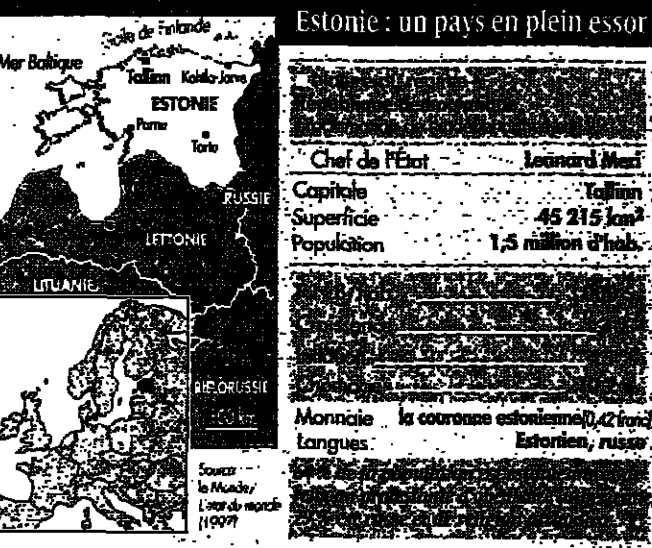
Estonie : les succès économiques du « tigre » balte

TALLINN
de notre envoyée spéciale

Tout fonctionne bien en Estonie. C'est du moins l'impression que procure ce petit pays de 1,5 million d'habitants bordant le golfe de Finlande. Les bus de lignes intérieures sont propres et confortables, équipés d'écrans de télévision, les téléphones publics marchent avec des cartes à puce, les boutiques foisonnent, et dans les vieilles rues pittoresques de Tallinn, la capitale, le McDonald's n'est plus une curiosité. Cinq ans après la disparition de l'URSS, perçue ici comme une libération nationale après un demi-siècle d'occupation par l'armée rouge, le passé communiste n'est, semble-t-il, *plus qu'un mauvais souvenir* : à Tallinn, les panneaux en cyrillique ont pratiquement tous disparu.

REPORTAGE
La « Suisse » de l'ex-URSS réalise 60 % de ses échanges avec l'Union européenne

Le « tigre » estonien aligne les bonnes notes. Le pays a connu en 1996 sa deuxième année consécutive de croissance (3 %). L'inflation est passée de 1 000 % en 1992 à 15 % en 1996. La privatisation des petites et moyennes entreprises est chose faite. Environ 70 % de l'économie relève du secteur privé. La monnaie nationale, la couronne estonienne (0,42 franc), est depuis quatre ans fixée au mark allemand. Le déficit budgétaire n'a pas dépassé le 1,5 % du produit intérieur brut en 1996. La Bourse de Tallinn, ouverte en mai 1996, est en plein boom. Le salaire moyen (environ 3 500 couronnes, soit 1 500 francs) *est trois fois plus élevé qu'*en Russie.



La porte est grande ouverte aux investissements étrangers, qui se montent depuis 1991 à 4 milliards de francs : rapporté au nombre d'habitants, seule la Hongrie fait mieux en Europe centrale. Les *tarifs douaniers ont tous été supprimés.* Le port de Tallinn, important point de transit vers la Scandinavie et l'Europe de l'Ouest, ne désemplit pas. Seule ombre au tableau, le taux de chômage était officiellement de 4,3 % en décembre 1996 avant qu'un nouveau système de calcul ne le situe à 10,2 %.

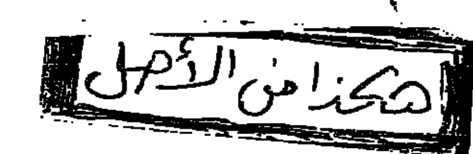
Les autorités estoniennes tirent grande fierté de ce palmarès et ne cachent pas leur satisfaction d'avoir « *fait mieux* » en matière de réformes ultralibérales que les deux autres Etats baltes. « *Le jugeant superflu, les Etats-Unis ont mis un terme en octobre 1996 à leur programme d'aide financière à notre pays* », affirme un conseiller économique du président estonien, Lennart Meri. Cas unique *dans l'ex-Union soviétique, l'Estonie* a volontairement cessé en 1995 d'emprunter de l'argent au Fonds monétaire international (FMI). « *En termes de balance des paiements, le pays n'en avait plus besoin* », constate Dimitri Demekas, le représentant du FMI à Tallinn.

Particulièrement dynamique, le secteur bancaire estonien a valu à ce pays le surnom de « Suisse de l'ex-URSS ». Hansapank, la plus grande banque estonienne, poursuit une stratégie de « conquête » dans l'espace balte : elle vient de racheter une banque lettone. « *Le secteur bancaire estonien s'est bien développé,* dit un expert. *Il a été assaini bien avant ceux des deux autres pays baltes, par une série de faillites et de fusions remontant à 1992.* » La présence d'« argent sale », notamment russe, en Estonie est cependant source d'inquiétude, et le gouvernement, soucieux de son image, prépare une législation « anti-blanchiment ». D'autres soupçons portent sur l'achat, apparemment massif, par des banques estoniennes, de bons du Trésor russes, hautement rémunérés mais risqués.

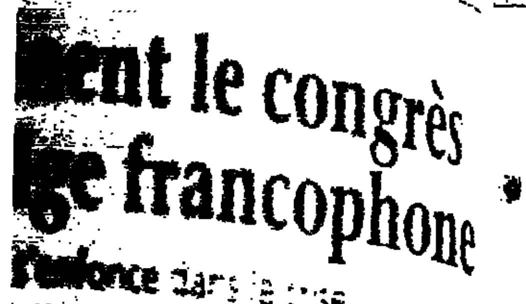
« *Les responsables estoniens savent se vendre et se montrent persuadés d'intégrer avant les autres pays baltes l'Union européenne* (UE), affirme un économiste occidental, *mais ils font parfois preuve d'arrogance dans leur démarche. Cela rappelle un peu le cas du gouvernement tchèque, dont l'image était excellente à l'Ouest avant qu'on ne s'aperçoive de nombreux problèmes.* » L'économie estonienne a ainsi ses points faibles. La réforme du système de retraites est au point mort, les dépenses élevées des municipalités et des comtés pourraient à terme peser sur le déficit budgétaire, et le grand chantier de la restructuration industrielle n'a pas réellement commencé.

Mais dans ce petit pays de tradition luthérienne où l'on parle une langue proche du finnois et où chacun, le soir, regarde des programmes télévisés scandinaves, le « *retour vers l'Europe* » n'a pas été une vaine formule. En 1991, l'Estonie effectuait 90 % de ses échanges avec le reste de l'Union soviétique. Aujourd'hui, son premier partenaire commercial est la Finlande et plus de 60 % des échanges se font avec l'Union européenne. En dépit d'une instabilité gouvernementale chronique, illustrée, mardi 25 février, par une nouvelle offre de démission du premier ministre Tiit Vaehi (dont le gouvernement minoritaire de centre droit est le sixième depuis 1991), un consensus perdure au sein de la classe politique sur la poursuite des réformes et l'ancrage à l'Ouest. C'est d'ailleurs un scandale somme toute assez occidental qui aura porté l'estocade à M. Vaehi : la presse lui reprochait d'avoir facilité l'attribution frauduleuse d'appartements de Tallinn à des membres de sa famille.

Natalie Nougayrède







Le calendrier de l'euro interfère avec celui des législatives françaises

INVITÉ à venir informer les députés de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne des préparatifs de l'Union monétaire, le commissaire européen chargé du secteur, Yves Thibault de Silguy, a estimé, jeudi 27 février à Paris, que la liste des pays qui adopteront la monnaie unique au 1er janvier 1999 ne devrait être connue que *« vers la fin avril »* 1998.

Cette date est importante pour les responsables politiques français, puisque les élections législatives *doivent avoir lieu au plus* tard fin mars de la même année. Beaucoup de responsables au sein du gouvernement paraissaient jusque-là souhaiter que la décision soit prise suffisamment tôt pour être connue avant le scrutin. Les formations politiques, du Front national au Parti communiste, qui réclament un référendum sur le passage à la monnaie unique, devraient en cas contraire tenter d'utiliser les élections pour *dramatiser le choix* à faire.

Le calendrier de cette prise de décision doit encore faire l'objet d'un accord entre les Quinze lors de la prochaine réunion informelle du *conseil des finances européen*, en avril, aux Pays-Bas. Le traité de Maastricht stipule seulement que la liste des pays sera arrêtée par le conseil des chefs d'Etat et de gouvernement, *qui disposeront des rapports* rendus par la Commission et l'Institut monétaire européen sur la situation économique de chaque pays, au plus tard le 1er juillet 1998. Le conseil européen de Madrid a précisé, en décembre 1995, que cette décision devrait être prise le plus tôt possible. Mais M. de Silguy a rappelé que les deux rapports devront tenir compte des chiffres définitifs pour 1997, qui ne seront disponibles, *a-t-il dit, que fin février.*

Washington cherche des partenaires pour ses projets d'avions-espions

Les Américains proposent à Londres, Paris et Bonn de coopérer

Alors que les discussions sont toujours en cours, entre Paris et Bonn, sur l'opportunité de mettre en œuvre en commun un programme d'observation spatiale militaire, les Etats-Unis proposent une coopération sur deux appareils non pilotés de reconnaissance, aptes à la maîtrise de *crises dans* des régions soumises à une forte tension mondiale.

LES ÉTATS-UNIS ont discrètement approché la France, l'Allemagne et le Royaume-uni pour tenter d'organiser une coopération à quatre sur des avions-robots d'espionnage susceptibles de révolutionner le *recueil de renseignements* stratégiques. Paul Kaminski, *sous-secrétaire* américain à la défense chargé des acquisitions et de la technologie – l'équivalent d'un directeur national de l'armement en Europe –, a proposé *que* les quatre pays tiennent, en avril prochain, une réunion spéciale en ce sens. L'objet de cette rencontre devrait être d'aboutir à un accord sur la mise au point d'avions non pilotés de reconnaissance, aptes à la maîtrise *de crises dans des régions* soumises à une forte tension mondiale.

Il y a une semaine, sur sa base de San Diego (Californie), le groupe Teledyne Ryan a dévoilé son avion-robot géant, le Global Hawk, qui peut planer à 20 000 mètres d'altitude pendant quarante heures d'affilée et parcourir ainsi jusqu'à 25 000 kilomètres. Bourré d'électronique *sous la forme de caméras* optiques, infrarouges et emportant un radar à antenne à ouverture synthétique, le Global Hawk peut repérer des détails au sol de *moins de 30 centimètres.* Il est le fruit d'une réflexion entamée, après la guerre du Golfe en 1990-1991, au Pentagone, pour disposer d'un engin d'espionnage de grande autonomie qui soit capable de surveiller à haute altitude tout point *suspect sur la planète* et de transmettre en continu, *via* des liaisons satellitaires, les images qu'il a captées vers un poste de commandement *aux Etats-Unis chargé* de les interpréter dans la foulée. En Europe, une mission type *du Global* Hawk serait de partir d'un site aux Etats-Unis, de croiser pendant un jour ou plus au-dessus de la Bosnie et de venir se poser sur *une base américaine en Méditerranée.* De même, il pourrait surveiller la *Corée du* Nord ou les détroits de la mer de Chine sans faire courir le moindre risque à ses opérateurs, restés à terre aux Etats-Unis même ou dans un *commandement américain en* Europe. Et cela en toute autonomie.

Ces appareils pourraient révolutionner le renseignement militaire

A terme, le projet de Washington est de déployer entre 25 et 40 avions-robots de ce modèle, pour un coût de 60 millions de *francs pièce, à la condition d'y* ajouter quelque 120 millions de francs par appareil pour les équipements d'exploitation au sol.

A côté du Global Hawk, les *Américains escomptent pouvoir* aligner un autre avion-robot de reconnaissance, le *Dark Star*, conçu par Lockheed Martin Loral en association avec Boeing. Beaucoup moins ambitieux mais assez sensiblement plus « furtif », le *Dark Star, qui a la suprenante* apparence d'une soucoupe volante, a une autonomie de vol d'une douzaine d'heures à 15 000 mètres d'altitude. En avril 1996, *le prototype s'est écrasé* au décollage ; cet accident en retardera la mise en service.

Sur la foi de ces deux programmes complémentaires, le Pentagone a conçu l'idée – baptisée *« new advanced concept technology demonstration initiative »* (ou ACTD) – de parvenir à organiser une surveillance, quasi permanente et discrète, de n'importe quelle région du globe à l'aide d'une poignée de ses avions-robots. Le système est *plus avantageux, c'est-à-dire* moins risqué, moins vulnérable et moins cher, qu'une flotte d'avions-espions U2, du modèle de celui qui fut abattu en 1960 au-dessus de l'ex-URSS et dont le pilote, Gary Powers, fut, deux ans *après, échangé contre un espion* soviétique, Rudolf Abel, aux Etats-Unis.

A en croire M. Kaminski, les Américains ne dissimulent pas le fait que l'offre de coopérer, adressée à la France, à la Grande-*Bretagne* et à l'Allemagne, devrait permettre à Washington de profiter du savoir-faire de chacun des trois partenaires européens pour venir à bout d'un projet qui a pris *du retard – le prototype du Global* Hawk devait voler fin 1996 ; désormais, ce premier vol est prévu pour septembre 1997 au plus tôt – et dont les Etats-Unis ne *parviennent peut-être pas* à maîtriser tous les paramètres techniques. *Dans les faits*, cette proposition d'intéresser l'Europe au programme ACTD de renseignement *stratégique* vient interférer avec les discussions délicates, *entre Paris et Bonn, sur* l'opportunité de monter un programme conjoint d'observation spatiale à but militaire.

Jacques Isnard

Les travaillistes britanniques gagnent la dernière partielle avant les élections nationales

Le Labour a 21 points d'avance dans les sondages

LONDRES
de notre correspondant

Les travaillistes ont remporté l'ultime élection partielle avant le scrutin national qui doit avoir lieu au plus tard le 1er mai prochain. *Ben Chapman, ex-diplomate* à Pékin passé dans les affaires, a été *élu, jeudi 27 février,* député de la circonscription de Wirrall South, proche de Liverpool, fief conservateur depuis 1983. Il a obtenu 53 % des suffrages contre seulement *34 % à son principal rival,* soit une majorité de 7 888 voix alors que, en 1992, les tories avaient une avance de 8 183 voix. En pourcentage, ce que la presse annonce comme un *« triomphe »* du Labour ou une *« déroute » conservatrice, représente un* revirement d'opinion de 17 % en faveur des travaillistes, qui, étendu à l'échelle nationale, leur donnerait une majorité parlementaire de 275 sièges.

Le Labour pavoise et son chef *se félicite de ce « résultat superbe »* qui montre, selon lui, que *« les gens de toutes conditions se tournent vers un Parti travailliste nouveau et revitalisé, qui peut parler pour la nation tout entière ».* Quant aux tories, qui avaient prévu cette *« raclée »* – selon les termes du vice-premier ministre Michael Heseltine –, ils se rassurent *en rappelant que ce ne* sont que des élections partielles après lesquelles souvent les électeurs retournent au bercail ; en effet, si l'opposition avait remporté les dernières partielles avant les précédents scrutins nationaux, cela n'avait pas empêché la victoire de Mme Thatcher ni celle de John Major.

La situation est cependant différente aujourd'hui et le dernier sondage publié par le *Times*, jeudi, a montré que, si l'avance du Labour sur les tories avait fondu de 3 points, elle était toujours confortable avec 21 points (52 % contre 31 %). C'est ce qui explique l'âpreté de la campagne à Wirrall South, *les travaillistes* luttant pour préserver une avance qui ne va cesser de se réduire *d'ici* au 1er mai, les conservateurs pour limiter les dégâts et les libéraux-démocrates pour tenter de survivre entre les deux grands partis. *Les dirigeants nationaux se sont* succédé dans cette banlieue *bourgeoise traditionnelle. Jamais,* sans doute, on n'avait mis autant d'argent dans une élection partielle devenue test national. Au point que, selon la BBC, le plafond *légal des dépenses* électorales aurait été très largement dépassé.

LASSITUDE DE L'ÉLECTORAT

Blair va désormais tout faire pour tirer avantage de ce succès *dû à la fois à son repositionnement* au centre et à la lassitude de l'électorat après dix-huit années de gestion conservatrice. Il ne devrait toutefois pas parvenir à *faire chuter le gouvernement d'ici* aux élections, même si celui-ci a perdu d'une voix la majorité absolue aux Communes. M. Major peut en effet compter sur le soutien tacite des unionistes d'Irlande du Nord, auxquels il vient d'accorder un cadeau de dernière minute en renforçant les pouvoirs du « grand comité» parlementaire siégeant à Belfast. Une mesure symbolique, qui ne pourra *qu'irriter la minorité nationaliste,* mais qui représente une sorte d'assurance-survie pour les tories.

Patrice de Beer

IMMIGRATION Les députés de la majorité ont adopté, jeudi 27 février, par 113 voix contre 61 (PS-PC-MDC), le projet de loi du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, sur l'immigration. ● LA DROITE n'a pas suivi le président (RPR) de la commission des lois, Pierre Mazeaud, rapporteur du texte, dans son appel au *« sens du l'humain »* pour assouplir certaines dispositions marginales du projet qui sera examiné, en deuxième lecture, au Sénat, le 11 mars. ● ALORS que deux charters d'immigrés en situation irrégulière partaient dans la soirée vers l'Afrique, les cinéastes à l'initiative du mouvement de protestation décidaient de dissoudre leur collectif, qui n'appellera donc pas à la manifestation organisée, en ordre dispersé, le 9 mars. ● EN DÉPLACEMENT à Orange (Vaucluse), Lionel Jospin, a accusé la droite de ne pas offrir de *« résistance suffisante »* au FN. *(Lire aussi notre éditorial page 17.)*

Le projet Debré est adopté par l'Assemblée nationale

Malgré l'appel au « sens de l'humain » lancé par Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois, les députés de la majorité n'ont accepté de modifier que le premier article du texte du ministre de l'intérieur sur l'immigration. Le projet doit maintenant être réexaminé par le Sénat

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté en deuxième lecture, jeudi 27 février, par 113 voix (RPR-UDF) contre 61 (PS-PCF-MDC), le projet de loi sur l'immigration.

La politique est aussi affaire de symboles. Alors que l'Espagne et l'Italie régularisent des dizaines de milliers de clandestins, les députés français se sont empoignés des heures durant sur le sort à réserver à quelques dizaines de sans-papiers. L'examen de l'article 4 du projet de loi Debré, qui vise à accorder une carte de séjour d'un an à certaines catégories d'étrangers que la loi Pasqua a placés dans une situation de non-droit – ni régularisables de plein droit ni expulsables –, a donné lieu à un long affrontement. La controverse a dépassé le clivage droite-gauche pour se glisser dans la majorité.

Fort d'un vote obtenu dans la matinée, qui avait confirmé le rétablissement par le Sénat de la régularisation des étrangers présents en France depuis plus de quinze ans, Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois et rapporteur du texte, a cherché à tirer parti d'un contexte beaucoup moins favorable aux ultras de la majorité qu'il ne l'avait été en décembre, lors de la première lecture.

Souhaitant que *« le sens de l'humain s'exprime »*, M. Mazeaud a soutenu – en vain – un amendement socialiste visant à accorder une carte de séjour temporaire à tous les étrangers non expulsables. *« Renonçons à des réticences absurdes ! »*, a-t-il lancé à l'adresse de ses collègues, en soulignant qu'il n'était question que de *« cas résiduels »*. *« Je souhaite bien sûr régler le cas des étrangers qui ne sont ni expulsables ni régularisables, mais il ne faut pas, pour cela, encourager la fraude »*, répliquait le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré. Également opposé à l'amendement, Jean-Pierre Philibert (UDF-PR, Loire), invitait ses collègues à *« faire preuve de responsabilité »*. Quant à Gérard Léonard (RPR, Meurthe-et-Moselle), il faisait planer sur l'hémicycle l'ombre des *« régularisations massives »* décidées en 1982 *« au profit de plus de 130 000 étrangers, avec les conséquences que l'on sait »*.

LIGNE DE FRACTURE

L'« amendement Dray-Mazeaud » ayant été rejeté, la ligne de fracture n'a pourtant pas disparu au sein de la majorité. L'opposition, avec le soutien de M. Mazeaud et des centristes, voulait élargir aux parents de mineurs le dispositif du gouvernement, qui ne concernait que les parents d'enfants de moins de seize ans. Les ultras de la majorité ne voulaient rien savoir. Le ministre de l'intérieur non plus, qui affirmait que la mesure *« autoriserait des détournements de procédure par des manifestations de volonté téléguidées »*.



Soutenu par M. Mazeaud, qui a plaidé en faveur d'une *« logique de générosité »*, Yves Marchand (UDF, Hérault) a indiqué ne pas comprendre *« la peur que manifestent certains devant l'avenir (...). Apurons au moins le passé et faisons confiance à l'intégration ! »* L'amendement était repoussé par 91 voix contre 73.

A la suite d'un long débat, les députés ont adopté à l'unanimité un amendement centriste rendant inexpulsables les étrangers gravement malades nécessitant la poursuite d'un traitement dont l'interruption pourrait entraîner des *« conséquences d'une exceptionnelle gravité »*. A cette occasion, Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint-Denis) a fait part de sa philosophie personnelle : *« Il y a des malades qui sont des délinquants. Pour moi, la délinquance l'emporte, hélas, sur la maladie. »*

La disposition du projet Debré, qui vise à resserrer la procédure de reconduite à la frontière, afin d'éviter des remises en liberté par les juges, a surtout illustré la complexité de la procédure. *« Le président de la commission des lois est perdu face à des dispositions aussi compliquées »*, a avoué M. Mazeaud, tandis que M. Debré tardait à répondre au feu des questions techniques de l'opposition, permettant à Laurent Fabius d'ironiser en proposant de *« porter de vingt-quatre à quarante-huit heures le délai acordé aux ministres pour répondre à nos questions »*, allusion à une disposition allongeant le délai durant lequel les étrangers en cours d'éloignement peuvent être retenus avant que soit saisi un juge.

Vaines sur cet aspect central du texte, les salves socialistes et communistes se sont concentrées sur la mesure qui permet au parquet d'obtenir que l'appel contre une ordonnance de remise en liberté soit déclarée suspensive, évitant ainsi que l'étranger ne disparaisse dans la nature. Dénonçant le *« déséquilibre »* créé par cette faculté nouvelle offerte au parquet mais pas à l'étranger, Julien Dray (PS, Essonne) a prédit une censure du Conseil constitutionnel.

PASSE D'ARMES

L'examen du texte s'est terminé sur une passe d'armes concernant la lutte contre le travail illégal. L'opposition a vigoureusement contesté le pouvoir donné aux policiers de pénétrer dans les entreprises pour contrôler non seulement le respect de la législation du travail, mais aussi la régularité du séjour des étrangers. En retour, l'opposition s'est vu accusée de pratiquer un double langage : *« Vous avez tous dit que le problème, c'était le travail clandestin et ceux qui l'exploitent (...). Or vous refusez les moyens de lutte que ce gouvernement est le premier à vouloir se donner »*, a lancé M. Léonard.

Souvent confus, l'examen en deuxième lecture du projet aurait-il brisé un certain consensus droite-gauche sur l'immigration ? Le réveil tardif des socialistes a contribué à donner cette impression. *« Pour être équilibré, votre projet l'est : 50 % d'inapplicable, 50 % d'inacceptable »*, s'est insurgé M. Fabius. S'exprimant au nom du groupe UDF, M. Philibert a cru déceler quant à lui une *« clarification »* des positions en la matière : *« Nos concitoyens savent désormais que, sur ce problème de l'immigration irrégulière, il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent (...). Ils s'en souviendront. »*

Philippe Bernard et Jean-Baptiste de Montvalon

Les craintes des présidents d'université

Sans y faire explicitement référence, les présidents d'université s'inquiètent des conséquences de la loi Debré sur le maintien des échanges avec les étudiants, les enseignants et les chercheurs de différents pays. Jeudi 27 février, lors de la réunion de leur conférence (CPU), une instance présidée ès qualités par le ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ils ont adopté un texte qui souligne que *« tout doit être mis en œuvre pour qu'une politique d'échanges internationaux ne soit pas entravée par des contraintes administratives dirimantes pour le développement de la culture et de la science »*. La motion proposée par Jean-Marc Monteil, premier vice-président de la CPU, précise que *« la présence française dans le monde ne saurait être maintenue et développée en dehors d'une politique universitaire d'accueil ouverte aux étudiants, enseignants, chercheurs des différents continents »*.

Deux charters pour le Mali et le Zaïre

Au moment même où les députés achevaient, jeudi 27 février, l'examen du projet de loi Debré sur l'immigration, deux avions de la compagnie Air Charter International, filiale du groupe Air France, affrétés par le ministère de l'intérieur, ont reconduit 110 Maliens et Zaïrois en situation irrégulière vers Bamako et Kinshasa. La Cimade (service œcuménique d'entraide) a dénoncé une *« opération médiatique et politicienne (...) contraire à la dignité des personnes »*, tandis que le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) fustigeait *« cette réelle provocation à l'encontre des personnes qui se mobilisent depuis des semaines »* contre le projet de loi Debré sur l'immigration.

Les cinéastes expliquent la dissolution de leur collectif

*« **AUJOURD'HUI**, tout le monde doit s'employer à rétablir la vérité : les immigrés ne sont pas responsables de la crise générale que connaît le pays »* : en tête du texte qu'ils ont rédigé, jeudi 27 février, pour s'expliquer sur la dissolution de leur collectif, les cinéastes, à l'origine du vaste mouvement de protestation contre le texte de Jean-Louis Debré, ne retirent rien de ce qui a motivé leur mobilisation.

Ils accusent les partis au pouvoir depuis quinze ans d'avoir les uns après les autres *« alimenté le mensonge dans l'espoir de gagner des élections au coup par coup ou d'endiguer la montée de l'extrême droite. Et les lois ont suivi. Plus le mensonge infusait dans l'opinion publique, plus les lois se devaient d'être répressives pour répondre à un fantasme de plus en plus répandu : l'étranger perçu comme une menace pour la France »*.

Les signataires réclament que soit remise en cause *« l'intégralité d'un état d'esprit qui accepte chaque jour davantage l'inacceptable. C'est l'intégralité des liens entre tous et chacun qu'il faut retisser dans le pays »*, tâche qui incombe à *« chaque citoyen, dans sa vie privée ou publique, professionnelle ou amicale »*.

« RÉTABLIR LA VÉRITÉ »

Le collectif affirme que l'objectif est, *« dans le même mouvement,* [de] *rétablir la vérité, remettre à sa juste place la lutte contre l'immigration clandestine, et faire abroger les lois Méhaignerie/Pasqua et la loi Debré qui ne cherchent qu'à dresser les gens les uns contre les autres (les Français entre eux, les Français contre les étrangers, les étrangers réguliers contre les étrangers irréguliers, les sans-papiers contre les clandestins, etc.) »*.

Dans ce contexte, les membres du collectif déclarent ne pas vouloir se *« substituer à la parole de chaque signataire, ni entretenir l'illusion (...) qu'une addition de citoyens signant une affirmation de principes peut brutalement s'auto-désigner comme organisation légitime »*. C'est donc l'ultime texte du Collectif des réalisateurs signataires, désormais dissous, *« afin de renvoyer aux partis politiques leurs responsabilités de dérives successives,* [à] *la majorité parlementaire la responsabilité d'avoir voté une loi de désintégration sociale,* [au] *gouvernement sa responsabilité de résoudre avec humanité les cas des quelques milliers de sans-papiers que les lois Pasqua ont fait basculer dans des situations de vie indignes, en les régularisant immédiatement »*, qu'ils ont transmis au *Monde* vendredi 28 février au matin.

Adoptant une position qui traduit tout à la fois leur volonté de poursuivre la démarche engagée et leur défiance envers les « corps politiques constitués » – traditionnels ou s'étant mis en place à l'occasion de l'actuel mouvement –, les signataires concluent : *« Cette dissolution nous renvoie à nos responsabilités de citoyens. Nous avons commencé à les assumer, nous avons retrouvé le goût du combat. Joyeusement, il appartient désormais à chacun de nous de trouver la façon de la prolonger. »*

Par ailleurs, les cinéastes précisent que certains d'entre eux ont bien fait l'objet d'invitations à dîner en provenance du premier ministre, pour le début de la semaine prochaine. Sollicités, Bertrand Tavernier, Claire Denis, Cédric Klapish et Pascal Bonitzer ont décliné cette offre de Matignon.

Jean-Michel Frodon

Feu l'attestation de fin d'hébergement à Bagneux

DEPUIS QUELQUES JOURS, le service population, c'est son nom, de la mairie communiste de Bagneux (Hauts-de-Seine) a retiré de la circulation un document qui, depuis près de deux ans, était envoyé à tous les habitants de la ville qui accueillaient chez eux des étrangers soumis à la loi Pasqua. Il s'agit tout simplement d'une *« attestation sur l'honneur de fin d'hébergement »*. Il était accompagné d'une lettre, signé de René Buchin (divers gauche), adjoint au maire, délégué à la population, demandant aux hébergeants de *« bien vouloir retourner l'attestation ci-jointe dûment remplie et signée »* et leur rappelant que *« toute situation irrégulière engage* [leur] *responsabilité »*.

Dans sa forme, le document est d'une banalité éloquente. *« Je soussigné(e)... domicilié (e) à Bagneux, déclare sur l'honneur que..., venant de..., hébergé(s) à mon domicile du... au..., a ou ont quitté le territoire le... »* La mention suivante concerne les étrangers qui *« ne sont pas venus pour le motif suivant :.... »*. La mairie de préciser : *« Dans ce cas, veuillez nous retourner le certificat d'hébergement non utilisé. »*

Sans doute la mairie de Bagneux n'est-elle pas la seule à tenter de contrôler ainsi son territoire. Cette pratique est à rapprocher des interventions des députés communistes lors des débats sur l'article premier de la loi Debré, finalement abandonné, qui prévoyait que les hébergeants devaient déclarer à leur mairie le départ des étrangers accueillis à leur domicile. *« Avec cet article premier, on essaie de transformer les Français en délateurs, et on institue, par la logique même du texte, un fichier »*, déclarait Janine Jambu (Hauts-de-Seine), mercredi 26 février, en dénonçant le *« fichage »* et le *« contrôle policier »* qui auraient découlé de cet article. *« Vous voulez faire des clandestins un enjeu national (...). La France (...) ne s'honore pas en désignant l'étranger comme principal responsable de la crise, au risque d'alimenter une xénophobie et une racisme croissants et de plus en plus éhontés »*, avait-elle lancé au gouvernement.

Cette déclaration est dans le droit fil du virage symbolique effectué par le PCF en août 1996, lorsque Robert Hue s'était engagé le premier auprès des sans-papiers de Saint-Bernard. L'exemple de Bagneux montre combien les résistances sont fortes sur le terrain : le maire n'est autre que... Janine Jambu, dont l'adjoint chargé de la communication, Yves Bozon (PCF), indique que *« ce document n'est plus en vigueur actuellement »*. Sans préciser depuis quand.

Pascale Sauvage

M. Jospin reproche à la droite de ne pas « résister » au Front national

ORANGE (Vaucluse)
de notre envoyé spécial

Comme une confidence presque chuchotée, la petite phrase n'est venue qu'en fin de meeting. *« Je ressens combien ma tâche est difficile »*, a expliqué Lionel Jospin, jeudi 27 février, devant plus de quatre cents personnes réunies à Lapalud, point d'orgue de son déplacement d'une demi-journée dans le nord du Vaucluse. C'est la seule allusion que le premier secrétaire du Parti socialiste a faite sur le trouble interne né de la défaite de Vitrolles et des hésitations face au mouvement anti-Debré. Prévue, à l'origine, pour lancer la campagne de Jean-Pierre Lambertin, maire de Lapalud et candidat aux législatives dans la 4e circonscription du Vaucluse, celle d'Orange, M. Jospin a axé sa visite au pas de charge contre le Front national.

Dans un hôtel situé à la lisière de la ville conquise en juin 1995 par le FN, M. Jospin a écouté pendant soixante-cinq minutes une petite centaine d'élus de gauche et de militants associatifs (Mosaïca, Orange 2001) décrire le *« climat de délation »* d'une *« ville sinistrée »*. Fustigeant la *« direction brutale »* de Jacques Bompard, M. Jospin a raconté que le maire lui avait écrit, en juillet 1996, pour *« acquérir auprès de votre maison quelques ouvrages »* de son courant de pensée, comme si *« un parti politique devait régenter la culture »*...

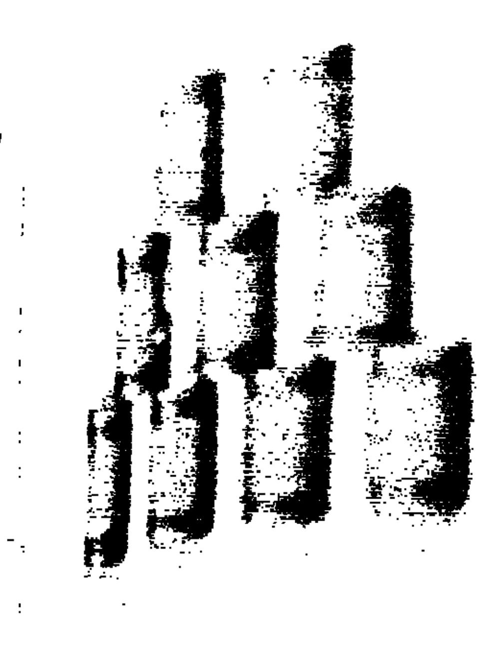
NOTE D'OPTIMISME

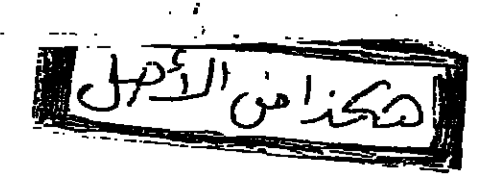
« Je ne suis pas capable d'aller sur ce terrain du glauque et du sordide », a lancé Jean Gatel, ancien ministre socialiste, secrétaire de la section d'Orange. *« La lutte contre le parti néofasciste qu'est le FN doit être menée de façon tout à fait déterminée »*, a répondu M. Jospin, attribuant pour la première fois au FN un tel qualificatif, tout en concluant sur une note d'optimisme : *« Les forces de la démocratie et de la raison l'emporteront toujours sur la violence, la brutalité, la bêtise. »* Après une halte à Bollène, où le maire socialiste, Jean-Pierre Genton, a demandé des réponses face au *« sentiment d'insécurité qui monte »*, M. Jospin a retrouvé la chaleur des réunion publiques en compagnie d'Elisabeth Guigou, candidate aux législatives et aux régionales.

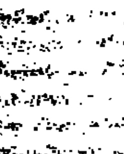
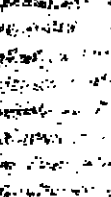
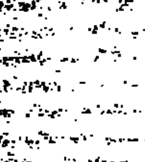
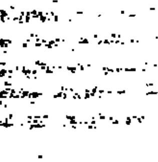
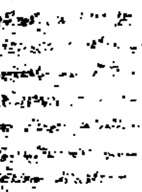
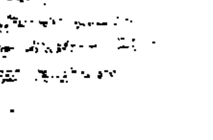
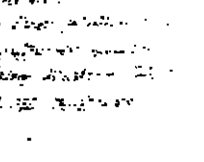
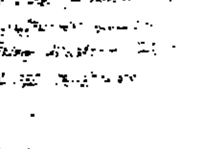
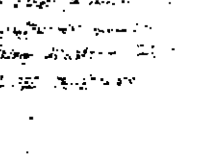
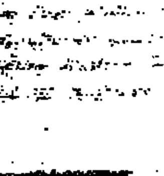
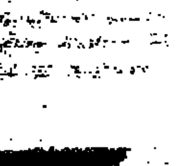
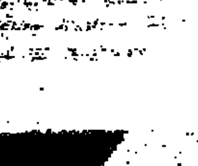
« Nous ne pourrons mener une lutte efficace contre l'extrême droite que si nous sommes capables de proposer aux Français des solutions concrètes et une perspective qui puisse rassembler », a affirmé M. Jospin. *« Le refus du respect de l'opposition,* a-t-il poursuivi, *la volonté de domestiquer les associations, d'administrer les consciences, de choisir les livres, cette violence (...), on voit s'il n'y avait pas les freins de la loi républicaine en quoi ce système pourrait se déployer au péril de nos libertés. »* Le dirigeant socialiste, donnant à son parti *« une responsabilité considérable »* dans ce combat, a voulu démontrer que *« la droite n'offre pas de résistance suffisante au FN »*, notant que *« ce qui n'avait pas été possible sous la gauche s'est produit sous la droite : la conquête de quatre mairies par l'extrême droite »*. M. Jospin a dénoncé de nouveau *« trop de porosité, trop de passerelles »* entre la droite, accusée de n'avoir pas fait *« son devoir »* à Vitrolles, et le FN.

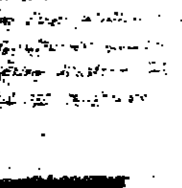
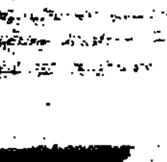
Revenant sur l'immigration comme sur son désir de rénovation, M. Jospin s'en est pris à la *« volonté politique d'étouffement des affaires de la Ville de Paris parce que cela met en cause le premier ministre et le président de la République, qui ont géré cette ville pendant des années »*. Il a reproché à Jean-Louis Debré, après le rejet du pourvoi en cassation du directeur de la police judiciaire parisienne, Olivier Foll, de ne pas respecter la loi. *« Ou M. Foll est le responsable de ce refus d'obtempérer à une demande du juge d'instruction et il doit démissionner, ou bien ce n'est pas lui qui est responsable, parce que c'est son ministre qui lui a demandé, et alors c'est le ministre, M. Debré, qui, lui, doit donner sa démission. »* Ce fut le seul moment où la salle interrompit son propos par des applaudissements.

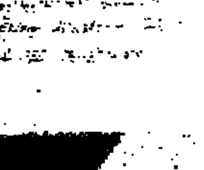
Michel Noblecourt

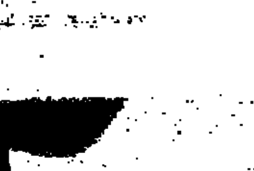


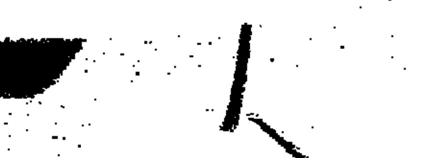
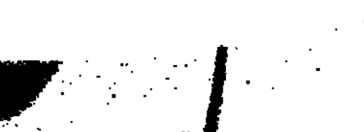
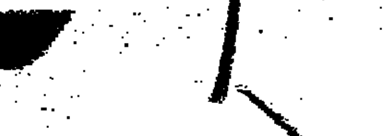





La hausse du chômage en janvier confirme l'attentisme des chefs d'entreprise face à l'embauche

Le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 18 100 (+ 0,6 %) au début de l'année

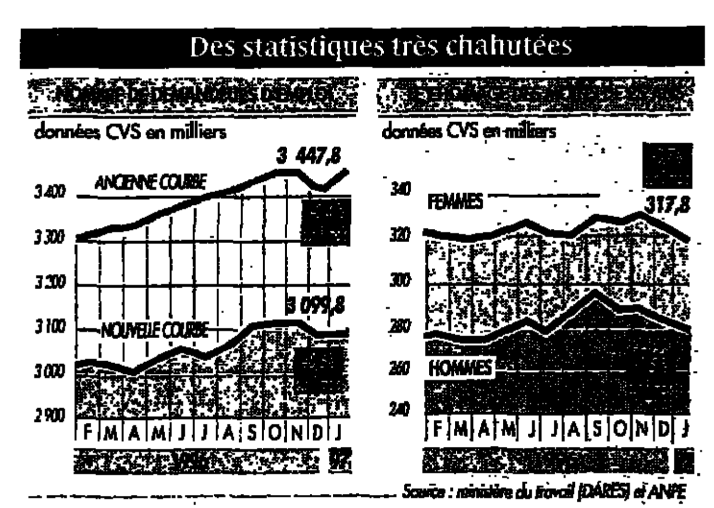
Publiées vendredi 28 février par le ministère du travail, les statistiques du chômage de janvier confirment les mouvements erratiques observés ces derniers mois et la mauvaise orientation de la tendance depuis août 1995. Les pouvoirs publics espèrent toutefois que la reprise de la croissance prévue cette année, en dopant l'emploi, permettra la stabilisation du chômage au second semestre.

BAISSE en octobre, hausse en novembre, recul en décembre, reprise en janvier : depuis plusieurs mois, les statistiques du chômage sont particulièrement chahutées, même si la tendance reste mal orientée depuis août 1995. Les chiffres de janvier, publiés vendredi 28 février par le ministère du travail, confirment à la fois ces mouvements erratiques et cette tendance. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE a, en effet, progressé de 18 100 (+ 0,6 % sur un *mois, + 3,1 % sur un an*), ce qui porte leur nombre à 3 099 800 (en données corrigées des variations saisonnières).

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) reste inchangé à 12,7 % de la population active. En ajoutant ceux qui ont travaillé plus de soixante-dix huit heures dans le mois précédent, le nombre de chômeurs atteint 4 447 800 (+ 0,4 % sur un mois, + 4,7 % sur un an). Enfin, si l'on retient la définition très restrictive du BIT (une personne sans emploi, recherchant activement du travail et immédiatement disponible), le nombre de chômeurs s'établit à 3 268 000, en hausse de 0,6 % sur un mois et de 8 % sur un an.

Aucun de ces indicateurs, qui rendent compte de manière imparfaite de la réalité du chômage, du *sous-emploi et de la précarité*, n'incitent à l'optimisme. Seul l'emploi des jeunes de moins de 25 ans s'est un peu amélioré, puisqu'on en dénombrait 6 600 de moins dans les fichiers de l'ANPE. Ce résultat est probablement dû à l'augmentation des stages (+ 7,3 % sur un mois), mais sans doute pas aux reprises d'emploi, qui ont baissé de 3,3 % par rapport à décembre et de 14,2 % sur un an. Le mois de janvier s'est d'ailleurs caractérisé par une forte progression des inscriptions dans les agences locales (+ 3,8 %), notamment à la suite d'une fin de contrat à durée déterminée ou de mission d'intérim, alors que les sorties ont été moins nombreuses (-1,8 %).

Quant aux offres de l'ANPE, elles ont baissé de 4,4 % en janvier (+ 10,2 % en un an), mais leur qualité reste problématique. Le ministère n'en fournit pas le détail au mois le mois, mais sur un an, seuls les contrats occasionnels (+ 41,3 %) ou de moins de six mois (+ 25,9 %) ont augmenté, tandis que les contrats dits « durables » (CDD de plus de six mois, CDI) étaient en recul (-6,8 %). Le directeur général de l'ANPE, Michel Bernard, a récemment confirmé ce phénomène en présentant le bilan 1996 de l'agence (*Le Monde* du 26 février). Un autre chiffre est préoccupant : celui des chômeurs pointant depuis plus d'un an à l'ANPE, en hausse de 2 % sur un mois et de 4,7 % sur un an (en données CVS). Leur nombre atteint 1 093 100, et ils représentent plus du tiers (34,4 %) des demandeurs d'emploi.



Le gouvernement se veut relativement optimiste sur l'emploi des jeunes en 1997. En revanche, le chômage de longue durée continue de progresser : + 2% en un mois et + 4,7% en un an.

OPTIMISME PRUDENT

L'horizon de l'emploi est-il pour autant totalement bouché ? Certains signes incitent le gouvernement à un optimisme prudent. Le secteur de l'intérim, qui constitue traditionnellement un indicateur avancé en matière d'emploi, enregistre depuis trois mois une progression de son chiffre d'affaire. Les pouvoirs publics pensent que la reprise de la croissance prévue cette année va doper l'emploi. La stabilisation du chômage, espérée par le gouvernement au second semestre, serait en bonne voie, selon les dernières prévisions du régime d'assurance-chômage, publiées vendredi. Sur la base d'une croissance de 2,3 % en 1997, l'Unedic estime que la hausse du chômage pourrait être limitée à 15 000 cette année, et à 70 000 si l'on ajoute ceux qui ont travaillé plus de soixante-dix *huit heures dans le mois.*

Les créations d'emplois dans le secteur privé atteindraient 170 000 (+1,2 %), contre -0,1 % en 1996. L'assurance-chômage, qui va utiliser ses excédents pour financer la baisse des cotisations et l'amélioration de l'indemnisation inscrites dans la nouvelle convention Unedic signée par le patronat et les syndicats, garderait un solde positif de 3,1 milliards de francs fin 1997. Avec une croissance de 2,7 % en 1998, le nombre de chômeurs baisserait de 30 000 (+ 30 000 avec « les plus de soixante-dix huit heures »), les créations d'emplois atteindraient 177 000 et l'excédent 1,4 milliard de francs.

Toutefois, un doute subsiste sur la fiabilité de ces chiffres. Plusieurs experts jugent que le transfert des inscriptions de l'ANPE vers les Assedic, qui sera achevé fin 1997, risque d'entraîner l'« évaporation » d'environ 10 % du nombre des chômeurs, surtout non-indemnisés. Sans nier le problème, le patron de l'ANPE juge que si baisse des inscriptions il y a, elle ne sera *« pas du tout de cet ordre-là »*. Tant que le gouvernement n'aura pas rendu publique l'enquête confiée à l'Insee, le Dares et l'ANPE, attendue cet été, ce doute jettera une ombre sur ces statistiques.

Jean-Michel Bezat

Menaces sur la formation des chômeurs

Le nombre de chômeurs bénéficiant de l'allocation formation reclassement (AFR) risque de baisser considérablement dans les prochains mois. En vertu de la réforme de la convention Unedic adoptée en décembre 1996, les demandeurs d'emploi n'auront, en effet, plus que six mois (à compter de leur premier jour d'indemnisation) pour réclamer le bénéfice de cette formule qui, en plus d'une formation qualifiante, leur donne droit au maintien de leur allocation sans dégressivité. Or, actuellement, un tiers seulement des personnes en AFR l'ont demandée dans ce délai de six mois, un autre tiers entre six et douze mois après leur première allocation, le dernier tiers un an après. L'assurance-chômage essaie ainsi de réduire le coût de ce dispositif (6 milliards de francs), après le désengagement de l'Etat. Celui-ci en payait jusqu'à présent 5 milliards ; il ne le financera plus, en 1997, qu'à hauteur de 2,5 milliards. L'Unedic cherche ainsi à faire au moins un milliard de francs d'économies.

M. Chirac et M. Juppé retrouvent la confiance de leur électorat

LA DERNIÈRE ENQUÊTE de la Sofres le confirme : Jacques Chirac et Alain Juppé sont sortis de la dépression où ils avaient été plongés durant l'automne. Selon ce sondage, réalisé du 19 au 21 février, auprès d'un échantillon national de 1 000 personnes et publié par *Le Figaro Magazine* (daté 1er mars), ils enregistrent l'un et l'autre une forte hausse de la confiance à leur égard. Le président de la République recueille, en effet, 41 % d'opinions favorables, soit 6 points de mieux qu'en février et 9 points de mieux qu'en novembre. Le premier ministre, de son côté, avec 35 % de bonnes opinions, regagne 5 points en un mois et 12 points depuis novembre.

Si le pourcentage de personnes interrogées qui n'ont pas confiance dans les deux responsables de l'exécutif reste nettement majoritaire (57 % pour M. Chirac et 64 % pour M. Juppé), il est désormais établi qu'ils ont effacé un automne calamiteux et retrouvé le niveau de confiance qui était le leur au premier semestre 1996. Cette embellie est particulièrement sensible chez les sympathisants de la majorité. La confiance à l'égard du président de la République se renforce encore parmi les sympathisants du RPR (82 %) et se consolide chez ceux de l'UDF (63 %). Mais c'est le premier ministre qui bénéficie le plus de la confiance retrouvée de l'électorat de droite. En novembre, il ne recueillait plus que 55 % de bonnes opinions parmi les sympathisants du RPR et 50 % parmi ceux de l'UDF. Il a regagné *15 points (à 70 %) dans l'électorat RPR et 9 points* (à 59 %) dans l'électorat UDF.

Ce retour – relatif – de la confiance est d'autant plus significatif qu'il se produit en plein débat sur la politique d'immigration du gouvernement, puisque l'enquête de la Sofres a été conduite à la veille de la manifestation parisienne contre le projet Debré et au moment même où le gouvernement acceptait de modifier son texte pour en effacer la disposition la plus controversée sur les certificats d'hébergement. A l'inverse, le Parti socialiste, battu à Vitrolles par le Front national et hésitant sur le dossier de l'immigration, retrouve, ce mois-ci, une cote de confiance négative (47 % de mauvaises opinions, contre 44 % d'opinions favorables), et son premier secrétaire, Lionel Jospin voit sa cote s'effriter de 2 points à 47 % de bonnes opinions.

Gérard Courtois

Le RPR est confronté à la campagne présidentielle du chef de l'Etat

LA RECETTE a fait son chemin. Mise au point par Jacques Chirac tout au long de sa campagne présidentielle, elle consiste à écouter longuement les doléances d'une catégorie socioprofessionnelle pour nourrir la réflexion sur les blocages de la société française. En ouvrant officiellement, jeudi 27 février, à Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire), la campagne des *« forums pour la France »*, qui doit alimenter le projet du RPR pour la prochaine législature, le secrétaire général du mouvement néogaulliste, Jean-François Mancel, s'est, à son tour, plié à l'exercice : visites d'entreprise, déjeuner à la cantine, rencontre avec des socioprofessionnels, dialogue avec des sympathisants.

« Il ne faut pas que les chefs de parti rencontrent seulement des militants », estime l'initiateur de ce nouveau type de visites, Philippe Briand, député d'Indre-et-Loire et délégué général du RPR chargé de l'animation et de la jeunesse. Le hic, c'est que le public montre des signes d'impatience. Lors d'une réunion avec des artisans et commerçants, M. Mancel a pu ainsi constater que ceux-ci n'avaient rien oublié de la dénonciation par M. Chirac du poids de la technostructure. Où en est la baisse des charges ?, lui a-t-on demandé. La « juppette » a été jugée comme une *« connerie monumentale »* par un vendeur d'automobiles, qui attend toujours le remboursement par l'Etat de ses avances. *« Vous deviez simplifier la fiche de paie. Vous en avez encore rajouté avec la CSG déductible et la CSG non déductible »*, a reproché un autre artisan.

PATIENCE ET PRUDENCE

Le député de l'Oise a dû convenir qu'*« une loi sur deux est une erreur »* et que l'objectif demeure de *« faire reculer la société administrative »*. A plusieurs reprises, le secrétaire général du RPR a appelé ses interlocuteurs à faire preuve de patience. Il faudra *« au moins un septennat »* pour réformer la société. Face à ceux, nombreux, qui attendent davantage de flexibilité en matière de droit du travail, M. Mancel s'est montré très prudent : *« Ce n'est pas la bonne démarche que de suivre la mentalité anglo-saxonne. »* En réponse à Edouard Balladur qui propose que le relèvement du SMIC dépende, pour partie, d'un accord entre les partenaires sociaux (*Le Monde* du 28 février), M. Mancel a affirmé : *« Cela peut être considéré comme une agression contre un acquis social fort. Méfions-nous de ne pas déclencher un feu social autour d'un tel symbole. »*

Alors que la direction du RPR compte organiser trois cents forums de ce type, dans toute la France, d'ici à la fin du mois d'avril, le mouvement néogaulliste va devoir, une nouvelle fois, faire la synthèse entre des aspirations contradictoires. A Toulouse, jeudi, M. Balladur s'est à nouveau inscrit dans la voie libérale, en rappelant les réformes qu'il préconise en matière d'allégement des impôts et d'assouplissement de la législation du travail. Plaidant pour *« les idées de liberté, de responsabilité, de travail, de mérite »* dans lesquelles il voit le fondement de la majorité, l'ancien premier ministre a affirmé : *« Nous ne pouvons prétendre gagner face aux uns et aux autres que si nous nous affirmons comme étant nous-mêmes, c'est-à-dire ni proches du Front national, ni proches des socialistes. »*

De son côté, Charles Pasqua est toujours à la recherche d'un dialogue avec les républicains de tous bords. C'est le sens du colloque sur les valeurs de la République, les 1er et 2 mars au Sénat, où sont annoncés, outre de nombreux représentants de la société civile, des gaullistes historiques, tels que Pierre Messmer et Maurice Schumann, et des personnalités de droite et de gauche : Alain Madelin, président d'Idées-Action, le ministre délégué à la ville et à l'intégration, Eric Raoult, Yvan Renar, sénateur (PCF) du Nord, et Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens. Ce sera l'occasion pour l'ancien ministre de l'intérieur d'établir les convergences entre tous ceux qui s'inquiètent de l'actuelle construction européenne.

Jean-Louis Saux

Michel Giraud (RPR) de nouveau en difficulté

MICHEL GIRAUD, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, a renoncé, jeudi 27 février, faute de majorité en commission permanente, à se faire *« habiliter »* pour poursuivre le quotidien *Le Parisien* qui, dans un article publié le 16 janvier, intitulé *« Le conseil régional dans la tourmente »*, évoquait différents dossiers de marchés publics dénoncés par certains élus comme entachés d'illégalité. Il a manqué à M. Giraud la voix de Claude-Annick Tissot (RPR), ancienne présidente de la commission des marchés, qui, absente, n'avait pas donné de pouvoir. Au sein de la commission permanente de trente membres, M. Giraud ne peut obtenir de majorité qu'en ayant recours à sa voix prépondérante de président.

Mme Tissot, dans une note adressée à M. Giraud en mars 1996, déclarait ne plus pouvoir travailler au sein de la commission des marchés *« dans le respect strict de la loi »*. Ses déclarations à la presse lui avaient valu de quitter la commission des marchés tout en restant vice-présidente du conseil régional et, à ce titre, membre de la commission permanente.

Jacques Peyrat ne compte pas rejoindre l'alliance MPF-CNIP

JACQUES PEYRAT, maire (RPR) de Nice, déclare, dans une lettre adressée au *Monde*, *« qu'il n'a jamais été question »* pour lui *« d'envisager un rapprochement ni, a fortiori, une adhésion au nouveau regroupement constitué par le mouvements de MM. de Villiers et d'Ormesson »*, le Mouvement pour la France et le Centre national des indépendants et paysans (*Le Monde* du 26 février). *« Mon appartenance au RPR, que j'ai souhaitée il y a un an, me satisfait pleinement et j'apporte au gouvernement d'Alain Juppé et à mon mouvement politique un soutien sans conditions ni réserves »*, ajoute-t-il.

M. Peyrat précise que *« l'Entente républicaine, formation politique locale qu'*[il] *préside, regroupe des adhérents et des sympathisants de l'ensemble des partis politiques de la majorité présidentielle et n'a d'autre objectif que d'être une structure d'union de la majorité à Nice et dans les Alpes-Maritimes »*.

DÉPÊCHES

■ **FONDS DE PENSION : Soixante-dix-huit sénateurs socialistes et communistes ont saisi** le Conseil constitutionnel sur la proposition de loi instituant des plans épargne-retraite, adoptée par le Parlement. Ce texte vise, non à *« offrir à ceux qui le souhaitent un complément de revenu »*, mais à *« mettre en place un système se substituant progressivement aux régimes de base de sécurité sociale »*, écrivent les signataires du recours. Les sénateurs de l'opposition indiquent notamment *« que le principe d'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas affirmé et ne sera donc pas respecté »*.

■ **CODIFICATION : Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, s'est plaint** des conditions *« non satisfaisantes »* dans lesquelles s'est déroulé, en commission, l'examen du code de l'environnement, dans une lettre adressée au premier ministre, Alain Juppé, et datée du 24 février. *« Trop souvent les projets de loi portant codification ont nécessité, de la part des assemblées, un lourd travail de correction formelle »* estime plus généralement M. Séguin. *« Cette situation est très préoccupante, dans la mesure où elle est de nature à introduire le doute sur l'entreprise même de codification »*, conclut-il.

■ **RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : l'Arrco (Association des régimes de retraite complémentaire)** a enregistré en 1995, pour la première fois depuis sa création en 1962, un déficit qui s'élève à 1,1 milliard de francs, selon les comptes publiés dans le dernier numéro de la revue de l'Arrco. Ce « trou » (sur un budget de 120 milliards) résulte d'un déficit technique (différence cotisations/prestations) de 5,2 milliards, partiellement compensé par 4,1 milliards de produits des réserves financières.

■ **CONJONCTURE : le moral des chefs d'entreprise continue de s'améliorer.** Selon la dernière enquête de l'Insee, publiée vendredi 28 février, les perspectives générales s'améliorent. Le solde des réponses est désormais positif de 6 points, alors qu'il était positif de seulement 1 point en janvier et négatif de 14 points en décembre, 21 points en novembre, 23 points en octobre et même 29 points en septembre.

■ **CONGRÈS FN : Catherine Trautmann, maire (PS) de Strasbourg,** appelle à la mobilisation des citoyens contre l'organisation du congrès du Front national, du 28 au 30 mars, dans la capitale alsacienne. Mme Trautmann, qui estime que le FN *« est une menace pour la France »* et que *« ses recettes sont dangereuses et porteuses de guerre civile »*, invite les Strasbourgeois, dans la revue municipale de mars, à *« exprimer avec force la foi en des valeurs qui constituent le patrimoins de la ville et celui de la France : le liberté, l'égalité et la fraternité »*.

■ **PARTI COMMUNISTE : Robert Hue a décidé de « reporter », pour la seconde fois,** le voyage annoncé au début de l'année 1996, qu'il devait effectuer du 3 au 9 mars en Israël et dans les territoires palestiniens après la décision du gouvernement israélien d'implanter une nouvelle colonie juive à Jérusalem-est. *« L'esprit de ce voyage s'inscrivait fondamentalement – au lendemain de la signature de l'accord sur Hébron – dans la perspective de la réussite du processus de paix »*, a déclaré le secrétaire national du PCF.

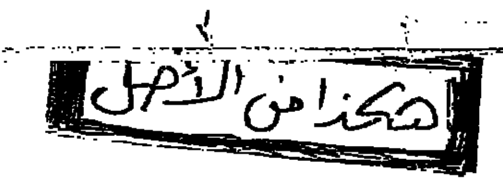
■ **PARLEMENT EUROPÉEN : le président du Parlement européen, José-Maria Gil-Robles,** vient officiellement d'installer Michel Scarbonchi, quarante-six ans, vice-président du Parti radical-socialiste, comme député à Strasbourg en remplacement de Bernard Tapie. Ce dernier avait démissionné de son mandat européen, le 6 février, peu après son incarcération à la prison de la Santé, à Paris.

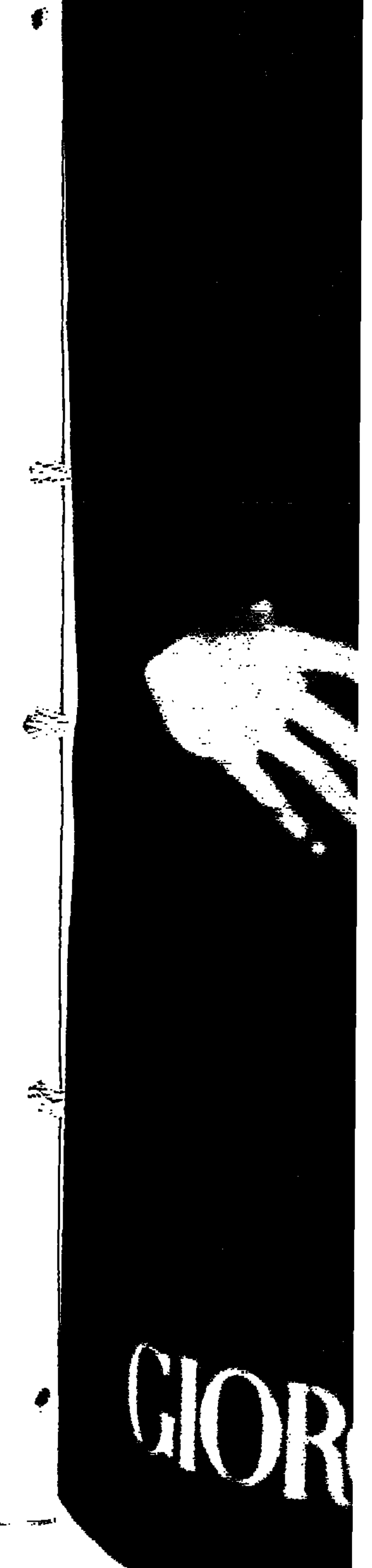
■ **TRANSPORTS URBAINS : lancée à l'initiative des trois principaux syndicats de transports en commun de province** (CGT, CFDT et FO), la journée d'action du vendredi 28 février devait entraîner sur le trafic des perturbations très inférieures à celle enregistrées lors de la grève du 24 janvier. L'Union des transports publics, la fédération patronale du secteur, n'a recensé des préavis de grève de 24 heures que dans une quinzaine de réseaux. Seuls les conducteurs de bus de Clermont-Ferrand poursuivent leur mouvement de grève depuis vingt jours. Les négociations entre patronat et syndicats du secteur doivent reprendre, mardi 4 mars.

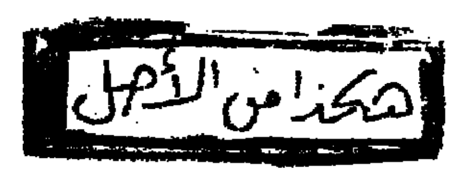
Le gouvernement ne souhaite pas modifier le scrutin des prud'homales

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE s'est déclaré, jeudi 27 février, *« réticent »* sur la question d'une modification du scrutin aux élections prud'homales, visant à empêcher les syndicats liés au Front national de présenter des candidats. Saisie par le conseil de la prud'homie, à l'initiative des cinq confédérations (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC), la Chancellerie a répondu, en concertation avec le ministère du travail, qu'une telle réforme risquerait d'être frappée d'inconstitutionnalité.

Ces confédérations avait adressé, lundi 24 février, une lettre allant dans le même sens au premier ministre pour lui demander de *« réglementer »* la présentation de listes aux élections prud'homales du 10 décembre, en réservant le monopole des candidatures *« aux seules organisations syndicales représentatives au plan national »*.







(Publicité)

...chel Giraud (RPR)
...nouveau en difficulté

...ues Peyrat ne compte pas
...ndre l'alliance MPF-CNIP

...uvernement ne souhaite pas
...ifier le scrutin des prud'homm...

JUSTICE Deux arrêts de la Cour de cassation, rendus mardi 25 février, précisent la jurisprudence en matière d'éthique et de responsabilité médicales. ● EN CAS DE LITIGE, le médecin devra désormais prouver qu'il avait préalablement informé son patient des risques encourus. La charge de cette preuve, qui pourrait prendre une forme écrite, risque de modifier la relation de confiance qui s'établit entre praticien et malade sous le sceau du secret. Dans un second arrêt, la Cour de cassation rappelle que le médecin est tenu à une obligation de moyens, et non à une obligation de résultat. ● AUX ETATS-UNIS, les poursuites pénales contre des praticiens sont rarissimes. Ces derniers ont en revanche tellement intégré le risque de réparations civiles qu'ils souscrivent une assurance pour s'en protéger.

La Cour de cassation précise les règles de la responsabilité médicale

Les magistrats estiment qu'il appartient au médecin, en cas de litige, de prouver qu'il a bien informé son patient. Cette décision fait franchir une nouvelle étape dans la « judiciarisation » de la relation thérapeutique

LA JURISPRUDENCE sur la responsabilité médicale vient de s'enrichir de deux arrêts importants qui figureront à ce titre dans le rapport annuel de la Cour de cassation.

La première décision, rendue mardi 25 février, rappelle que le médecin est tenu à un devoir d'information envers son malade et précise qu'il lui incombe, en cas de litige, de prouver qu'il l'a rempli. Les modalités de cette preuve sont logiquement laissées à l'appréciation des juges du fond, mais les juristes pensent d'abord à des traces écrites, ces « décharges » que l'on signe aujourd'hui avant des interventions très risquées. Le recours à des témoins pourrait sans doute aussi convenir.

La procédure avait été engagée par un homme victime d'une perforation intestinale, qui accusait son médecin de ne pas l'avoir prévenu du risque couru lors de l'intervention, une coloscopie avec ablation d'un polype. Par un arrêt du 5 juillet 1994, la cour d'appel avait débouté le patient parce qu'« *il lui appartenait de rapporter la preuve de ce que le praticien ne l'avait pas averti de ce risque* ». Dans leur pourvoi en cassation, les avocats de la victime soutenaient que « *le médecin est tenu à un devoir d'information et de conseil à l'égard de son patient* » et qu'en mettant « *à la charge* [du malade] *l'obligation de prouver qu'il n'avait pas été informé des risques, qualifiés par la médecine de* « non négligeables » (...), *la cour* [d'appel] *avait renversé le principe de la preuve et violé l'article 1315 du code civil* ».

La première chambre civile de la Cour de cassation, présidée par Jacques Lemontey, vient de leur donner raison. « *En statuant ainsi*, souligne l'arrêt, *alors que le médecin est tenu d'une obligation particulière d'information vis-à-vis de son patient et qu'il lui incombe de prouver qu'il a exécuté cette obligation, la cour d'appel a violé le texte susvisé.* » La Cour de cassation a donc cassé l'arrêt de Rennes et renvoyé les parties devant la cour d'appel d'Angers.



PREUVE DU « CONSENTEMENT »

En renversant ainsi la charge de la preuve, qui échoit habituellement à « *celui qui réclame l'exécution* », la jurisprudence de la Cour de cassation risque de compliquer quelque peu la relation thérapeutique, en encourageant les médecins à garder, avant chaque prescription, chaque acte ou chaque opération, une preuve du « *consentement* », selon l'article 36 du code de déontologie médicale *(lire ci-dessous)*, de leur malade.

Le corps médical doit désormais apporter la preuve matérielle de l'information du patient mais il existe des limites à ce devoir d'informer. Certaines sont fixées par le code de déontologie lui-même, qui prévoit qu'« *un malade peut être tenu dans l'ignorance d'un diagnostic grave* ». D'autres ont été précisées par la jurisprudence, qui a indiqué, en 1984, que seuls les risques « *normalement prévisibles de l'opération* » doivent être communiqués au malade. Elle a *aussi considéré que le médecin ne* commettait pas de faute lorsqu'il s'abstenait d'informer son patient des risques « *exceptionnels* ». En matière de chirurgie esthétique, d'interruption volontaire de grossesse et de péridurale, la Cour de cassation impose en revanche aux chirurgiens de fournir une information plus complète, « *même si les risques encourus se réalisent rarement* ».

Quant au Conseil d'Etat, il se réfère à la notion de « *risques normalement prévisibles* ». L'obligation de prévenir le malade des aléas probables de l'acte de soins peut cependant s'éteindre en cas d'urgence de l'examen, du traitement ou de l'opération. Pour les thérapeutiques courantes, ne présentant aucun risque particulier, le juge administratif a même estimé que le devoir d'informer n'avait pas lieu d'exister.

Dans un second arrêt rendu mardi 25 février, la Cour de cassation a réaffirmé un principe de base de la responsabilité médicale : le praticien est tenu à une obligation de moyen, et non à une obligation de résultat. La Cour a rejeté le pourvoi d'un homme victime d'une hémiplégie à la suite d'un accident opératoire et qui invoquait une « *obligation de résultat* » à l'encontre de son chirurgien.

En 1987, ce malade avait subi une intervention sur la carotide nécessitant la pose d'un ballonnet gonflable. Le chirurgien avait dû le dégonfler pour le repositionner et le ballonnet s'était échappé vers la carotide interne avant d'obstruer l'artère cérébrale moyenne, provoquant une hémiplégie droite chez le patient. Immédiatement transféré de la clinique où il avait été opéré vers un hôpital, il avait subi une seconde intervention destinée à désobstruer l'artère. Victime d'une hémiplégie, il avait ensuite porté plainte.

« NI FAUTE NI VICE »

La cour d'appel l'avait débouté, *considérant, au vu d'une expertise* et d'une contre-expertise, qu'« *il n'y avait eu ni faute du praticien, ni vice du matériel et que l'accident (...) devait s'analyser comme la matérialisation d'un aléa inhérent à tout acte chirurgical* ». En cassation, les avocats du malade affirmaient que « *le chirurgien qui procède à un acte de fourniture d'un appareil destiné à être placé dans le corps du malade est tenu à une obligation de résultat concernant la sécurité de ce dernier et tenant tant à la conception de l'appareil qu'à ses conditions d'utilisation* ». Ils estimaient donc que le praticien « *avait manqué à son obligation de résultat tenant à la sécurité de son patient sans qu'il y ait lieu de rechercher si le ballonnet était atteint d'un vice* ».

La Cour de cassation leur a donné tort. « *Le chirurgien, alors même qu'il procède à la pose d'un appareil sur la personne du patient, n'est tenu qu'à une obligation de moyens*, note-t-elle. *La cour d'appel, qui (...) a retenu (...) qu'eu égard à la pathologie présentée la technique utilisée était non seulement justifiée mais la meilleure en l'état des connaissances médicales, a (...) relevé que le matériel employé était exempt de vice et que le praticien l'avait vérifié avant son utilisation et avait notamment testé le ballonnet (...) ; qu'elle a ajouté que les soins avaient été consciencieux, attentifs et conformes aux données de la médecine et de la science.* » Inquiets de devoir désormais demander une signature à leurs patients, les médecins se consoleront de voir la notion juridique de responsabilité sans faute aussi solidement ancrée.

Laurence Folléa

Le devoir d'information et ses limites

● **Déontologie.** L'article 35 du code de déontologie médicale dispose : « *Le médecin doit à la personne qu'il examine, qu'il soigne ou qu'il conseille une information loyale, claire et appropriée sur son état, les investigations et les soins qu'il lui propose. Tout au long de la maladie, il tient compte de la personnalité du patient dans ses explications et veille à leur compréhension. Toutefois, dans l'intérêt du malade et pour des raisons légitimes que le praticien apprécie en conscience, un malade peut être tenu dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic graves, sauf dans les cas où l'affection dont il est atteint expose les tiers à un risque de contamination.* » L'article 36 ajoute : « *Le consentement de la personne examinée ou soignée doit être recherché dans tous les cas. (...) Si le malade est hors d'état d'exprimer sa volonté, le médecin ne peut intervenir sans que ses proches aient été prévenus et informés, sauf urgence ou impossibilité.* »

● **Jurisprudence.** Le devoir d'information qui pèse sur le médecin implique une information sur les risques inhérents à l'acte médical et les conséquences possibles à long terme de l'acte opératoire. L'appréciation de ce devoir est jugée *in concreto*, c'est-à-dire au regard de la potentialité de réalisation du risque et de sa gravité. Face à un risque fréquent, la jurisprudence a une exigence d'information poussée. Pour une probabilité négligeable, le devoir d'information sera plus lâche. Les juges du fond distinguent au cas par cas le risque « *exceptionnel* » du risque « *fréquent* ».
Ce principe a ses limites. L'urgence ou l'état psychologique du malade dispensent le praticien de son devoir d'informer. La non-révélation par le patient d'éléments tenant à sa personne – son état asthmatique, par exemple – peut exonérer le médecin. Enfin, l'obligation d'informer le patient n'a été abordée par les juridictions administratives ou judiciaires qu'à l'égard du personnel médical, et non paramédical.

Au cœur du débat, la relation spécifique qui unit le médecin et son patient

ANALYSE

Du risque d'accélérer la modification d'un indispensable lien de confiance

Durant des siècles, la relation médicale fut, pour reprendre la belle formule du docteur Louis Portes, l'un des présidents du Conseil national de l'ordre des médecins, « *la rencontre d'une conscience et d'une confiance* ». Mais notre époque n'est plus, depuis longtemps déjà, de celle qui se satisfait de ce type d'organisation individuelle.

Plusieurs textes en vigueur concernent la question du devoir d'information du patient par son médecin. Cette obligation est notamment inscrite dans le code de déontologie médicale qui énonce que « *tout médecin doit à la personne qu'il soigne (...), une information loyale, claire et appropriée à son état (...)* » *(lire ci-contre)*. En d'autres termes, le code de déontologie, dont la dernière version *date de septembre 1995, laisse à la* conscience du médecin l'arbitrage entre ce qui doit être entendu par le patient dans le cadre d'une relation thérapeutique et ce qui peut ne pas l'être compte tenu de son état.

Les lois de bioéthique de juillet 1994 et, plus généralement la jurisprudence *qui s'est dégagée ces* dernières années, vont dans le sens d'une volonté d'organiser, sinon d'imposer, l'information la plus complète possible du patient. C'est tout particulièrement vrai lorsque, comme l'a rappelé récemment *La Revue du praticien-Médecine générale* (datée du 20 janvier), la personne se prête à des interventions sans profit thérapeutique direct mais comportant néanmoins quelques risques. En 1961, la Cour de cassation avait déjà établi que le médecin devait donner à son patient « *une information simple, approximative, intelligible et loyale* ». L'analyse de la jurisprudence dans ce domaine permet de conclure à une graduation dans l'obligation d'informer, en fonction de l'acte médical ou chirurgical pratiqué.

« *Pour les actes médicaux courants, le médecin a une obligation d'information normale. En revanche il doit donner une information plus complète, plus étendue, pour certains actes médicaux spécifiques appelés « de convenance ou de confort* », écrit Pierre Besnard, directeur d'hôpital, dans *La Revue du praticien-Médecine générale. Mais toute obligation doit avoir ses limites. C'est ainsi que le législateur et la jurisprudence ont tracé les limites de cette obligation d'information qui ne doit pas fonctionner à sens unique : le patient a aussi une obligation d'informer son médecin.* »

« EN CONSCIENCE »

En imposant au praticien la charge de la preuve de l'information de son malade, la Cour de cassation prend le risque d'accélérer la modification de la relation qui unit le médecin à son malade. On peut d'ores et déjà s'inquiéter de l'impact que pourrait avoir une telle disposition sur la nature même de cette relation et sur l'indispensable confiance qui conditionne pour une grande partie la réussite du geste thérapeutique. On comprend en effet aisément que le fait de contraindre le médecin à faire la liste des possibles incidents ou accidents inhérents à son action n'est pas exactement de nature à faciliter son travail.

L'évolution de la perception de la pratique médicale, comme celle de la place du médecin dans la société, fait aujourd'hui que cette relation est de plus en plus marquée par la possible intervention des juridictions civiles et pénales dès lors que le résultat visé n'a pas été atteint. La Cour de cassation a certes confirmé que le médecin n'était pas tenu à une obligation de résultat mais elle a, dans le même temps, inclus l'obligation d'informer dans l'obligation de moyens qui s'impose à tout praticien. Cette disposition ne saurait toutefois être comprise qu'à la lumière des limites que les textes ou la jurisprudence fixent à cette même obligation d'informer. Parce que la relation thérapeutique est d'une toute autre nature qu'une relation marchande, il existe de multiples situations où le médecin est tenu de ne pas dire ce qu'il sait ou ce qu'il craint à celui qui se confie à lui.

Là encore le code de déontologie fait appel à la conscience du médecin. Il précise que « *dans l'intérêt du malade et pour des raisons légitimes que le praticien apprécie en conscience, un malade peut être tenu dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic graves (...)* ». Au-delà de l'ignorance dans laquelle on peut, le cas échéant, laisser celui qui est atteint d'une maladie mortelle (tout en prévenant les proches dès lors que le patient ne l'a pas préalablement interdit), le juge administratif et le juge judiciaire ont l'un et l'autre posé les limites de la responsabilité du médecin en cas de manquement à l'obligation d'informer. Les décisions de la Cour de cassation complètent ainsi un dispositif qui fait du juge l'arbitre d'une situation particulièrement complexe qui voit un médecin poursuivi par celui qui estime avoir vu sa confiance trahie.

Ce faisant, les deux arrêts de la Cour de cassation vont certainement relancer le débat sur l'indemnisation de l'aléa thérapeutique. Seule une loi sur cette question, dont la nécessité avait été affirmée aussi bien par Bernard Kouchner que par Philippe Douste-Blazy lorsqu'ils étaient ministre de la santé, permettrait en effet de prévenir une « *judiciarisation* » de la relation médecin-malade.

Jean-Yves Nau

Les malades américains en proie à « la mentalité du sac d'or »

NEW YORK
de notre correspondante

Un après-midi de 1990, en voulant soigner une patiente d'une maison de retraite de New York, âgée de soixante-dix-huit ans, atteinte d'une insuffisance rénale, aveugle et *incapable de parler, le docteur Gerald* Einaugler commit une tragique méprise : il prit un cathéter de dialyse placé dans son abdomen pour une sonde d'alimentation et demanda qu'y soit injectée une solution alimentaire. Six jours plus tard, la patiente était morte. Cinq ans plus tard, le docteur Einaugler, financièrement et psychologiquement brisé, prenait le chemin de la prison pour y purger le premier des cinquante-*deux week-ends auquel il avait été condamné* pour négligence criminelle.

Cauchemar de tout médecin, le cas exceptionnel du docteur Einaugler émut particulièrement la communauté médicale américaine : les poursuites pénales sont en effet rarissimes contre des médecins ; ces derniers ont en revanche tellement *intégré* le risque de procès civils qu'ils souscrivent une assurance pour s'en protéger.

Les Américains, c'est bien connu, sont procéduriers et y ont été encouragés par un certain nombre d'affaires retentissantes à l'issue desquelles les plaignants se sont retrouvés à la tête de dommages et intérêts de plusieurs millions de dollars accordés par des *jurys populaires*. C'est, accuse Bruce Blehart, de l'American Medical Association (AMA), la « *mentalité du sac d'or* » doublée, en médecine ou en chirurgie, du « *syndrome de la perfection* », particulièrement notable en gynécologie-obstétrique : les futures mères dont la grossesse a été normalement surveillée s'attendent à avoir un bébé parfait. S'il ne l'est pas, il doit y avoir un responsable. « *Dans certains Etats*, affirme M. Blehart, *des gynécologues-obstétriciens ont arrêté de faire des accouchements en raison du coût des poursuites judiciaires.* »

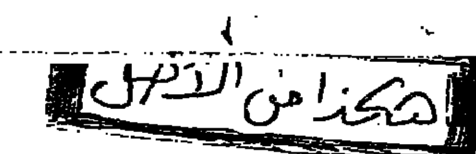
La législation américaine, qui prévoit que le patient consent à un traitement ou à une intervention après avoir été dûment informé de ses risques *(informed consent)*, ne peut évidemment envisager tous les cas de figure. Comme le souligne l'AMA, « *le volume d'information à transmettre est important, car un véritable fossé sépare le savoir du médecin de celui du patient* ». Tout en parlant au patient lors d'une consultation ou d'un examen, le médecin consigne généralement par écrit le maximum de détails dans le dossier médical du patient, y compris les explications qu'il lui fournit, car c'est ce dossier qui servira, très souvent, de pièce à conviction : en cas de conflit, il est saisi par la justice et constituera une pièce centrale lors du procès.

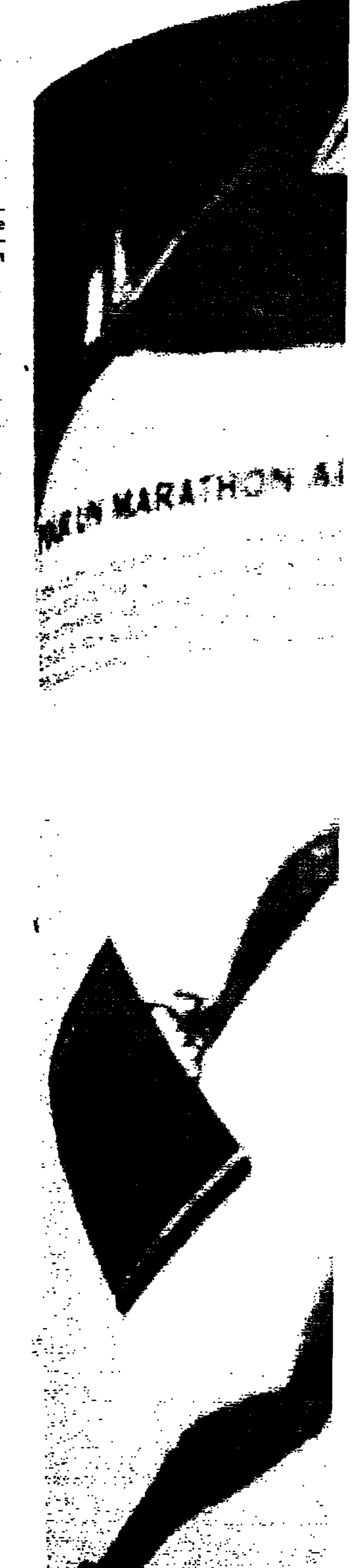
MÉDECINE DÉFENSIVE

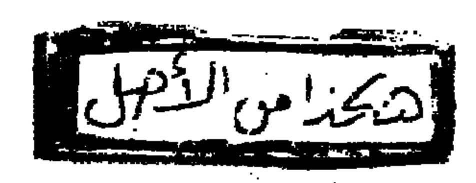
Ce penchant pour les actions *judiciaires* a évidemment eu des conséquences sur le coût de la médecine, qu'il a fait augmenter de deux manières : par le coût même des procès et des condamnations, et par son effet sur le comportement des médecins, enclins à pratiquer une « médecine défensive » en multipliant les examens, radios ou analyses pour devenir inattaquables.

Le goût des Américains pour la procédure *judiciaire n'a pas fléchi, mais le corps médical* est aujourd'hui mieux équipé pour y faire face. Et, politiquement, un retour de bâton s'est fait sentir ces dernières années, comme l'a montré le succès inattendu, en 1995, du livre d'un avocat, Philip Howard, dénonçant cette mentalité sous le titre *La Mort du bon sens : comment le droit étouffe l'Amérique*. Certains Etats, comme la Californie, ont adopté des législations limitant le montant des dommages et intérêts auxquels peuvent prétendre des patients et, dans ces Etats, la prime d'assurance des médecins pour se prémunir contre les procès a cessé d'augmenter. Parallèlement, le Congrès républicain élu en 1994 a adopté une proposition de loi imposant le même type de limites pour les poursuites judiciaires contre les fabricants de produits défectueux, mais le texte a été bloqué par le président Clinton, qui y a mis son veto, estimant qu'il affectait les droits des victimes. Les adversaires de Bill Clinton affirment que son opposition à ce texte était surtout inspirée par le lobby des avocats, grands contributeurs des campagnes électorales démocrates...

Sylvie Kauffmann







(Publicité)

Martin Bouygues et Patrick Le Lay mis en examen et placés sous contrôle judiciaire

LA MISE EN EXAMEN de Martin Bouygues, PDG du groupe Bouygues, de Patrick Le Lay, PDG de TF 1, et de deux responsables de filiales du groupe assombrit l'horizon judiciaire du numéro un du BTP. Placés en garde à vue, mercredi 26 février, dans les locaux de la direction régionale de la police judiciaire de Versailles, MM. Bouygues et Le Lay se sont retrouvés jeudi, en début d'après-midi, dans le bureau du juge d'instruction versaillais, Jean-Marie Charpier. Francis Bouygues y a été amené par les policiers au terme de plus de vingt-deux heures de garde à vue. Patrick Le Lay, qui a quitté libre les locaux de la police judiciaire, mercredi soir, peu avant minuit, a été convoqué le lendemain chez le magistrat (*Le Monde* du 28 février).

Au terme d'une comparution d'une heure et demie dans le cabinet du juge d'instruction, les deux hommes ont été mis en examen pour « *abus de biens sociaux* ». Ils sont ressortis libres mais placés sous contrôle judiciaire. Cette mesure ne les empêche pas de gérer mais il leur est interdit d'entrer en contact avec Marie-Jacques Dupuydauby, un ancien vice-président du groupe Bouygues, mis en examen, le 8 mai 1996, pour « *faux et usage de faux, recel de biens d'abus de biens sociaux commis de manière habituelle et abus de bien sociaux* ».

PRESTATIONS FICTIVES

En 1986, Marie-Jacques Dupuydauby avait créé une société, la Compagnie d'études et de rapprochement d'affaires pour l'investissement et la logistique (Cerail), qui avait obtenu de Francis Bouygues des contrats avec quatre sociétés du groupe : TF 1, Bouygues Off-Shore, Bouygues Diversification et la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR), spécialisée dans le traitement de l'eau. Trois d'entre elles auraient versé des « *rémunérations systématiques régulières* » pour des prestations que les enquêteurs jugent fictives.

Quelques heures avant que les deux PDG arrivent au tribunal de grande instance de Versailles, Philippe Chalandon, directeur commercial de Bouygues Off-Shore, placé en garde à vue mercredi matin, a été mis en examen pour « *complicité d'abus de biens sociaux* ». Son contrôle judiciaire lui interdit, lui aussi, d'entrer en relation avec M. Dupuydauby. Interpellé jeudi matin à son domicile, un quatrième dirigeant du groupe, Bernard Devalan, ancien directeur de la SAUR, dont il est toujours administrateur, a été déféré en fin de journée devant le magistrat instructeur. Mis en examen pour « *abus de biens sociaux* », il a été placé sous contrôle judiciaire avec les mêmes obligations que les autres dirigeants.

Trois autres dirigeants du groupe ont déjà été impliqués dans une affaire de fausses factures du BTP en Ile-de-France. Partie d'un banal contrôle fiscal chez un métreur de l'Etang-la-Ville (Yvelines), cette enquête a permis aux policiers de mettre au jour, en septembre 1994, un important système de fausses facturations, ce qui a conduit à la mise en examen de soixante-cinq personnes (PDG, responsables d'entreprises et de bureaux d'études ou directeurs commerciaux). Le montant des fausses factures dépasserait 70 millions de francs.

Jean-Claude Pierrette

Des milliers de personnes aux obsèques des quatre jeunes filles d'Outreau

En silence et avec dignité, la foule a partagé la douleur des familles

Les obsèques des quatre jeunes filles d'Outreau (Pas-de-Calais) retrouvées assassinées le 21 février ont eu lieu, jeudi 27 février, en la basilique Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, en présence de plusieurs milliers de personnes. Le premier ministre, Alain Juppé, était présent à cette cérémonie.

BOULOGNE-SUR-MER
de notre envoyé spécial

Quelque cinq mille personnes ont assisté, dans la matinée du jeudi 27 février, en la basilique Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), aux obsèques des quatre jeunes filles d'Outreau retrouvées assassinées vendredi 21 février (*Le Monde* daté 23-24 et 25 février). Les drapeaux des édifices publics en berne, les rideaux des commerçants baissés, des fanions noirs accrochés aux bus, des minutes de silence respectées dans toutes les écoles, des employeurs qui donnent une partie de la matinée à leurs salariés pour participer à la célébration, toute la région boulonnaise s'est associée, d'une manière ou d'une autre, à une cérémonie particulièrement émouvante, à laquelle participait le premier ministre, Alain Juppé. Faute de place, une partie de la foule était massée à l'extérieur de la cathédrale.

Dans une église froide que ne réchauffaient pas les rayons d'un soleil d'hiver accentuant la pâleur des visages, des centaines d'anonymes ont écouté, dans le recueillement, avec les familles des victimes, installées aux premiers rangs, les messages délivrés par Mgr Derouet, évêque d'Arras, qui présidait la cérémonie, et par les trois prêtres des paroisses où habitaient les jeunes filles.

Sachant manier les mots des gens d'ici, le curé d'Outreau, Yves Wallart, a décliné son discours sous forme d'excuses adressées aux parents des victimes : « *Merci infiniment de ne pas nous en vouloir, pour ne pas avoir beaucoup respecté votre intimité, pour avoir voulu parfois vous pousser à crier votre souffrance alors que vous aviez soif de silence. Merci de ne pas nous en vouloir de nous être accaparé votre douleur et de l'avoir mal vécue.* »

N'oubliant pas que les habitants de la région vivent le regard tourné vers la mer, le Père Joseph Leprêtre, curé d'Equihen, a fortement troublé l'assistance en abordant sans détour, dans son homélie, la violence des disparitions. « *La cruauté et la sauvagerie de cet assassinat nous chavirent comme un bateau dans la tempête. (...) Pour certains, la mer ne sera plus jamais calme.* » Le regard plein de compassion tourné vers les deux mères en pleurs, le prêtre a poursuivi son homélie en prenant à témoin les jeunes filles disparues : « *Vous étiez dans le cœur de vos familles. Par cet acte de barbarie, vous avez pris place dans notre identité collective. Votre martyre doit nous faire avancer collectivement.* »

La mémoire de ces jeunes filles s'est faite encore plus vive et la peine plus intense lorsque Delphine, une camarade de classe d'Amélie et Audrey, a lu un texte à la mémoire de ses amies. « *Elles étaient toujours souriantes et gaies. Nous sommes choqués par cet événement si tragique. Nous prions pour elles et pour leurs familles.* »

Mais, par-delà la douleur des proches et de la foule anonyme, cette célébration a été, aussi, l'occasion de contester l'image misérabiliste donnée de la région au travers de ce drame. « *Nous souffrons de cette image défigurée qui nous est présentée* », a lancé le Père Wallart. Il a invité les médias à revenir dans d'autres conditions. « *Grattez un peu, vous découvrirez une terre d'hommes et de femmes courageux, fraternels, accueillants et solidaires.* »

De même l'évêque d'Arras a-t-il regretté « *les images négatives de la région* » et a-t-il tenu à exprimer son admiration « *pour ce peuple courageux (...) qui ne s'incline pas devant la fatalité* ».

La célébration terminée, la foule a défilé pendant près d'une heure devant les quatre cercueils séparés par une icône. Il était alors presque midi lorsque, dans un silence uniquement brisé par le bruit du vent qui s'engouffrait dans les ruelles de la Vieille-Ville, les corbillards ont emporté les dépouilles mortelles des quatre jeunes filles vers leurs cimetières respectifs, laissant une région tout entière repliée sur sa peine.

Jacques Follorou

> Le Père Joseph Leprêtre :
> « La cruauté et la sauvagerie de cet assassinat nous chavirent comme un bateau dans la tempête. Pour certains, la mer ne sera plus jamais calme »

Le parquet a contesté l'« état de nécessité » invoqué au sujet d'un vol

Cette notion s'applique au droit au logement

LE PARQUET de Poitiers a fait appel de la relaxe, le 5 février, d'une mère de famille de trente-six ans, aux faibles revenus, qui avait volé de la viande dans un supermarché de Poitiers pour nourrir les deux enfants qu'elle élève seule (*Le Monde* du 28 février). Pour le ministère public, l'« *état de nécessité* » invoqué par le tribunal correctionnel à l'appui de la relaxe n'est pas établi, puisque les deux enfants mangent à la cantine de leur école. La jeune femme, qui dispose d'une revenu mensuel d'environ 4 500 francs, a affirmé à l'AFP qu'un seul de ses deux enfants déjeune « *à la cantine de son école maternelle* ». « *Ils en avaient assez de manger tous les jours des pâtes et du riz. C'est pour eux que j'ai volé de la viande* », a-t-elle ajouté.

Si le parquet de Poitiers semble douter du bien-fondé de l'utilisation de l'« *état de nécessité* » dans ce cas précis, « *cette jurisprudence n'est plus discutée et discutable* », explique François Breteau, l'un des avocats de l'association Droit au logement (DAL). « *Elle n'est pas très connue parce qu'elle est utilisée dans des petits dossiers, mais elle est entrée dans le bloc de constitutionnalité* », ajoute-t-il.

LE PRÉCÉDENT DE 1898

L'état de nécessité a été invoqué pour la première fois, en 1898, dans un jugement du président Magnaud qui avait acquitté, à Amiens, une femme qui avait volé un pain pour nourrir ses enfants. Près d'un siècle plus tard, cette notion a été intégrée dans le nouveau code pénal, entré en vigueur en 1994. « *N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent, qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace.* » Cet article sert également à justifier la légitime défense.

« *Le tribunal*, ajoute Me Breteau, *peut considérer qu'une personne n'avait plus tout son discernement, du fait d'une grande détresse morale ou matérielle, au moment où elle a commis un délit. Il ne la considérera pas alors comme pénalement responsable.* » Un homme a ainsi été relaxé par le tribunal correctionnel de Bobigny de l'incrimination de violation de domicile. Il avait forcé la porte d'une maison pour voir s'il pouvait y installer sa famille ; à l'audience, il avait expliqué qu'il venait d'apprendre que sa fille souffrait de saturnisme et qu'il cherchait simplement à faire échapper sa famille à un habitat insalubre.

DANS LES AFFAIRES DE SQUAT

L'« *état de nécessité* » est ainsi devenu très utile, ces dernières années, dans le cadre du droit au logement. « *Il a été de longue date opposé par des juristes pour tenter de justifier les infractions liées au squat, (...) pour les sans-abri ou les familles nombreuses* », écrit l'avocate Sylvia Laussinotte dans la revue *Droit ouvrier* datée de février 1994. Les juges ne l'avaient pas reconnu, jusqu'à ce que la loi Besson de 1990 instaurant le droit au logement donne un nouvel élan à cette jurisprudence dans les affaires de squat.

Grâce à cet « *état de nécessité* », des tribunaux ont désormais pu estimer irrecevable la demande d'expulsions de squatteurs.

Jérôme Fenoglio

Les élections à l'université Panthéon-Assas traduisent un tassement de l'extrême droite

LE RAT NOIR a refait son apparition au centre universitaire d'Assas. A l'occasion des élections dans les différents conseils de l'université Panthéon-Assas (Paris-II) du 25 février, la liste Union-Droit, soutenue par le Renouveau étudiant, syndicat du Front national de la jeunesse, a ressorti sur ses tracts et ses affiches ce symbole de l'emprise musclée exercée par les militants d'extrême droite dans ce centre longtemps considéré comme leur bastion.

Depuis la fermeture du local de l'organisation d'extrême droite UDEA (Union et défense des étudiants d'Assas), ex-GUD (Groupe union-défense), et l'exclusion prononcée à la suite de violents incidents, en avril 1995 (*Le Monde* du 12 avril 1995), le climat semblait s'être apaisé et les affrontements avec la gauche de l'UNEF-ID étaient devenus plus rares. Habituellement agitée, la campagne électorale se serait même plutôt bien passée. Le jour des élections pourtant, un groupe d'étudiants parmi lesquels se trouvait une des têtes de liste d'Union-Droit, s'en est pris violemment à deux étudiants dans le grand hall du centre. Malgré l'intervention rapide des vigiles, une jeune fille a été molestée tandis que son voisin, victime de coups et de brûlures de cigarette au visage, a déposé une plainte auprès du commissariat.

CLIMAT DE TENSION

Cet incident illustre le climat de tension toujours perceptible durant la période des élections. Avec un taux de participation stable de 22,80 % sur les quatre centres (Assas, Vaugirard, Panthéon et Melun), les résultats traduisent un recul de la droite et de l'extrême droite. En deuxième position lors des élections précédentes, l'UNI, proche du RPR, passe de 20,63 % à 13,97 % des voix tandis qu'Union-Droit reste stable avec 251 bulletins, soit 6,87 % des suffrages (– 0,2 %). Ce recul profite à La Corpo, qui obtient 16,69 % des suffrages (+ 2,92 %) ainsi qu'à une liste Objectif 3e cycle qui totalise, pour la première fois, 6,57 % des voix. L'UNEF-ID reste la première organisation chez les étudiants, bien qu'elle ait subi une érosion notable, de 26,54 % à 23,86 % des suffrages. En revanche, la liste Astérix, l'Association symbole des étudiants rejetant l'intolérance et la xénophobie, émanation de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) recueille 10,96 % des voix (+ 4,19 %).

Ces deux listes ont très nettement orienté leur campagne sur la lutte contre l'extrême droite et ses influences à Assas. Elles s'étaient notamment opposées, en novembre 1996, à la présence d'écrivains proches du Front national au salon du livre du Cercle autorisé par le président de Paris-II, Philippe Ardant. En guise de protestation, un contre-salon, celui des « *refusés* », avait été organisé avec la participation notamment de Jean Lacouture.

Cette polémique a connu des prolongements récents avec la plainte en diffamation qu'envisage de déposer M. Ardant, qualifié de « *menteur* » dans *Assas autrement*, la revue de l'UNEF-ID. S'estimant « *profondément blessé* », le président de Paris-II, qui a choisi pour défenseur Me Bernard Vatier, ancien bâtonnier du barreau de Paris, a préféré engager une procédure judiciaire plutôt que de faire usage du droit de réponse dans une publication « *au caractère épisodique* ».

Relaté dans un communiqué affiché quelques jours avant les élections, cet incident a envenimé les relations entre M. Ardant et la principale organisation des étudiants qui, longtemps, l'a soupçonné de « *complaisance et de passivité* » à l'égard de l'extrême droite. Le président de Paris-II, dont le mandat arrive à échéance au mois de juillet, considère à l'inverse que « *depuis l'exclusion du GUD et la fermeture de leur local, le climat s'est profondément modifié. Le groupe Union-Droit a changé de stratégie en renonçant à la violence. Il est devenu plus légaliste* ». Cette méthode n'a, de toute évidence, pas porté ses fruits auprès des étudiants, manifestement soucieux de marginaliser un courant qui a, de longues années durant, contribué à façonner l'image de l'université.

Michel Delberghe

Cinq arrestations dans l'affaire des faux billets « Disney »

CINQ HOMMES soupçonnés d'avoir escroqué un joaillier parisien avec de faux billets estampillés « *Walt Disney* » ont été arrêtés en Seine-Saint-Denis, mardi 25 février, par la brigade de répression du banditisme de la préfecture de police de Paris. Le 17 janvier, quatre personnes se présentant comme les émissaires d'un prince arabe s'étaient fait remettre 24 millions de francs de bijoux. Elles avaient payé avec une mallette de deutschemarks qui contenait en réalité des fac-similés de billets portant la mention « *Banknote Walt Disney* ». Les bijoux n'auraient pas été retrouvés.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : Georges Fenech, président de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), a estimé,** jeudi 27 février, que, « *sur le plan de l'honneur et de l'éthique, il appartenait à Olivier Foll et à son ministre de tutelle* », Jean-Louis Debré, de « *tirer les conséquences* » de la sanction contre le directeur de la PJ parisienne. « *La juridiction suprême ayant confirmé la sanction, il est souhaitable que le ministre de l'intérieur se prononce et que M. Foll envisage de lui-même de quitter ses fonctions.* »

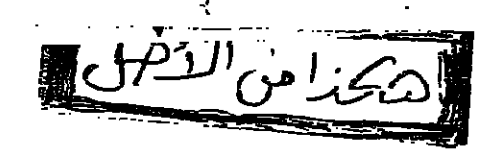
■ **ENFANT : les parents adoptifs de Lionel, un Polynésien de trois ans, dont la garde fait l'objet d'une bataille juridique, ont porté plainte** contre le procureur de Bonneville (Haute-Savoie) pour « *enlèvement d'enfant* ». Lionel a été retiré au couple Buratti, le 19 février, et conduit provisoirement dans un foyer de la Ddass (*Le Monde* du 22 février).

■ **VIOLENCE : un lycéen de dix-huit ans a été condamné à un an de prison**, dont six mois ferme, par le tribunal correctionnel de Créteil, mercredi 26 février, pour des violences commises dans son lycée professionnel à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne).

■ **RÉGIME PÉNITENTIAIRE : la demande de semi-liberté déposée par les avocats de Bernard Tapie a été rejetée,** jeudi 27 février, par la commission d'application des peines du tribunal d'Aix-en-Provence.

■ **PRÉVENTION : le Syndicat des transports en commun de l'agglomération stéphanoise a décidé** de rendre gratuits les voyages pour les membres des forces de l'ordre en uniforme, afin de dissuader les éventuels délinquants.

■ **ILLETTRISME : Alain Bentolila a été chargé** d'une « *mission nationale de résistance à l'illettrisme et à l'échec scolaire* », mercredi 26 février, par les ministres de l'éducation nationale et des affaires sociales. Professeur de linguistique à Paris-V, conseiller à l'Observatoire national de la lecture, M. Bentolila a publié *De l'illettrisme en général et de l'école en particulier* (Plon, 1996).



DISPARITIONS

Nuccio Bertone

Un ténor du design automobile

MOINS RENOMMÉ que son concurrent et alter ego Pininfarina, le designer automobile Nuccio Bertone, décédé mercredi 26 février à Turin où il était né le 4 juillet 1914, a pourtant imaginé la ligne de nombreux modèles. La plus aboutie de ses réalisations restera sans doute la très belle Alfa-Roméo Giulietta Sprint de 1954. Surtout réputé pour réaliser des voitures sportives produites en assez petites quantités (Fiat 850 Spider, Fiat Dino coupé, Ferrari Dino 308, Lamborghini Miura), Nuccio Bertone a créé plus discrètement les lignes et les courbes de modèles beaucoup plus courants, notamment les Citroën BX, XM, ZX, Xantia et Berlingo. L'école Bertone a formé deux autres designers italiens célèbres : Giorgio Giugiaro et Marcello Gandini.

Ce carrossier au tempérament volontiers impétueux a su adapter son talent (un penchant pour les angles assez vifs) à la culture des constructeurs qui le mettaient à contribution. Ces dernières années, le cahier des charges de plus en plus précis que lui imposaient ses clients a eu tendance à restreindre sa liberté de création. *« Le respect de toutes ces exigences fait partie de notre métier. Pourtant, s'y ajoute un élément fondamental : le style »*, plaidait-il récemment. *« Et le style*, ajoutait Bertone, *ne peut se définir ni se programmer. »* Le groupe Bertone, qui regroupe le centre de design mais aussi une activité industrielle de montage de voitures en petite série, emploie 1 500 personnes pour un chiffre d'affaires de plus de 1,5 milliard de francs. Depuis plusieurs années, ses deux filles sont engagées dans l'entreprise. Marie-Jeanne travaille au design et Barbara assure une partie de la gestion.

Jean-Michel Normand

Henry-Jacques Le Même

Un architecte de la montagne

L'ARCHITECTE Henry-Jacques Le Même est mort à Megève lundi 17 février dans sa centième année.

Né à Nantes en 1897, il s'affirme à l'aube de ces années 30, dont une grande exposition retrace actuellement la fertilité ambiguë au Musée des monuments français à Paris. Ancien élève de l'atelier Pontremoli, aux Beaux-Arts, il avait fait la connaissance de Mallet-Stevens au début des années 20 avant de travailler dans l'atelier du décorateur Ruhlmann, de 1923 à 1925. Architecte de la baronne de Rothschild, pour qui il édifie alors, à Megève, la première villa d'une série qui se terminera, en 1980, par celle de Marcel Dassault, toujours à Megève.

Il se singularise par un style où la rusticité montagnarde, les motifs arts déco et le recours aux compositions géométriques se trouvent pliés aux lois de son agilité constructive. Tirant parti des sites, il édifie chalets, magasins et hôtels dans la cité savoyarde, devenue son propre lieu de résidence. Parallèlement, il construit des sanatoriums au plateau d'Assy, à Plaine-Joux, Guébriant, avant de représenter sa Savoie adoptive à l'exposition de 1937.

Après la guerre, il sera chargé de diriger la reconstruction dans ce département et deviendra en 1951 architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux. En 1952, il est nommé président de la commission de l'habitat à l'Union internationale des architectes (UIA). Il avait fait don de ses archives à l'Institut français d'architecture, ce qui lui avait valu en retour, en 1988, une intéressante monographie naturellement titrée *Henry-Jacques Le Même, architecte à Megève* (Editions Mardaga).

Frédéric Edelmann

■ **ION CIOABA**, « roi international des Tsiganes », est mort à Bucarest dimanche 23 février à la suite d'une attaque cardiaque. Agé de soixante-deux ans, Ion Cioaba, originaire de Sibiu (Transylvanie), était issu de l'un des deux principaux « clans » de Tsiganes roumains, dont il était devenu le *boulibasha* (le chef) à l'âge de seize ans après la mort de son père. Condamné pour trafic d'or pendant le communisme, il s'était autoproclamé « roi international des Tsiganes » en 1992. Depuis, il se disputait l'autorité sur la communauté tsigane de Roumanie (2 millions de personnes selon les Tsiganes, moins de 500 000 selon le dernier recensement de 1992) avec son cousin Iulian Radulescu Ier qui s'était, quant à lui, adjugé le titre d'« empereur des Tsiganes du monde entier ». Malgré cette dispute, Ion Cioaba exerçait une forte influence sur cette minorité traditionnellement très divisée et affranchie de l'esclavage seulement au siècle dernier. Raillé par les Roumains pour ses difficultés d'élocution et le décorum un peu kitsch dont il entourait chacun des événements qu'il organisait, « le roi Cioaba » avait gagné, depuis 1989, une crédibilité en prenant la défense de la minorité tsigane, touchée de plein fouet par les difficultés économiques du pays et habituellement soumise à l'ostracisme du reste de la population.

■ **EMILY HAHN**, journaliste et écrivain américain, est morte mardi 18 février à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Elle était l'auteur d'une cinquantaine de livres sur toutes sortes de sujets, des récits de voyages, des livres de cuisine, des essais féministes, des livres pour enfants, des livres d'histoire, des biographies, des ouvrages de zoologie, le tout souvent accompagné d'un grand sens de l'humour. Elle a, par exemple, publié dans les années 30 un livre sur les rapports entre hommes et femmes que n'aurait pas dédaigné le magazine *Cosmopolitan*, s'il avait existé. Elle a voyagé en Afrique, puis en Chine, où elle a été de façon quasi officielle la concubine en titre d'un poète chinois, ce qui lui a permis de rencontrer Mao Zedong et Zhou Enlai. Elle a ensuite été la maîtresse d'un officier anglais, marié, Charles R. Boxer, qu'elle a fini par épouser après la guerre, et dont elle a eu deux enfants. Elle vivait à New York, où elle a collaboré au *New Yorker* jusqu'à ces dernières semaines.

LÉGION D'HONNEUR

Nous publions la liste des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur parues au titre du ministère des anciens combattants et du ministère de la défense dans le *Journal officiel* du mercredi 26 février : il s'agit d'une promotion spéciale à l'occasion du 35e anniversaire de la fin des combats en Algérie (*Le Monde du 27 février*).

Sont promus *officiers* :

Hugues Dalleau, Roger Decours, Jean Mauras, Paul Schubenel, Henri de Stabenrath, Robert Chastagnol, Abdelkader Henchi, Aldo Lambertini, François Maroselli, Paul Oulion.

Sont nommés *chevaliers* :

Alain Baujot-Julien, Paul Binaud, Hubert Bornens, Laurent Bosq, Gérard Cauchie, Edouard Chevarier, Michel Colombani, Serge Couëssurel, François Debette, Maurice Gambert, Maurice Jacquet, Bernard Laurent, Michel Laurent, Avit Leweurs, René Mathe, Jean-Claude Renard, Jean Reversat, Salem Sekimi, Aimé Vaglio Pret, Pierre Velon, Jacques Aubry, Louis Bonkoski, Ange Chiozza, René Chopin, François Costa, Denis Donzel, Raymond Duret, Roger Le Gall, Yvon Lelièvre, Jean-Pierre Luco, Abdelkader M'Raïm, Mohamed Mechekhar, Henri Monthioux, Serge Puygrenier, Ludvik Sabotin, Pierre Simeon, Claude Sitterlé, Francisco Soler, Alain Tissot, Roger Voig.

Une liste de nominations au grade de chevalier et de promotions au grade d'officier dans l'ordre national du Mérite est aussi également parue au *Journal officiel* du mercredi 26 février, également à l'occasion du 35e anniversaire de la fin des combats en Algérie.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 24-mardi 25 février sont publiés :

● **Logement** : une circulaire relative aux plafonds de ressources des bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et des nouvelles aides de l'Etat en secteur locatif.

● **Presse** : un décret portant réaménagement des tarifs applicables aux journaux et écrits périodiques dans le régime intérieur postal et confirmation des tarifs applicables aux journaux et écrits périodiques en régime international.

● **Agriculture** : un décret portant les retraites proportionnelles des chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles à un montant minimum et revalorisant les retraites forfaitaires des personnes non salariées de l'agriculture.

● **Chambres régionales des comptes** : un décret portant promotion aux grades hors classe et première classe de nombreux conseillers de chambres régionales des comptes.

Au *Journal officiel* du mercredi 26 février sont publiés :

● **Décorations** : une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur et dans l'ordre du Mérite à l'occasion du 35e anniversaire de la fin des combats en Algérie (*lire ci-dessus*).

● **Agences de l'hospitalisation** : quinze arrêtés relatifs aux budgets des agences régionales de l'hospitalisation.

NOMINATIONS

MER

Dans le cadre de la réforme et de la simplification de l'administration centrale de la mer (*Le Monde* du 22 février), et sur proposition de Bernard Pons, ministre des transports et de l'équipement, le conseil des ministres du mercredi 26 février a nommé **André Chavarot** directeur du transport maritime, des ports et du littoral et **Christian Serradji** directeur des affaires maritimes et des gens de mer.

CARNET DU MONDE

Mariages

– Clémentine et Angèle
sont très heureuses d'annoncer le mariage de leurs parents,

Serge PRÉVOT
et
Françoise LARDREAU,

le 12 février 1997, à Las Vegas (Nevada).

Anniversaires de mariage

Philippe

Merci de m'avoir accompagné pendant onze ans avec autant d'amour et de bonheur.

Christine

Décès

– Raymond Devaud-Faure,
son époux,
Anne et Bernard Willermoz,
Marie, Hélène,
ses enfants et petits-enfants,
Anne-Marie Faissat,
sa sœur,
ses enfants et petits-enfants,
Jean-François et Michèle Faissat,
son frère et sa belle-sœur et leurs enfants,
Pierre et Suzie Brun,
ses cousins,
Les familles parentes et alliées,
ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Suzanne DEVAUD-FAURE,
née FAISSAT,

survenu le 26 février 1997, à l'âge de soixante-huit ans.

Les obsèques religieuses auront lieu en l'église de Chamberet (Corrèze) le lundi 3 mars, à 16 heures.

13, impasse Pasteur Cedex 304,
38290 Villefontaine.
13, avenue Jacques-Laffitte,
78600 Maisons-Laffitte.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Mme Maria Funke,
sa mère,
Sophie Plissart de Brandignies,
son amie,
Rémy-Pierre Pêtre,
son époux.
Les familles Funke, Dress, Gellenbeck, Kleyböcker, Schröder, Plissart, Pêtre,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Marlies-Andrea FUNKE,
artiste-peintre et historienne de l'art,

survenu le lundi 24 février 1997, à l'âge de quarante-neuf ans.

La cérémonie religieuse, célébrée le mardi 4 mars 1997, à 9 h 30, en l'église Sainte-Ida, à Münster-Gremmendort (Allemagne du Nord), sera suivie de l'inhumation au cimetière de Münster.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ahornenlaan 29 B
2610 Wilrijk
Gremmendort Weg 32
D-48167 Münster.
46, rue de l'Ouest,
75014 Paris.

– Caroline Gillier,
sa femme,
Aurélien,
son fils,
Mme Marcel Gillier,
sa mère,
Mme Jean-Pierre Poirot-Delpech,
sa belle-mère,
Les familles Gillier, Ruzé et Poirot-Delpech,
Et tous ceux qui l'aiment,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

François-Xavier GILLIER,

survenue le 27 février 1997, dans sa cinquante-deuxième année.

Une cérémonie aura lieu le lundi 3 mars, à 10 h 30, en l'église Saint-Denys, 68 *bis*, rue de Turenne, Paris-3e.

Il reposera à Belvezet (Gard).

« Car nous aurons vécu si profond les jours que nous a consentis cette lumière. »
Yves Bonnefoy

17, rue du Pont-aux-Choux,
75003 Paris.

– Pierre Laurent,
président de section au Conseil d'Etat (H),
Pascale, Elisabeth, Frédéric Laurent,
ses enfants,
et leurs conjoints,
Ara, Pauline, Sibyllé, Théodore, Anatole, César Chloé,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre LAURENT,
née Marie-Madeleine de RUMMEL,

le 27 février 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Lambert (Paris 15e), à 11 heures, le lundi 3 mars 1997.

28, place Dauphine,
75001 Paris.

– *Les familles Ouezzin-Coulibaly*,
Traoré, Ouattara, Diarra, Nignan, Sanogo, Coulibaly,
Les familles alliées et amies,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Mme Veuve
OUEZZIN-COULIBALY,
1912-1997,
née Célestine-Marie,
Marthe, Macoucou Traoré,

premier secrétaire général du Comité féminin du PDCI-RDA,
membre de l'Assemblée territoriale de Haute-Volta,
ministre du travail et des affaires sociales de Haute-Volta,
officier de l'Etoile noire du Bénin,
grand officier de l'Ordre national de Haute-Volta,
grand officier de l'Ordre national de Côte-d'Ivoire.

survenu le 1er janvier 1997, à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

L'inhumation a eu lieu dans le caveau familial, le 13 janvier, à Bobo-Dioulasso (Burkina-Faso).
Prier pour elle
et pour

Daniel OUEZZIN-COULIBALY,

son époux,
et

Clément OUEZZIN-COULIBALY,

son fils.

– Les familles Clauzade,
Péroncel-Hugoz et Chatelain,
font part du rappel à Dieu de leur tante et parente,

Juliette POUJOL,
artiste décorateur,
1911-1997.

La défunte a été inhumée dans l'intimité au vieux cimetière des Camoins (Bouches-du-Rhône), auprès de ses parents,

le peintre
Pierre Marius POUJOL,
1858-1925

et
Alice, née LAFLAYSIELLE

Priez pour eux !

– Sa famille et ses proches,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Jacques PRÉAU,
dans sa quarante-huitième année.

L'incinération aura lieu le lundi 3 mars, à 14 h 15, au Père-Lachaise.

– Mme Michèle Soulas,
son épouse
Marc et Florence Soulas,
Sophie et Pierre Menet,
ses enfants,
Benjamin, Pierre-Edouard et Victoire,
ses petits-enfants,
M. et Mme Jean-Claude Soulas,
ses frère et belle-sœur,
Valerie Soulas,
sa nièce,
ont la tristesse de faire part du décès de

André SOULAS.

Anniversaires de décès

– Il y a quinze ans,

Magali GAUTIER

disparaissait en montagne.

Son père
Jacques GAUTIER,

la rejoignait le 22 octobre 1986.

Ils restent unis dans nos pensées.

– Il y a cinq ans nous quittait

Arlette LEVY-ZLOTOWSKI,
agrégée de l'Université,
présidente-fondatrice de Judaïques FM.

Sa famille, ses amis se réuniront dimanche 2 mars, à 11 h 30, à l'entrée principale du cimetière de Bagneux.

– M. Henri Troyat,
de l'Académie française,
son époux,
Mme Michele Troyat,
M. et Mme Jean-Daniel Troyat,
M. et Mme Edward Mac Keown Troyat,
ses enfants,
et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Henri TROYAT,
née Marguerite SAINTAGNE,

survenu le 25 février 1997, en son domicile, à Paris.

La cérémonie religieuse, en l'église *Saint-Germain-des-Prés, sa paroisse, et* l'inhumation au cimetière du Montparnasse ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Henri RACHOU

aimait Giraudoux, son métier, la vie...

Il nous a quittés le 5 mars 1996.
Il est toujours présent dans nos pensées.

Ses proches invitent tous ceux qui l'ont aimé à les rejoindre à la messe célébrée le 5 mars 1997, à 19 heures, en l'église Sainte-Jeanne de Chantal, 96, boulevard Murat, Paris 16e (métro porte de Saint-Cloud).

Nathalie STARKMAN,

nous a quittés il y a quinze ans.

Elle vit toujours dans nos cœurs.

Communications Diverses

– Le 26 février 1997, s'est tenue l'assemblée générale de l'Institut **Pierre-Mendès-France**. *A cette occasion, le* conseil d'administration a élu **Mme Marie-Claire Mendès France** en tant que présidente de l'institut, en remplacement de **Me Jean-Denis Bredin**, dont le mandat venait à expiration. Mme **Annie Solo** a été élue secrétaire générale, et **M. Jean-Claude Prevel**, confirmé dans la fonction de trésorier.

Institut Pierre-Mendès-France,
52, rue du Cardinal-Lemoine,
75005 Paris.
Tél. : 01-44-27-18-80.
Fax : 01-44-27-18-82.

DÉVELOPPEMENT Un décret publié dans le *Journal officiel* du 27 février autorise la création d'une université thématique à Agen. Cet établissement devrait accueillir, à la rentrée 1997, une cinquantaine d'étudiants dans deux maîtrises spécialisées en « aménagement du territoire » et en « créativité agroalimentaire ». ● LE SÉNATEUR (UDF-FD) de Lot-et-Garonne Jean François-Poncet, soutenu par le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, n'a cessé de défendre ce projet, qui fait figure d'exception dans le paysage universitaire, malgré les critiques émises par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) et par la Conférence des présidents d'université. ● M. BAYROU, présentant son projet de réforme de l'université, avait souhaité que *« soient remis à plat les projets de schémas régionaux d'ici à la fin de l'année 1997 »*.

Agen reçoit le feu vert pour la création d'une université spécialisée

Malgré les réserves du gouvernement et les réactions d'hostilité dans l'enseignement supérieur, le nouvel établissement, consacré notamment à l'aménagement du territoire, ouvrira dans le chef-lieu du Lot-et-Garonne à la rentrée 1997. Il fait figure d'exception dans le paysage universitaire

L'OBSTINATION de Jean François-Poncet s'est avérée payante. Malgré l'opposition résolue et réaffirmée des universitaires, le sénateur (UDF-FD) de Lot-et-Garonne a obtenu gain de cause. L'université thématique d'Agen a été officiellement créée, *« à titre expérimental pour une durée de cinq ans »*, par un décret publié jeudi 27 février au *Journal officiel*. A la rentrée 1997, cet établissement devrait accueillir ses premiers étudiants, une cinquantaine environ, dans deux maîtrises de sciences et techniques (MST), des formations de deuxième cycle spécialisées en « aménagement du territoire » et en « créativité agroalimentaire ».

La signature du premier ministre, Alain Juppé, assortie de celle de cinq autres membres du gouvernement, a été arrachée de guerre lasse. A Matignon comme à Bercy, les réticences et les hésitations n'ont pas manqué avant l'adoption de ce projet qui marque une *« exception »* dans le paysage universitaire. En revanche, M. François-Poncet a disposé d'un allié avec le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou. Ami politique de longue date, issu de la même région, ce dernier n'a pas hésité à passer outre l'avis négatif unanime du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) (*Le Monde* du 20 novembre 1996). Il n'a pas non plus tenu compte de la réaction de *« rejet »* manifestée par la Conférence des présidents d'université.

Pour sa défense, le ministre de l'éducation invoque une contrainte légale. Dans son article 12, la loi d'aménagement du territoire, dite loi Pasqua, adoptée le 4 février 1995, avait prévu la création, dans un délai de deux ans, de deux universités thématiques. Alors que la candidature de Nimes, proposée par l'ancien maire (UDF) Jean Bousquet, s'est effacée, Agen devrait rester un établissement unique autant qu'atypique.

Cette création traduit, aujourd'hui encore, la confrontation de deux logiques antagonistes. Tirant un bilan sévère du schéma Université 2000, où les implantations en ville moyenne se sont essentiellement traduites par des antennes de premier cycle, le sénateur de Lot-et-Garonne a tenté de renverser la tendance. Selon lui, il fallait *« sortir de l'ornière qui conduit au surdimensionnement d'un nombre limité de sites universitaires et au sous-développement intellectuel et économique sur le reste du territoire »*. Pour *« irriguer la matière grise sur l'ensemble du territoire »*, il préconisait de créer, en dehors des grands centres universitaires, des *« pôles d'excellence »* spécialisés de dimension limitée, entre 2 000 et 5 000 étudiants, en deuxième et troisième cycle.

Pour les universitaires, en revanche, la réussite de l'implantation d'une université suppose que soient réunies un certain nombre de conditions. Outre un *« bassin de recrutement »* adéquat – la région Aquitaine dispose déjà de neuf universités dans un rayon de cent kilomètres –, elle doit bénéficier de moyens de fonctionnement, en personnels, en locaux et en équipements de recherche. Elle doit aussi proposer des formations offrant des perspectives et des débouchés professionnels. L'exemple des universités créées, ces dernières années, en région parisienne, dans le Nord-Pas-de-Calais, à La Rochelle et, plus récemment, à Troyes illustre les difficultés inévitables de cette aventure aussi *« périlleuse »* que *« coûteuse »* pour la collectvité.

Le scénario revisité des schémas régionaux

La loi d'aménagement du territoire de 1995 avait également mis en chantier l'élaboration d'un nouveau schéma national et de schémas régionaux de l'enseignement supérieur. Cette discussion donne lieu à des discussions serrées entre la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) et le ministère de l'éducation nationale. Le scénario élaboré par la Datar insistait essentiellement sur un rééquilibrage des implantations universitaires au profit des villes moyennes. Cette vision a été remise en question par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Dans son projet de réforme de l'université présenté le 4 février, il a souhaité que *« soient remis à plat les projets de schémas régionaux d'ici à la fin de l'année 1997, en observant une meilleure représentation des acteurs de l'université et des établissements »*.

CONCURRENCE ACCRUE

Pour M. François-Poncet, l'université d'Agen devrait pouvoir s'en affranchir. D'emblée, elle exclut les premiers cycles, qui, avec près d'un millier d'étudiants dans le chef-lieu de Lot-et-Garonne, resteront des antennes rattachées aux universités bordelaises. En second lieu, il prévoit un recrutement national, en formation initiale comme en formation continue, pour préparer aux nouveaux métiers du développement régional et local, essentiellement en milieu rural. Le choix de cette spécialisation n'est pas sans risques. Déjà enseignée dans plusieurs établissements, elle fournit un nombre non négligeable de diplômés. L'arrivée d'une concurrence accrue, dans un secteur encore limité, n'est pas pour rassurer les enseignants actuels.

Après avoir obtenu l'aval du gouvernement, M. François-Poncet ne désespère pas de convaincre les universitaires sur un projet pédagogique et de recherche aux contours encore mal définis. Mais, selon lui, il bénéficie d'un accueil favorable auprès d'entreprises publiques (EDF, la Caisse des dépôts...), des collectivités et des instances européennes. Des rapprochements ont été esquissés avec le Centre national de formation des personnels territoriaux, tant dans la préparation des concours administratifs que pour la formation permanente.

Sur place, cette initiative, accueillie à l'origine avec méfiance, semble avoir recueilli l'assentiment des collectivités pressenties, le conseil général, le district et la ville d'Agen, toutes sensibilités politiques confondues. Elles paraissent résolues à investir dans de nouveaux locaux, dont le coût, évalué à 130 millions de francs, sera partagé avec l'Etat et la région. La longue marche de M. François-Poncet n'est pas achevée pour autant. Il lui reste à obtenir des garanties du ministère pour la nomination des enseignants et des personnels. Le dossier doit aussi repasser devant le Cneser pour l'habilitation des formations et des diplômes. *« Agen doit être un exemple et le point de départ d'une réflexion nouvelle sur le schéma national de l'enseignement supérieur »*, persiste à penser le sénateur de Lot-et-Garonne. Le pari est loin d'être gagné.

Michel Delberghe

« Quartiers tranquilles » contre « quartiers libérés » à Paris

LES ASSOCIATIONS de quartier et la Mairie de Paris n'ont pas la même conception de l'amélioration de la qualité de la vie, l'automobile représentant la ligne de clivage. Jean Tiberi avait donné de timides signes de changement en lançant son « Plan vélo », il y a un peu plus d'un an. Jeudi 20 février, le maire de Paris a annoncé un « bonus » de cinquante kilomètres supplémentaires de pistes cyclables, qui viendront s'ajouter aux cinquante déjà en service. Les deux grands axes cyclables qui traversent la capitale du nord au sud et de l'ouest à l'est vont donc être petit à petit épaulés par un maillage des différents quartiers.

Le maire de Paris entend aussi créer dix nouveaux *« quartiers tranquilles »* par an, soit une cinquantaine d'ici à l'an 2000, sur le modèle des secteurs Mouffetard (5e arrondissement), Montorgueil (2e), Nationale (13e) ou du Marais (4e), avec vitesse limitée à 30 kilomètres/heure et circulation de transit interdite.

« Créer des quartiers tranquilles dans des zones qui le sont déjà plus ou moins est une solution de ravaudage », souligne Jean-François Blet, conseiller (Verts) de Paris. Pour le président de la Coordination et liaison des associations de quartiers (CLAQ) et de l'association Villemin-Valmy-Recollets (Vivre), il faut, au contraire, inverser les pratiques en matière de déplacements ; autrement dit, dissuader la population d'utiliser l'automobile. M. Blet, comme certains élus de gauche de l'opposition municipale, estime qu'*« il faut briser les flux de circulation automobile de transit »*, en particulier les axes rouges, *« véritables autoroutes urbaines »*, et créer un réseau de quartiers libérés, c'est-à-dire des *« quartiers piétonniers accessibles seulement aux voitures des riverains et des livraisons »*, sur le modèle du quartier Montorgueil. Ces quartiers libérés de la circulation automobile et de ses nuisances seraient reliés entre eux *« par un maillage de voies réservées aux piétons et aux cyclistes de type "Réseau vert", et par un réseau de bus et de tramways en site propre sur les voies de circulation »*.

A titre d'exemple, l'association Vivre a élaboré un projet cohérent sur le 10e arrondissement, *« véritable nœud de circulation routière et ferroviaire »*. Ce projet propose de « libérer » le quartier Saint-Denis-Hauteville sur 46 hectares et le quartier Valmy-Bonsergent sur 20 hectares, de la place de la République au jardin Villemin, avec notamment des espaces ouverts devant les gares de l'Est et du Nord et le couvent des Récollets.

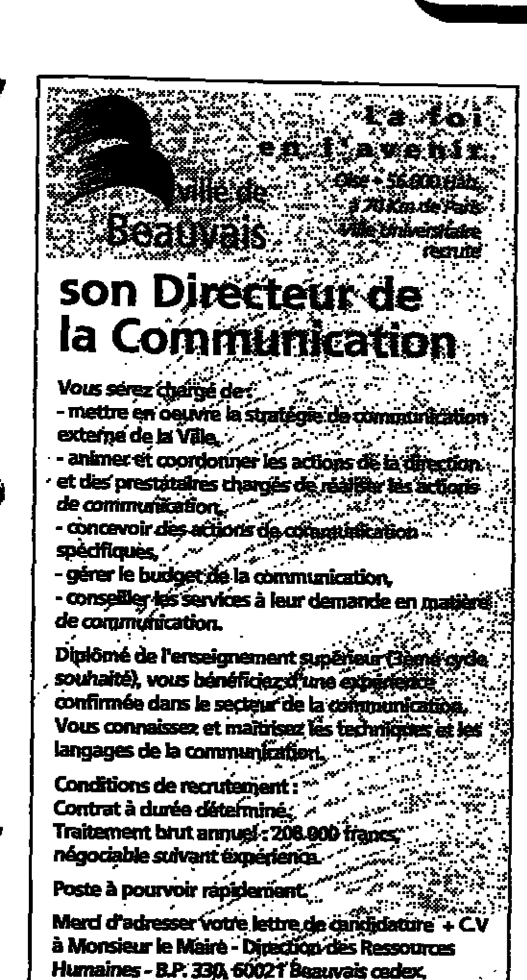
Ali Habib



Le Monde INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cadres Territoriaux



La foi en l'avenir

Ville de Beauvais

Oise • 56 000 hab. à 70 Km de Paris Ville Universitaire recrute

son Directeur de la Communication

Vous serez chargé de :
- mettre en oeuvre la stratégie de communication externe de la Ville,
- animer et coordonner les actions de la direction et des prestataires chargés de réaliser les actions de communication,
- concevoir des actions de communication spécifiques,
- gérer le budget de la communication,
- conseiller les services à leur demande en matière de communication.

Diplômé de l'enseignement supérieur (3ème cycle souhaité), vous bénéficiez d'une expérience confirmée dans le secteur de la communication. Vous connaissez et maîtrisez les techniques et les langages de la communication.

Conditions de recrutement :
Contrat à durée déterminé.
Traitement brut annuel : 208.000 francs, négociable suivant expérience.

Poste à pourvoir rapidement.

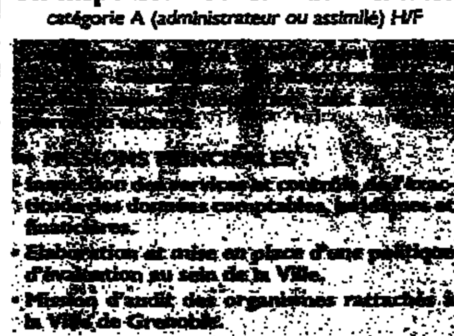
Merci d'adresser votre lettre de candidature + C.V à Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines - B.P. 330, 60021 Beauvais cedex. Avant le 15 mars 1997.

VILLE DE GRENOBLE (Isère)

recrute

Un Inspecteur Général des Services

catégorie A (administrateur ou assimilé) H/F



[illegible]

➡ MISSIONS PRINCIPALES :
- Inspection des services et contrôle des fonctions des données comptables, juridiques et financières.
- Elaboration et mise en place d'une politique d'évaluation au sein de la Ville.
- Mission d'audit des organismes rattachés à la Ville de Grenoble.

➡ CONNAISSANCES REQUISES :
- Formation : Etudes supérieures (Bac +4 minimum).
- Connaissance approfondie des finances publiques et du droit public.
- Expérience professionnelle en la matière souhaitée.

➡ COMPÉTENCES :
- Agréger des comptes et analyser un bilan.
- Négocier avec des partenaires institutionnels.
- Elaborer des propositions de redressement de satellites.

POSTE A POURVOIR RAPIDEMENT

Merci d'adresser curriculum vitae détaillé et lettre de motivation **avant le 15 mars 1997 à :**

Monsieur le Maire
Direction des Ressources Humaines
Hôtel de Ville - BP 1066
11, boulevard Jean Pain - 38021 Grenoble Cedex 1

L'Association des Maires du bassin d'ALBERTVILLE (Savoie)
(39 communes - 54 000 habitants)
recrute son

CHEF DE PROJET DU CONTRAT GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT

Mission :

Sous l'égide d'un comité de pilotage, il aura à effectuer :

- *une mission d'analyse (diagnostic actif)* permettant de dégager les axes de développement du Contrat Global de Développement à élaborer,
- *une mission d'animation et de suivi* favorisant l'émergence d'initiatives nécessaires à l'élaboration du Contrat Global de Développement,
- une mission d'information et de collaboration avec les acteurs de la vie locale,
- une mission de chef de projet consistant à préparer les programmes d'actions annuels et mettre en place les premières actions.

Profil :
- formation supérieure niveau baccalauréat +4 en aménagement et développement local, droit public, économie...
- une expérience professionnelle minimale avec au moins un stage auprès d'une collectivité locale est souhaitée.

capacités :
- sens des relations et de la négociation,
- capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse,
- compétences rédactionnelles,
- grande disponibilité,
- connaissance de l'organisation administrative et financière des collectivités.

Durée du contrat :
18 mois, avec possibilité de prolongation.
Disponibilité : immédiate.
Salaire brut : niveau 180 KF.

Candidature manuscrite avec curriculum vitae et photo auprès de
Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Arrondissement d'Albertville
Mairie d'Albertville - 12, cours de l'Hôtel de Ville, B.P. 104
73207 ALBERTVILLE CEDEX
Date limite de réception des candidatures : 31 mars 1997

Ville de Thionville - *Moselle*
Centre Communal d'Action Sociale - 39 626 habitants

ATTACHE TERRITORIAL ....

Missions : *- Collaborateur direct du directeur - Assistance dans la direction de l'Etablissement (budget : 20 millions de francs - 73 agents). - Mise en oeuvre des politiques sociales : prévention, solidarité, insertion, développement social urbain/contrat de ville. - Développement des actions sociales : petite enfance, personnes âgées, famille, vie sociale des quartiers - Assurer l'interface avec les différents partenaires et interlocuteurs du C.C.A.S. - Evaluer la pertinence et la qualité des interventions des différents secteurs en matière d'action sociale.*

Profil : *- Ouvert, énergique, organisé, sens des contacts, capable d'encadrer et de dynamiser une équipe - Sensibilité développée pour l'action sociale - Formation supérieure BAC+3 minimum - Solide expérience (minimum souhaité : 10 années) de l'administration, de la gestion et de l'animation dans le domaine des affaires sociales.*

Recrutement : *Statutaire.* ***Poste à pourvoir : Immédiatement.***

Adresser les candidatures à : Monsieur le Député-Maire, Président du C.C.A.S., Hôtel de Ville - rue Georges Ditsch - B.P. 30352 - 57125 THIONVILLE.

AVIS DE CONCOURS

Le CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE
organise un concours sur titres avec épreuve

D'ASSISTANT QUALIFIE de LABORATOIRE de CLASSE NORMALE (spécialité technicien qualifié de laboratoire).

- nombre de postes : 2 (H ou F)
- concours ouvert aux candidats et candidates titulaires : du D.E. de laborantin d'analyses médicales
ou
d'un D.U.T. ou d'un B.T.S. ou de tout autre diplôme ou titre homologué au niveau III ou à un niveau supérieur dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agroalimentaire, de l'agronomie ou des sciences vétérinaires

- période de retrait des dossiers de candidature : du 17 mars 1997 au 5 mai 1997
- adresse où peuvent être demandés par écrit les formulaires d'inscription : (joindre une enveloppe format 32 x 23, timbrée à 4,50 F, libellée aux nom et adresse du demandeur)

Monsieur le Président du Conseil Général
Direction Générale des Services - Service du Personnel - BP 250 - 23011 GUERET CEDEX.

- date limite de dépôt des candidatures : 5 mai 1997 (cachet de la poste faisant foi)
- date de l'épreuve d'entretien avec le jury : à partir du 9 juin 1997 et jusqu'au 20 juin 1997
- adresse où doivent être déposés les dossiers de candidature :

Monsieur le Président du Conseil Général
Direction Générale des Services - Service du Personnel - BP 250 - 23011 GUERET CEDEX

Le Centre de Gestion (FTP) des Hautes-Alpes
55 bis, av. Jean-Jaurès - 05010 Gap Cedex

organise

un concours externe sur titres
d'infirmier territorial
pour 4 postes, le 19 juin 1997

un examen de
rédacteur-chef
le 28 mai 1997

Les dossiers d'inscription sont à retirer du 24/03 au 11/04/1997 par demande écrite, en joignant une enveloppe format A4, timbrée à 6,70 F

Pour tous renseignements :
tél. 04.92.53.29.10

CONSEIL GÉNÉRAL Alpes Maritimes

Pour sa Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses
LE CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES
Recrute
par voie statutaire de préférence
(cadre d'emplois des attachés territoriaux)

Un juriste

Vos missions :
- Défendre les droits et intérêts du département auprès des diverses juridictions,
- Conseiller les services dans toutes les implications de fait ou de droit relatives aux procédures judiciaires.

Votre profil :
Titulaire d'une maîtrise en droit public de préférence, vous possédez une expérience similaire indispensable de trois ans minimum dans un poste identique (au sein d'une collectivité territoriale, d'une entreprise ou d'un cabinet d'avocats).

Vous êtes intéressé(e) par ce poste, adresser candidature et curriculum vitae **avant le 15 mars 1997** *dernier délai à :*

Monsieur le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes
Direction des Ressources Humaines
Bureau des Effectifs et des Concours
B.P. 3007 - **06201 NICE CEDEX 3**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle..............

organise le 13 juin 1997 pour les
Centres de Gestion de la Haute-Saône
et de Meurthe et Moselle un concours

d'EDUCATEUR TERRITORIAL de Jeunes Enfants.

Dates de retrait des dossiers d'inscription : du 1er avril au 2 mai 1997

Pour recevoir un dossier de candidature, joindre à la demande une enveloppe timbrée à 6,70 F avec nom et adresse au C.D.G.F.P.T. - C.O n° 74 - 54036 NANCY Cedex.
Consultation sur minitel : 3614 COLLOC 54.

LA VILLE DE CHAMBÉRY
(Chef-lieu Département Savoie
40-80 000 habitants • 1 800 employés)

chambéry

Recrute par voie statutaire

son Secrétaire Général

dans le cadre d'emplois des ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX

Mission :
Assisté de trois collaborateurs de Direction Générale (Administration Générale, Services Techniques, Action sociale), vous serez chargé :
- *de la préparation et de l'application des décisions* municipales d'une part,
- d'autre part de l'animation et de la coordination de l'ensemble des services, en cohérence avec le projet urbain mis en œuvre par la Municipalité.

Profil :
Votre indispensable expérience antérieure dans les domaines **juridique** et **financier** et de la **gestion des ressources humaines** fera l'objet d'une analyse au regard de :
- vos compétences organisationnelles,
- votre aptitude à l'analyse prospective,
- *vos connaissances du statut de la Fonction* Publique Territoriale.

Rémunération :
Statuaire, complétée par les primes et avantages liés à la fonction.

Dépôt de candidature auprès de :

Monsieur le Maire,
Service des Ressources Humaines
BP 1105 - 73011 CHAMBÉRY CEDEX
Avant le 15 mars

Le Monde des Initiatives Locales*

un rendez-vous hebdomadaire à ne pas manquer pour vos opportunités de carrière.

* *Le vendredi daté samedi.*

HORIZONS

ENQUÊTE

Le révérend Louis Farrakhan rêvait de développer une économie indépendante avec les capitaux des Noirs américains. Aujourd'hui, la plupart des sociétés dans l'orbite de l'Eglise sont criblées de dettes et aux prises avec la justice



L'échec capitaliste de Nation of Islam

IL y a longtemps que les commerces ont déserté la 79e Rue, au sud de Chicago. Depuis plus d'un an, pourtant, elle est devenue un haut lieu d'animation dans ce quartier exclusivement noir, l'un des plus pauvres de la ville. *« On y voit même parfois un touriste désireux de s'accorder quelques heures hors des traces d'Al Capone*, ironise un habitant, *ou bien « des frères et des sœurs », des Noirs venus des coins plus « yuppie » de Chicago. »*

Tous veulent voir le « Palais du peuple », le nouveau centre commercial de « Nation of Islam » (NOI), l'organisation noire musulmane de Louis Farrakhan. La bâtisse, toute blanche, a des allures de mosquée. Au rez-de-chaussée, le client peut s'asseoir entre les aquariums et s'offrir un gâteau, un sandwich ou un café. Au premier étage, le restaurant Salaam, décoré de velours bordeaux et de marbre, n'a rien à envier aux établissements les plus chics. A côté, la salle à manger privée de Louis Farrakhan, le leader de NOI, respire le luxe : sol en marbre, fauteuils tapissés, lustres en cristal, portes en cerisier... Dans la rue, le haut-parleur d'une librairie de l'organisation religieuse diffuse, en quasi-permanence, les discours du charismatique révérend Farrakhan.

Inauguré en grande pompe par le leader noir en mars 1995, le Palais du peuple est bien plus qu'un simple centre de restauration. Il incarne les ambitions de Louis Farrakhan : bâtir une économie à capitaux noirs, indépendante, qui permettra aux Noirs américains de mener une vie décente et respectable. Ceux-ci doivent à tout prix, ne cesse-t-il de marteler, soutenir toute initiative économique issue de leurs rangs. Et notamment les sociétés liées à NOI et à ses dirigeants. Le Palais du peuple, qui a coûté 5 millions de dollars, a ainsi été intégralement financé par les donations des membres de l'Eglise, qui comptent parmi les plus pauvres d'Amérique.

Mais les drapeaux bleu roi qui flottent fièrement devant le tout nouvel immeuble ne peuvent faire oublier le décalage entre la réalité et le projet initial de 1982 : le Palais du peuple devait aussi abriter un magasin d'alimentation, un auditorium, un barbier, une cuisine et des salles de travail. Pis, les problèmes financiers se sont multipliés. Selon les rapports de justice, le complexe doit près de 380 000 dollars à ses fournisseurs et au fisc. Ce qui n'empêche pas Louis Farrakhan de faire à nouveau appel à ses adeptes pour la phase deux du projet Salaam : le Palais d'émeraude. Au programme, la construction d'un nouvel édifice, affublé de baies vitrées de 15 mètres de hauteur et de couleur émeraude, un réfectoire pour 1 400 personnes et une salle de concert de 2 000 places doivent accueillir une chaîne de télévision interne, des matches de boxe, un théâtre et un cinéma.

L'appel du révérend Farrakhan à développer une économie noire touche beaucoup plus de monde que ses simples fidèles, qui représentent, selon les estimations, entre 20 000 et 200 000 personnes.

C'EST en partie sur ce thème – et non sur ses diatribes séparatistes, anti-blanches ou antisémites – qu'il avait, le 16 octobre 1995, rassemblé à Washington 800 000 hommes noirs. Ce jour-là, ils étaient venus de partout clamer à l'Amérique entière leur volonté de prendre leurs responsabilités d'hommes, de maris et de pères. Un message d'espoir pour une population souvent tristement sur-représentée : les hommes noirs, qui constituent 6 % de la population américaine, voient leur participation monter à 50 % dans l'univers carcéral ; leur taux de chômage est le double de celui des Blancs. 57 % des enfants noirs vivent dans un foyer monoparental, contre 16 % des enfants blancs.

NOI, qui regroupe des activités très diverses – cosmétiques, presse, agriculture, sécurité, distribution de médicaments – ne peut pourtant pas être érigée en exemple : ses contre-performances enlèvent tout crédit aux discours de Louis Farrakhan. Criblées de dettes, la plupart des sociétés dans l'orbite de l'Eglise sont aux prises avec la justice. Depuis 1986, 74 procès leur ont été intentés, au titre desquels elles doivent encore, selon les rapports de justice, 1,5 million de dollars. Chaque année, des millions de dollars sont engloutis dans la machine à perdre de l'argent qu'est devenue NOI : les donations de ses membres ainsi que l'argent public n'y font rien.

L'ancien chanteur de calypso vit dans une maison de vingt et une pièces, que NOI a achetée en 1985

Le milliard de dollars promis par le président libyen Kadhafi, en janvier 1996, serait le bienvenu. Encore faudrait-il que cet argent soit débloqué et que Washington accepte son transfert, malgré les sanctions en vigueur contre la Libye. Déjà, en 1985, l'organisation musulmane avait bénéficié de l'aide de Kadhafi, qui lui avait consenti un prêt sans intérêts de 5 millions de dollars. Ce qu'est devenu cet argent, personne ne le sait précisément. Une partie a été consacrée au lancement d'un programme de développement économique, baptisé Power (*People organized and working for economic rebirth*), qui devait permettre la renaissance d'une économie noire autosuffisante. La création, dans un premier temps, d'une ligne de shampooings, savons et autres lotions vendus sous la marque Clean-N-Fresh, devait déboucher sur la constitution d'un conglomérat de plus d'un milliard de dollars de chiffre d'affaires. Les profits devaient être réinvestis dans des hôpitaux et des universités pour les Noirs. Des emplois devaient être créés...

Louis Farrakhan a demandé à chacun des membres de NOI de soutenir son projet économique en donnant 10 dollars et en achetant chaque mois 20 dollars de marchandises Clean-N-Fresh. Un peu plus de dix ans après le lancement tonitruant de Power, la désillusion est grande. Aucune trace du conglomérat annoncé par le révérend. Les sociétés qui les distribuent doivent, selon les rapports de justice, 226 949 dollars à leurs fournisseurs et au fisc.

Toutes les affaires lancées par Louis Farrakhan semblent être vouées au même sort : les donations des membres de NOI, pourtant très pauvres, s'évaporent dans des projets économiques du révérend qui ne voient jamais le jour. En 1991, Louis Farrakhan lance un nouveau programme économique sur trois ans. Il promet à ses adeptes qu'une donation mensuelle de 10 dollars lui permettra de créer des banques, des entreprises, des usines, des fermes, des hôpitaux et des écoles noires. En avril 1994, le journal officiel de l'organisation, le *Final Call*, annonce que 4 000 personnes ont donné 637 000 dollars pour ce programme. Deux mois plus tard, le même journal annonce que le programme de trois ans est prolongé indéfiniment. En novembre 1994, 500 000 dollars sont prélevés sur l'argent ainsi économisé pour financer le dernier achat de NOI : une ferme en Géorgie, au prix de 1,35 million de dollars.

Celle-ci s'étend sur près de 800 hectares. Le *Final Call* décrit une entreprise prospère. Mais, selon le *Washington Post* du 1er septembre 1996, la réalité est tout autre : des outils rouillés jonchent le sol, des barils d'essence cabossés sont là depuis des années ainsi qu'un vieux pick-up des années 60. Seuls 234 hectares sont aujourd'hui cultivables.

NOI consomme également beaucoup d'argent public. Entre 1991 et 1995, Washington – dont elle rêve pourtant d'être indépendante – lui a versé plus de 20 millions de dollars.

Le gouvernement fédéral a accordé, entre 1993 et 1995, 571 521 dollars de subvention à une clinique appartenant à NOI. Celle-ci s'est spécialisée, depuis 1992, dans le traitement du sida : le docteur Alim, l'un des dirigeants de l'Eglise, y prescrit un type d'interféron, le *« médicament miracle »* selon le *Final Call*, contre le virus. Une douzaine d'études menées par l'Organisation mondiale de la santé, en 1990, avaient pourtant conclu à son inefficacité totale. Les membres de NOI font des donations à la clinique qui servent à acheter l'interféron. Principaux bénéficiaires, Alim et le gendre de Louis Farrakhan, deux dirigeants de l'organisation religieuse, qui distribuent le médicament.

Les firmes de sécurité dans l'orbite de NOI ont aussi largement bénéficié de l'argent public : depuis 1991, elles se sont vu attribuer 20 millions de dollars de contrats fédéraux pour assurer l'ordre dans des quartiers dangereux de neuf des plus grandes villes américaines, dont Los Angeles, Philadelphie, Pittsburgh, Baltimore, Chicago et Washington. Les gardes de NOI, sans arme, en costume et nœud papillon, ont, pendant quelques années, incarné ce que l'organisation musulmane faisait de mieux. En 1988, ils ont réussi l'exploit de rétablir l'ordre à Mayfair Mansions, quartier du nord-est de Washington, où même les policiers n'osaient plus s'aventurer. Les contrats se sont ensuite multipliés partout en Amérique.

Huit ans après, l'efficacité des sociétés de sécurité liées à NOI est sérieusement contestée. Sur les douze derniers mois, elles ont perdu huit contrats, notamment à Chicago, Washington, Baltimore, Pittsburgh et Los Angeles. Une enquête du ministère de la ville et du logement, en 1995, a révélé des plaintes récurrentes. Les gardes de NOI étaient plus soucieux de convertir des résidents à leur religion que d'assurer leur sécurité, n'hésitant pas, dans certains cas, à avoir recours à la violence pour se faire comprendre. Un certain nombre d'entre eux étaient d'anciens criminels. Ce qui, selon les auditeurs fédéraux, *« mettait les résidents de Baltimore en danger »*.

A Washington, des gardes se sont battus avec des policiers. A Chicago, les gardes, moins nombreux que prévu, ne pouvaient faire un travail sérieux. D'autant que nombre d'entre eux n'étaient pas payés régulièrement. *« Pendant ce temps, les directeurs de firmes de sécurité, eux, roulaient en Jaguar ou en BMW et menaient grand train »*, raconte un résident d'une des cités de Washington confiées un temps à NOI.

LES difficultés financières se sont multipliées. A Washington, Nation of Islam Security Agency, la plus importante des firmes de sécurité dans l'orbite de l'Eglise, s'est déclarée en cessation de paiements l'an dernier. Le Trésor public, à qui elle doit 300 941 dollars, s'apprêtait à saisir ses biens. Au total, elle doit 777 108 dollars à 56 créanciers. La ville de Chicago poursuit pour sa part New Life Self Development, dirigée par le gendre de Louis Farrakhan, pour 52 571 dollars de taxes impayées.

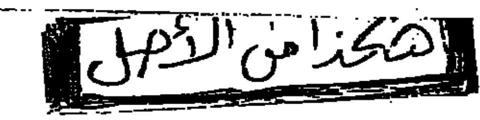
Cet état de délabrement général de l'empire économique de NOI contraste avec l'aisance dans laquelle vivent ses dirigeants les plus haut placés et leurs familles. Tout dans la personne de Louis Farrakhan incarne le pouvoir : de ses costumes en soie couleur moutarde, mauve ou framboise à ses chaussures italiennes en crocodile, en passant par la limousine Lincoln Town avec chauffeur, longue de quelque 9 mètres. L'ancien chanteur de calypso vit dans une maison de 21 pièces, avec sol en marbre et lustres en cristal, que NOI a achetée en 1985.

L'un des comptes en banque de l'Eglise, baptisé « Number Two Poor Treasury », a servi à acheter, en décembre 1994, une maison de 900 m² sur un terrain de 40 hectares à New Buffalo (Michigan), près de Chicago, pour 500 000 dollars. La propriété servira de résidence secondaire aux dirigeants de NOI lorsque les quelque 800 000 dollars de travaux de rénovation seront terminés : construction d'un court de tennis, d'une piscine, d'un héliport, d'un solarium et d'un auditorium. Exclusivement alimenté par les donations des membres, ce compte bancaire a pour objet officiel d'*« aider Louis Farrakhan à poursuivre l'œuvre de son prédécesseur, Elijah Muhammad »*.

Selon une enquête du *Chicago Tribune*, en mars 1995, le leader noir et sa famille se sont enrichis personnellement aux dépens des membres de NOI. Ainsi, « Number Two Poor Treasury » a-t-il également acheté deux Range Rover et deux Rolls-Royce, dont le révérend Farrakhan apparaît aujourd'hui être copropriétaire à ses côtés. De la même manière, la mosquée est propriétaire d'un roadster Mercedes-Benz 600 SL avec le leader noir. La mosquée a acheté une propriété à Phoenix en 1985 pour 125 000 dollars. Un an après, un permis de construire sur le terrain en question faisait apparaître la fille de Louis Farrakhan comme la propriétaire. Aujourd'hui, cette propriété est évaluée à 326 000 dollars.

Louis Farrakhan semble avoir toute la confiance de ses fidèles. Mais s'il veut un jour jouer un véritable rôle politique aux Etats-Unis, comme il en a souvent exprimé le désir, il devra commencer par mettre toutes les sociétés de NOI en règle et clarifier la situation financière de l'organisation musulmane.

Virginie Malingre
Dessin : Filip Pagowski





L'hypothèque allemande pèse sur l'euro

ET SI, À LA MI-AVRIL 1998, lorsque le Conseil européen se réunira pour distribuer les tickets du premier train de l'euro, l'Allemagne n'était pas prête ? Outre-Rhin, la question est désormais de plus en plus fréquemment soulevée. Il y a quelques jours encore, le 19 février, la Bundesbank écrivait, dans son rapport mensuel : *« En raison des incertitudes croissantes (...) sur le respect du critère de déficit, il est d'autant plus important d'entreprendre tous les efforts dans l'exécution du budget (1997) pour ne pas dépasser le cadre des dépenses prévues même en cas de dépenses supplémentaires inévitables (...) »* L'impensable deviendrait-il une hypothèse suffisamment crédible pour obliger à revoir tous les scénarios sur le lancement de la monnaie unique au 1er janvier 1999 ? Le débat sur la participation de l'Italie, voire de l'Espagne à l'Union économique et monétaire ne serait-il finalement qu'un alibi permettant aux dirigeants allemands de préparer les opinions à un report des échéances, que leur propre incapacité à remettre de l'ordre dans leurs finances publiques rendrait inévitable ?

Les chiffres de chômage de janvier, qui ont confirmé l'aggravation de la situation de l'emploi en Allemagne (10,6 % à l'Ouest et 18,7 % à l'Est) et un grave dérapage dans les Länder de l'Est, avaient donné le signal d'alarme. Jusque-là, il était de bon ton de considérer, comme pour la France, que la structure de l'économie allemande donnait au gouvernement de Bonn une marge de manœuvre suffisante pour atteindre son objectif de ramener en 1997 le déficit budgétaire à un niveau de 2,9 % compatible avec les critères de Maastricht. Quitte à exiger quelques tours de vis supplémentaires à une population qui, depuis des années, est pourtant déjà obligée de se serrer la ceinture pour cause de réunification. C'est bien pourtant là que le bât blesse. La détérioration économique dans l'ancienne RDA, où la croissance est inférieure à celle des Länder de l'Ouest, pose un problème grave à l'Allemagne, et par ricochet à ses partenaires.

LE DOUTE S'INSINUE

Bon an mal an, les transferts financiers de l'Etat fédéral et des divers contributeurs de l'Ouest pour égaliser les niveaux de vie de part et d'autre de l'ancien Mur sont de l'ordre de 150 milliards de DM depuis 1991. Ils étaient prévus pour permettre aux Allemands de l'Est de trouver un niveau de croissance suffisant pour autoalimenter le redémarrage économique dans les six ou sept ans. On estimait qu'une croissance de 6 % permettrait aux nouveaux Länder de rattraper, en quinze ans, un niveau de développement comparable à celui de l'Ouest. On en est loin.

L'Allemagne, dont les élites ont été pourtant les premières à dénoncer les efforts insuffisants de leurs partenaires, surtout ceux du Sud, pour discipliner leurs politiques économiques et respecter les critères de convergence fixés par le traité de Maastricht, est le seul pays à avoir reculé en 1996 par rapport aux objectifs qu'il s'était fixés. Le déficit budgétaire, prévu pour être limité à 3 % du PIB, a été en définitive de 3,9 %. Partis de loin, tous les autres pays, la France, mais aussi l'Italie et l'Espagne, ont grappillé les pourcentages pour approcher du but le moment voulu. Pour la première fois en 1996, l'Allemagne a vu son endettement atteindre 60,5 % du PIB et dépasser ainsi la limite des 60 % prévue par le traité.

Malgré les assurances répétées du gouvernement fédéral, réitérées lundi 17 février par le secrétaire d'Etat aux finances, Juergen Stark, lors du conseil des ministres européens, le doute s'insinue. Dans son rapport, la Bundesbank estime que la détérioration plus forte que prévu du budget 1996, liée à des recettes fiscales insuffisantes, et la situation toujours aussi défavorable du marché de l'emploi, pèsent par avance sur le budget 1997. Or les perspectives de reprise restent fragiles. La Bundesbank a confirmé que la croissance de l'économie allemande a connu une nouvelle pause lors du dernier trimestre de 1996. Elle estime que, si les conditions *« pour une reprise durable sont plus favorables »*, il lui manque *« une dynamique propre qui lui permettrait de se renforcer d'elle-même »*.

Il faut bien dès lors se poser la question de ce qui se passerait si le gouvernement ne réussissait pas à se mettre en règle avec les critères fixés pour être éligible à la monnaie unique. *« Si l'Allemagne n'en était pas, ce serait comme si l'on refusait au pape d'entrer au paradis »*, a plaisanté le président du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, à l'issue des entretiens qu'il avait eus avec son collègue néerlandais, Wim Kok, le 18 février à La Haye. Mais l'Allemagne, quelle qu'elle soit, ne peut pas espérer de ses partenaires plus d'indulgence lors de l'examen de la situation financière des pays candidats à la zone euro, en 1998, que celle qu'elle leur refuse. Un glissement de 0,2 ou 0,3 % du déficit budgétaire pourra être admis, *certainement pas beaucoup plus. « Il en irait de la crédibilité de l'opération »*, reconnaît un haut responsable européen.

REPORT DU LANCEMENT

L'Allemagne pourrait être recalée comme une autre. Que se passerait-il alors ? Serait-il imaginable de lancer l'euro sans la plus importante des économies européennes ? Sur le plan juridique, la chose paraît jouable, à condition que la décision soit prise rapidement. Certains experts, notamment en Allemagne et Grande-Bretagne, font remarquer que le traité de Maastricht, dans son article 109 J paragraphe 4, permettrait aux gouvernements, s'ils le jugeaient nécessaire, de décider avant le 31 décembre 1997, de reporter la date du lancement. *« Si, à la fin de 1997, la date du début de la troisième phase n'a pas été fixée, la troisième phase commence le 1er janvier 1999 »*, stipule cet article. Certains se disent qu'il serait possible de reporter la date de départ en maintenant la date prévue de 2002 pour la réalisation définitive de la zone euro avec le lancement des billets de banque. Cette hypothèse, selon ses défenseurs, aurait pour avantage de raccourcir le délai, parfois jugé trop long, qui sépare, dans le scénario actuel, le démarrage des opérations en 1999 et leur achèvement en 2002.

Pour les pays comme la France, l'Italie et l'Espagne, qui ont dû assumer sur le plan politique des mesures impopulaires pour coller à la discipline exigée par les Allemands, un tel report aurait un goût amer. Il serait supportable si l'Allemagne pouvait se porter garante de régler rapidement ses problèmes. Rien ne dit cependant que les marchés partageraient alors un tel optimisme. Les risques seraient grands d'une gigantesque pagaille monétaire qui ferait alors payer très cher à l'Union européenne le prix de l'espoir déçu.

Henri de Bresson et Pierre-Antoine Delhommais

Exclusion ***par Peter Sìs***

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Loi Debré, l'engrenage

A qui profite la loi Debré ? L'heure est venue de poser cette question au lendemain de l'adoption en deuxième lecture, à l'Assemblée nationale, du texte qui a mobilisé le débat politique français depuis des semaines et suscité un réveil civique d'un type inédit en France. Le ministre de l'intérieur et les élus de la majorité en sont convaincus : en partant à nouveau en croisade contre l'immigration clandestine, le gouvernement a progressé dans l'opinion et gagné des points sur le Front national.

Les prochains sondages conforteront peut-être ce sentiment. Provisoirement. Car, sur la durée, la réalité sera probablement toute différente : constamment agitée depuis 1984, la rhétorique du « toujours plus » sur l'immigration n'a cessé d'accompagner pas à pas l'irrésistible ascension de l'extrême droite. Amorcée par les gouvernements socialistes, cette logique dévastatrice a connu son apothéose avec l'adoption, en 1993, des lois Pasqua sur l'immigration et Méhaignerie sur la nationalité. Voilà quatre ans, l'ancien ministre de l'intérieur se faisait fort de clouer le bec au Front national. Les succès municipaux de l'extrême droite ont sanctionné cette prétention au moment même où les lois de 1993 suscitaient le drame des sans-papiers et commençaient de grignoter quelques libertés fondamentales.

Avec le projet Debré, le gouvernement a remis le doigt dans le même engrenage. Sous prétexte de calmer les ardeurs des ultras de la majorité, il a pris le risque d'alimenter le débat le plus cher à Jean-Marie Le Pen et de conforter les mauvais apôtres qui répètent qu'on n'en fera jamais assez contre l'immigration clandestine. En remettant sans cesse sur l'établi législatif la question de l'immigration, la droite fait le lit du Front national. Car ce choix conforte la mise en scène de ce débat comme diversion face à la crise sociale et morale qui mine le pays. En lieu et place d'une politique active sur ce terrain, il érige les immigrés, et plus généralement l'étranger, en boucs émissaires de cette crise.

Pétitions et manifestations ont certes fait reculer le gouvernement sur l'article premier du projet Debré, mais elles n'ont pas réussi à enrayer la machine infernale. Chacun pressent que les nouvelles subtilités juridiques imaginées place Beauvau ne produiront que des résultats homéopathiques contre l'immigration irrégulière. Imaginés dans l'espoir d'endormir l'hydre de l'extrême droite, les projets répressifs n'apaiseront jamais sa faim mais, au contraire, alimentent la xénophobie et ruinent peu à peu les libertés publiques. Après les lois Pasqua et Debré, le Front national exigera davantage encore.

Tant que, en ses profondeurs, la société française ne se dressera pas contre cette dérive qui fait de l'immigration, et non de la crise, une question centrale, le mal gagnera.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

La frilosité française sur les « marchés émergents »

*« **IL NE FAUT PAS** que nos exportateurs aient comme objectif de rentrer dîner chaque soir chez eux »*, expliquait Jacques Chirac lors du conseil des ministres du 26 février, au lendemain de l'annonce d'un excédent record du commerce extérieur de la France. Le solde des échanges avec l'étranger, excédentaire de 122,3 milliards de francs en 1996, est une véritable bonne nouvelle pour l'économie française. Pourquoi alors le président de la République a-t-il tenu ces propos peu amènes pour les exportateurs français ? C'est que, derrière des résultats globaux positifs, se cache, parmi d'autres, une faille, une grave faiblesse. Très puissants sur les marchés européens et dans le reste du monde industrialisé (80 % des ventes françaises), les exportateurs français le sont moins sur les *« zones émergentes »*, ces pays, certes lointains et risqués, mais aussi les plus dynamiques de l'économie mondiale.

S'il est facile de reprendre l'avion ou l'Eurostar du soir depuis Londres, il est bien sûr impossible de rejoindre son domicile au terme d'une journée de négociations à Shanghaï. Or la France a affiché l'an dernier un excédent de 19,3 milliards de francs avec le Royaume-Uni, mais c'est la Chine, détrônant le Japon et la Norvège, qui est désormais responsable de notre deuxième déficit bilatéral (après les Etats-Unis) : 18,2 milliards de francs. Et nos exportations vers la Malaisie ou la Thaïlande ont diminué de 40 % en un an.

Les marchés de demain sont pourtant, on le sait, en Asie. Cette région tenait ainsi la vedette lors du colloque sur les *« risque-pays »* qu'organisait, le mois dernier à la Défense, la Coface (Compagnie française d'assurance du commerce extérieur). C'est là-bas, en Asie, que sont les marchés porteurs, peu exposés aux risques politiques. Sur une base de parité de pouvoir d'achat, le poids de l'Asie est déjà comparable à celui de l'Amérique du Nord, supérieur à celui de l'Europe de l'Ouest. Lorsque l'on songe qu'elle aura largement creusé son avance dans moins de dix ans, il paraît difficile de l'exclure des priorités de premier rang : les pays asiatiques à développement rapide (hors Japon, mais Chine y compris) représentaient pourtant moins de 6 % des exportations françaises l'an dernier.

LA PLANÈTE DES RISQUES

Aux industriels qui s'inquiètent d'un ralentissement économique durable dans la région asiatique, la plupart des économistes, rétorquent, comme Jean-Louis Martin, de la banque Indosuez, que l'intensification de la concurrence internationale incite les entreprises locales à des progrès de productivité. Ou encore, comme Michel Fouquin, du Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), que les banques centrales asiatiques commencent à se concerter pour faire face aux fluctuations du yen.

En Amérique latine, la Coface considère que, compte tenu de sa situation politico-économique et de son potentiel, le Chili peut seul être considéré comme une *« première priorité »*. L'Amérique latine ne représente que 2 % à peine des exportations françaises totales. La France y a encore perdu des parts de marché. Paris n'a pas, jusqu'à présent, profité de la reprise économique rapide du Mexique. Au Proche et au Moyen-Orient, seule l'Arabie saoudite est jugée prioritaire par la Coface. Les exportations françaises y ont pourtant diminué de 15 % l'an dernier.

Dans cette *« planète des risques »*, les entreprises françaises sont néanmoins parvenues l'an dernier à augmenter très sensiblement leurs ventes en Europe centrale, une région à croissance rapide, devenue politiquement stable, et désormais largement intégrée à l'OCDE. Encore faut-il souligner que les ventes françaises dans la région atteignent 3 % à peine du total (l'Allemagne y réalise plus de 7 % de ses exportations) et qu'elles ont été stimulées, en 1996, par l'appréciation des taux de change réels de ces pays. Et même si la Russie est considérée par la Coface comme un *« risque très élevé »* à moyen terme, est-il bien normal que la France y exporte moins que dans la seule Pologne ?

La détermination de zones politiquement stables, propices à l'investissement, et prometteuses en croissance, est une entreprise délicate. L'Orchestre de Clermont-Ferrand avait ainsi annulé sa tournée en Turquie au lendemain de la conquête par les islamistes de la mairie d'Ankara, une décision jugée bien hâtive aujourd'hui : les exportations françaises vers la Turquie ont bondi de 40 % l'an dernier. A l'inverse, le chercheur du Cerii Luis Martinez estime, à propos de l'Algérie, qu'*« en dépit des drames humains qu'elle occasionne, la guerre a des effets économiques inattendus »* : un véritable marché existe, les sociétés d'import-export se multiplient, le secteur privé, épargné par les destructions, se développe. Les ventes françaises à l'Algérie ont pourtant baissé de 11,6 % l'an dernier, à 12,6 milliards.

En présentant le bilan des échanges français de 1996, le ministre du commerce extérieur, Yves Galland, déclarait que *« nos entreprises et notre économie sont en marche, prêtes à profiter des opportunités de croissance partout dans le monde »*. La consolidation des parts de marché dans l'Union européenne, avec laquelle la France effectue plus de 60 % de ses échanges, est certes essentielle. Mais le renforcement de sa présence dans les économies à croissance rapide, sur tous les continents, l'est sans doute tout autant.

Françoise Lazare

RECTIFICATIF

TERRES DE MER

Le numéro de téléphone de l'agence spécialisée La Planète Havas Voyages/croisières publié dans le supplément « Terres de Mer » (*Le Monde* du 20 février) était erroné. Le numéro exact est le 01-53-29-40-05.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La catastrophe aérienne de Copenhague

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes Le Monde *n'a pas paru du vendredi 14 février au lundi 17 mars 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le numéro daté 28 janvier 1947.*

UN DAKOTA des lignes royales aériennes hollandaises (KLM) s'est écrasé au sol hier après avoir décollé de l'aérodrome de Kastrup, près de Copenhague. Les vingt-deux occupants ont été tués. Parmi les victimes se trouvent le prince Gustave-Adolphe de Suède et la cantatrice américaine Grace Moore.

Le prince Gustave-Adolphe de Suède était le fils du prince héritier Gustave-Adolphe, duc de Scanie, et le petit-fils du roi Gustave V. Né à Stockholm le 22 avril 1906, il avait épousé à Cobourg la princesse Sibylle de Saxe-Cobourg-Gotha, duchesse de Saxe. Il était le père de quatre filles et d'un fils. Le prince Gustave-Adolphe avait été surnommé « le prince des sports ». Grand escrimeur, il était aussi un des meilleurs cavaliers de Suède.

Grace Moore, douée d'une voix de soprano lyrique d'une rare étendue, avait débuté en 1925 au Metropolitan Opera de New York dans *La Bohème*, et avait chanté dans les principaux théâtres d'Amérique, puis, en de nombreuses tournées, les rôles de son emploi. Son interprétation de *Louise* la fit choisir quand il fut question de porter à l'écran le drame de Gustave Charpentier. Venue à Paris, elle parut dans ce rôle sur la scène de l'Opéra-Comique pour un gala et y remporta un succès triomphal, dû tout autant à ses qualités plastiques, à son jeu, à sa séduction, qu'à ses moyens vocaux.

(28 janvier 1947.)

Ne pas ressembler au Front national

Suite de la première page

Xavier Vallat s'indigna à la Chambre des députés, le 6 juin 1936, quand les parlementaires investirent ce gouvernement. « *Pour la première fois, ce vieux pays gallo-romain sera gouverné... par un juif... Je n'entends pas dénier aux membres de la race juive qui viennent chez nous le droit de s'acclimater comme tant d'autres qui viennent se faire naturaliser... Je dis tout haut ce que tout le monde pense tout bas, que pour gouverner cette nation paysanne qu'est la France il vaut mieux avoir quelqu'un dont les origines, si modestes soient-elles, se perdent dans les entrailles de notre sol qu'un talmudiste subtil.* »

Vichy sera la revanche attendue. Comme l'a justement observé Zeev Sternhell, il n'y a pas de rupture de continuité entre l'antisémitisme de la fin du XIXe siècle, et celui du gouvernement de Vichy. Faut-il observer que le vieil antisémitisme français du siècle passé portait un projet d'exclusion ou d'expulsion, et non pas un projet d'extermination ? Mais à la fin du XIXe siècle plusieurs ouvrages antisémites envisagent déjà l'extermination. Au lendemain du *J'accuse* de Zola, les Français qui participent, en 1898, à la souscription ouverte par *La Libre Parole* pour soutenir la veuve du colonel Henry répètent que le juif est à l'origine de tous les malheurs, l'exode rural, le chômage, l'insécurité, l'adultère, la pollution..., et la solution finale est déjà dans les mots. Berthe, cuisinière, souscrit « *pour rôtir les juifs* ». Un groupe d'officiers suggère « *un achat de clous pour crucifier les juifs* ». Une victime des juifs offre 0,25 franc « *pour louer un wagon d'exportation* ». Stephen Wilson observe avec raison que la justification latente du génocide parcourt ce que l'on appela alors le « *monument Henry* », même si elle ne se nourrissait encore que des menaces. A partir de 1940, le vieil antisémitisme français laissera au fascisme vainqueur le soin du dernier acte.

Un demi-siècle plus tard, le Front national, s'épanouissant dans un autre temps, n'a pu, bien sûr, conserver intacte la vieille idéologie. L'amour de la nation, le culte de la patrie se sont largement effacés : ils semblent ne garder toute leur ferveur que dans les compétitions sportives. Les frontières protectrices de la nation sont traversées de toutes parts. Le rêve marxiste s'est dissipé et le combat conduit au nom de « *la terre qui ne ment pas* » contre le capitalisme triomphant est révolu. Les lois ont irrésistiblement consacré l'évolution des moeurs. Par surcroît les grands intellectuels, fondateurs de la doctrine, ont disparu. Surtout le principal aliment du nationalisme qu'était l'antisémitisme est devenu d'un usage trop redoutable. L'Holocauste l'a couvert de honte et d'opprobre, les lois l'interdisent, l'Eglise a renoncé au vieil antijudaïsme.

Mais il reste quelques solides piliers à la doctrine et à l'action. L'immigré peut aisément remplacer le juif, et la détestation de l'étranger reste vigoureuse et populaire. L'utilité d'un bouc émissaire offert à un peuple qui souffre est plus féconde que jamais. Le chômage, l'insécurité, la maladie parfois, et tous les malheurs qui assaillent la société moderne doivent avoir un responsable. Les forces du mal sont demeurées les mêmes : c'est une démocratie corrompue, c'est la dissolution des moeurs, c'est la destruction des valeurs anciennes qui donnèrent vie à la nation, c'est la progressive montée d'une civilisation décadente, c'est un vaste complot où se rejoignent les intellectuels déracinés, les politiques malhonnêtes et médiocres et les vagabonds sans patrie ni foi ni loi. Resterait à trouver le chef qui incarnerait les vertus de la race, chasserait les ennemis de la France installés chez elle et nettoierait toutes les écuries...

Ce qu'est cette vieille idéologie française, l'audience qu'elle peut avoir auprès de tous ceux qui se sentent les victimes d'une société injuste et glacée, nous le savons. Le combat contre le FN ne cesse de gagner en vigueur et de multiplier les actes et les discours. Nul doute que ce soit un combat nécessaire. Mais est-il possible d'en regarder lucidement, au-delà de l'éloge des bonnes intentions, des effets secondaires qui pourraient devenir inquiétants ?

Observons d'abord que ce juste combat nous donne vite bonne conscience. Il prouve aux autres, il nous prouve à nous-mêmes que nous sommes de vrais démocrates, et que nous défendons avec ferveur les droits de l'homme et les principes républicains. Or, cette bonne conscience, sans doute légitime, risque de nous suffire. Les problèmes que nous posent la démocratie moderne, l'économie mondiale, le chômage, la misère, et aussi l'insécurité, toutes les difficultés de notre société, et la sombre vision d'un troisième millénaire imprévisible, ne pouvons-nous pas les chasser de nos soucis en nous battant contre ce FN qui les simplifie et les exploite ? Nous risquons d'y trouver quelque commodité pour nous éloigner de la vie publique, ou de ne nous y intéresser que le temps du combat contre une idéologie odieuse, d'un combat tenu pour une exigence sacrée, mais ultime, de la citoyenneté.

Il faudrait regarder, pour tenter un diagnostic sur l'état réel de notre démocratie, la dégradation permanente du débat politique et sa médiocrité, notre incapacité à entendre ce qui nous dérange, ce pressant désir de n'écouter que pour se persuader soi-même

Notre chère trilogie nationale, nous l'enfermons volontiers dans la précieuse armoire où dorment nos souvenirs que nous aimons tant célébrer. La liberté ? Elle nous agrée tant qu'elle ne nous dérange pas, mais nous consentons vite – et notre gouvernement l'a récemment prouvé – les sacrifices qui semblent nécessaires à l'opportunité ou à la quête des suffrages. Très ardents, nous sommes dans l'exportation de la liberté, car nous en restons bien sûr les inventeurs, mais nous sommes beaucoup moins vigilants dans l'usage que nous en faisons. Nous supportons volontiers les « *exceptions* » aux libertés, habitués il est vrai par notre histoire aux circonstances exceptionnelles dont l'article 16 de notre Constitution demeure le symbole. L'égalité ? Elle nous est le plus souvent indifférente, ou plutôt nous la revendiquons à notre profit, jamais à notre détriment. Le devoir d'égalité pèse sur les autres, tandis que nous défendons nos droits acquis, nos statuts privilégiés, et toutes les inégalités qui nous servent. Du vieux rêve de fraternité, autrefois porté par les morales religieuses ou révolutionnaires, il n'est plus guère question. Plus précisément, la fraternité n'est due qu'à ceux que l'on aime ou que l'on défend. Imaginerait-on devoir quelque fraternité à ceux que la misère ou le malheur a désespérés, et qui se sont transformés en électeurs du FN ? Nos frères sont ceux que nous désignons.

Il faudrait considérer aussi les menaces qui pèsent sur l'Etat de droit, dans notre fragile démocratie. Le droit semble un ensemble de règles bonnes ou mauvaises selon qu'elles nous conviennent ou nous dérangent. La bonne loi doit être respectée, imposée, la mauvaise loi doit être transgressée. Chacun d'entre nous se situe au-dessus de la loi, et celle-ci doit être un instrument au service de nos intérêts, ou de nos passions, ou de nos missions. La justice ? Elle mérite d'être célébrée si elle prend les décisions qui nous plaisent, mais elle est soupçonnée, accusée sitôt qu'un jugement ou qu'un arrêt déçoit notre attente ou contrarie nos convictions.

On a lucidement décrit « *la vocation victimaire* » du citoyen moderne dont le statut de victime pourrait devenir un métier, d'un citoyen revendiquant qui ne peut bien sûr être gêné par le droit, ni avoir tort devant la justice.

Il faudrait regarder enfin, pour tenter un diagnostic sur l'état réel de notre démocratie, la dégradation permanente du débat politique et sa médiocrité, notre incapacité à entendre ce qui nous dérange, ce pressant désir de n'écouter que pour se persuader soi-même, la détestation croissante de celui qui pense autrement ou qui vit autrement, tout à la fois, le déclin des convictions et la montée des certitudes. Et il faudrait regarder encore quelques-uns des vieux plaisirs de ce peuple, que renouvelle notre temps, le plaisir de dénoncer, de livrer l'autre en pâture, le plaisir aussi du châtiment public, des formes modernes de mise à mort qui distraient et réconfortent.

Un citoyen méfiant, hostile, qui replie le monde sur soi ou sur les siens ? Qui rêve d'une sécurité parfaite et d'une santé obligée ? Un citoyen qui ne consent pas à l'autre sa différence ni sa dignité ? Un citoyen qui s'écarte des complications et des déceptions que porte le fonctionnement de la démocratie, pour ne plus aimer que la lumière des engagements collectifs ? Qui méprise la politique, à force de se sentir méprisé par elle ? Un citoyen replié sur soi et sur ses proches, effrayé par un monde incompréhensible, qui pourrait n'avoir plus d'autre perspective que les prochaines vacances ? Ce citoyen très moderne, que notre société risque de faire ou de laisser faire, pourquoi serait-il protégé des pires contagions ?

Lutter contre le Front national, ce n'est pas seulement le maudire. Ce serait aussi faire effort pour ne pas lui ressembler.

Jean-Denis Bredin

AU COURRIER DU « MONDE »

DÉNIGREMENT

Que les anti-Européens, les antiparlementaires et populistes de tout poil dénigrent systématiquement le travail législatif est déjà assez douloureux pour tout démocrate, mais que, dans *Le Monde* du 26 février, un journaliste en charge du Parlement européen, comme M. Scotto, se permette ce genre de réflexion : « *Les débats d'urgence se déroulent dans la précipitation et se concluent par des votes effectués à la va-vite* », « *Tout est passé en revue (...). Une parlementaire belge a même réclamé, une fois, un vote contre les catastrophes naturelles !* », cela dépasse les bornes ! On comprend la colère du chef de l'Etat français devant la résolution qui « invite » le gouvernement français à retirer la loi Debré, mais est-il nécessaire et honnête que M. Scotto lui emboîte le pas sur de faux arguments ?

Aline Pailler,
députée européenne

POUR PIERRE BOURDIEU

Je voudrais exprimer la consternation que j'ai éprouvée à la lecture de la critique virulente, par Jean-Louis Fabiani, dans *Le Monde* du 12 février, du livre de Pierre Bourdieu sur la télévision. Il ne s'agit pas de défendre Pierre Bourdieu, qui n'a pas besoin de moi pour cela, ni de considérer que celui-ci ne prête jamais le flanc à la critique (ce serait bien triste qu'il faille le considérer comme un dieu).

Ce dont il est question dans l'article de Fabiani, c'est des modalités de l'articulation entre scientificité (qui fonde la légitimité des interventions de Bourdieu sur un certain nombre de sujets) et ses prises de position « éthiques », qui justifient la critique sociale du journalisme, et d'autre chose : c'est bien parce que la télévision pourrait être un formidable espace de démocratie que Bourdieu s'en prend à la télévision et à ses pseudo-intellectuels.

Or le lien entre le savant et le politique n'est jamais aisé, ni pour Bourdieu ni pour les autres, et à ce titre, toujours imparfait. Néanmoins, aujourd'hui, il peut être plus utile, plutôt que de s'offusquer des libertés que peut prendre Bourdieu vis-à-vis d'un style consacré par les universitaires, de s'atteler, comme il le fait, et comme l'ont fait d'autres que lui dans d'autres domaines (je pense aux réalisateurs de cinéma qui ont su réagir face à la montée du lepénisme sans Le Pen), à la définition d'une société non pas idéale, mais moins détestable que celle qui se dessine avec notre complicité collective.

Les petites batailles qui nous divisent à l'intérieur du champ de la sociologie devraient passer après la responsabilité qui est la nôtre face à une société en danger.

Sandrine Garcia
Saint-Etienne

DROIT DE VOTE POUR LES IMMIGRÉS

Il est des immigrés dont on ne parle pas. Ceux qui travaillent en France depuis cinq, dix ou vingt ans, qui sont en règle, paient des impôts, sur le revenu, locaux, leur sécurité sociale. Et auxquels on ne donne pas le droit de vote pour les municipales. Il en a été question, puis on a reculé, laissant au Front national le soin de l'amalgame de l'immigration avec les malheureux clandestins qui subissent l'exploitation des passeurs négriers, des employeurs au rabais et des misérables qui n'ont que la haine au coeur.

Les étrangers se trouvant en France régulièrement, ayant un travail, payant des impôts locaux, inscrits à la Sécurité sociale, doivent avoir le droit de vote aux scrutins locaux.

Hervé Curiel
Nice

Le voleur de poules et l'œuf brisé

هكذا من الأول

par Hervé René Martin

DIMANCHE 23 février à « 7 sur 7 » sur TF 1, Anne Sinclair recevait Lucie Aubrac, grande figure de la résistance qui a prêté son nom au dernier film de Claude Berri. A ses côtés, Carole Bouquet, qui l'interprète à l'écran. L'actualité de la semaine s'étant largement nourrie des *remous provoqués* par le projet de loi Debré et nos deux invitées étant signataires des pétitions d'appel à la désobéissance civique (voire civile), on attendait avec impatience leurs interventions.

Nous ne fûmes pas déçus. Les propos tenus furent ceux du cœur, mais aussi de la force morale. Foin des discours habituels, de ces prises de position politiciennes d'autant embarrassées (notamment à *gauche*) *qu'elles* sous-tendent d'importants enjeux électoraux. Il fut question de mémoire, de transmission pédagogique au profit de la troisième génération : les petits enfants de ceux ayant vécu sous le joug de l'occupation allemande. Nous apprîmes ainsi que Lucie Aubrac, mère, grand-mère, arrière-grand-mère, parcourait inlassablement les écoles afin de mettre en garde les plus jeunes contre les méfaits *induits par les théories sur « l'inégalité des races »*. Carole Bouquet l'approuvait, Anne Sinclair se sentait à l'aise (on était loin de Charles Pasqua lui chantant *Parlez-moi d'amour*)...

Puis, soudain, ce fut la fêlure : Lucie Aubrac *se lança imprudemment* sur le terrain glissant où se rencontrent les plaques politiquement tectoniques de l'immigration légale et de l'immigration clandestine. Et pour défendre l'immigration légale, elle récupéra *le discours* le plus populairement en vogue à l'heure actuelle : celui de la chasse aux clandestins. Et elle n'y alla pas avec *le dos de la* cuillère : elle parla de *« coquins »*, de *« voleurs de poules »*. Anne Sinclair eut un sourire embarrassé. Le cœur de Lucie Aubrac aussi dut se sentir un peu embarrassé qui essaya de rattraper les mots qui lui glissaient des lèvres. Elle s'embrouilla, elle crut bon de préciser : *« pas tous »*. Mais il était trop tard : *le mal était fait*. Cela n'avait duré que quelques dizaines de secondes sur près d'une heure d'émission, mais c'était fini : l'œuf était fêlé.

Nombre de lecteurs connaissent ce jeu qui consiste à essayer d'écraser un œuf entre ses mains en exerçant une pression sur ses pointes. Si l'œuf est correctement placé et la pression constante, sa capacité de résistance est étonnamment élevée. *Bien des costauds s'y cassent les* dents. Mais que se produise une fêlure, et l'œuf s'écrase sous la moindre poussée.

Ceux que l'on appelait dans mon enfance « les voleurs de poules » sont les gitans : un des peuples à *avoir le plus souffert, avec les juifs*, des effets de la théorie nazie sur « l'inégalité des races ». L'attaque (fût-elle involontaire), ainsi lancée par une figure emblématique de la France résistante, risque donc de participer à la propagation d'ondes sournoises dans notre pensée collective.

Mais l'enjeu du débat me *semble ailleurs. Au cœur même de* ces principes visant à interdire le franchissement des frontières à des hommes, quand on le force à coups d'organisations transnationales (Alena, OMC, etc.) au niveau des marchandises. Cela sans autrement s'inquiéter de ce que cette libéralisation des échanges mondiaux, à l'unique profit des *grandes entreprises multinationales*, peut produire comme ravages sur certaines économies (les plus faibles), ni de leurs effets retour, lesquels déclenchent, selon un principe mécanique imparable, des flux de population forcés en sens inverse.

Il s'agit de bien comprendre, si nous voulons avoir une vue claire sur les causes des processus migratoires, que mettre en concurrence directe, par effondrement des *barrières douanières*, un paysan du Burkina Faso qui laboure son champ à la main avec un céréalier américain dont la production est entièrement automatisée conduit inéluctablement le premier à la ruine et donc à l'exil. *Sans parler du pillage systématique* des richesses effectué par les pays riches au détriment des pays pauvres, ni des déstabilisations politiques et autres soutiens à des dictatures sanguinaires.

C'est ainsi que l'on en arrive, une couche de désinformation et de renoncement après l'autre, à ce que Robert Badinter a nommé *l'autre jour au Sénat* : *« la lepénisation des esprits »*. C'est ainsi qu'une après l'autre, des villes (Toulon, Orange, Marignane, Vitrolles) tombent inéluctablement dans l'escarcelle FN. C'est ainsi qu'à force de silence de ceux qui devraient parler, à force de trop de parole gracieusement offerte à ceux qu'un Etat de droit devrait *condamner à se taire*, tout le monde finit par dire tout et n'importe quoi. Et une femme, dotée d'un cœur gros comme ça, en vient à traiter les immigrés clandestins de *« coquins »* et de *« voleurs de poules »*, sans se demander si ledit voleur ne préférerait pas de loin rester chez lui, à manger les œufs que sa propre poule pondrait pour lui dans son jardin.

Hervé René Martin *est membre du collectif des créateurs et intellectuels varois, Culture en danger.*

Peut-on condamner les délinquants sexuels à se soigner ?

par Gérard Dubret

AVANT même que les professionnels de santé aient pu répondre à cette question, c'est le parti qu'ont pris les *services du ministère de la justice* dans la rédaction du projet de loi instituant une peine de suivi médico-social pour les auteurs de crimes et délits sexuels. [illegible] té dramatique suscite des commentaires qui semblent leur donner raison.

Les psychiatres ne peuvent accepter que l'accès aux soins soit *envisagé sous la forme d'une* condamnation qui mélange les registres thérapeutiques et répressifs, qui confond ce qui est du domaine de la sanction et ce qui est du domaine de la prévention, et qui place le médecin en position d'auxiliaire de la répression pénale.

Comment ignorer les statistiques alarmantes du ministère de la justice qui, toutes, montrent un accroissement de la [illegible] sexuelle, en particulier à l'encontre des mineurs ? Quelques chiffres éloquents : 8400 condamnations pour infraction aux mœurs en 1993, soit 25 % d'augmentation en 10 ans. Mais, surtout, le nombre de viols sur mineurs de 15 ans multiplié par 6 en 10 ans ; 4000 personnes incarcérées pour des infractions aux mœurs, soit 13 % de la population carcérale.

Parallèlement, on assiste à une augmentation constante de la lourdeur des peines de réclusion criminelle avec des taux de récidive qui, tels qu'ils figurent dans les études anglo-saxonnes, sont alarmants :

- 5 % pour les pères incestueux ;
- 10 à 15 % pour les violeurs de femmes adultes ;
- 15 à 25 % pour les pédophiles.

L'ensemble de ces chiffres impose une constatation : la répression seule ne suffit pas.

Les délinquants sexuels sont-ils des malades mentaux ? Tous les agresseurs sexuels qui ont un jour été mis en examen pour leurs actes par un juge d'instruction ont fait l'objet d'une expertise psychiatrique dès les débuts de l'instruction. S'ils ont été condamnés, si la procédure [illegible] nale s'est poursuivie, c'est qu'ils ont été considérés comme responsables de leurs actes. Il ne s'agit donc pas de malades mentaux au titre de l'article 122-1 du code pénal, et la loi du 27 juin 1990, qui régit les hospitalisations psychiatriques sous contrainte, ne s'applique pas dans leur cas.

Sont-ils pour autant dépourvus de toutes particularités psychologiques ? Certainement pas. Ils entrent dans le cadre des troubles de la personnalité. Leur personnalité s'est structurée sur un mode particulier qui les définit comme peuvent les définir leurs traits morphologiques [illegible] habitudes de vie.

Que penser de l'accès aux soins *par le biais* d'une condamnation qui maintient le délinquant dans une position d'objet passif ? Peut-on subir des soins comme on subit une peine ? Dans une telle configuration, les soins courent le risque d'être illusoires, jamais investis par le sujet, porteurs d'une fausse sécurité. Qui portera la responsabilité de tels échecs ?

Les *psychiatres* ont-ils les moyens et l'expérience des soins en matière de transgression sexuelle ? A cette question, deux réponses diamétralement opposées nous paraissent [illegible] l'autre aussi irresponsables. La première consisterait à dire : *« Les délinquants sexuels sont tous des pervers, ce n'est pas la peine de les envoyer consulter des psychiatres, aucun traitement n'est possible. »* La position inverse, qui laisserait croire à l'existence de possibilités thérapeutiques radicales, serait un pur mensonge.

A quoi sert le secret médical ? En l'absence de demande de soins spontanée de la part des délinquants sexuels, leur accès à des consultations spécialisées ne peut s'envisager que dans le cadre d'une articulation avec les services du juge d'application des peines. Il s'agit de mettre en place un travail de réseau. Ce type de travail ne peut se comprendre que dans un strict respect de l'éthique de chacun des acteurs.

Qu'en est-il des soins en milieu carcéral ? On aborde ici le point le plus faible de ce projet. Celui-ci ne prévoit rien dans ce domaine, [illegible] annuelle par le juge d'application des peines.

> C'est durant l'incarcération que les soins doivent pouvoir s'instaurer. Non pas sous une forme autoritaire, puisque nous n'en avons pas le pouvoir, mais sous une forme contractuelle

Quelles sont les motivations qui peuvent pousser un condamné à s'engager dans un processus de soins qu'il n'avait jamais envisagé auparavant ? Ce pourrait être la volonté de faire la lumière en lui-même. [illegible] ne faisons pas d'an[illegible] motivation est souvent mêlée du secret espoir de bénéficier d'une plus prompte remise en liberté. C'est la perspective d'une remise de peine, d'une libération conditionnelle qui constitue le plus puissant ressort de cette fragile demande de soins.

Faire disparaître cet espoir, c'est à coup sûr supprimer toutes possibilités de voir émerger cette demande. [illegible], on ne peut que souligner le caractère contradictoire de la loi du 1er février 1994 qui, d'un côté, prône l'instauration des soins pour les délinquants sexuels et, de l'autre, prévoit [illegible] incompressibles [illegible] toute dynamique de la peine, ne permettent pas que ces soins s'instaurent.

Il en va de même avec l'actuel projet de loi où tout apparaît figé dès l'annonce de la sentence par la juridiction de jugement, qui [illegible] durée d'incarcération, [illegible] la durée du traitement après la prison. Dans de telles dispositions, on voit mal ce qui pourrait pousser le condamné à s'engager dans des soins durant son [illegible] d'incarcération puisque tout est déterminé à l'avance.

C'est durant l'incarcération que les soins doivent pouvoir s'instaurer, non pas sous une forme autoritaire, puisque nous n'en avons pas le pouvoir, mais sous une forme contractuelle, même si ce terme paraît odieux lorsqu'il s'agit de grands criminels. Il importe donc de revenir à une conception dynamique de la peine, qui développe et améliore le système des libérations conditionnelles et des *aménagements* de peine, seul capable de placer le délinquant sexuel en face d'un choix : celui de subir *sa détention* jusqu'à son terme, ou celui de s'engager activement dans des soins durant sa période de détention et au-delà, en ambulatoire, dans le cadre d'une libération conditionnelle avec obligation de soins. Dans un tel système, les peines prononcées devant la juridiction de jugement définiraient la période durant laquelle le condamné doit rendre des comptes à la société, et peu importe qu'elles soient plus longues que les peines actuelles puisqu'elles pourraient être aménagées.

Gérard Dubret *est psychiatre des hôpitaux, expert près la* [illegible] *de Versailles, conseiller national du Syndicat des psychiatres d'exercice public.*

AUTOMOBILE Renault a décidé de fermer son site belge de Vilvoorde. Cette usine, qui emploie 3 100 personnes et produit des Clio et des Mégane, fermera ses portes dès le mois de juillet. ● UNE RÉORGANISATION de l'ensemble de l'outil de production européen est lancée dans le même temps. Cette refonte ainsi que la fermeture de l'usine belge permettront à Renault d'économiser 850 millions par an. ● LES SURCAPACITÉS dont souffrent ses établissements sont jugées insupportables par le constructeur français. En Europe, 113 journées ont été chômées en 1996. ● LA GUERRE des prix et une concurrence accrue ont fait reculer les parts de marché de la marque au losange, entraînant une perte qui devrait s'établir entre 4 et 5 milliards. ● LES SYNDICATS craignent que le prochain plan social de Renault ne soit très sévère.

Renault réorganise sa production européenne et ferme son usine belge

Le constructeur, qui devrait annoncer le 20 mars une perte comprise entre 4 et 5 milliards de francs, va spécialiser ses sites industriels par voiture. Les syndicats craignent que la fermeture de l'unité de Vilvoorde, près de Bruxelles, ne soit que le début d'un plan social sévère.

LOUIS SCHWEITZER, le président de Renault, a décidé de fermer une usine en Europe : le site de Vilvoorde, près de Bruxelles, arrêtera son activité en juillet 1997. Il emploie 3 100 personnes pour produire des Clio et des Megane (143 342 véhicules en 1996).

« *C'est une décision indispensable à la bonne marche de l'entreprise* », affirme-t-on chez Renault. En 1996, pour la première fois depuis dix ans, le constructeur automobile a perdu de l'argent : le groupe, qui a provisionné 2,4 milliards de francs pour la fermeture du site belge, devrait annoncer le 20 mars une perte nette comprise entre 4 et 5 milliards de francs au titre de l'exercice écoulé. Ses activités automobile et camion ont respectivement accusé un déficit d'exploitation d'environ 3 milliards de francs et 600 millions en 1996. Seules ses activités financières sont bénéficiaires.

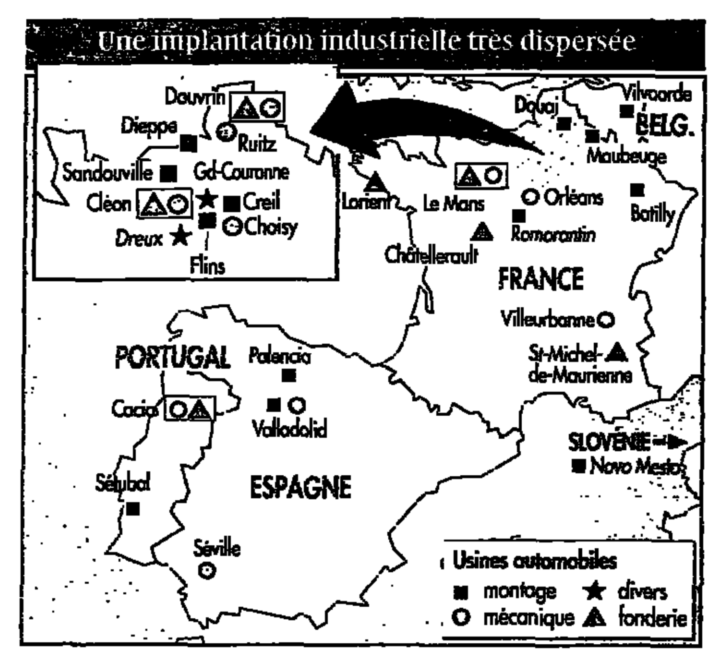
Entre 1991 et 1996, Renault s'est déjà retiré de quatre implantations industrielles : une des deux usines de montage à Valladolid en Espagne (793 personnes) en 1991, l'usine de Billancourt (3 844 personnes) en 1992, l'usine Chausson de Creil (1 031 personnes) et le site portugais de Setubal (694 personnes) en 1996. Mais le départ de Vilvoorde est plus spectaculaire : la fermeture de Billancourt, qui concernait un plus grand nombre de personnes, s'était étalée sur plusieurs années.

SURCAPACITÉ

L'ex-Régie est en surcapacité : en 1996, elle a compté en Europe 113 journées chômées. Dans un contexte européen de plus en plus concurrentiel (*Le Monde* du 21 février), où la guerre des prix fait rage, la sous-utilisation des usines était devenue difficilement supportable. 1996, *qui a vu les parts de marché de Renault s'effriter en France et en Europe, et ses résultats plonger dans le rouge*, a été décisive.

La production de Vilvoorde sera répartie dans les autres usines du groupe. Celle de la Megane sera confiée à Douai et à Palencia (Espagne), celle de la Clio se concentrera à Flins, à Valladolid (Espagne) et à Novo Mesto (Slovénie). « *L'équivalent de la production belge dans les usines françaises occupera 1 900 personnes du groupe* », précise Renault.

Ces mesures s'intègrent à une vaste réorganisation industrielle : si les volumes de Megane (459 561 unités produites en 1996) et de Clio (435 811) sont trop importants pour que leur production soit concentrée à un seul endroit, à partir de 1998, tous les autres modèles seront produits dans un seul site en Europe à partir de 1998. « *L'appareil industriel de Renault en Europe est trop dispersé et donc, en partie, mal utilisé. Cette situation entraîne une grande complexité, notamment pour les équipements, les process et la logistique, et pèse sur les investissements et les coûts de production* », explique Renault. « *La répartition des fabrications entre plusieurs sites a longtemps permis de lisser les courbes de production de chaque véhicule et de faire face à des hausses temporaires de la demande. Aujourd'hui, cette souplesse, plus que jamais nécessaire, peut être obtenue à l'intérieur même de sites spécialisés dans un niveau de gamme* », compte tenu des surcapacités.



Actuellement, l'assemblage de la Safrane (29 543 unités produites en 1996) se fait à un seul endroit, à Sandouville. Cette usine, largement sous-utilisée (dix-sept jours chômés en 1996), produira aussi l'ensemble des Laguna (225 210 unités en 1996), dont elle partage actuellement le montage avec Palencia en Espagne. La fabrication de la Twingo (224 376 unités), actuellement répartie entre Flins et Valladolid en Espagne, sera concentrée sur le site français. « *Cette simplification (...) ne compromet en rien la capacité de l'entreprise de faire face à une hausse de la demande de véhicules, celle-ci pouvant être satisfaite par le passage de l'exploitation de certains sites en trois équipes* », indique l'ex-Régie. Aujourd'hui, les usines Renault tournent toutes à deux équipes seulement. La fermeture de l'usine belge et la réorganisation permettront à Renault d'économiser 850 millions par an.

Pour que les comptes se redressent en 1997, Louis Schweitzer avait, en mars 1996, fixé deux objectifs à l'entreprise : abaisser le prix de revient de 3 000 francs par voiture d'ici à la fin 1997 et économiser 500 millions de francs sur les achats à l'extérieur. La marque au losange devrait par ailleurs annoncer prochainement son plan social pour 1997. Chaque année, un peu moins de 2 000 postes sont supprimés, mais les syndicats craignent que ce chiffre ne dépasse 3 000 en 1997. Renault et PSA, qui avaient demandé au gouvernement de financer le départ en préretraite de 40 000 salariés de plus de cinquante et un ans des deux groupes se sont vu opposer une fin de non-recevoir, mercredi 26 février (*Le Monde* du 28 février). Mais les deux constructeurs français pourraient se voir accorder plus de FNE (Fonds national de l'emploi, permettant de mettre en préretraite des salariés de cinquante-six ans) que les années précédentes.

« *Quelle sera la prochaine* [usine] *? Choisy-Le-Roi, Sandouville ?* », demande la CFTC dans un communiqué. « *Quels efforts supplémentaires doivent fournir les salariés pour être compétitifs ?* », interroge-t-il, estimant difficile de « *parler de cohérence industrielle, alors que la direction a investi plus de 600 millions de francs en 1996 à Vilvoorde* ». La CFDT du groupe a, pour sa part, exigé la « *réunion extraordinaire* » d'un comité de groupe européen dans les plus brefs délais.

Virginie Malingre

La Bourse apprécie

Depuis mercredi 26 février, la rumeur selon laquelle Renault *s'apprêterait à fermer une usine* était tenace. Un article du quotidien *Les Echos* avait mis le feu aux poudres. Aussi le titre de l'ex-Régie, qui n'a pas l'habitude d'être le chouchou des boursiers, a-t-il augmenté jeudi de 4,92 %, à 130 francs. Le titre était réservé à la hausse vendredi, après avoir ouvert en augmentation de 7 %.

La Bourse est l'un des problèmes de Louis Schweitzer. L'action, introduite à 165 francs en novembre 1994, n'a pas dépassé ce cours depuis août 1995. Dans ce contexte, l'Etat n'a pas pu vendre sa participation en la mettant sur le marché. Il s'est *résolu à garder 46 % du capital* et à ne vendre que quelques pourcentages à des institutionnels pour faire tomber l'ex-régie dans le privé en juillet 1996.

En Belgique, le groupe français est accusé de « délit de fuite »

BRUXELLES
de notre correspondant

Connue en fin d'après-midi, jeudi 27 mars à Vilvoorde, petite ville flamande de la grande banlieue de Bruxelles, la décision de Renault de fermer son usine d'assemblage dans cette localité a provoqué la surprise et la colère des travailleurs de l'entreprise. Les ouvriers ont immédiatement arrêté les chaînes de montage et décidé dans une assemblée générale improvisée d'empêcher toute sortie de véhicule ou de machine. La colère est d'autant plus grande que, ces derniers mois, les syndicats avaient consenti des efforts de productivité et de flexibilité (notamment l'étalement sur neuf heures de l'*horaire quotidien*) *en échange de* l'assurance, par la direction locale, que le site de Vilvoorde serait maintenu en activité.

Le premier ministre, Jean-Luc Dehaene, est particulièrement concerné par l'annonce de cette fermeture : Vilvoorde, où il réside, est sa circonscription électorale, et son épouse est conseillère municipale dans cette commune. « *J'ai pris connaissance avec consternation de la décision brutale et unilatérale de la direction française de Renault*, a-t-il déclaré. *Renault-Vilvoorde risque de devenir la victime d'une décision stratégique unilatérale au sein d'une entreprise multinationale qui ne tient nullement compte des répercussions sociales sur place.* »

Colère également au sein du gouvernement flamand, qui va devoir gérer les conséquences sociales de la perte d'emploi de cinq *mille à six mille travailleurs*, en tenant compte des emplois induits chez des sous-traitants par la présence de Renault à Vilvoorde. Dans un communiqué, le gouvernement flamand estime que la décision de la direction de Renault est « *en complète contradiction avec l'attitude sociale des investisseurs étrangers lorsqu'ils sont obligés de restructurer leurs implantations en Flandre* ». Il dénonce par ailleurs une décision qui tient uniquement compte de « *la politique intérieure française* ».

La méthode du groupe français – on décide la fermeture et on négocie ensuite les aménagements sociaux de cette décision – a particulièrement choqué une région, la Flandre, où la concertation approfondie, « à l'allemande », avec des syndicats responsables est la règle. Cela risque de handicaper les efforts d'autres entreprises françaises, comme Suez, qui mène actuellement une opération de séduction du capital flamand pour qu'il collabore plus étroitement avec le groupe français au sein de la Générale de Belgique.

La presse se montre aussi très sévère pour le comportement de Renault. Ainsi *La Libre Belgique*, quotidien de centre-droit, accuse le constructeur français de « *délit de fuite* ». Selon ce quotidien, l'argumentation de Renault est tout simplement « *indigente et incompréhensible* » quand le groupe martèle « *qu'il y va d'une " stratégie globale "* ou que « *celui-ci jure que ni la qualité des voitures produites à Vilvoorde ni la productivité de l'usine n'ont joué le " moindre rôle " dans la décision de fermeture. Le fait que l'usine ne soit pas située en France non plus, assure-t-il. On serait tenté de demander : mais pourquoi donc alors ?* »

Luc Rosenzweig

Le sixième marché européen pour le constructeur

Après l'annonce de la fermeture du site de Vilvoorde, France Info se faisait l'écho, vendredi 28 février, de rumeurs d'appels au boycott des voitures Renault. Mais, même si celles-ci se confirmaient, elles auraient sans doute un impact limité sur le constructeur français. La Belgique est en effet un marché modeste pour Renault. La marque au losange n'y a vendu que 51 522 voitures particulières et véhicules utilitaires en 1996, ce qui en fait son sixième marché en Europe. L'ex-Régie y est néanmoins la seconde marque, avec une part de marché de 11,1 %, derrière le groupe allemand Volkswagen et devant l'américain Ford.

France Télécom est soupçonné de pénaliser ses futurs concurrents

LUNDI 3 MARS, l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), le nouveau « gendarme » du téléphone, réunira France Télécom et ses futurs concurrents. Cette réunion promet d'être agitée. L'ordre du jour portera sur les tarifs d'interconnexion. Rébarbatif, ce terme cache un élément-clé pour le développement de la concurrence, à compter de début 1998. Il s'agit des sommes qu'acquitteront à France Télécom les nouveaux opérateurs lorsqu'ils utiliseront ses réseaux pour acheminer les communications de leurs abonnés.

Trop élevés, ces tarifs risquent de pénaliser ces nouveaux entrants. Trop bas, ils risquent de peser négativement sur la valeur de France Télécom, dont l'entrée en Bourse est prévue fin mai. Leur définition donne donc lieu à de vives discussions. Suite à une première proposition, à l'automne 1996, jugée excessive, France Télécom a reformulé une offre, reçue fin janvier par ses concurrents. « *Cette proposition est meilleure que la première, mais les tarifs restent encore élevés par rapport à ceux pratiqués à l'étranger : on est passé d'un prix double à un prix supérieur de 50 %* », explique-t-on chez Cegetel, filiale de la Générale des eaux.

Alors que l'ART prévoit d'homologuer ce catalogue mi-mars, on semble d'autant plus loin d'un accord que les discussions viennent de se tendre. « *Le 21 février, France Télécom nous a informés que les tarifs les plus bas qu'elle pratiquera, c'est-à-dire ceux ouvrant accès aux centraux téléphoniques d'abonnés, ne concerneront qu'un tiers de ces commutateurs, pour des raisons de saturation. Cela signifie que nous devrons accéder à un niveau supérieur au réseau de France Télécom, donc payer plus cher* », indique-t-on chez Cegetel, où l'on parle de « *discrimination* » et où l'on propose de « *payer le prix du premier palier d'accès, même si en réalité on accède au palier supérieur* ». Une réunion en début de semaine n'a rien donné.

RÉUNION CRUCIALE

Celle du 3 mars s'annonce cruciale. Faute d'accord entre les différentes parties, les discussions seraient ensuite bilatérales : entre France Télécom et l'ART, pour laquelle il s'agit du premier dossier sensible depuis sa création, le 1er janvier 1997. Ce bras de fer intervient alors qu'en arrière-plan perdurent depuis quatre mois des tensions entre France Télécom et ses concurrents sur ces mêmes tarifs d'interconnexion, dans le téléphone mobile cette fois-ci. L'opérateur public n'a pas répondu à la demande de SFR et de Bouygues Télécom d'abaisser ses tarifs en 1997. Après intervention de l'ART, il devrait cependant faire une proposition d'ici quelques jours.

Philippe Le Cœur

DASA choisira le camp du repreneur de Thomson-CSF

LE GROUPE aéronautique Daimler-Benz Aerospace a indiqué, jeudi 27 février, qu'il ne prendra aucune décision sur le sort de ses activités dans les missiles avant la privatisation du groupe français Thomson-CSF. Quelques heures plus tôt, Sir Richard Evans, le PDG de British Aerospace, avait révélé, dans un entretien au *Monde* daté du 28 février, que le groupe Lagardère et sa société venaient de « *se porter candidats au rachat des missiles de Daimler-Benz Aerospace (DASA) que le groupe allemand souhaite vendre* ».

Andreas Breitsprecher, porte-parole de DASA, a précisé que « *la situation n'a pas changé, nous continuons notre processus d'étude et nous parlons avec tous nos partenaires, mais beaucoup dépend de la privatisation de Thomson-CSF. Nous ne déciderons que quand nous aurons une image claire de la situation* ». Aerospatiale, alliée au groupe allemand dans les consortiums Airbus et Eurocopter, est sur les rangs pour la privatisation de Thomson-CSF, aux côtés de Dassault et Alcatel-Alsthom, contre le groupe français Lagardère.

Les activités missiles de DASA sont regroupées dans une société commune avec Dornier, la LFK-Lenkflugkörpersysteme GmbH, détenue respectivement à 81 % et 19 %. Elles se trouvent dans une situation très difficile, de l'aveu même du patron de DASA, Manfred Bischoff. « *Nous avons des problèmes massifs et la situation des commandes est très mauvaise* », avait-il expliqué au moment de la présentation des résultats de son groupe (*Le Monde* du 15 février).

« *Nous choisirons toujours la solution la plus avantageuse pour nous et qui s'inscrira le mieux dans les changements qui vont survenir au sein de l'industrie européenne* », avait ajouté M. Bischoff. La division missiles de DASA envisageait jusqu'à présent une coopération avec le groupe français Matra pour les dérivés du missile de croisière Apache et avait un projet de société commune dans les missiles avec Aerospatiale, « *mis pour l'instant en veilleuse* ».

Christophe Jakubyszyn

Le groupe américain Raytheon va fermer « au moins » sept sites

LE NOUVEAU géant américain de l'électronique de défense, qui fabrique notamment les missiles Hawk et Patriot, s'apprête à fermer une douzaine d'usines et une trentaine de départements marketing, selon les analystes de Wall Street. Raytheon a pratiquement doublé de taille depuis le début de l'année en rachetant l'électronique militaire de Texas Instrument et Hughes, la filiale d'électronique de General Motors (*Le Monde* des 8 et 18 janvier).

Il doit maintenant trouver environ 12,5 milliards de dollars pour financer ces acquisitions qui font de lui le troisième géant américain de la défense (environ 21 milliards de dollars de chiffre d'affaires) derrière Boeing-McDonnell Douglas (45 milliards de francs de chiffre d'affaires) et Lockheed Martin (30 milliards). Raytheon avait annoncé, au moment de ces rachats, qu'il visait une réduction de ses coûts de 10 % au cours des trente prochains mois, sans toutefois préciser si ses 83 000 salariés étaient visés par ces mesures d'économies.

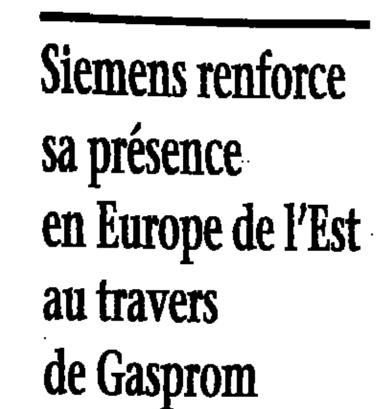
Le mouvement de concentration et de restructuration de l'industrie américaine s'inscrit dans la stratégie de baisse du coût des programmes militaires exigée par l'armée américaine. Cette dernière a en effet été confrontée à une réduction de plus de 40 %, en dix ans, du budget de la défense (265 milliards de dollars sont programmés pour 1997 et 259 milliards pour 1998).

ACTIVITÉS SECONDAIRES CÉDÉES

Le groupe établi à Lexington (Massachussets) s'est contenté de confirmer qu'il fermerait « *au moins sept des quarante et une usines dans le secteur de la défense* », réduirait le nombre de bureaux dans le monde de cent cinq à soixante-dix et réorganiserait le groupe en douze centres de profits, contre cinquante aujourd'hui.

Le groupe d'électronique prévoit également de vendre certaines activités secondaires. Il a notamment annoncé en début de semaine la mise en vente de sa filiale Amana, spécialisée dans le petit appareillage électrique et électroménager, évaluée par les analystes à environ un milliard de dollars. On peut également s'interroger sur le devenir de l'aviation d'affaires de Raytheon, constituée des avions d'affaires Beechjet et Hawker (rachetés pour 2 milliards de francs à British Aerospace en 1993).

C. J
(avec l'agence Bloomberg)



Siemens renforce sa présence en Europe de l'Est au travers de Gasprom

COLOGNE
correspondance

Très attiré par l'Asie – une des priorités du président de son directoire Heinrich von Pierer –, Siemens n'oublie pas pour autant la partie orientale du continent européen. Vendredi 28 février, le groupe électrotechnique allemand et le géant russe de l'énergie Gasprom devaient signer à Munich une lettre d'intention afin d'étendre leur coopération en Russie. Les deux partenaires souhaitent s'unir en matière de production et de distribution d'énergie, d'automatisation pour l'industrie du gaz, de systèmes d'équipement et de télécommunications. Un centre de formation et de service est prévu afin d'initier des cadres russes à la maintenance du matériel de Siemens.

Les deux groupes formalisent ainsi une coopération qui existe depuis 1993 sur des projets ponctuels, comme la mise en place d'un réseau numérique de communication à Moscou ou l'équipement médical d'une clinique.

Ce rapprochement s'inscrit dans une stratégie active de Siemens en Europe centrale et orientale. Le groupe munichois y réalise un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de deutschemarks, pour un volume de commandes qui dépasse les 3,6 milliards (exercice 1995-1996). Avec 25 000 salariés, il dispose d'environ soixante-quinze sociétés dont une dizaine en Russie, issues de la privatisation d'anciens combinats et souvent mises en place avec des partenaires locaux. Il s'agit avant tout d'agences commerciales et d'une trentaine de sites de production.

TRAVAIL MOINS CHER

Les affaires du groupe dans cette région devraient augmenter de 20 % par an d'ici à l'an 2000. « *Nous comptons doubler notre part de marché en cinq ans* », estime Rudolf Bertsch, chargé des activités de Siemens dans ces pays, qui ajoute : « *La première phase de notre implantation touche à sa fin ; nous devons maintenant étendre l'activité sur la base de ce que nous avons créé ces dernières années.* » Depuis les changements politiques survenus dans la région, le groupe a investi un petit milliard de deutschemarks.

L'Europe centrale et orientale devient petit à petit une partie du marché « *domestique* » du groupe allemand, au même titre que les pays d'Europe occidentale. En 1851, c'est à Saint-Pétersbourg que le créateur de la firme avait ouvert son premier bureau à l'étranger. Même pendant la guerre froide, Siemens n'avait pas abandonné le terrain et les ventes augmentaient alors de 6 % par an. A l'époque, le groupe exportait surtout des équipements médicaux et industriels alors que ce sont les communications et les transports qui créent aujourd'hui l'activité dans ces pays où les infrastructures sont défaillantes.

Le partenariat avec Gasprom permet au groupe allemand de se renforcer dans un des pays les plus difficiles à aborder. La Russie représente pour l'instant un petit quart des ventes à l'Est du continent. « *C'est un marché énorme mais très incertain, car les changements vont moins vite qu'ailleurs* », estime Rudolf Bertsch. Les affaires ont évolué beaucoup plus vite dans les pays plus avancés comme la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie et la Pologne. Comme tous les investisseurs dans les pays proches de l'Allemagne, Siemens y est d'ailleurs surtout attirée par des coûts de production moins élevés que dans son pays d'origine. « *L'heure de travail nous revient à 45 deutschmarks en Allemagne contre 4,5 DM, parfois moins, dans ces pays* », constate-t-on chez Siemens.

Il reste que ces marchés très concurrentiels ne recèlent pas le même potentiel que le continent asiatique, beaucoup plus dynamique. La part de l'Europe de l'Est dans les exportations de Siemens est d'à peine 4 % contre 10 % pour la région Asie-Pacifique.

Philippe Ricard

Le gouvernement espagnol accélère les privatisations encouragé par la vente de Telefonica

La cession de 20,9 % de l'opérateur téléphonique a rapporté 25 milliards de francs

Le gouvernement du conservateur José Maria Aznar a annoncé que la vente des 10 % de Repsol (pétrochimie) détenus encore par l'Etat sera mise en route fin avril ou début mai. La cession de Retevision, l'organisme de télédiffusion espagnol, sera effective dans les tout prochains mois. Endesa, l'« EDF » espagnole, dont l'Etat détient 67 %, sera privatisée cette année. C'est la ruée des petits porteurs sur les actions de Telefonica, l'opérateur téléphonique dont l'Etat a vendu 20,9 %, qui encourage le gouvernement Aznar à accélérer la cadence de son programme.

MADRID
de notre correspondante

Le succès de la vente des actions Telefonica, achevée la semaine dernière, donne des ailes au gouvernement du conservateur José Maria Aznar, qui a fait des privatisations sa priorité économique. La cession de Retevision, l'organisme de télédiffusion espagnol, était déjà programmée pour la fin du printemps. Jeudi 27 février, le ministère de l'industrie a indiqué que les 10 % du capital de Repsol (pétrochimie) encore détenus par l'Etat espagnol seront mis en vente fin avril ou début mai. Le conseil des ministres devait confirmer cette décision vendredi. Cette opération rapporterait à l'Etat entre 150 et 160 milliards de pesetas (plus de 5 milliards de francs).

Le ministre de l'Industrie a également confirmé qu'Endesa, l'« EDF » espagnole, dont l'Etat détient 67 %, sera privatisée cette année. Une première tranche de 20 % à 25 % du capital sera mise sur le marché au mois d'octobre, le reste étant cédé en deux temps, en 1998 et 1999.

Qualifiée de « *succès absolu* » par les autorités, la vente des 20,9 % que l'Etat espagnol possédait encore dans Telefonica lui a rapporté 607 milliards de pesetas (24,2 milliards de francs) : près d'un tiers de plus que ce qu'en espérait initialement le ministère de l'économie, et à peu près autant que ce que le gouvernement français attend de la mise en Bourse de 20 % de France Télécom en avril. Plus de la moitié de cette somme servira à éponger la dette de l'Etat, et 150 milliards de pesetas seront consacrés à la construction d'infrastructures.

Jamais OPV n'avait connu pareil succès : depuis son annonce, à la fin janvier, c'était la ruée. Surtout parmi les petits porteurs, qui pouvaient bénéficier d'une réduction de 4 %.

ACTIONNARIAT POPULAIRE

La demande a ainsi été dix fois plus grande que l'offre de titres prévue pour les particuliers, six fois pour les grands investisseurs nationaux et cinq fois pour la demande internationale. L'engouement a été tel que, pour finir, sur une vente totale de 171 millions d'actions, l'offre destinée aux petits porteurs a été portée jusqu'à 114 millions d'actions, soit 67 % de l'ensemble, au lieu des 49 % prévus. Les investisseurs institutionnels se voyant, pour leur part, réserver 57 millions d'actions. Et encore tout le monde n'a-t-il pu être satisfait.

Le pari du premier ministre sur le développement d'un actionnariat populaire est donc réussi. Depuis cette semaine, Telefonica compte au total 1,2 million d'actionnaires et une famille sur huit en Espagne possède des actions de la compagnie.

Quant à l'entreprise privatisée, elle devra affronter bientôt la déréglementation du secteur des télécommunications, qui sera totale en Europe à partir du 1er janvier 1998. L'Etat espagnol se contente de conserver une sorte de droit de regard, pendant dix ans, sur toutes ses opérations dites « stratégiques ».

Reste à lui opposer... des concurrents. Ce sera l'un des objectif d'une des prochaines privatisations, celle de Retevision, dont au moins 66 % du capital devrait être vendu à la fin du printemps. Dans l'esprit du gouvernement, qui voudrait voir s'instaurer un « duopole » dans les télécommunications espagnoles, Retevision a vocation à devenir le rival de Telefonica. Pour l'instant, les candidats les plus sérieux à son rachat semblent toujours être la « cordée » menée par France Télécom et son allié allemand Deutsche Telekom, Banco central Hispano et, en principe, Endesa.

Marie-Claude Decamps

Le gouvernement sauve le GAN en lui apportant 20 milliards de francs

L'assureur, qui a perdu 5 milliards en 1996, devrait être privatisé cette année

Le plan de sauvetage du GAN, annoncé jeudi 27 février par le ministre des finances, Jean Arthuis, comprendra une recapitalisation de 11 milliards de francs et une couverture par l'Etat de ses risques immobiliers à hauteur de 9 milliards. Le groupe devrait être privatisé dans le courant de l'année 1997. La cotation de l'action GAN était réservée à la hausse vendredi 28 février à l'ouverture de la Bourse de Paris.

MIEUX VAUT TARD que jamais. Il aura fallu quatre ans à l'Etat, actionnaire à plus de 80 % du GAN, pour prendre l'exacte mesure de la situation désastreuse de la compagnie d'assurance, admettre la nécessité d'une aide massive et pour que le gouvernement accepte de prendre politiquement le risque d'y faire face (*Le Monde* du 4 février). Jeudi 27 février, à l'issue du conseil d'administration de la compagnie, le ministre de l'Economie, Jean Arthuis, a annoncé une dotation en capital de 11 milliards de francs en 1997, à laquelle s'ajoute une garantie d'Etat de 9 milliards pour absorber les pertes immobilières. Si l'on additionne les 3 milliards de francs de recapitalisation déjà consentis en 1995, ce sont donc 23 milliards au moins que l'Etat aura versé pour réparer une politique tarifaire hasardeuse dans l'assurance et des errements incontrôlés dans l'immobilier.

Avait-il d'ailleurs le choix ? Fin 1996, compte tenu des quelque 14 milliards de francs de provisions nécessaires pour couvrir les pertes de l'année, *« le Gan était virtuellement en situation nette négative »*, a affirmé M. Arthuis. Armée dès la fin des années 1992, la bombe UIC risquait d'eclater, provoquant une réaction en chaîne non seulement sur la compagnie d'assurance, son actionnaire, mais également sur l'ensemble des établissements bancaires de la place. Cette menace, bien qu'incomparablement moins forte que celle qu'aurait provoqué une défaillance du Crédit lyonnais, était bien réelle.

Spécialisée sur les promoteurs immobiliers, les marchands de biens et les hôtels-cafés-restaurants, l'UIC a vu ses engagements progresser de 15 à 50 milliards de francs entre 1987 et 1993. Lorsque, en 1993, le GAN reprend à sa filiale bancaire CIC le contrôle de l'UIC, il demande à Arthur Andersen d'« auditer » les comptes. Le constat est sans appel mais la voie retenue revient alors à privilégier la solution d'une sortie *« au fil de l'eau »*: près de 19 milliards de créances douteuses sont transférées dans une structure de défaisance, Bâticrédit. Mais le schéma imaginé comportait en lui un vice majeur : son financement par les sociétés du groupe. Les pertes réalisées au fur et à mesure des cessions mettaient donc mécaniquement en risque les crédits consentis par ces sociétés, dont notamment le CIC, engagé pour 12 milliards de francs. En terme de défaisance, c'était du *« canada dry »*, explique-t-on au GAN – çà en avait l'odeur et le goût mais ce n'en était pas vraiment. Non seulement l'immobilier n'était pas isolé, mais ilpesait de plus en plus lourd, jusqu'à devenir insupportable. En 1996, l'UIC devrait accuser une perte nette consolidée de 7,9 milliards de francs, ce qui porte ses pertes totales à 13,4 milliards de francs.

AU PEIGNE FIN

L'urgence était double : donner les moyens au GAN de faire face à cet abîme et couper définitivement le lien entre la compagnie et l'immobilier pour l'immuniser définitivement et lui donner toutes ses chances d'être privatisée. Dès son arrivée début décembre 1996 à la tête du groupe, Didier Pfeiffer est persuadé qu'il n'y a pas d'alternative. Il entreprend de faire identifier systématiquement, en interne et avec l'appui d'auditeurs extérieurs, l'ensemble des foyers de pertes potentielles du groupe. Dans l'immobilier, bien sûr, mais également dans l'assurance. Chaque responsable de service est sommé de lui remettre une note comportant les forces, les faiblesses, les incertitudes et les risques décelés dans son secteur. Les coûts d'acquisitions des sociétés achetées au cours des dernières années et les survaleurs sont passées au peigne fin.

Pas question pour le nouveau président de présenter une facture incomplète au risque, comme pour le Crédit lyonnais, de devoir s'y reprendre à plusieurs fois pour purger la société. La facture augmente tous les jours. Mais le président du GAN a pour lui, vis-à-vis des pouvoirs publics, l'état de grâce dont bénéficie tout nouvel arrivant et n'est pas suspect de vouloir dissimuler des erreurs de gestion auxquelles, par nature, il est étranger. Il bénéficie de plus du souci du ministre, compte tenu du calendrier politique, de régler ce dossier au plus vite et de façon exemplaire.

Il vient de gagner la première partie de son pari. Dès l'instant où le gouvernement a admis la nécessité de recapitaliser massivement, il s'engage *de facto* à réorganiser la structure du groupe. Le délestage de l'immobilier est une condition préalable à toute privatisation du GAN. Or le ministre s'est engagé à utiliser les recettes de la vente du GAN et du CIC pour compenser même partiellement son effort. Trois pôles distincts devraient ainsi voir le jour sous la société holding GAN : l'assurance (GAN SA), le CIC et l'ensemble immobilier (UIC et sociétés de défaisance). Le risque immobilier ne sera plus assumé que par la société holding à l'égard de laquelle l'Etat s'engage.

Reste à trouver des acquéreurs. Depuis la tentative avortée de privatiser le CIC à la fin de l'année dernière, M. Arthuis se montre prudent et n'écarte ni l'hypothèse d'une cession globale du groupe, patrimonialement plus avantageuse puisqu'elle conserverait un lien fort entre l'assureur et la banque, ni celle d'une cession séparée allant jusqu'à la rupture totale. Il souhaite que ces opérations soient réalisées dans le courant de l'année 1997. Mais dans quel ordre ? Le CIC, inscrit dans les comptes du Gan pour 14 milliards de francs, devrait afficher quelque 800 millions de francs de résultat en 1996 mais la mise en oeuvre de sa cession fait appel à une ingéniérie complexe.

Recapitalisé, et même s'il doit encore faire des efforts de productivité, le GAN peut intéresser rapidement un concurrent français ou européen. Une chose est quasiment certaine : le gouvernement ne lancera pas officiellement la privatisation de l'un ou de l'autre sans avoir ferré deux ou trois acquéreurs sérieux.

Babette Stern

Les détails de la recapitalisation

Afin d'apurer les comptes de l'assureur public mis à mal par d'énormes pertes immobilières, l'Etat va lui apporter en tout 20 milliards de francs. L'aide au GAN comprend une recapitalisation de 11 milliards de francs, à verser en 1997, après l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 1996, qui doivent être publiés fin avril. Cette somme correspond à 7,1 milliards de francs destinés à recapitaliser l'UIC, la filiale immobilière du GAN et les structures de défaisance Parixel et Bâticrédit. Quelque 3,9 milliards seront consacrés aux sociétés d'assurance afin de les rendre présentables avant la privatisation. Depuis 1992, le groupe GAN a perdu plus de 35 milliards de francs, dont 27 milliards sont imputables à l'immobilier.

Les pouvoirs publics ont pris par ailleurs l'engagement de couvrir les risques immobiliers du groupe à hauteur de 9 milliards de francs, un chiffre qui n'est pas définitif et dépendra finalement de la valeur à laquelle ces actifs seront vendus.

NTT va supprimer 18 000 postes d'ici à 1998

L'OPÉRATEUR téléphonique japonais NTT a annoncé, vendredi 28 février, qu'au cours de l'exercice 1997-1998 (avril 1997-mars 1998) il ramènera de 183 400 à 165 400 personnes ses effectifs. Le groupe prévoit un bénéfice avant impôts non consolidé stable à 354 milliards de yens (16,6 milliards de francs), contre 349 milliards de yens attendus cette année et 328 milliards de yens en 1995-1996.

NTT investira 1 940 milliards de yens (91 milliards de francs) en 1997-1998, contre 1 980 milliards de yens cette année. L'opérateur a pour objectif de gagner 200 000 clients supplémentaires en 1998, ce qui porterait à 61,8 millions le nombre de ses abonnés au Japon.

DÉPÊCHES

■ **PSA : le constructeur automobile va investir 3,2 milliards de francs pour développer** et industrialiser une nouvelle génération de moteurs sur le site de Trémery, près de Metz. PSA veut remplacer ses moteurs actuels de gamme moyenne à essence de 1,6 à 2 litres et Diesel de 1,9 à 2,1 litres. Les ouvriers de Peugeot-Sochaux connaîtront 4 jours de chômage technique en mars, contre 5 en février et autant en janvier.

■ **MINES DE POTASSE D'ALSACE : les MDPA sont paralysées depuis** jeudi 27 février à la suite d'une grève entamée par leurs 2 400 mineurs. Quatre membres de la direction du personnel ont été séquestrés dans leurs bureaux à Wittelsheim, près de Mulhouse, où ils ont passé la nuit. Les mineurs tentent depuis des mois d'obtenir des garanties sur leur avenir dans la perspective de la fermeture des mines en 2004.

■ **DANONE : plusieurs dizaines de salariés de BSN Emballage** (groupe Danone) continuaient, vendredi 28 février, à retenir trois membres de la direction au siège social à Villeurbanne (Rhône). Depuis la veille, ils réclament des négociations sur les salaires, une réduction du temps de travail, accompagnée d'embauches de jeunes, et la retraite à 55 ans.

■ **GALETTES SAINT-MICHEL (Bahlsen-France) : un comité central d'entreprise était convoqué** vendredi 28 février au siège du groupe avec à l'ordre du jour 45 licenciements et une réduction du temps de travail dans le cadre de la loi De Robien à Saint-Michel-Chef-Chef (Loire-Atlantique).

■ **FRANCE TÉLÉCOM : la fédération CFTC des P et T a incité jeudi 27 février** les salariés de l'exploitant téléphonique à *« devenir actionnaires »* à l'occasion de sa prochaine entrée en Bourse.

■ **LA POSTE : le tribunal de première instance de l'Union européenne a rejeté**, jeudi 27 février, le recours déposé par la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) contre la Poste. La FFSA conteste certains avantages fiscaux consentis à La Poste par l'Etat en contrepartie des contraintes de service public.

■ **AIR INTER EUROPE : la partie salariale des conditions de la fusion** pour les personnels au sol d'Air Inter Europe a fait l'objet d'un protocole d'accord qui a été signé par la CFDT, la CFTC, la CGC et FO. La CGT et Sud Aérien, majoritaires, ont appelé à la grève mardi 4 mars. Selon la direction, celle ci n'occasionnera pas de troubles à la circulation.

■ **BRIDGESTONE : le fabricant japonais de pneumatiques,** numéro un mondial du secteur, a annoncé vendredi 28 février une progression de 29,9 % de son résultat, qui a atteint le niveau record de 70,3 milliards de yens (3,30 milliards de francs).

■ **ESSILOR : le groupe d'optique** échangera dès le 3 mars ses actions à dividende prioritaire sans droits de vote (ADP) contre une action ordinaire Essilor assortie d'une soulte de 125 francs. Valoptec, coopérative du personnel de l'entreprise, perdra son statut de premier actionnaire au profit de Saint-Gobain.

■ **DE DIETRICH : le groupe français (équipement ferroviaire, chauffage)** a annoncé jeudi 27 février, une offre publique de rachat d'actions. De Dietrich se propose de racheter 18 % de son capital pour un prix de 367 millions de francs et de l'annuler par la suite.

■ **METALEUROP : Preussag, le principal actionnaire** du groupe de zinc, a conclu jeudi 27 février un nouvel accord d'actionnariat avec la maison de négoce suisse Glencore, qui porte sa participation à 25,4 %.

■ **DUTY FREE SHOPPERS (DFS) : la chaîne de distribution,** détenue à 61,25 % par LVMH depuis novembre, enregistrera en 1996 un bénéfice net en baisse de 15 % à 272-280 millions de dollars, selon une source bancaire.

La BNP crée des fonds de pension pour ses salariés

UN MOIS avant l'adoption par le Parlement de la loi instaurant les plans d'épargne-retraite, la direction de la BNP a discrètement signé à la fin de janvier avec deux syndicats – la CFDT (37 % des voix) et la CFTC (12 %) – un accord instaurant un dispositif de retraite supplémentaire par capitalisation. Le mécanisme se substitue à un régime maison par répartition créé en 1990, rendu caduc par l'intégration du régime des retraites des banques à l'Arrco et à l'Agirc à la fin de 1993 et qui, par ailleurs, venait à échéance fin 1996. Au lieu de supprimer les cotisations versées (0,5 % pour les salariés, 0,83 % pour la direction), la BNP a instauré un nouveau régime, auquel la direction versera une somme au moins équivalente, soit 56,5 millions de francs. Le nouveau dispositif comprend trois étages. Le premier est la création d'un régime supplémentaire obligatoire. Comme le veut l'article 83 du code des impôts, ce régime, qui concerne l'ensemble des salariés, versera une retraite sous forme de rente. En 1997, les cotisations salariales et patronales s'élèveront chacune à 0,50 % du salaire annuel, limité à 1,1 fois le plafond de la Sécurité sociale (181 104 francs). De plus, en 1997, la direction versera une dotation initiale, correspondant à 7 % d'un mois de salaire conventionnel, limité au plafond de la sécurité sociale. L'ensemble des cotisations patronales représentera 57,5 millions de francs.

Outre ce dispositif obligatoire, la BNP va mettre en place deux dispositifs facultatifs. Le premier s'inspirera de la loi sur les plans d'épargne-retraite. Sa mise en œuvre dépendra donc des décrets d'application à venir. Le second prendra la forme d'un fonds commun de placement à long terme dans le cadre du plan d'épargne entreprise. A la différence du régime obligatoire, la sortie de ce fonds s'effectuera en capital et non en rente.

Ces deux systèmes bénéficieront d'un abondement de l'entreprise dont le montant reste à définir.

Frédéric Lemaître

Le raider Carl Icahn se retire de RJR-Nabisco

LE FINANCIER Carl Icahn renonce à prendre le contrôle de RJR-Nabisco. Entré au capital du groupe de tabac et agroalimentaire à l'automne 1995 en compagnie de son compère Bennett LeBow, le raider a cédé pour 732 millions de dollars (4,17 milliards de francs) les 7,4 % du capital qu'il détenait. Selon l'agence Bloomberg, M. Icahn a fait une affaire médiocre en Bourse : il dégage certes une plus-value de 19 %, soit 134,5 millions de dollars. Mais sur la même période la Bourse de New York a gagné 36 %, tandis que le concurrent direct de RJR-Nabisco, Philip Morris, a vu son action progresser de 70 %.

Pour mieux valoriser son groupe, le raider a demandé dès 1995 la séparation de l'agroalimentaire des activités tabac, historiquement rentables mais devenues très risquées à cause des procès intentés par les fumeurs outre-Atlantique. Devant le refus de la direction, MM. Icahn et LeBow avaient proposé à l'assemblée générale des actionnaires, au printemps 1996, de changer le management du groupe. Ils n'avaient recueilli que 25 % des suffrages, à cause d'une erreur stratégique de M. LeBow.

Ce dernier contrôle la firme de tabac Liggett et souhaitait fusionner son entreprise avec la branche tabac de Nabisco. Peu avant l'assemblée générale, M. LeBow a fait bande à part, faisant signer à Liggett un accord amiable avec des fumeurs qui lui intentaient un procès et provoquant une baisse de toutes les valeurs tabac à Wall Street.

En septembre, M. Icahn, séparé de M. LeBow, comptait repartir seul à la bataille pour l'assemblée générale du 16 avril. Le combat était perdu d'avance : RJR-Nabisco se redresse, et un accord global entre les firmes de tabac, les autorités américaines et les fumeurs est *de plus en plus probable*, ce qui entraîne déjà un redressement des actions tabac. Si c'est M. Icahn qui prend la tête de RJR-Nabisco, un tel accord semble impensable.

En outre, les vœux du raider finiront cependant par être exaucés. Steven Goldstone, président de RJR Nabisco, a annoncé qu'il pensait séparer ses activités tabac et agroalimentaire d'ici à la fin de 1998. Quand les procès seront réglés. Et sans Carl Icahn.

Ar. L.

■ **LA BOURSE DE TOKYO** a terminé en baisse vendredi 28 février. Les ventes bénéficiaires et la faiblesse du yen face au dollar ont fait perdre à l'indice 2,44 %, à 18 557 points.

■ **L'OR** a ouvert en hausse, vendredi 28 février, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 361 dollars, contre 355,50 dollars la veille en clôture.

■ **LE BARIL** de pétrole brut de référence a perdu 22 cents, à 20,89 dollars, à la clôture, jeudi, du marché à terme new-yorkais. Mercredi, il avait gagné 11 cents.

■ **LA BOURSE DE FRANCFORT** est repartie à la chasse au record. L'indice DAX a terminé jeudi à un plus haut historique : 3 276,72 points (+ 1,20 % par rapport à la veille).

■ **29,39 MILLIARDS** de dollars ont été investis dans les fonds de placement américains en actions en janvier, contre 11,75 milliards en décembre et 28,9 milliards en janvier 1996.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

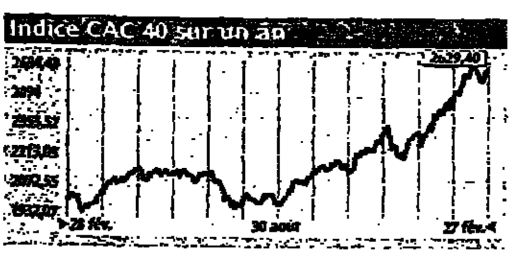
Prises de bénéfice à la Bourse de Paris

DES PRISES DE BÉNÉFICE sur des valeurs de premier plan pesaient vendredi 28 février sur la Bourse de Paris, dans un marché animé notamment par le GAN et les valeurs du secteur automobile. En hausse de 0,15 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure un quart plus tard une perte de 0,72 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises abandonnaient en moyenne 0,55 %, à 2 614,85 points. Le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel s'élevait à 3,1 milliards de francs, dont 2,4 milliards de francs sur les valeurs composant l'indice CAC 40.

Ces prises de bénéfice ne remettent toutefois pas en cause le mouvement de fond du marché, estimaient les milieux boursiers.

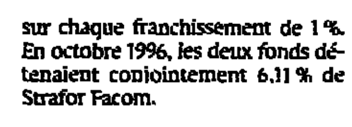
Les opérations de restructurations industrielles (Renault, Peugeot) et financières (GAN) dopent également le marché. La cotation du GAN a dû être réservée à la hausse trois fois déjà en raison d'un afflux d'ordres d'achats après le plan de sauvetage de 20 milliards de francs présenté jeudi par le gouvernement. A la dernière suspension, le titre valait 149,10 francs, en hausse de 21,2 %.

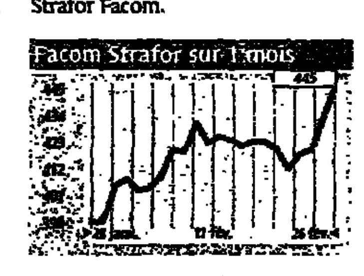
L'annonce de la fermeture d'une usine Renault aux environs de Bruxelles provoquait une hausse de 9,4 %. Peugeot montait de 7,2 %.

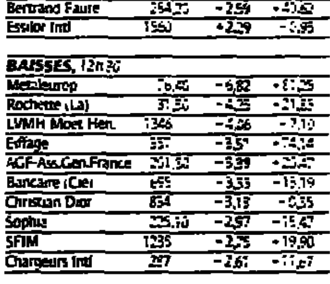


Strafor Facom, valeur du jour

L'ACTION Strafor Facom (outillage et mobilier de bureau) a terminé en hausse, jeudi 27 février, à Paris. Le titre s'est apprécié de 0,34 %, à 446,50 francs, dans un volume de 23 000 pièces. Le fonds d'arbitrage américain Wyser Pratte et son allié français Verneuil Finance ont annoncé jeudi avoir informé la société qu'ils avaient franchi un nouveau seuil dans son capital. La hauteur de ce seuil n'a pas été précisée, mais les statuts de Strafor Facom rendent obligatoire une déclaration sur chaque franchissement de 1 %. En octobre 1996, les deux fonds détenaient conjointement 6,11 % de Strafor Facom.





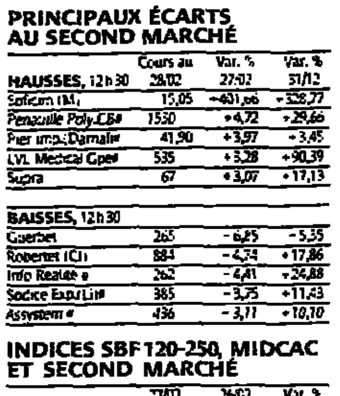


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 28.02	Var. % 27.02	Var. % 31.12
GAN	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Renault	142,??	+9,38	+27,42
Peugeot	627	+6,9?	[illegible]
Esso	633	+3,57	+15,92
Crédit Lyonnais CI	234	+3,53	+75,93
Publicis	595	+3,42	+31,53
Sommer-Allibert	[illegible]	+2,84	[illegible]
Casino Guichard	259	+2,77	[illegible]
Bertrand Faure	[illegible]	+2,59	+40,62
Essilor Intl	1560	+2,29	[illegible]
BAISSES, 12 h 30			
Metaleurop	[illegible]	−6,82	+61,25
Rochette (La)	[illegible]	−4,25	+21,35
LVMH Moet Hen.	1346	−4,26	−7,10
Eiffage	[illegible]	−3,57	+74,14
AGF-Ass.Gen.France	[illegible]	−3,39	+20,47
Bancaire (Cie)	655	−3,35	−15,19
Christian Dior	854	−3,13	−0,35
Sophia	[illegible]	−2,97	−15,47
SFIM	1235	−2,75	+19,90
Chargeurs Intl	287	−2,61	[illegible]

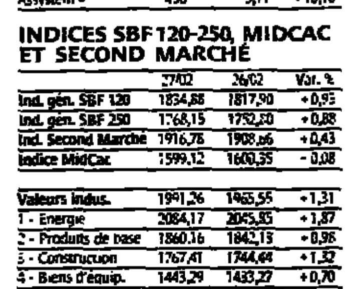
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	28.02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Peugeot	574284	362565624
LVMH Moet Hen.	227354	281621535
Legrand	232624	236492236
Renault	1057616	151977756
Eaux (Gle des)	184254	146265565
Elf Aquitaine	230953	128853667
AGF-Ass.Gen.France	565910	115001157
Total	162324	83405179,20
Axa	213362	80594714
Christian Dior	94105	78664414



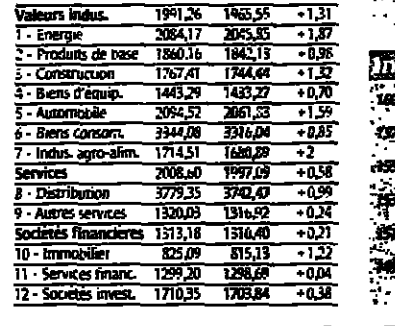
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

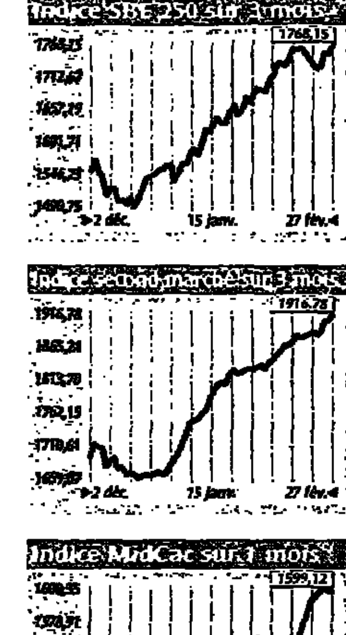
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 28/02	Var. % 27/02	Var. % 31/12
Soficom (M)	15,05	+401,66	+528,27
Penauille Poly.CB#	1550	+4,72	+29,66
Pier Imp.Damalu#	41,90	+3,97	+3,45
LVL Medical Gpe#	535	+3,28	+90,39
Supra	67	+3,07	+17,13
BAISSES, 12 h 30			
Guerbet	265	−6,25	−5,35
Robertet (CI)	884	−4,74	+17,86
Info Realité #	262	−4,41	+24,88
Sodice Expa.Li#	385	−3,75	+11,43
Assystem #	436	−3,11	+10,10

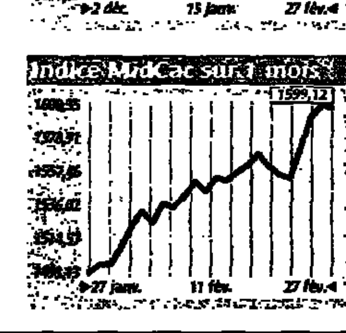


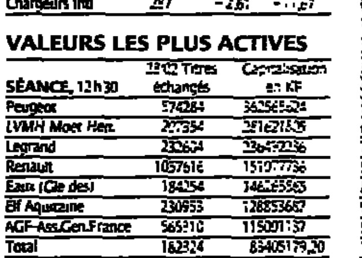
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	27/02	26/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1834,88	1817,90	+0,93
Ind. gén. SBF 250	1768,15	1752,80	+0,88
Ind. Second Marché	1916,76	1908,66	+0,43
Indice MidCac	1599,12	1600,35	−0,08
Valeurs indus.	1991,26	1965,55	+1,31
1 - Energie	2084,17	2045,85	+1,87
2 - Produits de base	1860,16	1842,13	+0,98
3 - Construction	1767,41	1744,44	+1,32
4 - Biens d'équip.	1443,29	1433,27	+0,70
5 - Automobile	2094,52	2061,53	+1,59
6 - Biens consom.	3344,08	3316,04	+0,85
7 - Indus. agro-alim.	1714,51	1680,89	+2
Services	2008,60	1997,09	+0,58
8 - Distribution	3779,35	3742,47	+0,99
9 - Autres services	1320,03	1316,92	+0,24
Sociétés financières	1513,18	1510,40	+0,21
10 - Immobilier	825,09	815,13	+1,22
11 - Services financ.	1299,20	1298,69	+0,04
12 - Sociétés invest.	1710,35	1703,84	+0,38







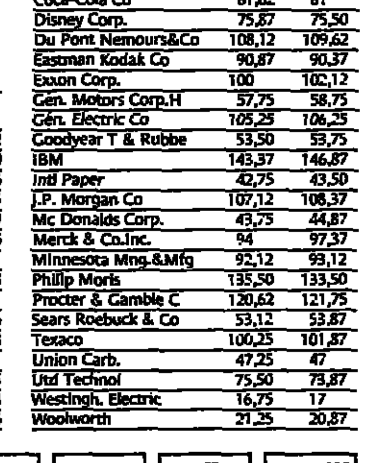


Chute à Tokyo, record à Francfort

LES PRISES de bénéfice et la nouvelle progression du yen face au dollar ont nettement pesé sur la Bourse de Tokyo vendredi 28 février. L'indice Nikkei a perdu 464,56 points, soit 2,44 %, à 18 557 points.

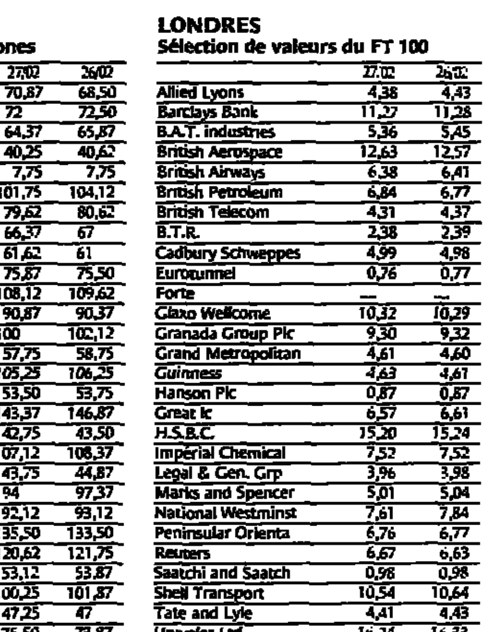
La veille, Wall Street avait terminé en nette baisse, les opérateurs continuant de réagir aux mises en garde d'Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale (Fed). L'indice a cédé 58,11 points (-0,83 %), à 6 925,07 points. Après des pertes modérées dans la matinée, le recul de la bourse new-yorkaise s'est accéléré dans la dernière heure de transactions. Selon Larry Watchel, analyste chez Prudential Securities, l'avertissement lancé mercredi par M. Greenspan contre « *un excès d'optimisme* » des marchés et la possibilité d'un relèvement préventif des taux directeurs va continuer à alimenter les spéculations des opérateurs dans les semaines à venir.

En Europe, la Bourse de Londres a terminé en légère hausse, gagnant 0,23 %, à 4 339,2 points. En revanche, la Bourse de Francfort a enregistré un nouveau record historique en progressant de 1,20 %, à 3 276,72 points.



INDICES MONDIAUX

	Cours au 27/02	Cours au 26/02	Var. en %
Paris CAC 40	2620,91	2602,17	+0,72
New-York/DJ indus.	6962,02	6983,18	−0,30
Tokyo/Nikkei	19021,60	18990,90	+0,16
Londres/FT100	4331,40	4329,30	+0,05
Francfort/Dax 30	3276,72	3237,87	+1,19
Frankfort/Commer.	1130,35	1116,27	+1,25
Bruxelles/Bel 20	2569,04	2569,04	—
Bruxelles/Général	2142,61	2145,43	−0,13
Milan/MIB 30	1064	1064	—
Amsterdam/Gé. Cbs	502	505,30	−0,66
Madrid/Ibex 35	469,41	465,76	+0,78
Stockholm/Affarsal	2098,69	2098,69	—
Londres FT30	2855,40	2848,20	+0,25
Hong Kong/Hang S.	13546,60	13541,80	+0,04
Singapour/Strait t	2190,63	2216,07	−1,16

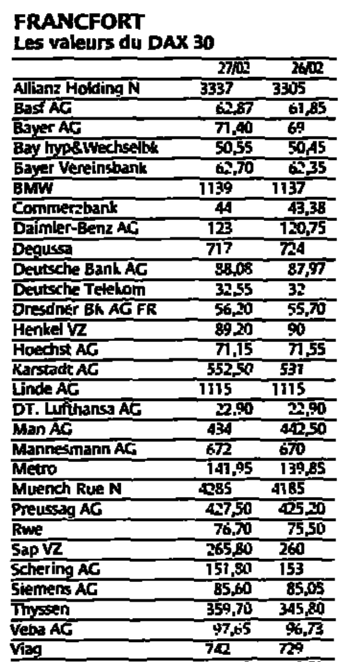


NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	27/02	26/02
Alcoa	70,87	68,50
Allied Signal	72	72,50
American Express	64,37	65,87
AT & T	40,25	40,62
Bethlehem	7,75	7,75
Boeing Co	101,75	104,12
Caterpillar Inc.	79,62	80,62
Chevron Corp.	66,37	67
Coca-Cola Co	61,62	61
Disney Corp.	75,87	75,50
Du Pont Nemours&Co	108,12	109,62
Eastman Kodak Co	90,87	90,37
Exxon Corp.	100	102,12
Gen. Motors Corp.H	57,75	58,75
Gen. Electric Co	105,25	106,25
Goodyear T & Rubbe	53,50	53,75
IBM	143,37	146,87
Intl Paper	42,75	43,50
J.P. Morgan Co	107,12	108,37
Mc Donalds Corp.	43,75	44,87
Merck & Co.Inc.	94	97,37
Minnesota Mng.&Mfg	92,12	93,12
Philip Moris	135,50	133,50
Procter & Gamble C	120,62	121,75
Sears Roebuck & Co	53,12	53,87
Texaco	100,25	101,87
Union Carb.	47,25	47
Utd Technol	75,50	73,87
Westingh. Electric	16,75	17
Woolworth	21,25	20,87

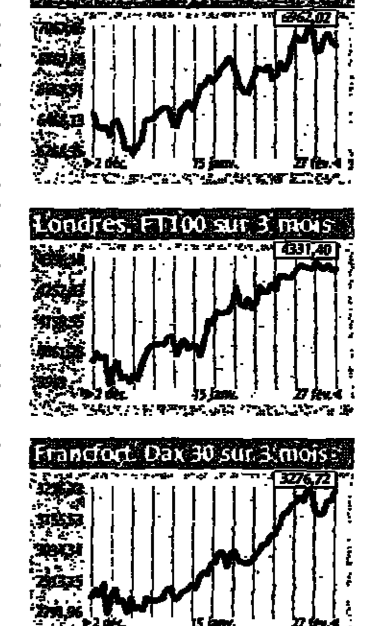
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	27.02	26.02
Allied Lyons	4,38	4,43
Barclays Bank	11,27	11,28
B.A.T. industries	5,36	5,45
British Aerospace	12,63	12,57
British Airways	6,38	6,41
British Petroleum	6,84	6,77
British Telecom	4,31	4,37
B.T.R.	2,38	2,39
Cadbury Schweppes	4,99	4,98
Eurotunnel	0,76	0,77
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	10,32	10,29
Granada Group Plc	9,30	9,32
Grand Metropolitan	4,61	4,60
Guinness	4,63	4,61
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,57	6,61
H.S.B.C.	15,20	15,24
Impérial Chemical	7,52	7,52
Legal & Gen. Grp	3,96	3,98
Marks and Spencer	5,01	5,04
National Westminst	7,61	7,84
Peninsular Orienta	6,76	6,77
Reuters	6,67	6,63
Saatchi and Saatch	0,98	0,98
Shell Transport	10,54	10,64
Tate and Lyle	4,41	4,43
Univeler Ltd	16,24	16,33
Zeneca	18,32	18,26



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	27/02	26/02
Allianz Holding N	3337	3305
Basf AG	62,87	61,85
Bayer AG	71,40	69
Bay hyp&Wechselbk	50,55	50,45
Bayer Vereinsbank	62,70	62,35
BMW	1139	1137
Commerzbank	44	43,38
Daimler-Benz AG	123	120,75
Degussa	717	724
Deutsche Bank AG	88,08	87,97
Deutsche Telekom	32,55	32
Dresdner BK AG FR	56,20	55,70
Henkel VZ	89,20	90
Hoechst AG	71,15	71,55
Karstadt AG	552,50	531
Linde AG	1115	1115
DT. Lufthansa AG	22,90	22,90
Man AG	434	442,50
Mannesmann AG	672	670
Metro	141,95	139,85
Muench Rue N	4285	4185
Preussag AG	427,50	425,20
Rwe	76,70	75,50
Sap VZ	265,80	260
Schering AG	151,80	153
Siemens AG	85,60	85,05
Thyssen	359,70	345,80
Veba AG	97,65	96,73
Viag	742	729
Volkswagen VZ	635,50	620,50



LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

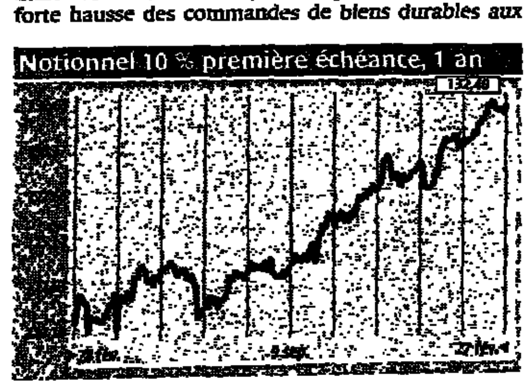
Hausse du Matif

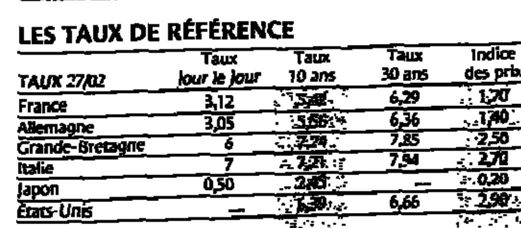
LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en hausse, vendredi 28 février. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars gagnait 20 centièmes, à 132,60 points.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en baisse, affecté par l'annonce d'une forte hausse des commandes de biens durables aux Etats-Unis au mois de janvier (+ 3,6 %). Le rendement de l'emprunt à trente ans s'était inscrit en clôture à 6,80 % (6,78 % jeudi).

La Banque de France, de son côté, a choisi jeudi de ne pas modifier sa politique monétaire. Elle a laissé inchangé, à 3,10 %, le niveau de ses appels d'offres.

La banque centrale des Pays-Bas, enfin, avait relevé *le niveau de ses avances spéciales, de* 2,50 % à 2,70 %.





LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 27/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,12	[illegible]	6,29	1,70
Allemagne	3,05	5,56	6,36	1,40
Grande-Bretagne	6	7,24	7,85	2,50
Italie	7	7,21	7,94	2,70
Japon	0,50	2,40	—	0,20
Etats-Unis	—	6,39	6,66	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 27/02	Taux au 26/02	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4	4,01	100,07
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	4,70	4,72	101,49
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,14	5,16	102,72
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,51	5,54	104,22
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,10	6,11	106,23
Obligations françaises	5,48	5,50	102,87
Fonds d'Etat à TME	−2,14	−2,05	99,15
Fonds d'Etat à TRE	−1,92	−1,80	99,12
Obligat. franç. à TME	−1,95	−1,95	99,33
Obligat. franç. à TRE	+0,06	+0,06	100,09

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 27/02	Vente 27/02	Achat 26/02	Vente 26/02
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,20	3,33	3,15	3,28
3 mois	3,24	3,34	3,22	3,32
6 mois	3,27	3,37	3,24	3,34
1 an	3,30	3,42	3,28	3,41
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 3 mois	3,3438	—	3,3359	—
Pibor Francs 6 mois	3,3750	—	3,3750	—
Pibor Francs 9 mois	3,4102	—	3,3906	—
Pibor Francs 12 mois	3,4531	—	3,4258	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,2500	—	4,2344	—
Pibor Ecu 6 mois	4,2500	—	4,2292	—
Pibor Ecu 12 mois	4,2500	—	4,2240	—

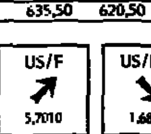
MATIF

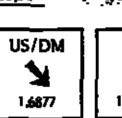
Echéances 27/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	159347	132,40	132,40	131,98	131,94
Juin 97	2312	131,12	131,14	130,64	130,64
Sept. 97	2	128,98	128,98	128,98	128,98
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	10970	96,64	96,65	96,62	96,62
Juin 97	16472	96,64	96,65	96,61	96,62
Sept. 97	10036	96,59	96,59	96,55	96,58
Déc. 97	7767	96,50	96,52	96,49	96,49
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	1977	97,90	97,94	97,66	97,78
Juin 97	205	96,48	96,48	96,34	96,34

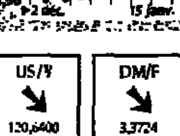
CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

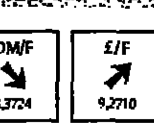
Echéances 27/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 97	28144	2634	2637	2613	2614
Mars 97	12383	2641	2643,50	2620	2622,50
Avril 97	432	2634,50	2638,50	2622	2623,50
Juin 97	256	2603,50	2604,50	2593	2596

LES MONNAIES









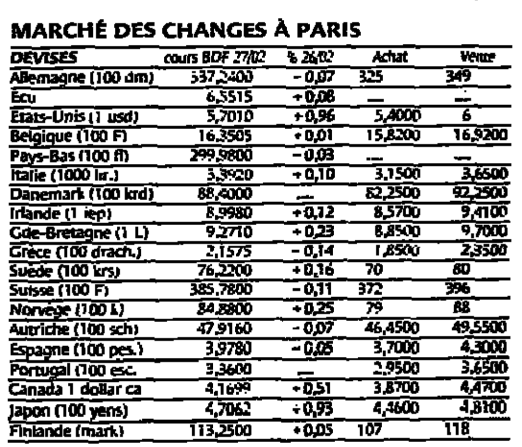
£/F ↗ 9,2710

Progression du dollar

LE BILLET VERT s'inscrivait en hausse, vendredi matin 28 février, lors des premières transactions entre banques sur les places européennes. Il s'échangeait à 1,6910 mark, 5,7040 francs et 120,65 yens.

La veille, le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, avait indiqué que la politique américaine vis-à-vis du dollar n'avait pas changé depuis la réunion des ministres des finances du G7 à Berlin, au début de février. Et le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, avait estimé que « *les relations de change actuelles reflètent (…) mieux les données économiques fondamentales des deux côtés de l'Atlantique qu'auparavant* ».

Le franc était stable, vendredi matin, face à la monnaie allemande, cotant 3,3725 francs pour un deutschemark. La livre sterling cédait du terrain, à 2,7390 marks et 9,24 francs.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 27/02	% 26/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,2400	−0,07	325	349
Ecu	6,5515	+0,08	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,7010	+0,96	5,4000	6
Belgique (100 F)	16,3505	+0,01	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	299,9800	−0,03	—	—
Italie (1000 lir.)	3,3920	+0,10	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	88,4000	—	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,9980	+0,12	8,5700	9,4100
Gde-Bretagne (1 L)	9,2710	+0,23	8,8500	9,7000
Grèce (100 drach.)	2,1575	−0,14	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	76,2200	+0,16	70	80
Suisse (100 F)	385,7800	−0,11	372	396
Norvège (100 k)	84,8800	+0,25	79	88
Autriche (100 sch)	47,9160	−0,07	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9780	−0,05	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3600	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,1699	+0,51	3,8700	4,4700
Japon (100 yens)	4,7062	+0,93	4,4600	4,8100
Finlande (mark)	113,2500	+0,05	107	118

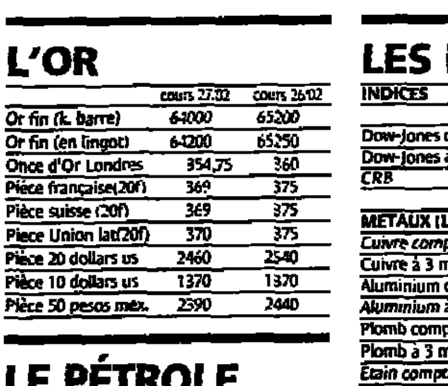
PARITÉS DU DOLLAR	28/02	27/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6877	1,6904	−0,16
TOKYO : USD/Yens	120,6400	122,1900	−1,28

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,6387	5,6377	5,6625	5,6615
Yen (100)	4,6601	4,6554	4,6342	4,6296
Deutschemark	3,3749	3,3744	3,3730	3,3728
Franc Suisse	3,8661	3,8628	3,8668	3,8635
Lire ital. (1000)	3,3854	3,3817	3,3962	3,3946
Livre sterling	9,2277	9,2205	9,2341	9,2257
Peseta (100)	3,9788	3,9747	3,9852	3,9817
Franc Belge (100)	16,349	16,336	16,343	16,336

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,25	3,27	3,29
Eurodollar	5,26	5,37	5,50
Eurolivre	6,06	6,19	6,31
Eurodeutschemark	3,22	3,22	3,19



L'OR

	cours 27.02	cours 26.02
Or fin (k. barre)	64000	65200
Or fin (en lingot)	64200	65250
Once d'Or Londres	354,75	360
Pièce française(20f)	369	375
Pièce suisse (20f)	369	375
Pièce Union lat(20f)	370	375
Pièce 20 dollars us	2460	2540
Pièce 10 dollars us	1370	1370
Pièce 50 pesos mex.	2590	2440

LE PÉTROLE

En dollars	cours 27/02	cours 26/02
Brent (Londres)	166,25	—
WTI (New York)	19,14	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	27/02	26/02
Dow-Jones comptant	227,36	227,71
Dow-Jones à terme	421,03	422,14
CRB	243,42	242,89

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2455	2422
Cuivre à 3 mois	2393	2357
Aluminium comptant	1623	1617
Aluminium à 3 mois	1653	1646
Plomb comptant	659,50	651
Plomb à 3 mois	664	658
Etain comptant	5775	5765
Etain à 3 mois	5820	5815
Zinc comptant	1202	1169
Zinc à 3 mois	1224	1189
Nickel comptant	7940	7796
Nickel à 3 mois	8025	7885

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,19	5,22
Platine à terme	—	—
Palladium	—	—
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	3,71	3,76
Maïs (Chicago)	7,84	7,90
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	256,10	261,20
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	58,50	58,50
Orge (Londres)	92,25	91,50
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1256	1247
Café (Londres)	1560	1520
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,74	0,74
Jus d'orange (New-York)	0,78	0,79

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 28 FÉVRIER

Liquidation : 20 mars
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 PARIS ↘ −0,54 %
CAC 40 : 2615,31

VALEURS FRANÇAISES	Cours préced.	Derniers cours	% + −	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	992	1000	+ 0,80	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	585	580	− 0,56	1000
Renault (T.P.)	1705	1710	+ 0,29	1000
Rhone Poulenc(T.P)	2100	2100	—	1000
Saint Gobain(T.P.)	1295	1300	+ 0,38	1000
Thomson S.A (T.P)	1025	1021	− 0,39	1000
Accor	793	790	− 0,37	100
AGF-Ass.Gen.France	208,90	201,80	− 3,39	30
Air Liquide	898	894	− 0,44	70
Alcatel Alsthom	591	583	− 1,35	40
Axa	378,60	377,70	− 0,23	60
Axime	725	728	+ 0,41	10
Bail Investis.	829	843	+ 1,68	100
Bancaire (Cie)	719	695	− 3,33	100
Bazar Hot. Ville	544	540	− 0,73	50
Bertrand Faure	277	284,20	+ 2,59	5
BIC	920	925	+ 0,54	50
BIS	488,50	—	—	20
B.N.P.	258	258,10	+ 0,03	25
Bollore Techno.	648	659	+ 1,69	50
Bongrain	2239	2225	− 0,62	50
Bouygues	548	543	− 0,91	50
Bouygues Offs.	157,30	156,50	− 0,50	10
Canal +	1081	1072	− 0,83	20
Cap Gemini	331,90	336	+ 1,23	40
Carbone Lorraine	1255	1250	− 0,39	50
Carrefour	3547	3511	− 1,01	100
Casino Guichard	252	259	+ 2,77	10
Casino Guich.ADP	215	216	+ 0,46	10
Castorama Dub.(Li)	860	853	− 0,81	25
C.C.F.	266,50	267	+ 0,18	25
CCMX(ex.CCMC) Ly	54,50	—	—	10
Cegid (Ly)	790	784	− 0,75	25
Cerus Europ.Reun	135	135,20	+ 0,14	100
Cetelem	715	706	− 1,25	45
CGIP	1606	1610	+ 0,24	100
Chargeurs Intl	294,70	287	− 2,61	100
Christian Dior	861	834	− 3,13	52
Ciments Fr.Priv.B	222	224,50	+ 1,12	25
Cipe France Ly #	717	705	− 1,67	20
Clarins	797	799	+ 0,25	50
CLF-Dexia France	561	563	+ 0,35	100
Club Mediterranee	432	436,50	+ 1,04	25
Coflexip	319	323	+ 1,25	10
Colas	776	777	+ 0,12	40
Comptoir Entrep.	13,10	13,25	+ 1,14	10
Comptoir Moder.	2835	2803	− 1,12	100
CPR	497,50	492,80	− 0,94	50
Cred.Fon.France	65,15	65,10	− 0,07	100
Credit Lyonnais CI	226	234	+ 3,53	100
Credit National	374,50	373,90	− 0,16	100
CS Signaux(CSEE)	316	311	− 1,58	100
Damart	4530	4530	—	50
Danone	885	871	− 1,58	10
Dassault-Aviation	1370	1365	− 0,36	50
Dassault Electro	661	662	+ 0,15	80
Dassault Systemes	362	360	− 0,55	10
De Dietrich	260	265	+ 1,92	25
Degremont	472,50	470	− 0,52	50
Dev.R.N-P.Cal Li #	55,60	56	+ 0,71	100
DMC (Dollfus Mi)	168,20	167,20	− 0,59	75
Dynaction	146	145	− 0,68	25
Eaux (Gle des)	799	795	− 0,50	100
Eiffage	370	357	− 3,51	50
Elf Aquitaine	556	557	+ 0,17	50
Eramet	288,50	285	− 1,21	20
Eridania Beghin	921	923	+ 0,21	65
Essilor Intl	1525	1560	+ 2,29	20
Essilor Intl ADP	1422	1415	− 0,49	20
Esso	616	638	+ 3,57	50
Eurafrance	2690	2680	− 0,37	200
Euro Disney	10,20	10,35	+ 1,47	5
Europe 1	1350	—	—	100
Eurotunnel	7,05	7,10	+ 0,70	—
Filipacchi Medias	1440	1435	− 0,34	20
Fimalac SA	543	540	− 0,55	140
Finextel	96,50	96,75	+ 0,25	100
Fives-Lille	473	475,90	+ 0,61	50
Fromageries Bel	4535	4500	− 0,72	50
Galeries Lafayette	2082	2073	− 0,43	100
GAN	123	149,10	+ 21,21	10
Gascogne (B)	504	501	− 0,59	80
Gaumont #	430	429	− 0,23	50
Gaz et Eaux	2520	2538	+ 0,71	50
Geophysique	492	486	− 1,21	10
G.F.C	544	531	− 2,38	100
Groupe Andre S.A.	482,90	480	− 0,60	50
Gr.Zannier (Ly) #	150	148,10	− 1,26	10
GTM-Entrepose	304	303,90	− 0,03	50
Guilbert	1040	1035	− 0,48	10
Guyenne Gascogne	1950	1954	+ 0,20	100
Havas	450	449,50	− 0,11	15
Havas Advertising	687	690	+ 0,43	50
Imetal	825	819	− 0,72	50
Immeubl.France	358	359	+ 0,27	50
Infogrames Enter.#	815	805	− 1,22	25
Ingenico	104,90	102,90	− 1,90	10
Interbail	250	249	− 0,40	100
Intertechnique	1180	1184	+ 0,33	100
Jean Lefebvre	306	308	+ 0,65	50
Klepierre	805	809	+ 0,49	100
Labinal	1303	1300	− 0,23	100
Lafarge	361,90	360	− 0,52	25
Lagardere	162,20	165	+ 1,72	40
Lapeyre	343,50	343,50	—	10
Lebon	219	214,70	− 1,96	50
Legrand	1013	1004	− 0,88	10
Legrand ADP	706	697	− 1,27	10
Legris indust.	274	267	− 2,55	20
Locindus	850	848	− 0,23	150
L'Oreal	1976	1945	− 1,66	10
LVMH Moet Hen.	1403	1346	− 4,06	10
Lyonnaise Eaux	585	576	− 1,53	60
Marine Wendel	595	593	− 0,33	100
Metaleurop	82	76,40	− 6,82	52
Metrologie Inter.	21,85	21,75	− 0,45	10
Michelin	351	358,70	+ 2,19	12
Moulinex	134	131	− 2,23	10
Nord-Est	148	151	+ 2,02	50
Nordon (Ny)	452	447	− 1,10	70
NRJ #	523	529	+ 0,72	10
OLIPAR	84,10	83,05	− 1,24	200
Paribas	397,40	392	− 1,35	50
Pathe	1441	1430	− 0,76	100
Pechiney	246,90	245	− 0,76	100
Pernod-Ricard	314,20	313	− 0,38	20
Peugeot	587	627	+ 6,81	35
Pinault-Prin.Red.	2470	2440	− 1,21	100
Plastic-Omn.(Ly)	520	525	+ 0,96	20
Primagaz	573	580	+ 1,22	10
Promodes	1686	1700	+ 0,83	20
Publicis	575	595	+ 3,47	25
Remy Cointreau	149	147	− 1,34	10
Renault	130	142,70	+ 9,76	25
Rexel	1748	1745	− 0,17	20
Rhone Poulenc A	201	200	− 0,49	25
Rochette (La)	32,90	31,50	− 4,25	10
Rue Imperiale(Ly)	5680	5650	− 0,52	200
Sade (Ny)	195	195	—	100
Sagem SA	3157	3143	− 0,44	50
Saint-Gobain	837	836	− 0,11	100
Saint-Louis	1510	1499	− 0,72	100
Salomon (Ly)	387	391	+ 1,03	10
Salvepar (Ny)	451	451	—	50
Sanofi	555	558	+ 0,54	25
Sat	1661	1663	+ 0,06	100
Saupiquet (Ns)	690	692	+ 0,28	50
Schneider SA	309,50	303,10	− 2,06	50
SCOR	238	242	+ 1,68	25
S.E.B.	1090	1075	− 1,37	20
Sefimeg	466	466,50	+ 0,10	100
SEITA	220,20	221	+ 0,36	50
Selectibanque	80	79,30	− 0,87	100
SFIM	1270	1235	− 2,75	160
SGE	132,70	130	− 2,03	85
Sidel	408	408,10	+ 0,02	15
Silic CA	845	853	+ 0,94	100
Simco	553	552	− 0,18	100
S.I.T.A.	1230	1226	− 0,32	50
Skis Rossignol	154	154	—	35
Silgos	879	872	− 0,79	25
Societe Generale	675	669	− 0,88	30
Sodexho	3060	3086	+ 0,84	100
Sommer-Allibert	169	173,80	+ 2,84	5
Sophia	232	225,10	− 2,97	75
Spir Communication	516	525	+ 1,74	20
Strafor Facom	446,50	450,90	+ 0,98	25
Suez	275,50	275,60	+ 0,03	75
Synthelabo	615	614	− 0,16	10
Technip	591	583	− 1,35	20
Thomson-CSF	180,50	182,50	+ 1,10	20
Total	460,90	455,40	− 1,19	50
U.A.P.(Compagnie)	149	147,90	− 0,80	10
UFB Locabail	551	550	− 0,18	100
UIC	32,10	—	—	20
UIF	457,50	462	+ 0,98	100
UIS	192,20	194	+ 0,93	25
Uniball	543	544	+ 0,18	100
Union Assur.Fdal	686	680	− 0,87	30
Usinor Sacilor	87,50	87,60	+ 0,11	20
Valeo	381,30	380	− 0,34	20
Vallourec	341	337,50	− 1,02	100
Via Banque	208,50	206	− 1,19	100
Worms & Cie	389,90	385,10	− 1,23	12
Zodiac ex.dt divid	1520	1510	− 0,65	10
Elf Gabon	1505	1530	+ 1,66	17

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	422	410	− 2,84	5
Adecco S.A.	1780	1800	+ 1,12	10
Adidas AG #	541	543	+ 0,36	5
American Express	373,60	367	− 1,76	—
Anglo American #	359	359	—	—
Amgold #	443	450	+ 1,58	1
Arjo Wiggins App.	16	15,85	− 0,93	—
A.T.T. #	230,10	229,80	− 0,13	1
Banco Santander #	385	—	—	250
Barrick Gold #	157,50	159,60	+ 1,33	—
B.A.S.F. #	211,50	210,90	− 0,28	5
Bayer #	239,70	238,70	− 0,41	5
Cordiant PLC	9,10	9	− 1,09	—
Crown Cork ord.#	317,90	—	—	5
Crown Cork PF CV#	294,10	—	—	4
Daimler Benz #	411,80	414,50	+ 0,65	5
De Beers #	200,90	196,30	− 2,33	—
Deutsche Bank #	295,90	295	− 0,30	5
Dresdner Bank #	189	188,10	− 0,47	5
Driefontein #	65,15	65,30	+ 0,23	—
Du Pont Nemours #	620	619	− 0,16	—
Eastman Kodak #	510	518	+ 1,56	2
East Rand #	3,15	3,16	+ 0,31	1
Echo Bay Mines #	44	44,20	+ 0,45	—
Electrolux #	353	—	—	25
Ericsson #	185,50	183,30	− 1,18	2
Ford Motor #	187,10	187,10	—	1
Freegold #	54	53	− 1,85	—
Gencor Limited #	24,60	25,40	+ 3,25	—
General Elect. #	610	599	− 1,80	—
General Motors #	331,90	327,70	− 1,26	1
Gle Belgique #	474	470	− 0,84	—
Grd Metropolitan	43,45	42,50	− 2,18	—
Guinness Plc #	42,50	42	− 1,17	—
Hanson PLC reg.	25,35	27,85	+ 9,86	2
Harmony Gold #	49,30	49,45	+ 0,30	—
Hitachi #	51,15	49,65	− 2,93	50
Hoechst #	240,30	243,20	+ 1,20	5
I.B.M #	832	817	− 1,80	1
I.C.I #	68,50	69,20	+ 0,43	1
Ito Yokado #	253	258,50	+ 0,34	50
Matsushita #	87,50	87,50	—	50
Mc Donald's #	250,20	248,20	− 0,79	—
Merck and Co #	542	537	− 0,92	—
Mitsubishi Corp.#	54,95	54,45	− 0,90	50
Mobil Corporat.#	721	712	− 1,24	2
Morgan J.P. #	612	613	+ 0,16	2
Nestle SA Nom. #	6270	6340	− 0,47	10
Nipp. MeatPacker #	60	58,10	− 3,16	50
Nokia A	349	341	− 2,29	5
Norsk Hydro #	286	288	+ 0,69	20
Petrofina #	2016	2020	+ 0,19	—
Philip Morris #	770	778	+ 1,03	1
Philips N.V #	257,40	253,60	− 1,47	10
Placer Dome Inc #	122	123,80	+ 1,47	—
Procter Gamble #	698	690	− 1,14	—
Quilmes	308,50	310,50	+ 0,64	—
Randfontein #	30,90	30,20	− 2,26	—
Rhone Poul.Rorer #	412,10	408,50	− 0,87	—
Royal Dutch #	994	999	− 0,50	5
R T Z #	87,70	85,70	− 2,28	—
Sega Enterprises	162	160	− 1,23	50
Saint-Helena #	38,20	37,10	− 2,87	1
Schlumberger #	579	569	− 1,72	—
SGS Thomson Micro.	387,30	371	− 4,20	13
Shell Transport #	98,90	96,50	− 2,42	—
Siemens #	287,30	287,40	+ 0,03	5
Sony Corp. #	418,50	415	− 0,83	50
Sumitomo Bank #	72,85	73,70	+ 1,16	50
T.D.K #	381,70	378	− 0,96	50
Telefonica #	131	131,70	+ 0,53	500
Toshiba #	32,60	32,30	− 0,92	50
Unilever #	1110	1095	− 1,35	4
United Technol. #	420	432	+ 2,65	5
Vaal Reefs #	457,90	451,50	− 1,39	—
Volkswagen A.G #	2727	2755	+ 1,02	50
Volvo (act.B) #	141,30	—	—	5
Western Deep #	203,50	205	+ 0,73	2
Yamanouchi #	119,50	118,20	− 1,08	50
Zambia Copper	16,20	16,80	+ 3,70	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 28 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	121,17	2,984
CEPME 5,5% 88-97CA	101,56	5,752 d
CEPME 9% 89-99 CA#	111,86	4,882 d
CEPME 9% 92-06 TSR	125,70	6,288
CFD 9,7% 90-03 CB	125,05	0,744
CFD 8,6% 92-05 CB	122,10	0,542 d
CFF 10% 88-98 CA#	109,60	3,671
CFF 9% 88-97 CA#	102,95	3,773 o
CFF 10,25% 90-01 CB#	120,50	9,969
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,23	6,852 d
CLF 9% 88-93/98 CA#	104,90	0,789
CNA 9% 4/92-07	126,15	7,521
CRH 8,6% 92/94-03	119,55	5,867
CRH 8,5% 10/87-88#	109,29	—
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,60	0,424
EDF 8,6% 92-04 #	120,76	7,775 ↓
Emp.Etat 6%93-97 #	100,97	3,814
Finansder 9%91-06#	125,81	2,441
Finansd.5,6%92-02#	117,86	0,672 d
Floral9,75% 90-99#	113,10	5,984
OAT 8,5% 87-97CA#	101,55	5,392 d
OAT 88-98 TME CA#	101,15	0,518
OAT 9/85-98 TRA	102,05	2,417
OAT 9,50%88-98 CA#	107,60	6,585 ↓
OAT TMB 87/99 CA#	99,91	0,346 ↑
OAT 8,125% 89-99 #	109,45	6,322 d
OAT 8,50%90/00 CA#	113,13	7,964
OAT 85/00 TRA CA#	106,92	3,100
OAT 10%5/85-00 CA#	117,93	7,726 ↑
OAT 89-01 TME CA#	104,72	0,518
OAT 6,5% 87-02 CA#	119,28	2,329
OAT 8,50% 89-19 #	129,95	3,057
OAT 8,50%92-23 CA#	130,79	7,312 d
SNCF 5,8% 87-94CA	108,65	0,747
Lyon.Eaux 6,5%90CV	939	—

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		68,50	67,70
Baccarat (Ny)		490	508
Bains C.Monaco		560	560
Bque Transatlantl.	◆	142,50	142,50
B.N.P.Intercont.		620	619
Bidermann Intl	◆	110	110
B T P (la cie)	◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy		417	420,30
Champex (Ny)	◆	26	26
CIC Un.Euro.CIP		363	363
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2099	2099
Concorde-Ass Risq		975	976
Continental Ass.Ly		400,10	399,90
Darblay	◆	415	415
Didot Bottin		851	851
Eaux Bassin Vichy		3998	3799
Ecia		975	971
Ent.Mag. Paris		1811	1784
Fichet Bauche	◆	81	81
Fidei		42	42,30
Finalens		376	370
F.I.P.P.	◆	287,70	287,70
Fonciere (Cie)		605	604
Fonc. Lyonnaise #		715	711
Foncina #	◆	485	485
Francarep	◆	270	270
France I.A.R.D.	◆	1006	1006
France S.A.	◆	1216	1216
From. Paul-Renard	◆	2050	2050
Gevelot		1200	1200
G.T.I (Transport)		224	220,80
Immobail		103,90	102
Immobanque		645	660
Locamion (Ly)	◆	558	505
Lucia	◆	60	60
Monoprix		210	210
Metal Deploye	◆	455	455
Mors #	◆	9,80	9,80
Navigation (Nle)	◆	86,70	86,20
Optorg		310	309,90
Paluel-Marmont	◆	238	238
Exa.Clairefont(Ny)		1040	1040
Parfinance		280	280
Paris Orleans		293	294,90
Piper Heidsieck	◆	1720	1780
Promodes (CI)		1250	1210
PSB Industries Ly		383	380
Rougier #		330	330,10
Saga	◆	81	81
Salins du Midi		608	608
S.I.P.H.	◆	230	230
Sofal	◆	39	39
Sofragi	◆	4390	4390
Taittinger		1910	1840
Tour Eiffel	◆	287	287
Vicat		490	490
Caves Roquefort	◆	1750	1750
Elyo		330	325
Finaxa		321	319
Gaillard (M)		1600	1600
Givaudan-Lavirotte	◆	1095	1095
Grd Bazar Lyon(Ly)		191	189
Gd Moul.Strasbourg	◆	1800	1800
Hotel Lutetia	◆	230,50	230,50
Hotels Deauville		523	544
Immeubl.Lyon(Ly)#	◆	522	522
L.Bouillet (Ly)		310	310
Lloyd Continental		8300	8300
Lordex (Ny)	◆	18	18
Machines Bull		49,90	49,50
Mag.Lyon Gerl.(Ly)	◆	147	147
Matussiere Forest		70,70	70,60
Moncey Financiere	◆	2800	2800
M.R.M. (Ly)		194,80	195
Navigation Mixte	◆	920	920
Part-Dieu(Fin)(Ly)	◆	132,10	132,10
Pechiney CIP		257,10	256
Pechiney Intl		113,50	108,70
Pollet		495,50	497
Sabeton (Ly)		740	740
Samse (Ly)		812	812

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	200
Commerzbank AG	150	150
Fiat Ord	17,60	18,10
Gevaert	336,20	370,602 d
Gold Fields South	142	145,30
Kubota Corp	25	25
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	43,60	43,60
Robeco	483,10	484,20
Rodamco N.V.	185	181,30
Rolinco	495,10	498,60
Sema Group Plc	126	131
Solvay SA	3480	3480

ABRÉVIATIONS.
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 28 FÉVRIER

VALEURS		Cours préced.	Derniers cours
Acial (Ns) #		40,55	40,60
AFE #		475	481
Aigle #		250	245
Albert S.A (Ns)	◆	125	125
Altran Techno. #		2049	2030
Montaignes P.Gest.	◆	2005	2005
Assystem #		450	436
Bque Picardie (Li)	◆	660	660
Bque Tarneaud(B)#		271	276
Bque Vernes	◆	155	155
Beneteau #		727	727
B I M P		68	68
Boiron (Ly) #		697	691
Boisset (Ly)#		360	360
But S.A.		336	339,80
Cardif SA		820	818
C.E.E #		193	198,50
Cermex (Ly)	◆	370,30	370,30
CFPI #		322	315
Change Bourse (M)		269	270
Christ.Dalloz #		2175	2175
CNIM CA#		244	240
Codetour		338	338
Comp.Euro.Tele-CET		440	440
Conflandey S.A.		273	275
C.A.Haute Normand		324,90	324
C.A. Paris IDF		860	858
C.A.Ille & Vilaine		339	338,90
C.A.Morbihan (Ns)		314	313,90
C.A.du Nord (Li)		540	540
C.A. Oise CCI	◆	282	282
Creeks	◆	21,75	21,75
Devanlay	◆	482	482
Devernois (Ly)		515	515
Ducros Serv.Rapide		72	73
Adecco Trav.Tem.Ly		465	465
Europ.Extinc.(Ly)#		455	455
Expand s.a		480	475
Factorem		700	700
Faiveley #		336	340
Finacor		77,90	76,30
Fininfo		715	702
Fructivie		646	654
Gautier France #		260	260
Gel 2000		63	63,10
GFI Industries #		1140	1150
Girodet (Ly) #	◆	39	39
GLM S.A.		290,20	290
Grandoptic.Photo #		830	838
Gpe Guillin # Ly		200	200
Kindy #		160	160
Guerbet		284,50	265
Hermes Internat.1#		1570	1560
Hurel Dubois		599	599
ICBT Groupe #		240	244
I.C.C.		120	118,10
ICOM Informatique		398	398
Idianova		68,10	69,10
Int. Computer #		102	105
IPBM		65,90	67
M6-Metropole TV		502	504
Manitou #		815	808
Manutan		495	495,10
Marie Brizard #		1105	1080
Maxi-Livres/Profr.		153	155,10
Mecelec (Ly)		69	71,10
MGI Coutier	◆	263,90	263,90
Monneret Jouet Ly#		102	107,90
Naf-Naf #		69,20	68,50
NSC Schlum. Ny		655	640
Onet #		1149	1135
Paul Predault #		210	209
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #		97,10	94,65
Phyto-Lierac #		445,50	444
Pochet		900	890
Poujoulat Ets (Ns)	◆	213	213
Radiall #		650	[illegible]
Robertet #		1120	1125
Rouleau-Guichard		339	339
Securidev #		91	[illegible]
Smoby (Ly)#		645	645
Sofco (Ly)	◆	53,70	53,70
Sofibus	◆	368	368
Sogepag #		168	[illegible]
Sogeparc (Fin)		850	848
Sopra		474	474
Steph.Kelian #		140	140
Sylea		539	538
Teisseire-France		197,80	198,80
TF1-1		534	529
Thermador Hold(Ly)		294,90	290,50
Trouvay Cauvin #		118	119
Unilog		728	730
Union Fin.France		694	675
Viel et Cie #		133,50	134,10
Vilmorin et Cie #		522	520
Virbac		615	623

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 28 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	62,80	60
Belvedere	291	290
BVRP	153	160
Coil	210	209
Electronique D2	710	710
FDM Pharma n.	205	200
Genset	265	269
Guyanor action B	34,20	[illegible]
High Co.	152	[illegible]
Infonie	168	165,50
Joliez-Regol	78	77,95
Mille Amis	105	107
Naturex	86	80,70
Olitec	1220	1240
Picogiga	280	280
Proxidis	36	38
R21 Santé	330	329
Stelax	5,30	5,35

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 28 FÉVRIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl.	◆	783	783
Crédit Gén.Ind.	◆	7,50	7,50
Générale Occidentale	◆	90	98
Mumm	◆	1210	1218
Sté lecteurs du Monde	◆	155	155

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 27 février

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		134,93	128,50
BANQUES POPULAIRES			
Valorg	◆	2412,33	2376,68
BANQUE TRANSATLANTIQUE			
Arbitr. Court Terme		9650,20	9650,20
Arbitr. Première		9823,16	9725,90
Arbitr. Securite		17716,87	17628,73
BNP			
Antigone Tresorerie		875333	875333
Natio Court Terme		14060	14060
Natio Court Terme2		381775	381775
Natio Epargne		2282,97	2260,37
Natio Ep. Capital C/D		16892,52	16785,27
Natio Ep. Croissance		2782,06	2727,50
Natio Ep. Obligations		234,73	230,13
Natio Epargne Retraite		158,47	156,36
Natio Epargne Trésor		11179,92	11157,60
Natio Epargne Valeur		656,93	644,05
Natio France Index		1393,19	1365,87
Natio Immobilier		1372,65	1345,74
Natio Inter		2067,96	2027,41
Natio Monétaire C/D		5432,82	5432,82
Natio Opportunités		193,06	189,27
Natio Patrimoine		1655,97	1623,50
Natio Perspectives		1511,94	1482,29
Natio Placements C/D		78020,30	78020,30
Natio Revenus		1127,16	1116
Natio Sécurité		11349,96	11349,96
Natio Valeurs		1291,54	1266,22
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden		91419,65	91419,65
Oblig. ttes caté.		260,36	256,51
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)			
Livret Bourse Inv. D		784,65	761,80
Le Livret Portefeuille D		1030,54	1000,52
SICAV MULTI-PROMOTEURS			
Nord Sud Dévelop. C/D	◆	2443,53	2438,65
Patrimoine Retraite C		309,04	302,98
Sicav Associations C		2404,44	2404,44
CDC TRESOR			
Fonsicav C		19446,55	19446,55
Mutual. dépôts Sicav C		19124,48	19105,37
CAISSE D'EPARGNE			
Ecur. Actions Futur D		260,84	255,73
Ecur. Capicourt C		232,33	232,33
Ecur. Capitalisation C		248,95	248,95
Ecur. Distrimonetaire D		10479,31	10479,31
Ecur. Expansion C		81799,97	81799,97
Ecur. Géovaleurs C		3355,30	3289,51
Ecur. Investis. D		211,67	207,52
Ecur. Monépremière		11211,05	11211,05
Ecur. Monétaire C		12931,53	12931,53
Ecur. Monetaire D		12315,64	12315,64
Ecur. Trésorerie C		317,80	317,80
Ecur. Trimestriel D		2024,17	2024,17
Eparcourt-Sicav D		200,06	200,06
Géoptim C		12454,41	12270,35
Géoptim D		12120,57	11941,45
Horizon C		2077,15	2036,42
Prévoyance Ecur. D		108,35	108,35
Fonds communs de placements			
Ecur. Capipremière C		11895,52	11895,52
Ecur. Sécuripremière C		11835,88	11834,06
Ecur. Sensipremière C		12931,48	12931,48
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA			
Amplia	○	118510,78	118510,78
Atout Amérique		166,85	162,78
Atout Asie		104,98	102,42
Atout Futur C		748,80	730,54
Atout Futur D		704,90	687,71
Coexis		1943,52	1907,28
Dieze		2113,57	2074,36
Elicash	○	940169,66	940169,66
Epargne-Unie		198,07	193,24
Eurodyn		2317,17	2260,65
Indicia	◆	1604,89	1565,46
Moné.JC	○	11850,29	11850,29
Mone.JD	○	11473,57	11473,57
Oblifutur C		542,15	532,04
Oblifutur D		542,15	532,04
Oraction		1933,73	1886,57
Revenu-Vert		1229,85	1206,92
Sévéa	◆	117,40	114,54
Synthésis		17874,77	17524,28
Uni Association	○	119,80	119,80
Uni Foncier		1436,95	1401,90
Uni France		812,46	792,64
Uni Garantie C		1875,46	1840,49
Uni Garantie D		1434,43	1407,68
Uni Régions		1800,65	1756,73
Univar C	○	306,98	306,98
Univar D	○	301,15	301,15
Univers Actions		222,37	216,95
Univers-Obligations		239,40	234,94
CIC BANQUES			
Francic		701,20	680,78
Francic Pierre		135,25	131,30
Francic Régions		1928,36	1874,19
CIC PARIS			
Associc		1116,42	1116,42
Cicamonde	◆	1526,53	1482,07
Converticic	◆	389,79	384,03
Ecocic		1673,56	1624,82
Mensuelcic		10242,90	10242,90
Oblicic Mondial		3733,30	3670,13
Oblicic Régions		1222,44	1204,32
Rentacic	◆	168,36	165,87
CREDIT LYONNAIS			
Euro Solidarité		1373,35	1359,75
Lion 20000 C		17028,85	17028,85
Lion 20000 D		16335,22	16335,22
Lion Association		10955,91	10955,91
Lion Court Terme C		26153,65	26153,65
Lion Court Terme D		23714,49	23714,49
Lion Plus		1547,25	1516,91
Lion Trésor		2548,31	2523,08
Oblilion		2049,39	2009,10
Sicav 5000		698,07	684,38
Slivafrance		1174,12	1151,10
Slivam		554,19	543,33
Slivarente		251,39	246,46
Slivinter		695,26	681,63
Trilion		5328,36	5259,98
CRÉDIT MUTUEL FINANCE			
Avenir Alizes		2313,57	2268,21
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		159,52	155,25
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		913,42	910,42
Créd.Mut.Ep.Ind.C		130,32	126,86
Créd.Mut.Ep.J	◆	22750,58	22750,58
Créd.Mut.Ep.long.T.		261,53	254,53
Créd.Mut.Ep.Monde		1497,37	1457,29
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1860,29	1823,87
Créd.Mut.Ep.Quatre		1131,63	1109,44
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000	◆	858,67	821,69
Saint-Honoré Capital	◆	19634,89	19065,[illegible]
St-Honoré March. Emer.	◆	841,35	805,12
St-Honoré Pacifique	◆	724,48	698,28
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1819,38	1819,38
Stratégie Actions		1053,09	1012,59
Stratégie Rendement		1953,92	1892,42
LA POSTE			
Amplitude Monde C		947,55	924,44
Amplitude Monde D		923,07	900,56
Amplitude Europe C/D		141,58	138,13
Elanciel D		167,29	163,21
Emergence Poste D		135,12	131,62
Géobilys C		649,12	639,53
Géobilys D		619,55	610,39
Intensys C		117,12	116,54
Intensys D		112,14	111,97
Latitude C		147,27	147,27
Latitude D		138,55	138,55
Oblitys D		628,43	619,14
Plénitude D		194,73	189,98
Poste Gestion C		44142,43	44142,43
Revenus Trimestr. D		5314,78	5262,36
Solstice D		2373,26	2367,34
Thésora C		977,41	967,73
Thésora D		889,67	880,86
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT			
Actimonétaire C		37676,97	37676,97
Actimonétaire D		30679,42	30679,42
Cadence 1 D		1087,21	1076,45
Cadence 2 D		1077,30	1062,63
Cadence 3 D		1077,94	1067,27
Capimonétaire C		407,16	406,75
Capimonétaire D		378,31	377,93
Sogeoblig C		9156,77	9086,11
Interoblig C		7169,76	7098,27
Intersélection France D		682,11	668,74
S.G. France opport. C		2005,19	1965,87
S.G. France opport. D		1914,20	1876,67
Sogenfrance C		1757,32	1722,86
Sogenfrance D		1606,28	1574,78
Sogépargne D		310,66	307,58
Soginter C		2158,80	2116,47
Fonds communs de placements			
Favor D	◆	1481,63	1452,58
Sogeliance D	◆	1733,31	1716,15
Sogenfrance Tempo D	◆	184,96	181,33

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الأصل

RUGBY L'équipe de France affronte l'Angleterre, samedi 1er mars, sur le stade londonien de Twickenham, dans la « finale » officieuse du Tournoi des cinq nations 1997. ● *L'ANGLETERRE* a remporté huit des dix dernières oppositions entre les deux équipes, *qui restent sur* deux victoires pour leurs deux premières rencontres. ● LE NOUVEAU capitaine de l'équipe de la Rose, Phil De Glanville, attend un match passionné, *mais estime qu'« il n'y a plus la même tension avec les Français »*. ● LE SUPER 12, qui oppose les douze meilleures provinces de l'hémisphère Sud, devait débuter, vendredi *28 février, en Nouvelle-Zélande*. ● LES « BLUES » d'Auckland, qui ont battu (47-11) Brive, samedi 22 février, sont les tenants du titre. Pour leur premier match, les *Néo-Zélandais affrontent* les Sud-Africains du Northern Transvaal, samedi 1er mars, à Pretoria.

Anglais et Français se disputent la suprématie en Europe

Les Bleus n'ont pas gagné à Twickenham depuis 1987. Face à l'équipe de Jack Rowell, ils n'en espèrent pas moins une troisième victoire dans le Tournoi des cinq nations 1997, après celles obtenues face aux Irlandais et aux Gallois

QUAND sonne l'heure de l'Angleterre, le Tournoi des cinq nations n'est plus tout à fait pareil. Les Français ont beau dire, beau faire, la nature de la confrontation n'est pas la même que celle avec les Irlandais, les Gallois ou les Ecossais. Les joueurs eux-mêmes rêvent un peu moins de jeu, beaucoup plus de gagne. Qu'importe l'ivresse des grands espaces et des sprints en liberté, pourvu que l'on éprouve les bienfaits d'un score dominateur.

Les duels franco-anglais provoquent une obsession du tableau d'affichage. La pelouse de Twickenham a cette particularité de désigner un peu plus qu'un vainqueur. Elle décerne au meilleur l'officieuse couronne de roi de l'hémisphère Nord. Elle sacre, pour un an, un jeu et une équipe, une équipe de fous d'ovale et ses entraîneurs. Dès que l'on revêt le maillot bleu, impossible de jouer la fausse indifférence, faire comme si ce n'était, après tout, qu'un match comme un autre, une de ces rencontres de Tournoi où l'on s'ébroue entre gentlemen sur un petit bout de pelouse savamment entretenue.

Lundi 24 février, Pierre Villepreux s'est amusé des masques tricolores. A l'arrivée des internationaux à Paris, les visages étaient un peu plus crispés qu'à l'habitude, moins enclins à sourire. Un peu plus qu'un adversaire ordinaire, l'Angleterre requiert un redoublement de sérieux. Ce XV de la Rose, les années 90 l'ont transformé en bête noire du rugby français. Il s'est imposé huit fois lors des dix dernières rencontres entre les deux équipes. Et ne doit qu'à la défaite de Pretoria pour la troisième place de la Coupe du monde 1995, et à celle de Paris l'année dernière pour l'ouverture du Tournoi 1996, d'avoir manqué un outrageant dix sur dix, symbole d'une domination sans partage.

En cette longue décennie de défaites, les matches se ressemblaient fâcheusement. Les avants anglais y imposaient un déluge de kilos et de technique de conservation du ballon, les Français s'épuisaient le plus souvent dans la recherche d'une introuvable tangente, pour subir au bout du compte l'agaçant sarcasme de Will Carling. L'ancien capitaine anglais prenait un malin plaisir à savourer chacun de ses triomphes d'un tonitruant *« Good game, isn't it ? »* (« Belle partie, n'est-ce pas ? »).

Comment les duels franco-anglais pourraient-ils donc être des matches ordinaires ? « *Ces parties-là mettent en avant une question de suprématie dont raffolent les médias des deux côtés de la Manche*, commente Pierre Villepreux. *Du coup, c'est à la fois plus facile, les joueurs sont plus attentifs, et plus difficile, car la pression émotionnelle peut les coincer.* »

Il y a aussi tout ce que l'assistant de Jean-Claude Skrela ne dit pas : la crainte qu'à cause de l'Angleterre les joueurs perdent le fil de leur rugby en pleine reconstruction, qu'ils oublient les préceptes du jeu de mouvement, bref, qu'ils se laissent intimider par l'enjeu ou par l'imposante mécanique d'une équipe qui a inscrit près de cent points lors de ses deux premières rencontres du Tournoi.

Comme dix de leurs coéquipiers, Olivier Magne, le troisième ligne, et Laurent Leflamand, le trois-quarts aile, n'ont jamais joué à Twickenham. Ils n'étaient pas non plus des deux dernières victoires françaises, celles qui ont fait rêver d'un nouvel élan. Ils tombent vite d'accord pour admettre que l'Angleterre, c'est bien plus que l'Irlande ou l'Ecosse, voire le pays de Galles. L'histoire récente l'a hissée au rang d'adversaire privilégié, jusque dans les alentours du match.

DANS LE « TEMPLE »

A Twickenham, il y a l'ambiance un peu particulière d'un stade de 78 000 places, habité par le chœur des supporteurs et leurs chants qui scandent les avancées du pack. « *C'est un temple*, soupire l'ailier. *Et je n'ai jamais joué dans une aussi grande enceinte.* » « *C'est le plus gros morceau du XV de France*, ajoute Olivier Magne. *On sait qu'il faudra s'appliquer encore plus sur tous les gestes en défense et en attaque.* »

Olivier Merle appartient au quatuor qui a déjà joué à Twickenham. Seuls Jean-Luc Sadourny, Abdelatif Benazzi et Christian Califano partagent avec lui cette expérience. Ils étaient de la cruelle défaite de 1995 (31-10), qui parut rejeter les Français dans l'ombre anglaise. Cette fois, Merle ne veut pas se manquer. Le géant de la deuxième ligne, surnommé outre-Manche « *l'homme et demi* », récuse par avance toute peur. Il ne surveillera pas plus un joueur qu'un autre, il laisse aux entraîneurs le soin de désigner l'ennemi numéro un. Lui ne s'effraie de personne. Sans négliger pour autant l'importance de cette « finale » du Tournoi. « *Cette année*, dit-il, *je suis persuadé que chacun d'entre nous est conscient que derrière tout cela c'est le grand chelem qui est en cause.* »

Pierre Villepreux connait l'Angleterre un peu mieux que les autres Français. Jack Rowell, l'entraîneur de l'équipe nationale, l'avait naguère appelé en consultation. Curieusement, c'est cette année, alors qu'il a rejoint l'encadrement tricolore, que les Anglais semblent enfin appliquer ses lecons. Leur championnat des clubs, marqué de l'empreinte du passage au professionnalisme, a favorisé l'éclosion d'un rugby plus offensif, qui finit par se répercuter sur le quinze de la Rose.

« *Ils savent faire des choses dont ils étaient incapables il y a encore quatre ou cinq ans* », traduit Jean-Claude Skrela. Quel que soit le résultat, le match en Angleterre présente un intérêt que n'ont pas, au même point, les autres confrontations européennes. Il permettra aux joueurs français, et à leurs entraîneurs, de voir où ils en sont de leur rugby.

Pascal Ceaux


JEROME PREVOST/TEMPSPORT

Olivier Merle, deuxième ligne international de Montferrand.

■ **Le Super 12**, qui oppose les meilleures équipes australiennes, néo-zélandaises et sud-africaines, devait débuter vendredi 28 février. Les Blues d'Auckland, tenant du titre, qui ont battu Brive, le champion d'Europe 47-11, samedi 22 février, apparaissent à nouveau comme les favoris de la compétition entre cinq équipes néo-zélandaises, quatre sud-africaines, et trois australiennes.

Les équipes

Angleterre-France à Twickenham, à partir de 16 heures (heure française), en direct sur France 2.

● **Angleterre** : 15. T. Stimpson (Newcastle) ; 14. J. Sleightholme (Bath), 13. W. Carling (Harlequins), 12. P. De Glanville (Bath, cap.), 11. T. Underwood (Newcastle) ; 10. P. Grayson (Northampton), 9. A. Gomarsall (Wasps) ; 7. R. Hill (Saracens), 8. T. Rodber (Northampton), 6. L. Dallaglio (Wasps) ; 5. S. Shaw (Bristol), 4. M. Johnson (Leicester) ; 3. J. Leonard (Harlequins), 2. M. Regan (Bristol), 1. G. Rowntree (Leicester).

● **France** : 15. J.-L. Sadourny (Colomiers) ; 14. L. Leflamand (Bourgoin), 13. C. Lamaison (Brive), 12. S. Glas (Bourgoin), 11. D. Venditti (Brive) ; 10. A. Penaud (Brive), 9. P. Carbonneau (Brive) ; 7. O. Magne (Dax), 8. F. Pelous (Dax), 6. A. Benazzi (Agen), cap. ; 5. H. Miorin (Toulouse), 4. O. Merle (Montferrand) ; 3. F. Tournaire (Narbonne), 2. M. Dal Maso (Agen), 1. C. Califano (Toulouse).

● **Arbitres** : M. Jim Fleming, assisté de MM. Murray et Ramage (Ecosse).

Phil De Glanville attend « un match physique et plein de passion »

LONDRES
de notre envoyé spécial

Il y a quelque chose de changé au royaume d'Angleterre. Peut-être pas au niveau du jeu. Pas encore. Mais, grâce au changement de capitaine, le XV de la Rose tente de présenter un nouveau visage au monde extérieur. Après huit ans à la tête de l'équipe nationale et un palmarès unique dans les annales du rugby anglais (59 capitanats, 44 victoires), Will Carling s'est lassé. Son discours, bourré de clichés, était devenu trop prévisible, son comportement trop cynique. De guerre lasse, il a abandonné le rôle de capitaine après avoir remporté le Tournoi 1996.

Philip Ranulph De Glanville lui succède. Capitaine de Bath, double champion d'Angleterre, diplômé d'Oxford, il joue trois-quarts centre comme Carling. Après cinq saisons passées sur le banc des remplacants, il est enfin parvenu, aux dépens de Jeremy Guscott, à une place de titulaire. Il n'est peut-être pas le meilleur centre en Angleterre actuellement (il ne figure d'ailleurs pas sur la liste des 65 présélectionnés pour la tournée des Lions en Afrique du Sud cet été), mais De Glanville est sans doute un capitaine pour l'avenir. Serein, ouvert, sa franchise tranche avec l'époque Carling.

> « Avant, on savait qu'on pouvait provoquer les Français. Mais ils sont devenus plus disciplinés »

Lors d'un entretien au *Monde*, De Glanville a rapidement tenté de dédramatiser les débordements passionnels qui caractérisent les rencontres Angleterre-France. « *Pour nous, l'aspect psychologique a changé. Il n'y a plus la même tension en termes de rivalité avec les Français*, confie-t-il. *Je sais que ce sera un match très physique, et plein de passion, mais je ne ressens plus la même méchanceté qu'auparavant.* »

Au dire de plusieurs membres de l'équipe anglaise, la récente Coupe d'Europe a réussi à rapprocher davantage les joueurs des deux pays et a recréé un sentiment de respect mutuel. Certes, l'absence des vieux grognards Dean Richards et Brian « Pitbull » Moore y est pour quelque chose, car personne n'a repris le rôle d'agent provocateur qu'affectionnait particulièrement l'ancien talonneur. « *Avant, on savait qu'on pouvait provoquer les Français. Brian Moore avait une énorme influence dans ce domaine. Mais les Français sont devenus plus disciplinés et, très franchement, nous allons être trop concentrés sur notre jeu pour dépenser de l'énergie à les irriter sur le terrain.* »

Autre facteur qui réunit les joueurs des deux camps, Pierre Villepreux, à qui l'entraîneur Jack Rowell a naguère donné les clés du camion. « *La plupart d'entre nous avons été entraînés par Pierre*, note le capitaine. *Nous connaissons et apprécions tous ses idées. Son approche du jeu est très positive et elle convient parfaitement aux Français. A mon avis, ses idées leur permettront de jouer librement, sans inhibitions.* »

Selon De Glanville, le vestiaire anglais à Twickenham sera très calme avant le coup d'envoi. Carling motivait ses troupes avec des discours de Shakespeare : « *We few, we happy few, we band of brothers...* ».

Le style de De Glanville est différent. « *Avant le coup d'envoi, il n'y aura pas de cris, pas de vociférations. Tout le monde sera concentré sur le match et les tâches qu'il doit y accomplir. Dans les vestiaires, il n'y a pratiquement rien à dire : tous les joueurs ont suffisamment de fierté individuelle. Leur désir de participer à l'effort collectif est tellement fort que la motivation n'est plus un problème.* »

Outre le défi des Français, il reste aux hommes de De Glanville le problème du jeu. Ce jeu anglais, justement, dont les observateurs outre-Manche se demandent toujours si c'est de l'art ou du cochon. Les joueurs de la Rose ont certes marqué des essais contre l'Irlande et l'Ecosse, mais uniquement en fin du match, après une heure de bons vieux pilonnages, de percussions à tout-va.

Faudrait-il dire aux spectateurs de Twickenham qu'ils peuvent déboucher le porto, manger tranquillement leur stilton et profiter du pique-nique dans le parking au moins jusqu'à la mi-temps du match ? « *Nous ne faisons pas exprès*, rétorque De Glanville sans sourciller. *Notre objectif est de marquer des points et des essais dès que possible. Lors des deux premiers matches, notre finition nous a trahis ou nous avons été contrés. Nous avions des occasions en début de match, mais nous n'avons pas su les prendre. Alors, ceux qui resteront trop longtemps au pique-nique, samedi, le feront à leurs risques et périls.* »

Ian Borthwick

A quarante ans, Ray Sugar Leonard veut arrêter le temps en remontant sur le ring

ATLANTA
correspondance

L'homme qui montera sur le ring du Convention Center d'Atlantic City, samedi 1er mars 1997, un peu avant minuit, n'est pas de ces boxeurs dont le nom se laisse facilement effacer par le temps et l'oubli. Ray Sugar Leonard a été le plus beau spécimen de boxeur des années 80, champion du monde dans cinq catégories de poids différentes, vainqueur de Roberto Duran, Thomas Hearns et Marvin Hagler. Avec 39 combats, dont 36 victoires, il a été le premier sportif de l'histoire à avoir gagné plus de 100 millions de dollars.

Une légende, donc. Un mythe. Une figure de l'histoire du ring. Pourtant, ce sont des regards anxieux et sûrement perplexes qui suivront ses premiers pas, samedi soir, entre les douze cordes avant le coup de gong de son combat contre un autre « ancien », le Portoricain Hector « Macho » Camacho, 34 ans. Pourquoi quitter une enviable posture de personnage historique et risquer de ternir son image de champion dans des parodies de combat comme celles que livre l'ancien champion des poids lourds George Foreman ?

Ray Sugar Leonard avoue – ou accuse ? – aujourd'hui quarante ans. Il n'a plus boxé depuis six ans et sa douloureuse défaite, le 9 février 1991, face à Terry Norris. Sa fortune est faite et son premier fils, Ray Jr, lui a donné une première petite-fille en 1995. Il n'a nul besoin de publicité, répète-t-il comme un refrain depuis l'annonce, en octobre dernier, de son retour sur le ring. Et ses six couronnes mondiales ont satisfait son ego pour le restant de sa riche existence.

Pourquoi donc ce grand-père défie-t-il la raison en remontant sur un ring où il ne peut rien attendre de bon ? Le besoin d'exercice ? La crise de la quarantaine ? Non, rien de tout cela, expliquait-il mardi 25 février en retirant ses gants, le souffle encore court, après une séance d'entraînement dans un hôtel d'Atlantic City. « *J'ai eu envie de reprendre mon bon vieux boulot. C'est la réponse la plus simple que je puisse vous faire. J'en avais envie depuis quatre ou cinq ans. Et j'ai réalisé, au début de l'automne dernier, qu'il me fallait le faire maintenant. Après, ce serait trop tard. Je ne veux pas que les gens qui viendraient alors me voir boxer soient obligés d'expliquer à leurs enfants qui je suis et ce que je représente.* »

« NOUS SOMMES DES GENS À PART »

Ray Sugar Leonard veut encore boxer, point. Une envie, un besoin, qu'il ne peut justifier autrement que par sa seule nature de boxeur. « *Nous sommes des gens à part*, raconte-t-il d'une voix étrangement douce. *Nous, les boxeurs, sommes toujours persuadés que le temps ne peut nous faire ralentir. J'ai quarante ans, mais ma confiance est intacte. J'ai préparé ce retour comme je l'avais fait rarement pour un autre combat. Je me suis isolé en Arizona, dans un camp d'entraînement, sans distractions pendant plusieurs mois. Et je suis désormais dans la meilleure forme de ma carrière. Je suis calme. Je suis prêt.* »

Ce discours de revenant sûr et volontaire, Ray Sugar Leonard en connaît chaque mot, chaque intonation, pour l'avoir dejà si souvent prononcé. A quarante ans, il n'en est pas à sa première crise de préretraité. En 1976, il avait déjà surpris son monde en annonçant fièrement, à sa descente du podium des Jeux de Montréal, qu'après l'or olympique son rêve était accompli et sa carrière achevée. « *Je veux aller à l'université* », avait expliqué Leonard. Six mois plus tard, il montait sur le ring pour disputer, et gagner, son premier combat professionnel. En 1982, une grave blessure à l'oeil gauche – décollement de la rétine – le poussait une nouvelle fois vers la sortie. Deux ans et une opération chirurgicale plus tard, il repassait une nouvelle fois les gants, assommait son premier adversaire, l'Américain Kevin Howard, et jurait que sa retraite serait, cette fois, douce et définitive. Puis changeait d'avis, comme toujours.

En 1987, il sera incapable de résister à l'envie de croiser la route et les poings du terrible Marvin Hagler, qui régnait alors sur la catégorie des poids moyens. Il aurait pu alors en rester là et quitter la boxe sur ce dernier combat, le plus beau. La victoire que les juges lui avaient donnée sera inscrite pour longtemps dans la mémoire de la boxe. Il fallut donc que Terry Norris lui inflige, en 1991, une défaite que le bon sens aurait pu lui épargner pour qu'il se décide à annoncer sa retraite. Une sortie qui semblait, elle, définitive jusqu'à l'annonce de ce combat avec Hector « Macho » Camacho. Avec, tout de même, une bourse de 5 millions de dollars (27 millions de frans) à la clé.

« *Ce retour ne sera pas celui d'un seul combat*, expliquait Ray Sugar Leonard en début de semaine. *Je me sens capable de boxer encore deux ou trois ans.* » Il veut arrêter le temps. Il a sans doute tort. A quarante ans, ce grand-père comblé par la vie, Californien tranquille et paisible joueur de golf, n'en a sûrement plus la force. Et il n'en a certainement pas besoin pour laisser de lui, pour toujours, l'image d'un champion unique et légendaire.

Alain Mercier

Bertrand de Broc fait naufrage juste avant de boucler le Vendée Globe

IL LUI RESTAIT moins de 300 milles (environ 570 km) à parcourir avant de boucler son tour du monde. Mais, comme pour son premier Vendée Globe, interrompu il y a quatre ans en Nouvelle-Zélande après soixante-deux jours de course pour un problème de quille, suivi d'une grosse fâcherie avec ses partenaires, Bertrand de Broc ne verra pas la foule le fêter sur les quais des Sables-d'Olonne.

Jeudi 27 février, en fin de matinée, le skipper de *Votre-Nom-Autour-du-Monde-Pommes-Rhône-Alpes* venait de passer la latitude de Bordeaux. Il pouvait presque sentir les odeurs de la terre après cent seize jours de navigation sur trois océans. Tout allait bien à bord : *« J'ai 35 nœuds de vent de travers et la mer est forte. J'ai vraiment hâte d'arriver ! »*, disait-il dans ce qu'il pensait être l'ultime vacation radio avec le PC course. Il annonçait son arrivée pour vendredi après-midi.

Le bateau filait à bonne vitesse sous trinquette, deux ris dans la grand-voile. Et puis tout d'un coup, un craquement plus fort que les autres a secoué la coque qui tapait dans les vagues. *« J'ai immédiatement pensé que la stratification qui avait été faite pendant l'escale à Ushuaïa pour renforcer les structures était en train de céder. »* Bertrand de Broc se précipite au fond du bateau, regarde la quille qui bouge beaucoup, mais les réparations semblent tenir.

Quelques instants plus tard, deux nouveaux craquements résonnent dans l'habitacle alors que le navigateur remplit les ballasts pour stabiliser le bateau. Il a tout juste le temps d'enfiler sa combinaison de survie avant que le voilier ne chavire. La quille vient de céder. Il déclenche immédiatement ses deux balises de détresse. Après quatre mois de mer et de course dans des conditions éprouvantes, le marin de trente-cinq ans a des réflexes un peu émoussés. Il veut sortir son radeau de survie, qui se gonfle malencontreusement à l'intérieur du bateau.

RÉCONFORTÉ PAR LES MARINS

Il cherche ensuite à monter sur la coque en s'aidant d'une sangle passée autour du safran. La manœuvre échoue à plusieurs reprises. Il lui faut quinze tentatives, les poumons gorgés d'eau salée, pour sortir et réussir à se hisser sur le plastique glissant. Choqué, grelottant, le marin de Quimper commence à s'inquiéter. Il a peur de la nuit et d'une collision avec un de ces bateaux qui sillonnent le golfe de Gascogne. Mais un cargo s'approche de lui, et l'équipage le rassure par des messages au porte-voix.

Et à 14 h 15, le vrombrissement d'un hélicoptère vient le rassurer. L'appareil vient de décoller du pont arrière de la *Durance*, un pétrolier ravitailleur de la marine nationale qui se trouvait à moins de 60 milles de là lorsque le CROSS-Etel a transmis aux navires sur zone ses appels de détresse. Bertrand de Broc est hélitreuillé, réconforté par les marins. Une balise a été installée dans la coque retournée par les plongeurs de la marine nationale. Pour signaler la présence de l'épave, et pour tenter de la récupérer dans les prochains jours.

Bertrand de Broc ne figurait plus au classement du Vendée Globe depuis le 22 janvier. Il avait dû effectuer une escale technique à Ushuaïa, en Argentine, pour refaire le plein de gazole et pour vérifier les structures de la coque de son bateau, qui donnait déjà des signes de faiblesse. Avant son abandon, Bertrand de Broc était classé à la troisième place d'une course qu'il avait menée avec sagesse. Comme pour être digne de la confiance que lui avait faite des milliers de souscripteurs qui avaient versé 250 francs pour l'aider à partir en échange de leur nom collé sur la coque jaune du vieux ketch. L'ancien *Fleury-Michon* avait connu les mêmes problèmes, en 1992 : Philippe Poupon avait dû rentrer au port trois jours après le départ du deuxième Vendée Globe. Pour réparer une quille qui menaçait déjà de se détacher.

Christophe de Chenay

Alexandra Ledermann ne parvient pas à « monnayer » sa médaille d'Atlanta

La cavalière aborde le Grand Prix de Paris avec optimisme

Le Palais omnisports de Paris-Bercy accueille, jusqu'au dimanche 2 mars, le Grand Prix de saut d'obstacles. Actuellement cinquième du classement provisoire de la Coupe du monde de la spécialité, Alexandra Ledermann devrait bénéficier de l'absence du Néerlandais Piet Rymakers, actuel leader du classement, pour s'imposer.

ALEXANDRA LEDERMANN a grandi. Son visage s'est affirmé, son caractère, fort, n'en avait pas besoin. En une journée d'août, aux Jeux olympiques d'Atlanta, elle a clos la moisson française de médailles en gagnant le bronze du concours de saut d'obstacles. Elle avait vingt-sept ans et Rochet M, treize ans. Les images de sa conquête furent attendrissantes, la jeune femme se jetant au cou de son cheval et, juchée sur le podium, embrassant le propriétaire, son compagnon de victoire. Beaucoup de Français l'ont ainsi rencontrée. Pourtant, Alexandra ne venait pas du néant.

Elle s'était révélée au public en avril 1992. La France votait, elle galopait au Grand Prix de Paris, à Bercy. Elle avait vingt-deux ans et la confiance que suggère la jeunesse. Sa jument s'appelait Punition. Elle était fière, tenace et n'aimait pas les canards, assurait Alexandra dans un sourire. Punition provenait de l'élevage familial à Huest, en Normandie. La curiosité prenait vite le pas et beaucoup lui posait la sempiternelle question sur l'éventuelle difficulté à être femme dans un monde d'hommes.

En septembre 1995, sélectionnée dans l'équipe de France, elle récolte, avec elle, et Rochet M, la médaille de bronze par équipe des championnats d'Europe. Onze mois plus tard, elle sauve les sports équestres français en accrochant la seule médaille de la délégation. Toujours, elle s'est imposée dans des Grands Prix ou bien est rentrée parmi les meilleurs. Elle arrive au Grand Prix de Bercy, qui se dispute dimanche 2 mars, en cinquième cavalier du classement provisoire de la Coupe du monde de saut d'obstacle.

Pourtant, la jeune fille a des soucis. La méconnaissance, voire la méfiance, de son milieu à son égard et, à l'inverse, les sollicitations des médias. *« Sur le moment, j'ai été plutôt tranquille,* dit-elle. *Mais depuis septembre 1996, plus ça va, plus il y en a. Mon image correspond à pas mal de supports. Je suis jeune, femme et je gagne. »* Vendredi 28 février, elle donnait une conférence de presse afin de limiter les innombrables demandes d'entretiens. *« On me l'a conseillé à Bordeaux il y a deux semaines. J'avais passé quelques jours vraiment difficiles. »*

MÉTHODES ARTISANALES

La fédération lui a reproché son manque de disponibilité. *« Je jure que je ne peux pas être à deux cocktails à la fois »*, rétorque-t-elle. Non qu'elle soit vaniteuse, mais Alexandra a du mal à s'entraîner correctement. *« Tout cela me fait mener une double vie quand ma vie d'avant ne diminue pas : je dois monter mes chevaux sans cesse pour travailler avec eux. Je ne suis plus tranquille que lorsque le concours commence, ou bien lorsque je participe à une épreuve à l'étranger. »*

C'est que, contrairement à ses pairs français ou européens de son niveau qui disposent d'écuries plus riches, Alexandra Ledermann poursuit sa route de façon « artisanale ». Outre Rochet M, son « piquet » de chevaux est relativement faible. Elle ne possède pas encore un autre cheval de Grand Prix et travaille deux chevaux de concours : Aferco et Adadgio du Hill.

Trois chevaux quand les meilleurs « tournent » avec une petite dizaine de montures et possèdent deux ou trois chevaux de Grand Prix. Elle remercie sans cesse son père, éleveur, qui l'a mise sur un poney et s'occupe aujourd'hui de l'élevage et du gros du travail pour l'avenir.

Malgré sa médaille de bronze, Alexandra Ledermann n'a pas eu de nouvelles propositions de montures. Elle n'a pas trouvé non plus de nouveaux financiers pour l'aider à continuer à courir. La ville d'Evreux reste son plus gros partenaire, à laquelle s'ajoutent un groupe d'assurances et des fournisseurs spécialisés dans le milieu équestre.

A Bercy, cinq ans après, elle est considérée comme une favorite. Avec elle, les trois cavaliers allemands qui furent parmi les quatre champions olympiques de saut d'obstacles par équipe à Atlanta, et surtout Lugder Beerbaum, tenant du titre à Paris. Mais cette concurrence n'entame pas la confiance d'Alexandra. *« Je suis assez imperméable au stress de la compétition. J'aime gagner et j'aime cette vie, mais sans les honneurs. »*

Bénédicte Mathieu

★ Etape de la Coupe du monde de saut d'obstacles et de dressage, le Jumping international de Paris réunit jusqu'au dimanche 2 mars les meilleurs cavaliers du monde sur la piste du Palais omnisports de Paris à Bercy. Vendredi 28 février, samedi 1er et dimanche 2 mars les épreuves auront lieu l'après-midi ou le soir et seront suivies de parades musicales, la finale du Grand Prix étant prévue à partir de 14 h 30.

La skieuse Elena Välbe tente de faire oublier l'image du dopage

Les championnats du monde doivent rester une fête

TRONDHEIM (Norvège)
de notre envoyée spéciale

Juste avant le départ du relais 4 x 5 km, jeudi 27 février, la Russe Elena Välbe a prononcé un bref discours à l'attention du public du stade de ski de fond de Granasen. En hâte, entourée de quelques officiels, la jeune femme, qui pensait déjà à la course, a présenté des « *excuses au public et au roi de Norvège* ». Quelques mots en allemand pour se désolidariser de Liubov Egorova, sa coéquipière, dont on avait appris la veille qu'elle venait de subir un contrôle antidopage positif au Bromantan (*Le Monde* du 28 février).

« Nous avons été choqués, a déclaré Elena Välbe au nom de son équipe, *et nous vous demandons de ne pas nous associer à Liubov Egorova. Elle a agi seule, sans avertir personne. Ces championnats sont une fête, elle doit continuer. »* S'il ne l'a pas crue sincère, le public norvégien s'est bien gardé de le lui manifester. La tricherie de Liubov Egorova est un incident que les puristes du ski de fond auraient préféré ne jamais découvrir. Elena Välbe, la championne à l'oeil bleu, a su faire jouer la corde sensible de la compassion.

La manœuvre n'était peut-être pas désintéressée. En tête de la Coupe du monde, Elena Välbe, déjà vainqueur du 15 km libre, du 5 km classique grâce à la disqualification d'Egorova, et du 10 km poursuite, comptait conquérir quelques instants plus tard son quatrième titre mondial en prenant le dernier relais du 4 x 5 km. Il était donc impensable de compromettre la crédibilité d'une équipe favorite en observant sur l'affaire Egorova un silence qu'on eût pu interpréter comme complice.

Après l'arrivée victorieuse dont elle rêvait, drapeau russe brandi en étendard, Elena a juré qu'elle était intervenue de sa propre initiative. Mais l'affolement auquel elle semblait en proie au moment de sa déclaration, et l'installation d'un micro à cet effet sentait la mise en scène officielle.

D'un commun accord, l'équipe russe a mis Liubov Egorova et sa légende au ban. Oubliés, disparus, ses six titres olympiques et ses deux médailles d'or mondiales. *« Nous avons dit tout ce que nous pensions à ce sujet,* a lancé Elena Välbe lors de la conférence de presse aux curieux. *Nous avons gagné, nous sommes de nouveau heureuses. »* C'est dit, l'équipe russe n'a pas de place pour les brebis galeuses, ni pour les nostalgiques du système soviétique. On se souvient vaguement que le Bromantan était distribué aux cosmonautes et généreusement inclus dans les rations alimentaires des soldats. Mais on nie l'éventualité d'une utilisation délibérée des sportifs pour améliorer leurs performances.

JUSQU'À NAGANO

Jeune femme résolument tournée vers l'Ouest – elle est proche de la skieuse italienne Stefania Belmondo, qui la talonne dans toutes les compétitions –, Elena Välbe passe pour avoir son franc-parler. Elle ne refuse pas une lampée de vodka mais semble s'irriter d'en voir d'autres, comme la peu diserte Liubov Egorova, toujours empêtrés dans les oripeaux d'un ancien régime qui a admis, depuis sa chute, la pratique du dopage institutionnalisé. Ses réponses évasives lorsqu'on aborde la préparation des coureurs russes à ses débuts internationaux en 1989 indiquent qu'elle ne veut plus penser au passé. Elle n'en a pas le temps. Mère célibataire, Elena a dû confier son enfant à sa mère le temps des épreuves. Son adolescence, elle l'a passée à rêver de quitter sa ville natale de la région du détroit de Bering où la misère faisait la loi. De là, les jours de beau temps, elle devinait l'Alaska, le côté où elle aurait voulu naître.

Aujourd'hui, elle vit à Moscou, où elle a fait construire une maison grâce aux 8 000 dollars qu'elle empoche par course gagnée. Depuis 1989, elle n'a jamais terminé plus mal qu'à la troisième place de la Coupe du monde, et son palmarès comporte six médailles aux Jeux olympiques et seize en championnats du monde. En avril, Elena Välbe fêtera ses vingt-neuf ans, avant d'attaquer sa dernière saison. *« Parce qu'il est temps»*, dit-elle sobrement. Elle compte célébrer sa sortie à l'issue des Jeux olympiques de Nagano, au Japon, en remportant enfin une médaille d'or individuelle.

Patricia Jolly

Podiums

● **Relais 4 × 5 km dames**
La Russie a remporté le titre mondial du relais 4 × 5 km féminin alternant deux parties en style classique et deux parties en style libre, jeudi 27 février. L'équipe composée d'Olga Danilova, Larissa Lazutina, Nina Gavriliuk et de l'actuelle leader de la Coupe du monde, Elena Välbe, a devancé la Norvège et la Finlande. Les Russes ont dû se passer des services de Lioubov Egorova, qui a subi un contrôle antidopage positif à l'issue de sa victoire sur 5 km classique. Elena Välbe, qui s'est déjà adjugé 4 titres dans ces championnats (15 km libre, 5 km classique – après le déclassement d'Egorova –, 10 km poursuite et relais), pourrait faire un parcours sans fautes si elle s'impose dans le 30 km classique samedi. Les Françaises Sophie Villeneuve, Annick Pierrel, Anne-Laure Condevaux et Karine Philippot se sont classées 7es.

● **Saut par équipes**
Le titre de champion du monde de saut par équipes disputé sur grand tremplin (K 120) est revenu à la Finlande, devant le Japon et l'Allemagne. *La France s'est classée 7e.*

Carole Montillet termine troisième de la descente de Hakuba

LA FRANÇAISE CAROLE MONTILLET a pris, vendredi 28 février, la troisième place de la descente de Coupe du monde de Hakuba, au Japon, un des sites des prochains Jeux olympiques d'hiver de Nagano. L'épreuve a été remportée par la Russe Warwara Zelenskaïa, qui acquiert ainsi son deuxième succès en un mois. La championne du monde, l'Américaine Hilary Lindh, est arrivée en deuxième position. La Suissesse Heidi Zurbriggen, sixième vendredi à Hakuba, reste en tête du classement général de la Coupe du monde de descente.

■ **GOLF : José Maria Olazabal** a repris, jeudi 27 février, la compétition à l'occasion du Desert Classic, tournoi organisé à Dubaï et comptant pour le circuit européen. L'Espagnol était tenu écarté depuis dix-huit mois des parcours par une douleur persistante dans le pied. – *(AP) (AP)*

■ **FOOTBALL : Xavier Gravelaine** a été suspendu pour deux matches par la commission de discipline de la Ligue nationale de football (LNF), jeudi 27 février. L'attaquant marseillais avait frappé le Bordelais Jean-Pierre Papin, lors d'un match de championnat, samedi 22 février. Par ailleurs, le stade Félix-Bollaert, à Lens, a été suspendu pour un match ferme et un match avec sursis après qu'un juge de touche eut été blessé par un jet de projectile, le 13 février.

■ **TENNIS : Yannick Noah** étrenne à Tokyo ses galons de capitaine de l'équipe de France féminine de tennis (Mary Pierce, Nathalie Tauziat, Anne-Gaëlle Sidot, Alexandra Fusai), à l'occassion du premier tour de la Fed Cup, contre le Japon, samedi 1er et dimanche 2 mars.

La production de riz devra augmenter de 70 % pour satisfaire la demande mondiale en 2020

L'Amérique du Sud pourrait devenir le grenier d'une planète qui comptera 8,5 milliards d'habitants

Le riz est l'aliment de base de plus de la moitié de l'humanité. En 1995, sa production a dépassé, pour la première fois, celle du blé. L'augmentation des rendements a été surtout obtenue grâce à la riziculture irriguée, qui assure 75 % des tonnages. Pour faire face aux besoins alimentaires de demain, les agronomes songent à faire davantage appel à la riziculture pluviale et à la riziculture inondée, encore peu développées.

DEPUIS sa « domestication », dont témoignent des traces vieilles de 6 000 ans découvertes à Non Nok Tha (Thaïlande) sur des tessons de poterie, le riz a pris une importance considérable dans notre alimentation. Cultivé essentiellement en Asie, qui en est le premier consommateur, c'est l'aliment de base *de plus de la moitié* de la population mondiale. En 1995, sa production a dépassé celle du blé, avec 550 millions de tonnes de riz non décortiqué (paddy), ce qui correspond à 330 millions de tonnes de riz blanchi.

Ces chiffres sont en partie le *fruit de la* « révolution verte », lancée dans les années 60. Les actions engagées ont alors permis d'augmenter les rendements de la riziculture irriguée (75 % de la production mondiale de riz) *grâce* à la mise en culture de variétés productives, à une meilleure gestion des ressources en eau et à l'utilisation massive d'engrais et de pesticides. Mais ces progrès ne peuvent être indéfinis. La question se pose donc de savoir comment on pourra subvenir aux besoins d'une population mondiale qui, en 2020, tournera, selon les démographes, autour de 8,5 milliards d'individus, et de savoir aussi quelle sera la *part du riz dans l'alimentation.*

Dans une étude récente intitulée « Vision 2020 », l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI), situé aux Philippines, estime *que la production rizicole devrait* augmenter de 70 % pour faire face à ces nouveaux besoins. Certes, il est toujours possible de gagner quelques points en augmentant les rendements de la riziculture irriguée. Mais les agronomes songent plutôt à exploiter, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, les potentialités de deux autres modes de culture du riz : la riziculture pluviale (18 % des surfaces) et la riziculture inondée (32 %).

PETIT MAIS MUSCLÉ

Pour augmenter encore les capacités de la riziculture irriguée, l'IRRI a conçu Super-riz, un plant capable d'un rendement de 15 tonnes à l'hectare, soit une augmentation de 50 % du potentiel de rendement des variétés issues de la « révolution verte ». De petite taille, peu fourni en tiges, doté d'épis plus longs, il fait preuve de quelques faiblesses face aux assauts des insectes et des parasites, même s'il affiche une grande résistance au froid et à la chaleur, à l'humidité et à la sécheresse. Toutefois, *« cette nouvelle variété, destinée à être semée et non plus repiquée, afin de diminuer les coûts de main-d'œuvre, n'est pas encore disponible, et nécessitera plusieurs années de recherche »*, confesse Christian Poisson, responsable du programme riz au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) de Montpellier (Hérault).

Le temps presse donc pour développer les autres types de culture du riz. D'abord la riziculture pluviale, déjà dominante en Afrique et en Amérique du Sud. Certains spécialistes n'hésitent pas à dire que l'Amérique du Sud, riche de 230 millions d'hectares de terres et de savanes à mettre en culture, pourrait devenir le futur grenier à riz de la planète. A condition cependant de diminuer les risques liés à l'eau, et d'en faire une culture productive.

Dans ce but, les chercheurs tentent d'adapter cette plante à une pluviosité aléatoire. Leurs efforts portent donc sur la *« sélection de variétés tolérantes à la sécheresse »* et sur la mise au point de *« techniques culturales qui favorisent le développement des racines en profondeur »*, souligne Christian Poisson dans les « Comptes rendus de l'Académie d'agriculture » (1996/82 n°7). En cas de succès, les rendements pourraient atteindre 4 tonnes à l'hectare.

La riziculture en zone inondée est également porteuse de grandes promesses. Ce type de culture aquatique, où la maîtrise de l'eau est moins bien assurée que pour l'irrigation, couvre en Asie la même surface que la riziculture irriguée. *« La Thaïlande, premier exportateur mondial de riz, et en particulier de riz parfumé, produit plus des trois quarts de son riz en zone inondée. Et certains experts estiment que c'est la forme de riziculture qui aura la plus forte croissance au cours des prochaines décennies, compte tenu de sa rentabilité économique »*, ajoute Christian Poisson.

Mais, pour réussir, les problèmes liés à une alimentation en eau aléatoire devront être maîtrisés, sans que les coûts de production soient augmentés, ce qui suppose l'aménagement de systèmes hydrauliques peu coûteux et la mise au point de variétés de riz adaptées. Ce qui est en cours de réalisation en Afrique de l'Ouest et *en Asie.*

UNE INCONNUE : LA CHINE

Sauf catastrophe imprévue, la riziculture aura peut-être les moyens de faire face aux besoins alimentaires de demain. A condition de mettre également en œuvre *une révolution « doublement verte »*, qui concernera, cette fois, tous les types de riziculture. Cette *« nouvelle révolution agricole »* devra atteindre les objectifs de la précédente, mais avec un souci *« de plus grande durabilité, et des rendements qui ne nuisent pas à l'environnement »*, explique Christian Poisson.

Une inconnue subsiste néanmoins : la Chine. Peuplé de 1,2 milliard d'habitants (près de 22 % de la population mondiale), cet immense pays ne dispose que de 9 % des terres cultivables. Sera-t-il capable d'assurer son autosuffisance alimentaire le siècle prochain ? Actuellement, il produit 30 % des tonnages mondiaux de riz et assure ses besoins. Mais, *« si la Chine devient déficitaire*, explique Hélène Benz, agro-économiste au Cirad, *personne ne pourra répondre à sa demande, car le marché du riz est très étroit. Les surplus ne représentent que de 3 % à 5 % du riz produit dans le monde »*.

Christiane Galus

Les agronomes prônent une révolution verte durable

LA PLANÈTE – toute la planète – mangera-t-elle un jour à sa faim ? Après trente annnées d'aide au développement, la question se pose toujours. Selon l'Organisation des Nations *unies pour l'alimentation* et *l'agriculture* (FAO), 800 millions de personnes, dont 170 millions d'enfants en bas âge, souffrent encore de sous-nutrition. Et, en 2025, alors que la population mondiale aura vraisemblablement dépassé huit milliards d'individus, dont sept dans les pays en développement, les déficits en céréales de ces nations pourraient atteindre *400 millions* de tonnes. *Le* paradoxe est que la production agricole croît plus vite que la population, à l'échelle du globe.

Pourtant, la « révolution verte », engagée *dans les années 60 par les gouvernements* occidentaux pour lutter contre les menaces de famine en Asie, avait fait naître de vifs espoirs. Grâce à des travaux d'irrigation, à l'introduction de variétés de riz et de blé plus productives et à l'utilisation massive d'engrais et de produits phytosanitaires, *« des pays asiatiques sont devenus autosuffisants »*, observe le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le *développement (Cirad). Mais, si l'Asie du Sud et* celle du Sud-Est ont globalement profité de ces succès, la croissance n'a que très peu touché l'Afrique et l'Amérique latine.

COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

Depuis quelques années, relèvent les scientifiques, *« le rendement de la production céréalière plafonne dans plusieurs Etats d'Asie »*. Ces contre-performances s'expliquent, pour partie, par une moindre utilisation des engrais consécutive à leur renchérissement. Mais les experts l'imputent aussi à un salage des sols et à une remontée des nappes dans les zones d'irrigation intensive.

Plus globalement, ils constatent que *« la révolution verte a engendré des coûts environnementaux nouveaux »*. Plus grave peut-être, la monoculture du blé et du riz, avec un nombre restreint de variétés, a conduit à *« une perte de diversité biologique »*, c'est-à-dire à la disparition de variétés peut-être moins performantes, mais dont la conservation aurait offert une meilleure sécurité alimentaire.

Un nouveau modèle prévaut désormais : celui d'une révolution *« doublement verte »* associant gains de productivité, respect des écosystèmes locaux et maintien du potentiel de diversité génétique. Ce concept, formulé par le Groupement consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), a *été largement mis en avant, lors du récent* sommet mondial de l'alimentation qui a eu lieu à Rome (*Le Monde* du 16 novembre 1996). Tout reste cependant à faire, souligne Pierre Castella, l'un des responsables des études en prospective et politiques agricoles du Cipra, qui insiste sur la nécessité *« d'une volonté politique pour faire participer les agriculteurs pauvres à la croissance économique »*.

P. L. H.

Les crédits ruraux, un espoir en pointillés

Adapté aux besoins des villages, destiné à une clientèle pauvre, ce mode de financement a fait ses preuves dans plusieurs pays

POUR FAVORISER des projets agricoles dans les régions les plus démunies, il ne suffit pas de se préoccuper de la terre, des semences ou du bétail. Il faut aussi, et surtout, que les populations locales aient les moyens de s'y consacrer. C'est tout l'objectif des systèmes décentralisés, ou crédits ruraux : des structures légères de financement adaptées aux besoins de chaque village, qui s'adressent à une clientèle pauvre n'ayant pas accès aux systèmes banquaires classiques.

La formule, testée depuis la fin des années 70 par la Grammen Bank au Bangladesh, y a largement fait ses preuves. Peut-il en être de même en Afrique, dans un contexte social, culturel et économique très différent de celui de *l'Asie ? Il semblerait que oui. Ainsi* que l'ont rapporté les participants du forum « Agricultures du monde », organisé par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), à l'occasion du Salon de l'agriculture, plusieurs projets de crédit rural, timidement amorcés en Afrique de l'Ouest depuis une dizaine d'années, commencent à donner des résultats. Mieux : certains ont élargi leur cible d'action à l'échelle régionale, voire nationale.

« SERVICE DE PROXIMITÉ »

« Les expériences de crédit rural réussies comportent toutes la même philosophie de départ : fonder un service de proximité avec les clients, et leur proposer un fonds de crédit adapté au plus juste à leurs préoccupations », précise Cécile Lapenu, du Cirad. Né à la fin des années 80 dans le Yatenga (région nord du Burkina-Faso), un « projet promotion petit crédit rural » (PPPCR) est ainsi parvenu, année après année, à relancer l'économie rurale dans cette région du Sahel ravagée *par la grande sécheresse de 1984.* Son principe : un prêt de 5 000 à 50 000 francs CFA (50 à 500 francs français) par personne, après examen minutieux de son intérêt social et de sa viabilité.

Accordés en priorité aux femmes (la population la plus désœuvrée *à cause la crise*), remboursés à 98 %, les crédits ont ensuite été étendus à quatre provinces différentes du Burkina-Faso, où leur nombre atteint aujourd'hui 30 000. Une réussite qui impose aux quatre partenaires du projet – la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), la Caisse française de développement (CFD), l'association privée Sahel-Action et le Cirad – un travail de gestion et de suivi de plus en plus lourd, ainsi que la mise en place d'un cadre juridique adéquat. Raoul Sanon, directeur de ce PPPCR, précise s'orienter vers la *« création d'un établissement financier de droit burkinabè »*, une société à capitaux dont la CNCA serait le principal actionnaire.

TAUX DE REMBOURSEMENT : 99 %

Autre expérience concluante : celle de la coopérative d'épargne *et de crédit Kafo Jiginé lancée* il y a dix ans à peine dans le sud du Mali. Mis en place dans la zone d'intervention de la Compagnie malienne de développement des textiles, ce réseau coopératif pourrait concerner, à terme, plus de deux millions de personnes. Réparties sur 4 800 villages et 176 000 exploitations agricoles, celles-ci vivent essentiellement du coton, culture de rente dominante associée à des cultures vivrières. Désormais entièrement gérée par les Maliens, Kafo Jiginé est constituée de 45 000 sociétaires et de 71 sociétés coopératives. Ses fonds propres dépassent 400 millions de francs CFA, les taux de crédits vont de 2 % à 4 %, et le pourcentage de remboursement est de l'ordre de 99 %.

Au-delà de l'intérêt qu'il présente au niveau régional, le système du crédit rural aura-t-il un avenir plus large ? Pourra-t-il relayer les banques de développement, dont les faillites se sont multipliées il y a une quinzaine d'années ? *« Les très bons taux de remboursement qui sont obtenus ont en tout cas prouvé que financer des populations pauvres n'était pas plus risqué que financer des populations riches »*, constate Betty Wamphler, économiste-agronome au Cirad. Pour nombre de ces systèmes financiers, la véritable épreuve provient en fait de leur *réussite*, qui impose tôt ou tard à leurs organisateurs d'élargir et de donner un cadre institutionnel à leur porte-feuille de crédit. Ce qui suppose non seulement de maîtriser les coûts et d'augmenter les ressources, mais aussi *« d'estimer les risques, d'être continuellement adaptable à de nouvelles filières et de nouveaux marchés tout en maintenant le principe d'un service de proximité »*.

L'enjeu est à la hauteur du défi : 80 % à 90 % des populations rurales africaines n'ont actuellement accès à aucun système de financement.

Catherine Vincent

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97035

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II										■		
III					■							
IV						■			■			
V			■				■					
VI											■	
VII		■				■			■			
VIII			■							■		
IX					■							
X												

HORIZONTALEMENT

I. Un accord fait sur le dos de l'autre. – II. Personne n'a de mandibules dans sa famille. La moitié du rôle. – III. Par ici la mauvaise soupe. Ne se retrouve pas seul dans l'aventure, tout du moins moralement. – IV. Parlé dans l'Antiquité. Sur une plaque batave. Circule en Bulgarie. – V. Très grande distance. Collectionneur d'images et de sons. Prend les mesures nécessaires. – VI. Allumé, chaque fois qu'il reçoit. – VII. Sans aucune floriture. Eclat de rire. Dans les légumes. – VIII. Renforce l'accord. Portent plume. Bon ou mal, il faut l'accepter. – IX. Nous vient d'Ecosse. Donne le temps à Athènes. – X. La multiplication est le résultat de la division.

VERTICALEMENT

1. Peuvent être assimilées à des mères porteuses. – 2. Est bonne en culture générale. Pour tirer des traits. – 3. Une tache enfantine. Croquant s'il est petit. Supposition. – 4. Comme des femmes qui tournent dans l'espace. – 5. Chez l'athée mais aussi chez Thérèse. Se pointe au bout du doigt. – 6. Souvent avec les autres. D'un auxiliaire. Légèrement éméché. – 7. C'est un signe. Doit être allongé pour être agréable. – 8. Touchera à la pureté et à l'intégrité. – 9. Réfractaire à toutes les expériences. Conjonction. Titre anglais. – 10. Ce n'est pas toujours faire le bon choix. Note. – 11. Mis en valeur. Etablit les règles du jeu échangiste international. – 12. Se lance dans la grande aventure.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97034

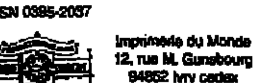
HORIZONTALEMENT

I. Vaporisateur. – II. Epite. Amorti. – III. Gitane. Embue. – IV. Evasion. Buts. – V. Ton. Flopée. – VI. Arcole. Aussi. – VII. Rée. Asr. En. – VIII. Is. Pulls. ONG. – IX. Enrubanné. – X. Nécessiteuse.

VERTICALEMENT

1. Végétarien. – 2. Apivores. – 3. Pitance. Ec. – 4. Otas. Pne. – 5. Renifleurs. – 6. Eole. Lus. – 7. Sa. Nô. Albi. – 8. Ame. Passât. – 9. Tombeur. Né. – 10. Erbues. ONU. – 11. Utut (tutu). Sénés. – 12. Riesling.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30

PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

Gabin, Ventura et les autres

AVEC SIX TIMBRES sur Lino Ventura, Bernard Blier, Jean Gabin, Louis de Funès, Simone Signoret et Romy Schneider, La Poste tentera, en 1998, de renouveler le succès de la série « De la scène à l'écran » de 1994. Ces six timbres constituent le temps fort de la première partie du programme philatélique de 1998.

Un timbre sur Michel Debré (1912-1996), qui succède à Robert (timbre en 1982) et à Olivier (en 1993), permettra aux Debré de prendre bonne place parmi les dynasties célèbres de la philatélie (Curie, Poincaré, Charcot, etc.). Tandis que l'on peut noter dans ce programme, qui compte une quarantaine d'unités, l'absence de toute référence aux écrivains Chateaubriand (décédé en 1848), ou Joseph Kessel (né en 1898).

● **Timbres à surtaxe.** Journée du timbre : le type *Blanc* ; personnages célèbres : les six acteurs cités ci-dessus ; Croix-Rouge (sur le thème des fêtes de fin d'année).

● **Timbres sans surtaxe.** Série artistique : Eugène Delacroix, Pablo Picasso. Europa : la Fête de la musique. Série nature de France : les chevaux (quatre timbres). Série touristique : le Gois de Noirmoutier, la baie de Somme. Commémoratifs divers : millénaire de l'abbaye de Moutier-d'Ahun, 900e anniversaire de la fondation de l'abbaye de Cîteaux, centenaire du Salon de l'automobile, 40e anniversaire de la Ve République, Coupe du monde de football (trois timbres), la Réunion, Henri Collet (1885-1951), abbé Franz Stock (1904-1948), Michel Debré (1912-1996), congrès de la Fédération française des associations philatéliques à Dunkerque, émission commune France-Chine.

● **Timbres semi-permanents.** Dix timbres.

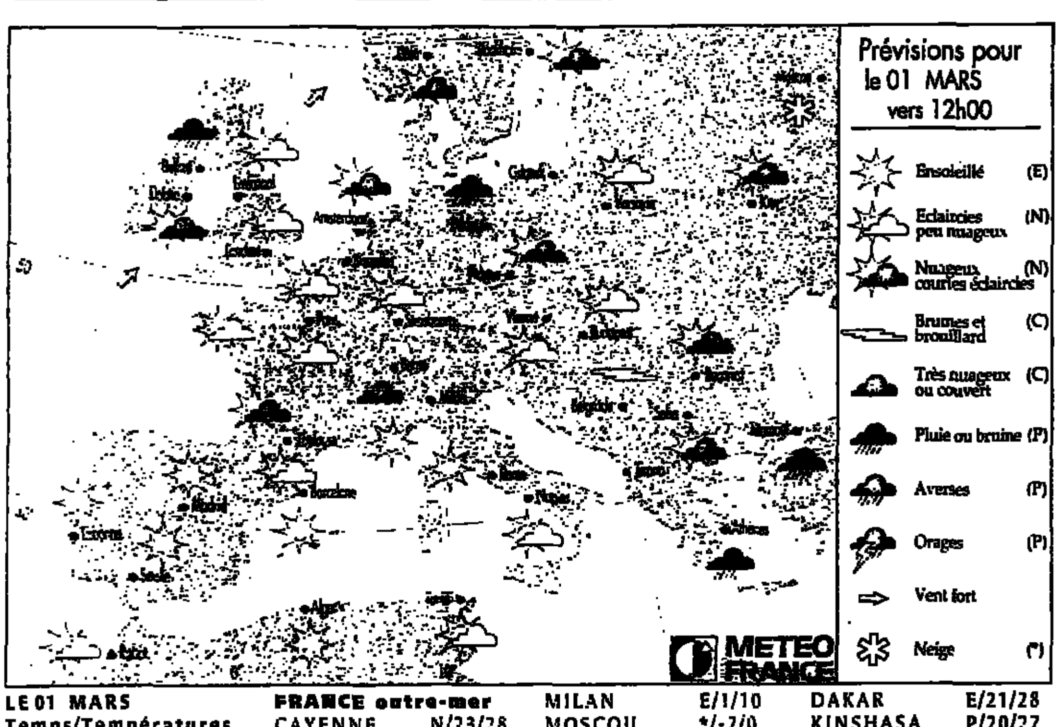
Enfin, 1997 s'enrichit de timbres hors programme sur le maréchal Leclerc, le général de Gaulle (30e anniversaire de sa visite *au Québec*), le domaine de Sceaux, la fête des corsaires basques et d'un « poste aérienne ».

P. J.

EN FILIGRANE

■ **Ventes.** Vente sur offres Bertrand Sinais (Paris, tél. : 01-48-78-29-80) clôturée le 7 mars. Au catalogue, plus de 10 000 lots, dont la collection d'Yves Souchard sur la *Marianne* de Gandon (plus de 200 lots) comprenant les émissions consulaires de Jérusalem (1948) ; une forte rubrique d'entiers postaux ; une intéressante rubrique polaire composée, notamment, de deux « Résidence de France » de 1912 (départ 8 000 F chacune) et d'un timbre d'Argentine oblitéré à Ushuaia en 1904, signé de Charcot (2 500 F) ; une carte postale neuve *Arc-en-Ciel* « liaison France-Amérique du Sud » signée par Mermoz et Couzinet (2 000 F).

■ **Saint Valentin.** « Je t'aime », « Tu me manques », etc. Pour la saint Valentin, la poste néerlandaise a émis une série de dix timbres à 80 c recouverts d'une pellicule argentée à gratter dévoilant des messages tendres, ainsi qu'un timbre à gratter parfumé à la rose.



LE 01 MARS		**FRANCE outre-mer**		MILAN	E/1/10	DAKAR	E/21/28
Temps/Températures		CAYENNE	N/23/28	MOSCOU	*/-2/0	KINSHASA	P/20/27
minima/maxima		FORT-DE-FR.	E/24/25	MUNICH	N/-1/4	LE CAIRE	N/7/23
		NOUMEA	P/26/27	NAPLES	N/3/11	MARRAKECH	N/10/20
FRANCE		PAPEETE	P/26/27	OSLO	N/-2/1	NAIROBI	E/16/28
métropolitaine		POINTE-A-PIT.	E/24/25	PALMA DE M.	N/13/14	PRETORIA	N/17/24
AJACCIO	E/5/16	ST-DENIS-REU.	E/25/27	PRAGUE	N/-2/5	RABAT	N/10/20
BIARRITZ	N/7/19			ROME	E/2/12	TUNIS	N/10/13
BORDEAUX	N/5/18	**EUROPE**		SEVILLE	E/5/19		
BOURGES	E/4/15	AMSTERDAM	N/6/8	SOFIA	N/-5/4	**ASIE-OCEANIE**	
BREST	E/5/13	ATHENES	P/9/11	ST-PETERS.	*/-3/1	BANGKOK	E/21/32
CAEN	E/5/11	BARCELONE	E/7/14	STOCKHOLM	N/3/5	BOMBAY	E/19/30
CHERBOURG	E/4/12	BELFAST	P/6/11	TENERIFE	E/16/19	DJAKARTA	P/26/28
CLERMONT-F	N/4/17	BELGRADE	C/-6/7	VARSOVIE	N/0/5	DUBAI	E/11/22
DIJON	E/2/14	BERLIN	P/3/8	VENISE	E/-1/10	HANOI	P/16/22
GRENOBLE	N/1/15	BERNE	C/0/4	VIENNE	E/-4/10	HONGKONG	E/17/26
LILLE	E/7/13	BRUXELLES	E/6/9			JERUSALEM	N/9/18
LIMOGES	N/4/15	BUCAREST	N/-6/5	**AMERIQUE**		NEW DELHI	E/11/29
LYON	N/4/15	BUDAPEST	E/-6/6	BRASILIA	P/20/24	PEKIN	E/-11/-5
MARSEILLE	E/5/17	COPENHAGUE	P/5/6	BUENOS AIRES	E/17/25	SEOUL	E/-5/2
NANCY	E/7/13	DUBLIN	N/6/11	CARACAS	C/21/24	SINGAPOUR	N/25/29
NANTES	N/4/16	FRANCFORT	P/1/8	CHICAGO	P/2/9	SYDNEY	E/17/27
NICE	E/7/16	GENEVE	C/-1/7	LIMA	N/14/21	TOKYO	N/7/14
PARIS	E/6/15	HELSINKI	*/1/2	LOS ANGELES	E/6/14		
PAU	E/2/18	ISTANBUL	P/3/5	MEXICO	E/9/25		
PERPIGNAN	E/3/18	KIEV	N/-7/5	MONTREAL	P/-5/2		
RENNES	E/4/15	LISBONNE	E/8/19	SAN FRANC.	E/8/13		
ST-ETIENNE	N/4/16	LIVERPOOL	N/6/11	SANTIAGO	E/7/28		
STRASBOURG	E/6/11	LONDRES	E/3/10				
TOULOUSE	E/5/17	LUXEMBOURG	E/2/8	**AFRIQUE**			
TOURS	E/4/15	MADRID	E/5/15	ALGER	E/8/15		

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Soleil dominant et températures douces

UN ANTICYCLONE centré de la Méditerranée à la France atténue le passage d'une faible perturbation atlantique. Elle ne donnera que quelques pluies faibles sur le Nord-Est le matin, et des passages nuageux vers le sud du pays.

Bretagne, pays de Loire, basse Normandie. – La journée s'annonce assez bien ensoleillée, malgré les nuages plus nombreux sur le sud de la Bretagne l'après-midi. Le vent de sud-ouest soufflera assez fort sur les côtes de la Manche. La température maximale avoisinera 12 à 14 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, haute Normandie, Ardennes. – Après les nuages de la nuit, le soleil restera prédominant toute la journée. Le vent de sud-ouest sera modéré. Il fera 13 à 15 degrés au meilleur moment de la journée.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le temps sera couvert le matin, avec quelques pluies faibles éparses. L'après-midi, le soleil reviendra et le temps sera peu nuageux. Il fera doux pour la saison, avec 11 à 14 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes, il y aura quelques gouttes le matin, avec beaucoup de nuages. L'après-midi, le soleil fera de belles apparitions par le nord de la région. Ailleurs, les passages de nuages élevés seront plus nombreux l'après-midi, avec une impression restant agréable. Il fera 15 à 18 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les nuages seront nombreux le matin, puis l'après-midi les éclaircies reviendront par le nord, avec une impression assez agréable. Le thermomètre marquera 14 à 17 degrés l'après-midi.

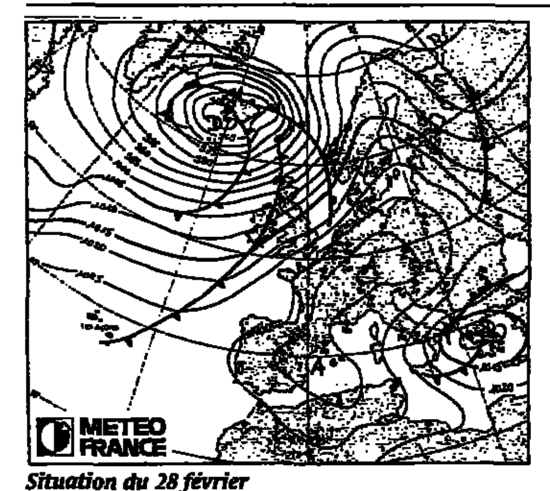
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur la Corse, le soleil brillera largement toute la journée. Sur le reste des régions méditerranéennes, la matinée sera bien ensoleillée, puis l'après-midi, le ciel sera voilé par des nuages élevés, avec encore une impression de beau temps. Les températures maixmales seront printanières avec 17 à 21 degrés.

LE CARNET DU VOYAGEUR

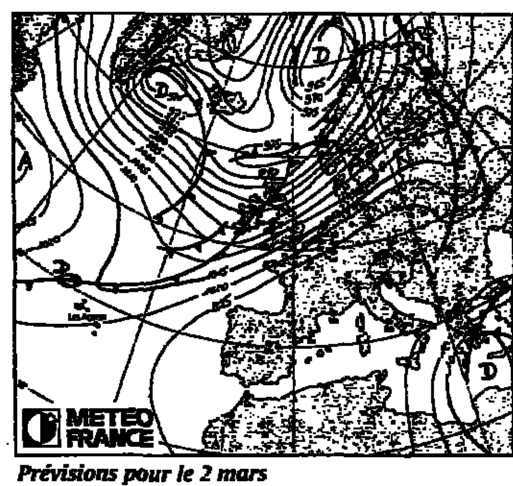
■ **FRANCE.** La fin des congés scolaires de février sera marquée par un samedi 1er mars *classé « rouge » par Bison futé* dans les Alpes en raison des retours de la zone A (académies de Caen, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Rennes et Toulouse). Les difficultés de circulation devraient être encore renforcées par les départs en week-end. La Prévention routière invite à ne pas *« circuler samedi de 9 à 12 heures aux abords des stations de sports d'hiver en région Rhône-Alpes et de 10 à 15 heures pour les stations des Pyrénées »*.

■ **GRÈCE.** Le syndicat des employés du ministère grec de la culture a décidé, jeudi 27 février, de suspendre la grève qui, depuis plus de deux semaines, avait entraîné la fermeture de l'Acropole et des deux principaux musées de Salonique.

■ **ALLEMAGNE.** Lufthansa sera la première compagnie aérienne européenne à proposer, au départ de l'Allemagne, des liaisons sans escale vers Kazan et Perm, en Russie, les lundis et vendredis, à partir du 31 mars.



Situation du 28 février



Prévisions pour le 2 mars

TECHNOLOGIES

Le disque optique succède à la cassette analogique

Dans la bataille de l'enregistrement du son numérique, le MiniDisc remporte une victoire

VICTOIRE du MiniDisc par K.-O. Telle semble bien être l'issue de l'affrontement entre la cassette numérique (DCC) de Philips et le MiniDisc (MD) de Sony. L'enjeu *est de taille. Il s'agit de maîtriser* la technologie d'enregistrement numérique du son destinée au grand public. Après la révolution du CD, lancé en 1982, qui a progressivement remplacé le disque noir en vinyle, il reste à trouver une solution pour offrir la même qualité sonore lors de l'enregistrement. Deux stratégies s'affrontent alors.

La première choisit d'appliquer la technologie numérique à la bande magnétique. Malgré l'échec de la cassette DAT, *digital audio tape*, soutenue par Sony auprès du grand public, Philips lance la DCC en 1991. Sa stratégie concilie passé et avenir. Les lecteurs DCC sont, en effet, compatibles avec les cassettes audio analogiques. Le même appareil lit ces dernières, ainsi que les nouvelles DCC qu'il peut, en outre, enregistrer avec la qualité numérique. Philips, inventeur de la cassette audio en 1963, semble *avoir découvert la voie médiane* parfaite.

SOUPLESSE ET COMPACITÉ

En 1993, Sony opte pour une voie radicalement différente en commercialisant le MiniDisc. Il s'agit d'un disque optique de faible encombrement (64 millimètres de diamètre) fonctionnant sur deux modes. Les MD préenregistrés utilisent la même gravure que celle des CD, tandis que les disques vierges sont enregistrables grâce à la technologie magnéto-optique. Les avantages majeurs sur la DCC résident dans la souplesse d'utilisation et la compacité.

Le disque optique, lu par un rayon laser, permet d'accéder instantanément à n'importe laquelle de ses plages, alors que la DCC impose les mêmes délais de rembobinage que la cassette analogique. Et la petite taille du disque conduit à des lecteurs/enregistreurs portables nettement plus miniaturisés que leurs homologues en DCC. Par contre, le MD rend brutalement obsolète les cassettes analogiques. Il provoque le même phénomène que le CD lorsqu'il a réduit au silence des discothèques en vinyle parfois très fournies.

Lors des premières années, les nouveaux standards se sont neutralisés. Promus par les deux *géants mondiaux de l'électronique* grand public, ils ont mis le consommateur dans l'impossibilité de choisir sans prendre un risque d'autant plus considérable que les prix de vente restaient très élevés. En 1996, un baladeur DCC coûtait environ 2 000 francs, tandis que le lecteur/enregistreur de MD dépassait les 3 000 francs.

LE CHANT DU CYGNE

« Nos entretiens avec des consommateurs ont montré que l'incertitude sur la pérennité du format constitue le principal obstacle à l'achat d'un MD », explique Thierry David, responsable du marketing audio chez Sony France. Sony et Philips paient donc le prix de leur désunion. Cette situation rappelle les débuts difficiles de la cassette vidéo lorsque Betamax, V 2000 et VHS se déchiraient. Sony et Philips avaient alors dû renoncer à leurs formats pourtant considérés, à l'époque, comme supérieurs au VHS.

Aujourd'hui, c'est Philips qui fait les frais de la bataille pour le son numérique. Déjà, l'une de ses *marques, Marantz, s'est ralliée* au MD, qu'elle commercialise au Japon. Outre la perplexité des consommateurs devant les deux solutions offertes, Philips s'est heurté à une difficulté technique. Les têtes d'enregistrement DCC sont si complexes que les techniciens d'Eindhoven ne sont pas parvenus à en maîtriser suffisamment la fabrication pour faire baisser leur coût de production de façon significative. Le baladeur enregisteur DCC est ainsi resté aux alentours de 2 000 francs. Plus encombrant et plus lourd, il n'offre pas une alternative séduisante aux modèles à cassette analogique, et ne parvient pas à s'imposer.

Aussi, fin 1996, Philips « casse » discrètement les prix qui tombent en dessous de 1 000 francs. Ce que certains consomateurs peuvent prendre comme le signal de départ d'une diffusion de masse n'est autre qu'un chant du cygne... Aujourd'hui, Philips France a bien du mal à définir sa stratégie DCC. L'échec commercial est admis du bout des lèvres et le produit est *considéré comme « en sommeil »*... Il reste à espérer que le fabricant continuera à distribuer des cassettes DCC vierges pour ne pas léser outre mesure ceux qui lui ont fait confiance en concédant un important sacrifice financier.

CONVAINCRE LE PUBLIC

Dans l'état actuel des développements technologiques, la victoire du MD est donc consommée. Débarrassé de la concurrence de la DCC, il va néanmoins devoir convaincre le public de s'équiper d'un appareil qui n'est pas compatible avec le format-roi du numérique, le CD. Mais Sony peut s'appuyer sur un marché japonais toujours aussi friand d'innovations. Trois millions d'appareils de lecture et d'enregistrement, ainsi que 30 millions de MD vierges ont été vendus au Japon en 1996. Thierry David estime qu'aux Etats-*Unis et en Europe, les ventes ont* respectivement atteint 300 000 et 500 000 unités.

La France représenterait environ 15 % de ce dernier chiffre (75 000 exemplaires). Pour cette année, les prévisions de Sony tablent sur la vente de 6 millions d'unités au Japon. En Europe, les chiffres tripleraient tandis qu'ils quadrupleraient en France.

1997 marquerait donc le début du véritable démarrage du MD. Pour réussir ce décollage, Sony dispose d'une gamme complète d'appareils, depuis le baladeur jusqu'à la chaîne hi-fi en passant par les autoradios. Les prix varient de 1 500 francs, pour le baladeur lecteur MZ-E20, à 12 000 francs, pour la platine de salon « ES » MDS-JA50ES. Mais c'est certainement le baladeur lecteur-enregistreur MZ-R30 à moins de 2 000 francs qui devrait attirer le plus grand nombre d'acheteurs. A ce prix, l'enregistrement numérique du son commence à être séduisant. Mais à 1 000 francs, il serait irrésistible.

Michel Alberganti

Un difficile passage de témoin

Le remplacement de la cassette magnétique analogique enregistrable, inventée par Philips dans les années 60, résiste aux assauts répétés de la technologie numérique. En attendant le CD enregistrable et effaçable, plusieurs solutions ont été commercialisées :

● **La DAT (Digital Audio Tape)** échoue dans les années 80. Cette cassette numérique promue par Sony est incompatible avec les cassettes analogiques. Elle reste aujourd'hui confinée dans les applications professionnelles.

● **La DCC (Digital Compact Cassette)** lancée par Philips au début des années 90 tente de concilier les mondes analogique et numérique. Les lecteurs/enregistreurs de DCC *peuvent lirent les cassettes* numériques. Mais le prix trop élevé de ces appareils les empêche de se démocratiser. De plus, la DCC ne dispose pas de l'accès rapide à son contenu, une fonction à laquelle le disque compact (CD) a habitué le grand public.

● **Le MD (MiniDisc) de Sony** prend le contre-pied de la DCC. Il adapte la technologie du CD à l'enregistrement et à la portabilité. Plus petit qu'un lecteur de CD, il permet de concevoir des appareils plus compacts que ceux les lecteurs/enregistreurs de DCC. En revanche, le MD est incompatible avec tous les formats existants. Aujourd'hui, Sony, entre autres fabricants, propose une gamme d'appareils MD :
– baladeur lecteur (1 500 F) ;
– baladeur lecteur avec batterie (2 500 F) ;
– baladeur lecteur et radio ou lecteur-enregistreur (3 000 F) ;
– *autoradio (environ 3 000 F)* ;
– platines de salon (4 000 F et 12 000 F) ;
– les disques MD coûte de 50 F (60 minutes) à 60 F (74 minutes).

SPORTS D'HIVER

Les hauteurs de neige dans les stations

VOICI les hauteurs d'enneigement au jeudi 27 février. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires et stations françaises de sports d'hiver, qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur au 08-36-68-64-04, par Minitel 3615 EN MONTAGNE ou 3615 CORUS, Internet : http://www.skifrance.fr.

Les chiffres indiquent en centimètres la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

DAUPHINE-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 112-260 ; Alpe-du-Grand-Serre : 20-80 ; Auris-en-Oisans : 35-270 ; Autrans : 20-50 ; Chamrousse : 50-70 ; Le Collet-d'Allevard : 10-110 ; Les Deux-Alpes : 70-280 ; Lans-en-Vercors : 10-30 ; Méaudre : 5-30 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 0-70 ; Les Sept-Laux : 30-120 ; Villars-de-Lans : 10-50.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 60-185 ; Les Carroz-d'Arraches : 43-230 ; Chamonix : 50-270 ; Châtel : 55-180 ; La Clusaz : 45-260 ; Combloux : 25-160 ; Les Contamines-Montjoie : 60-200 ; Flaine : 65-210 ; Les Gets : *50-150 ; Le Grand-Bornand : 25-*190 ; Les Houches : 20-120 ; Megève : 20-175 ; Morillon : 00-210 ; Morzine-Avoriaz : 20-185 ; Praz-de-Lys - Sommand : 75-135 ; Praz-sur-Arly : 45-140 ; Saint-Gervais : 75-130 ; Samoëns : 20-210 ; Thollon-les-Memises : n. c.

SAVOIE

Les Aillons : 5-103 ; Les Arcs : 103-268 ; Arèches-Beaufort : 20-190 ; Aussois : 40-100 ; Bessans : 100-116 ; Bonneval-sur-Arc : 115-240 ; Le Corbier : 70-200 ; Courchevel : 36-195 ; Crest-Voland - Cohennoz : 50-100 ; Flumet : 60-150 ; Les Karellis : 85-175 ; Les Menuires : 70-175 ; Méribel : 55-195 ; La Norma : 50-220 ; *Notre-Dame-de-Bellecombe : 50-*150 ; La Plagne : 150-280 ; La Rosière 1850 : 120-240 ; Saint-François-Longchamp : 15-170 ; Saint-Martin-de-Belleville : 35-165 ; Les Saisies : 130-200 ; La Tania : 45-186 ; Tignes : 175-220 ; La Toussuire : 60-100 ; Val-Cenis : 40-160 ; *Val-Fréjus : 20-180 ; Val-d'Isère :* 155-260 ; Valloire : 45-160 ; Valmeinier : 45-160 ; Valmorel : 60-180 ; Val-Thorens : 120-220.

ALPES-DU-SUD

Auron : 80-200 ; Beuil-les-Launes : n. c. ; Isola 2000 : 140-245 ; Montgenèvre : 130-240 ; Orcières-Merlette : 65-320 ; Les Orres : 100-250 ; Pra-Loup : 65-245 ; Puy-Saint-Vincent : 80-280 ; Risoul 1850 : 65-190 ; Le Sauze - Super-Sauze : 50-210 ; Serre-Chevalier : 70-250 ; Super-Dévoluy : 50-270 ; Valberg : n. c. ; Val d'Allos/Le Seignus : 100-200 ; Val d'Allos/La Foux : 150-360 ; Vars : 65-190.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 00-60 ; Cauterets-Lys : 40-100 ; Font-Romeu : 40-90 ; Gourette : 5-130 ; Luz-Ardiden : 20-90 ; La Mongie : 30-*100 ; Peyragudes : 40-140 ; Piau-*Engaly : 55-180 ; Saint-Lary-Soulan : 5-110 ; Luchon-Superbagnères : 25-110.

AUVERGNE

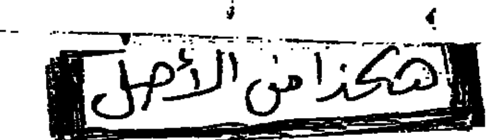
Le Mont-Dore : 0-15 ; Besse/Super-Besse : 5-20 ; Super-Lioran : 10-40.

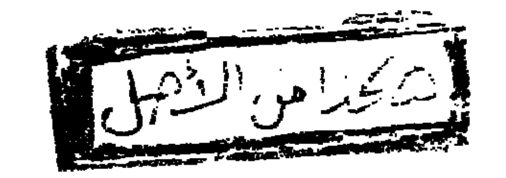
JURA

Métablef : 0-42 ; Mijoux - Lélex - La Faucille : 15-40 ; Les Rousses : 5-40.

VOSGES

Le Bonhomme : 10-20 ; La *Bresse-Hohneck : 15-20 ; Gérard*mer : 10-25 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 0-5 ; Ventron : n. c.





THÉÂTRE Le metteur en scène André Engel présente à la Maison de la culture de Bobigny (Seine-Saint-Denis) *La Force de l'habitude*, de Thomas Bernhard. L'écrivain autrichien, mort en février 1989, a suscité beaucoup de passion et de scandales parce qu'il dénonçait la bêtise et les compromissions nazies de son pays. Cette pièce est servie par l'acteur Serge Merlin, dans le rôle d'un directeur de cirque, et le décorateur et costumier Nicky Rieti. ● NOUVEAU directeur du Centre dramatique national des Alpes, André Engel est âgé de cinquante ans. Il a signé de nombreux spectacles marquants et iconoclastes, qui se donnaient souvent hors des théâtres. ● NATHALIE SCHMIDT présente au même moment dans la petite salle de Bobigny une curieuse comédie musicale, récital tragi-comique servi par des acteurs-danseurs-chanteurs français et américains.

André Engel revisite l'œuvre au noir de Thomas Bernhard

Le metteur en scène, nouveau directeur du Centre dramatique national des Alpes, présente à la Maison de la culture de Bobigny « La Force de l'habitude », une pièce de l'irascible écrivain autrichien, qu'il aborde par le biais de la tendresse

LA FORCE DE L'HABITUDE, de Thomas Bernhard. Traduction de Bernard Pautrat. Mise en scène : André Engel. Avec Serge Merlin, Juliette Croizat, Hubertus Biermann, Rémy Carpentier et Pascal Bongard.
MC 93 BOBIGNY, 1, boulevard Lénine, 93000 Bobigny. Mº Bobigny Pablo-Picasso. Tél. : 01-41-60-72-72. Du mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 15 h 30. 60 F à 140 F. Durée : 1 h 50. Jusqu'au 28 mars. Tournée : 2 au 5 avril, à Annecy ; du 8 au 12 avril, à Chambéry. Le texte de la pièce est édité à l'Arche dans une traduction de Claude Porcell.

En 1991, André Engel abordait pour la première fois Thomas Bernhard, en mettant en scène *Le Réformateur* avec Serge Merlin dans le rôle-titre et un décor de Nicky Rieti. Six ans plus tard, Engel revient à Bernhard dont il monte *La Force de l'habitude*, toujours avec Serge Merlin, qui joue le rôle principal, et Nicky Rieti qui signe le décor et les costumes. Cette persévérance est payée de retour. On ne change pas une équipe qui gagne. On la parfait. C'est le cas avec cette nouvelle mise en scène – la meilleure à ce jour en France d'une pièce de Thomas Bernhard, qui a été souvent monté, et encore plus souvent massacré.

La postérité sera sûrement plus aimable à l'écrivain autrichien que sa vie ne l'a été. Jusqu'à sa mort, le 19 février 1989, la création de ses pièces a souvent suscité l'énervement quand ce ne fut pas la passion. En Autriche, le point culminant a été atteint avec *Heldenplatz – La Place des héros* – qui a été à l'origine d'un scandale national comme il ne peut en advenir qu'à Vienne, où le théâtre fait partie de la vie sociale aussi viscéralement que les cafés ou les cimetières. Dans *Heldenplatz*, Thomas Bernhard s'en prenait à son pays, lâche, provincial, miné par les relents nazis. Ces attaques n'avaient rien de nouveau – elles traversent l'œuvre de l'écrivain. Mais elles furent enflées par des rumeurs qui circulèrent avant la création de la pièce, au Burgtheater en 1988, provoquant l'ire des hommes politiques, le déchaînement de la presse. Cette fureur alla jusqu'au point que Thomas Bernhard, un jour qu'il marchait dans Vienne, fut agressé par un passant qui lui dit qu'on devrait le tuer.

Cette joyeuse ambiance a grevé la perception du théâtre de Bernhard, dont la réputation de pourfendeur de l'Autriche – et de l'humanité – a souvent pris le pas sur la simple lecture de ses pièces. Certes, celui que l'on appelait « *l'ermite d'Ohlsdorf* » (village où il vivait dans une ferme fortifiée) a répandu des flots de haine dans ses écrits. Mais cette haine s'inscrit dans une tradition littéraire autrichienne, qui court de Grillparzer à Handke, en passant par Musil, et se nourrit d'une relation passionnelle d'amour et de haine au pays natal.

SYNDROME

La France a connu une vague « bernhardienne », sur les scènes, en 1988-1990. Au cours de ces deux saisons, une dizaine de pièces ou récits furent portés au théâtre – dont *Le Faiseur de théâtre, Simplement compliqué, Le Naufragé, Minetti*. La plupart des mises en scène, signées pourtant d'hommes de théâtre divers, ont souffert du même syndrome : une fébrilité exacerbée. On voyait des comédiens jouer leurs rôles – quels qu'ils fussent – en ne cessant de s'activer (s'habiller, se déshabiller, planter des clous...), comme s'il fallait absolument en passer par une frénésie de l'action. Cette manie a répandu les clichés les plus indécrottables sur Bernhard – désespéré, compulsif, haineux, méprisant la terre entière. La force d'André Engel est de rompre avec cet aveuglement. C'est du côté de la tendresse, infime et infinie, que rôde sa mise en scène de Bobigny.


BRIGITTE ENGUERAND
Juliette Croizat et Serge Merlin.

D'abord, il y a le décor, qui n'en est pas un. On voit, posé sur un gravier noir qui caresse le premier rang des spectateurs, un chapiteau blanc à l'enseigne de Cirque Caribaldi. Plus loin, une petite caravane, avec, devant, un aquarium et un fauteuil délabré. Une palissade délimite le terrain, une guirlande d'ampoules court jusque dans la salle. André Engel, qui tient au rapport deux tiers/un tiers entre public et plateau, a fait retirer les premiers rangs de fauteuils. Du coup, l'espace est immense, où Nicky Rieti peut déployer ses œuvres. Cet homme n'est pas un décorateur, mais un visionnaire. Lui qui aime les paysages de marais pour le vide de leur étendue, explore comme personne l'espace des théâtres. Il l'agrandit et – par on ne sait quel magie – donne le sentiment que la scène disparaît. C'est vrai à Gennevilliers, où Nicky Rieti a imaginé pour *Zakat*, de Babel, une maison odessite de pure fantaisie. Pour *La Force de l'habitude*, il suggère un endroit vaste comme un monde enfermé.

Caribaldi (Serge Merlin) dirige le cirque qui porte son nom. Un petit cirque familial, avec un jongleur, un dompteur, un clown et une danseuse Une débâcle itinérante. Le clown est arriéré, le dompteur alcoolique, le jongleur veut partir, la danseuse rit sans savoir pourquoi. C'est une enfant, la petite-fille de Caribaldi, lequel dirige son monde avec une poigne de tyran et une jambe de bois.

LA MUSIQUE EN PREMIER

Tout ce qui l'intéresse, c'est de répéter le quintette de Schubert *La Truite*. Voilà vingt-deux ans qu'il s'y attelle, jour après jour. « *Une thérapie* », dit-il. Son médecin lui a conseillé cette pratique, apte à maintenir la concentration. Chacun, au cirque, participe à l'exercice. Sans fin – il n'y en a pas de possible, parce que l'art est un sommet impossible à atteindre, surtout celui du quintette de Schubert *La Truite*, dit Thomas Bernhard.

Voilà. Il n'y aura rien d'autre, dans *La Force de l'habitude*, que ce ressassement de Caribaldi. Et en même temps, il y a tout. La musique en premier, sans quoi Bernhard n'aurait pas existé. Dans *L'Origine* – premier livre de sa série autobiographique –, il a raconté comment, à l'internat de Salzbourg, il répétait le violon dans la salle puante des chaussures, la seule que la direction nazie de l'établissement lui ait octroyée. Plus tard, il a renoncé à la musique après avoir entendu Glenn Gould – trop grand pour que d'autres le suivent.

L'oreille est indispensable à qui veut lire Thomas Bernhard. La musicalité dicte le rythme des mots, l'agencement de la pensée, les variations thématiques. Les détracteurs de l'écrivain lui reprochent de dire toujours la même chose. Ses fanatiques l'aiment justement pour cette raison : parce que, chez lui, le ressassement est comme la colère : polémique, inusable. Une partition. Ainsi avance *La Force de l'habitude*. Musicalement, dangereusement. Sur le fil du recours sans fin aux mots, qui trahissent toute vérité au moment où ils l'énoncent. Mais ici, Bernhard dévoile peut-être plus qu'ailleurs dans son théâtre ce qui l'habitait et l'a tué : la force de l'art, seul capable d'apaiser la douleur, fût-ce dans la haine. En ce sens, le cirque Caribaldi représente le cirque d'un monde dont André Engel se fait l'ordonnateur sensible. Dans l'espace de Nicky Rieti, il signe une mise en scène délestée de maniérisme et d'agitation. Son regard écoute les comédiens – un quintette de solitaires intempestifs : Pascal Bongard, tombé d'on ne sait quelle planète pour jouer le clown ; Juliette Croizat, petite fille aux révérences bleues ; Rémy Carpentier, dompteur déglingué en collants roses ; Hubertus Biermann, jongleur bilingue ; et Serge Merlin, immense acteur par qui Artaud nous parle depuis son ciel, certains soirs de grâce. Et alors le monde est grand comme le théâtre.

Brigitte Salino

Un laboratoire d'exception

André Engel et Nathalie Schmidt, les metteurs en scène réunis aujourd'hui à la Maison de la culture de Bobigny, sont deux parmi les très nombreux artistes qui fréquentent assidûment ce qu'il faut bien tenir pour une des toutes premières scènes françaises. On ne compte plus les compagnonnages du directeur, Ariel Goldenberg, avec ce que le spectacle vivant compte de servants d'exception : les Français Jourdheuil, Peyret, Langhoff, Pitoiset, Patte, Lavaudant, Desarthe, Martinelli, les Américains Wilson et Sellars, le Russe Lev Dodine, l'Anglaise Deborah Warner, ainsi que Klaus Michael Grüber, le plus français des Allemands. La Maison de la culture est dotée de 30 millions de francs de subvention, elle emploie quarante permanents et dispose de deux salles qui permettent toutes les audaces de mise en scène.

Les chemins de la révolution

LES CHEVEUX sont bruns, la barbe naissante, grise : André Engel vieillit avec ses boucles, sa bague au doigt et un kalachnikov dans l'âme. Au tournant de Mai 68, il enseignait la philosophie. Il a vite compris que les choses ne changeraient pas parce qu'il était soudain possible de mettre les tables en rond. Il a quitté le lycée, direction les Cévennes. Eté 1969. Là, sur le tournage des *Camisards*, de René Allio, il rencontre Gérard Desarthe, Jean-Pierre Vincent et d'autres.

Ils veulent une révolution mondiale. Tout faire sauter. Beaucoup usent de mots. André Engel, lui, débarque avec Hegel et quelques carabines. Puis il rejoint Vincent au Théâtre national de Strasbourg. Là, il se lance dans la mise en scène. Fait sauter le cadre. Sort du plateau. Investit un haras pour *Baal*, un hôtel pour *Kafka théâtre complet*, une colline pour *Prométhée-Porte-Feu*, où il donne rendez-vous aux spectateurs le matin à 5 heures. Les pompiers viennent aussi. L'aventure strasbourgeoise prend fin avec la nommination de Vincent à la tête de la Comédie-Française, en 1983. André Engel s'en va, en solitaire. Il rentre dans les théâtres, mais les détourne. Pour *Penthésilée*, il noie la grande salle de Chaillot dans la brume glacée d'une banquise. Pour *Le Misanthrope*, il maquille Bobigny en un manège à chevaux. Pour *Venise sauvée*, il fait clapoter l'eau d'une lagune nocturne. Quand il peut, il récidive, sort des salles. Alors il investit le Bataclan (*Lulu*), ou emmène les spectateurs en train depuis la gare du Nord jusqu'à une friche de La Plaine-Saint-Denis (*Dell'Inferno*) – un moment terrassant.

COMBATIVITÉ RÉACTIVÉE

André Engel ne réussit pas à tous les coups. Normal : la grâce et la perte obsèdent son théâtre. Aujourd'hui, il dit s'être assagi. « *Je suis beaucoup plus à l'écoute des comédiens, qui ne sont plus seulement les serviteurs d'une machine-vedette de la représentation.* » A l'âge de cinquante ans, il opère sa révolution. Sans armes – il ne les a plus – mais avec une combativité réactivée : depuis six mois, il est directeur du Centre dramatique national de Savoie, implanté à Chambéry et à Annecy. Une première dans son histoire. Il l'aborde lucidement : « *J'ai pris ce poste parce que je n'étais plus libre. Les conditions économiques pèsent trop sur la création. Maintenant, je vais avoir de l'argent.* » Dix fois plus : la compagnie d'Engel recevait 950 000 francs ; le CDN est doté de 9 millions de francs.

« *On m'avait déjà proposé des institutions*, explique-t-il. *J'avais refusé. Je ne me vois pas comme un directeur. Je suis un metteur en scène, donc, au mieux, un directeur artistique. Je n'ai pas assez de curiosité ou de générosité à l'égard des autres pour être un bon directeur classique. J'en ai trop vu qui se sont perdus en passant du plateau au bureau. Moi, je n'ai pas de bureau. Le CDN est une cellule de création, avec huit permanents. On va pouvoir travailler les questions artistiques. Pour l'instant, je réfléchis à ce qu'il est possible de faire. J'ai déjà prévenu que je suis un homme de l'extérieur, et que je sortirai du théâtre, pour aller en montagne ou sur les lacs.* » André Engel ne changera pas.

B. Sa.

Nathalie Schmidt, enfant de Broadway

TIME IS MONEY, comédie musicale de Nathalie Schmidt. Mise en scène de l'auteur. Avec Licinio Da Silva, Christian Girardot, Millard Hurley, Curtis Jones, Nathalie Schmidt, Jacques Bernier, Diana de Barros, Rémy Jules et Luc Toulotte.
***MC 93 BOBIGNY*, 1, bd Lénine, 93 Bobigny. Mº Bobigny Pablo-Picasso. Tél. : 01-41-60-72-72. Du mardi au samedi, à 21 heures. Jeudi, à 19 heures. Dimanche, à 16 heures. 90 F et 140 F. Jusqu'au 23 mars.**

Voilà plusieurs années que Nathalie Schmidt, formée à l'école des Amandiers, alors dirigée par Patrice Chéreau et Pierre Romans, commerce avec l'Amérique et son genre scénique de prédilection, la comédie musicale. En 1986, la jeune actrice obtenait une bourse pour rejoindre l'American Musical and Dramatic Academy à New York ; boursière du gouvernement français, elle présentait dans la même ville, en 1995, *Stupid French Songs* à La MaMa tandis qu'elle écrivait *Time is Money*.

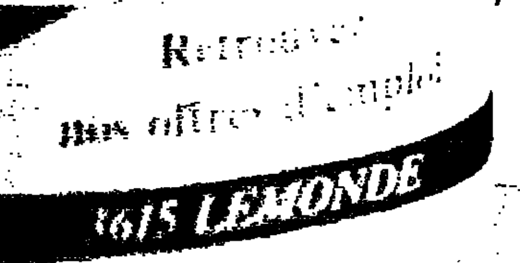
C'est le deuxième volet, présenté aujourd'hui à Bobigny, d'une série musicale – et comique – intitulée *Les Sept Proverbes* entamée avec *Après la pluie le beau temps...* Comédienne, auteur, metteur en scène, et ici chanteuse, du genre habile : Nathalie Schmidt est une femme singulière, talentueuse, d'un courage qui surprend dans un monde théâtral qui rechigne à la parité, aussi bien aux postes de direction qu'à celui de la mise en scène... On la retrouve ici serrée dans une petite robe lamée aux couleurs de son nom d'emprunt : Rose Bonbon, chanteuse de caractère folle amoureuse de son agent et amant, petit ringard du show-biz accroché à son méchant cigare, incapable de se hisser à la hauteur de ses dons.

SIÈCLES D'HUMILIATION

Time is Money est le rêve, souvent drôle, parfois acide, de Rose Bonbon, rêve de reconnaissance, rêve de Broadway, chorus line et ovation debout... La chanteuse croisera deux Afro-Américains qui chercheront à lui faire payer les siècles d'humiliation infligés au peuple noir, trois danseurs de première bourre dont une tap-danseuse à la frimousse matoise, accompagnée, toujours, d'un pianiste de troisième ordre qui arrachera pourtant d'un piano de concert des accents insoupçonnés.

Time is Money est un récital qui voyage dans les partitions Stephen Sondheim, Louis Jordan, Leonard Bernstein ou Cole Porter ; c'est une comédie, petites scènes de transition tricotées entre elles avec plus ou moins de bonheur et d'application – c'est là que le bât blesse ; c'est surtout une méditation sur le jeu, le corps, la voix, le théâtre en somme, et ses effets ratés, ses rendez-vous hasardeux, ses moments de cafard, ses instants jubilatoires aussi quand tous les moyens d'expression se conjuguent enfin à l'unisson du plaisir de la scène. Voilà une petite comédie musicale franco-américaine mal fagotée mais terriblement séduisante.

Olivier Schmitt



Régis Durand, nouveau directeur du Centre national de la photographie

« L'opposition entre les plasticiens, les reporters, les photographes du réel n'a plus de sens »

Régis Durand, le nouveau directeur du Centre national de la photographie (CNP), ouvre sa programmation avec une exposition consacrée à Hannah Collins, Britannique installée à Barcelone. S'y ajoutent, dans un espace nommé l'Atelier, deux expositions consacrées à de jeunes artistes – Claire Chevrier et Mathieu Pernot – ainsi qu'un centre d'information qui devrait se développer après le déménagement du CNP, prévu fin 1997.

« Vous succédez à Robert Delpire à la tête du Centre national de la photographie (CNP), que ce dernier a créé en 1982. Quelles sont vos intentions ?

– Robert Delpire a effectué un travail de pionnier avec des expositions et la collection « Photo Poche », une idée éditoriale de génie. Un public a été conquis, et les besoins sont aujourd'hui différents. Un lieu de diffusion tous azimuts n'est plus nécessaire et « Photo Poche » a été cédée à Nathan. Le CNP n'a pas de collections ni les moyens de financer des expositions historiques. Il appartient aux musées d'occuper ce champ. Je souhaite donc orienter le centre vers la création contemporaine, notamment en donnant la parole aux très jeunes artistes, que je regroupe dans l'Atelier. Nous allons produire des œuvres, réaliser des catalogues. Nous développons aussi un centre d'information, et le public pourra consulter gratuitement la banque de données Photo Doc de la *Documentation française* sur deux bornes télématiques. Nous publions *Le Journal*, un bulletin trimestriel de huit pages sur l'actualité du CNP et de la photographie en général.

– Vous avez aussi bouleversé l'aspect du lieu.

– Je l'ai allégé. J'ai supprimé les effets de peinture en peignant tous les murs en blanc. J'ai accentué l'éclairage. J'ai voulu un lieu simple, net. J'ai aussi modifié la ligne graphique du CNP, j'ai remplacé le logo – un œil – par notre nom pour indiquer clairement qui nous sommes, et nous inscrire dans le présent.

– Quels seront les motivations de vos choix parmi toutes les pratiques photographiques ?

– La photographie est concurrencée par les nouveaux médias, l'image numérique, la vidéo. Certains pensent que la photographie est obsolète. Il n'en est rien, même s'il faut tenir compte de cette nouvelle culture visuelle. L'opposition entre les plasticiens, les photographes du réel, les reporters n'a plus de sens. La photographie peut remarquablement parler du monde, avec des propositions multiples, à condition d'offrir une réflexion sur ce que peut l'image et sur ses formes.

» A nous d'écarter les fausses valeurs dans une production surabondante. Il y a de mauvais plasticiens comme il y a de mauvais reporters. Mes choix seront plus larges que par le passé. Pour l'ouverture du CNP, je montre le travail de Mathieu Pernot sur une communauté tsigane dans le sud de la France parce que son rapport au sujet est très juste. Je montrerai aussi le travail documentaire d'Eugene Richards, qui est exemplaire dans sa façon d'élaborer un récit.

– Quelle place allez-vous donner à la photographie dite « appliquée », la mode par exemple ?

– Le problème de la mode – ou celui de l'architecture – est de savoir comment la montrer. Il n'est pas suffisant de documenter un modèle de Gaultier pour être pertinent. Je souhaite présenter la jeune photo de mode. J'y réfléchis.

– La rupture n'est-elle pas trop violente entre vos conceptions et celles de Robert Delpire, qui a su fidéliser un public ?

– Ce n'est pas une rupture : j'infléchis, j'ouvre le CNP à des artistes qui utilisent la photographie, mais je reste dans le champ photographique. Le public est avide de découvertes, il veut voir autre chose. J'espère satisfaire cette attente. Je suis très optimiste.

– Ne craignez-vous pas de perdre en route une partie du public ?

– Je compte l'élargir, notamment à celui de l'art contemporain, qui connaît mal la photographie. Quant au public traditionnel, j'espère qu'il va me suivre et aller au-delà de ses habitudes. Hannah Collins, qui ouvre mon programme, doit intéresser tout amateur de photographie, car elle développe une vraie réflexion par rapport à l'image.

– Le CNP a perdu une partie de son public en quittant, en 1993, le Palais de Tokyo pour l'hôtel de Rothschild. Cherchez-vous à votre tour à déménager ?

– Oui. L'hôtel de Rothschild est un lieu trop éloigné des circuits de l'art et ne possède ni auditorium ni salle de conférences. Notre loyer s'élève à 2 millions de francs par an pour un budget de 9,5 millions de francs. C'est prohibitif. Le CNP doit également rejoindre les Galeries nationales de la photographie à l'hôtel de Sully. Mais ce projet est prévu à l'horizon 2000. Il est donc indispensable de trouver un lieu de transition pour équilibrer notre budget.

» Nous pensons déménager à la fin de 1997 ou au début de 1998, et rejoindre le quartier de l'art contemporain, le triangle Beaubourg, Marais, Bastille. Déménager nous permettra aussi de développer notre département culturel avec une librairie, l'organisation de conférences et de cycles d'enseignements.

– La Maison européenne de la photographie (MEP), qui dépend de la Ville de Paris, a les mêmes ambitions. Son succès vous fait-il peur ?

– Nous sommes complémentaires. La MEP possède une collection, nous, non. La MEP présente des artistes de l'après-guerre, des rétrospectives, Klein, Strand. Elle effectue un travail plus patrimonial, nous, plus contemporain. Nous monterons des opérations ensemble, notamment une saison allemande. La MEP attire un public très diversifié. Je pense qu'il y a un public pour des choses plus novatrices.

– Vous avez organisé, à Villeneuve-d'Ascq, l'exposition « Le monde après la photographie », où la photographie était mêlée à la peinture, à la vidéo, au cinéma, aux installations... De nombreux centres d'art contemporain accueillent, de temps à autre, la photographie. Diriger un lieu spécialisé n'est-il pas en contradiction avec vos convictions ?

– Je suis persuadé que la place des artistes qui utilisent la photographie est au musée, à côté des autres formes de création. Mais les musées ont encore une réticence à montrer de la photographie. Un lieu spécialisé se justifie, car notre souplesse nous permet plus facilement de donner à voir la création vivante. »

Propos recueillis par Michel Guerrin

Les froides énigmes d'Hannah Collins

FILMING THINGS, de Hannah Collins, Centre national de la *photographie, hôtel Salomon de* Rothschild, 11, rue Berryer, Paris-8e. Tél. : 01-53-76-12-32. Tous les jours sauf mardi, de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 5 mai. Catalogue, 100 p., 180 F. CLAIRE CHEVRIER et MATHIEU PERNOT, Centre national de la photographie, jusqu'au 31 mars. Catalogues, 50 F.

L'hôtel de Rothschild n'a pas bougé mais à l'intérieur le changement est spectaculaire. Les quatorze années de « règne » de Robert Delpire, fondateur du Centre national de la photographie (CNP), sont officiellement closes depuis l'ouverture, mercredi 26 février, de l'exposition Hannah Collins, proposée par le nouveau maître des lieux, Régis Durand.

Ce fleuron national de la photographie s'apparente aujourd'hui à un centre d'art contemporain : murs blancs, ligne graphique épurée, publications sobres, images récentes (certaines produites pour cette exposition), souvent de format gigantesque, marouflées sur toile.

ENTRE CONSTAT ET MISE EN SCÈNE

Pour assurer en douceur la transition, Régis Durand aurait pu « ouvrir » avec un photographe de renom. Fidèle à ses convictions, assez culotté, il signe son arrivée avec une photographe britannique peu connue, Hannah Collins, qui bénéficie ici de *« sa première grande exposition de ce type dans le monde »* et deux « jeunes artistes », Mathieu Pernot et Claire Chevrier. Les prises de vue en noir et blanc d'Hannah Collins ont été réalisées à la chambre grand format. Les vues, d'une précision impeccable, sont banales, entre constat et mise en scène, *succession de paysages* urbains, personnages et natures mortes, déclinant ainsi différents genres picturaux. Chacun décryptera à loisir ces sujets qui semblent flotter dans l'espace, « déréalisés » par le format et le traitement, parfois énigmatiques – des billes dans un trou, des œufs sur un drap...



« Nomad », 1992-1996.

ENVOLÉES FORMIDABLES

Hannah Collins aborde avec énergie nombre de questions esthétiques et philosophiques, intimes et politiques. Souvent, les images peuvent laisser froid le spectateur. Mais il y a quelques envolées formidables. Notamment ce *Nomad* (notre photo) enrobé d'une tunique sans âge, transformé en sculpture vivante, en étranger universel, magnifique d'ambiguïté et de poésie.

Reste à savoir comment le public va répondre. Par le passé, les *expositions du Centre national de* la photographie consacrées à Brassaï, Brandt ou Sander attiraient jusqu'à vingt mille visiteurs ; trois mille seulement pour Alain Fleischer, « plasticien » que ne renierait pas Régis Durand. Pour convaincre, on comprend alors mieux pourquoi ce dernier espère, à l'automne, déplacer *le* CNP vers le quartier du Marais, sans doute plus aimable envers l'art contemporain.

M. G.

DÉPÊCHES

■ **THÉÂTRE : la direction du théâtre et des spectacles** du ministère de la culture a décidé de confier au metteur en scène Jean-Louis Thamin, directeur du Centre dramatique national de Bordeaux, une mission d'études sur *« la faisabilité d'un théâtre national en région à Bordeaux »*. Ce label n'a été accordé jusqu'ici qu'à un seul théâtre hors de Paris, le Théâtre national de Strasbourg (TNS). A Paris, l'Odéon, La Colline et Chaillot bénéficient de ce statut particulier qui place ces institutions sous la tutelle directe de l'Etat et leur permet de disposer de budgets artistiques plus importants que les autres salles.

■ **AMÉNAGEMENT : Roger Madec, maire (PS)** du *XIXe* arrondissement de Paris vient d'annoncer qu'un centre culturel pourrait être créé dans ce quartier dans les bâtiments du 104, rue d'Aubervilliers. Ces grandes halles de pierre à structures métalliques construites en 1873 sont inscrites, depuis le 21 janvier, à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. M. Madec souhaite que ces halles deviennent un centre des arts du spectacle vivant.

L'empreinte ou l'enfance de l'art, mais pas seulement

Une exposition au Centre Pompidou propose quelques recettes pour perpétuer l'image de l'homme sans recourir à la représentation

L'EMPREINTE, Centre Georges-Pompidou. Tél : 01-44-78-12-33. Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Fermé le mardi et le 1er mai. Entrée 27 F. Jusqu'au 12 mai. Catalogue par Georges Didi-Huberman et Didier Semin. 336 pages, 300 illustrations. Editions du Centre, collection « Procédures » : 250 F.

UNE EMPREINTE, dit le Petit Robert, est une *« marque en creux ou en relief laissée par un corps qu'on presse sur une surface »*. Des empreintes, nous rappellent les commissaires de l'exposition qui porte ce nom au Centre Georges-Pompidou, tout le monde en a fait, sans le savoir ou en le faisant exprès. Par exemple en marchant. C'est simple comme bonjour, plus simple même, puisqu'on n'a pas besoin de savoir lire, parler ou écrire, pour y arriver. Là où la *chose devient plus compliquée*, c'est quand les artistes s'en mêlent. Ce qu'ils n'ont pas manqué de faire tout au long du XXe siècle, à l'occasion, ou en montrant un attachement constant à cette façon, première mais pas originale, de faire des formes et des images, qui renvoie à l'enfance de chacun et à l'aube de l'humanité. Permet de court-circuiter le temps et la réalité. De traiter du vivant, de la nature, d'inscrire quelque part la forme et le poids des corps sans recourir à la représentation, à l'imitation. Avec des résultats convaincants, fascinants, même si ce n'est pas de l'art.

Utilisée pour les ex-voto et les masques mortuaires dans quantité de civilisations et sociétés d'hier et d'aujourd'hui, l'empreinte est une affaire de savoir-faire artisan lié à la dévotion, à l'objet populaire, à la magie, à la disparition, à la mort. Une affaire qui échappe à l'art, *dont les sculpteurs en titre se sont* pourtant emparés. De Donatello à Rodin, ils ont moulé, surmoulé, trafiqué avec des morceaux de corps pris sur le vif, ou sur le mort... pour plus de réalité, plus de vérité. L'exposition de Beaubourg rappelle tout cela d'emblée en proposant un mur de vitrines remplies de toutes sortes d'empreintes : animales, humaines, moulages de mains, de pieds, masques mortuaires... renvoyant aux divers usages de l'empreinte, moyen archaïque mais efficace de conserver des traces, de dupliquer pour transmettre, à toutes fins utiles, en médecine et en criminologie – mais aussi en sculpture et en gravure.

L'HOMME À LA TRACE

Ainsi tapissée, la galerie contemporaine a l'air incongru d'un musée d'anthropologie. On y suit l'homme à la trace, du moule à gâteaux au suaire de Turin. Le champ abordé, on le voit, est vertigineux ! C'est sans doute pour se garder de ce vertige que Georges Didi-Huberman et Didier Semin ont décidé de mettre le paquet sur le *« comment* c'est fait » plutôt que le *« pourquoi* c'est fait », de donner des recettes plutôt que des motivations, d'inventorier plutôt que d'interpréter. L'exposition a ses limites que la réflexion des artistes preneurs d'empreintes ne connaît pas forcément. On peut le lui reprocher, tout en admettant le bien-fondé et du thème et de la façon de le traiter.

Le parcours propose donc de développer le processus de l'empreinte, à travers quelque trois cents œuvres de plus de cent artistes de toutes confessions, de Duchamp à Pascal Convert, en passant par Picasso, Camille Bryen, Yves Klein, Krasno, César et Penone... Fédérateur, le thème est traité en dix-sept salles, dix-sept chapitres et trois parties. La première porte sur la diversité des procédés : moulages, frottages, pliages, décalcomanies, photogrammes, tampons, sceaux... La seconde montre comment on fait une empreinte avec les différentes parties du corps. Elle est pleine de pieds, de mains, de seins. La troisième donne les moyens de mouler l'impalpable : la poussière, le souffle, les sons, le temps, l'espace, l'absence.

On apprend donc beaucoup sur l'art de faire des empreintes, qui dans tous les cas demande un minimum de doigté, et peut se révéler parfois très compliqué. Les artistes, même les plus conceptuels, sont, bien souvent, moins paresseux qu'on croit : l'empreinte, ça se prend, ça se reporte et ça prend du temps. C'est du travail. Pas du *ready-made*, mais un autre moyen de valoriser le geste. Marcel Duchamp le savait bien, qui n'a pas manqué d'en produire une quantité et d'en mesurer le potentiel subversif, en retournant le procédé dans tous les sens, comme façon de produire et de penser des images. En jouant sur les idées de matrice, et de moule, comme peuvent le faire les faussaires. Et les innocents aux mains pleines d'idées, ou de souvenirs, qui n'ont pas forcément grand-chose à voir avec Duchamp.

« Et la trace est devenue image... »

« Au début était l'Homme et sa locomotion, sa main préhensile, sa bouche nourricière, grognante, puis parlante.

» Le pied, la main étaient traces de passage, marquage de poids, de force, de cassure.

» Puis la trace est devenue image, reconnaissance d'elle-même, marquante, marquée, du lieu de son marquage, et tout le phénomène du matériau, de l'outil-main, pied ou corps, de l'outil-outil en a découlé ainsi que toute l'utilisation des matières au fur et à mesure de leur reconnaissance-connaissance, la différenciation de ces matières, outils, gestes, par les onomatopées d'abord, puis par la parole, les mots, les codes qui les chargeraient de sens.

» Nous nous retrouvons aujourd'hui en quête de nos balbutiements, de nos origines. Déconstruisant nos langages, nos techniques, nous les mettons en doute. Le monde se réapprend alors qu'il est appris, se réinterroge, se désinvente par retour sur lui-même. »

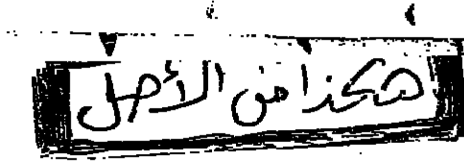
Claude Viallat, 1982.

QUASI OBSESSIONNEL

L'empreinte est partout, de tous côtés. Le fait de réalistes, de spéculateurs, de matérialistes, de dialecticiens, de rêveurs, de solitaires, de visionnaires, de pragmatiques..., d'artistes qui entendent rester en contact avec la réalité humaine, ou celle de l'art. Cet essai de classement quasi obsessionnel, assorti de beaucoup de textes, tend évidemment à transformer les œuvres présentées en documents, à nous empêcher de mettre du sens aux démarches des artistes, et d'en reconnaître la spécificité. Bref, on nous donne la recette, mais on nous empêche un peu trop de déguster le gâteau.

Ça ne fait rien. L'entreprise reste fort intéressante. Elle est de ces essais de nouvelle mise en perspective de l'art moderne et contemporain inaugurés au Centre Georges-Pompidou en 1996 avec « L'informe, mode d'emploi », qui traitait en beauté de la déconstruction de l'œuvre d'art traditionnelle, de sa mise à plat, de son émiettement, si l'on veut de sa « nullité ». L'empreinte en est en quelque sorte le contre-pied, puisque forme il y a. Qui se pose aussi contre la tradition artistique, la forme en question étant produite sans former, donc non reconnue, en principe, comme procédé artistique, et par conséquent non intégrable dans l'histoire des styles. Ce qui importe peu au regard de ce qu'intègre l'empreinte, de ce qu'elle garde : la dimension humaine. Irréfutablement, en amenant l'antiformalisme à son comble.

Geneviève Breerette



Un objet lyrique non identifié à Genève

Le chef Mario Venzago maintient la tension de « Venus », une œuvre originale et méconnue du Suisse Othmar Schoeck

VENUS, d'Othmar Schoeck, livret d'Armand Rüeger. Direction musicale : Mario Venzago. Mise en scène : Francisco Negrin. Décors : Anthony Baker. Costumes : Yvonne Sassinot de Nesle. Lumières : Wolfgang Göbbel. Avec Paul Frey, Adrianne Pieczonka, David Pittman-Jennings, Stuart Kale, Hanna Schaer, Isabel Monar, Helen Williams. Chœurs du Grand Théâtre, Maîtrise du conservatoire populaire, Orchestre de la Suisse romande. GENÈVE : Grand Théâtre, 28 février, 2 et 5 mars, à 20 heures (00-41-22-418-31-30).

GENÈVE
correspondance

Cinq ou six rappels, quelques bravos : pour Genève, c'est ce qui s'appelle un public en transe. Après le final spectaculaire de *Venus*, les habitués du Grand Théâtre ont donc salué à leur manière l'opéra d'Othmar Schoeck, qu'ils voyaient en version scénique pour la première fois chez eux. Schoeck (1886-1957) est un musicien méconnu dont la carrière, discrète, s'est essentiellement déroulée entre Zurich et Saint-Gall. Le compositeur helvétique s'est surtout attaché à la prosodie de la langue allemande. Dans sa production, les Lieder dominent, mais il a écrit aussi des opéras dont deux sont passés à la postérité : *Vénus* et *Penthésilée*.

Créée en 1922 à Zurich, *Vénus* a été rarement portée à la scène. Le livret s'inspire à la fois de la *Vénus d'Ille*, de Mérimée, et de *L'Image de marbre*, d'Eichendorff. Horace, jeune homme enfiévré, va « faire une fin » en épousant une fille de bonne famille. En cadeau de noces, son oncle lui offre une statue de Venus, qui l'ensorcèle jusqu'à la mort.

HÉROS SOLITAIRE

Thème romantique par excellence, qui oppose le héros solitaire en quête d'idéal à une société figée dans ses convenances. L'histoire est portée par une musique qui ne ressemble à aucune autre, qui n'est jamais là où on l'attend. Elle commence comme du Richard Strauss par un court prélude de cordes (prédominantes dans l'ouvrage), emprunte au bel canto, voire à l'opéra français, flirte avec le *Sprechgesang*. Et, en même temps, elle sonne de façon originale, parfois tonale, souvent dissonante, presque toujours mélodique, avec de brusques dérapages, des sonneries apparemment incongrues de cuivres, des interventions presque jazzées du piano.

Sans doute y perçoit-on les influences musicales de l'époque de Schoeck, mais remodelées par une pensée originale et une écriture personnelle, et donne à cette partition à la fois dense et éclatée cohérence et clarté.

La tâche a peut-être été plus ardue pour les chanteurs, confrontés à l'apparente diversité des styles. Pourtant, la distribution genevoise est homogène et de bonne tenue. Paul Frey se coltine le rôle éprouvant d'Horace, pendant les deux heures que dure le spectacle. La ligne de chant ne le ménage pas, qui exige de l'interprète des aigus éclatants et un médium solide. Adrianne Pieczonka, la fiancée trahie, Hanna Schaer, sa mère, Stuart Kale, l'oncle par qui le malheur arrive, David Pittman-Jennings, l'ami incompréhensif, Isabel Monar, la fraîche jeune fille, en sont le juste contrepoint.

NUAGE PASSIONNEL

Entre réalisme et fantastique, le metteur en scène Francisco Negrin mène cet étrange récit avec habileté, et les rideaux noirs qui s'ouvrent et se ferment à la vitesse d'un diaphragme photographique isolent les scènes, cadrent les actions de façon efficace. C'est pourtant le naturalisme prosaïque qui l'emporte, dans les deux premiers actes : prairie, bastide provençale, repas de noces et foule 1900 avec militaires, curés, enfants et pastoureaux. La statue de Venus, copie lourde d'un bronze antique, reste sans mystère.

Le final rompt avec tout cela. Horace, seul sur son nuage passionnel, est expédié dans un autre monde, quasiment virtuel. L'expressivité de la mise en scène rejoint ici celle, irrésistible, de la musique dans une vision interstellaire. Les spectateurs ont alors toutes les raisons de *« s'abandonner au saisissement »*, comme Horace face à son amour marmoréen, devant cet OLNI (objet lyrique non identifié).

Pierre Moulinier

2 Bal 2 Neg', petit phénomène rap du moment

Avant leur tournée, ils étaient au Bataclan

2 BAL 2 NEG' en tournée : Arras, le 1er mars, au Pharos ; Lyon, le 7, au Transbordeur ; Montpellier, le 8, salle Victoire 2 ; Strasbourg, le 16, à la Laiterie ; Nantes, le 5 avril, à l'Olympic.

Petit phénomène rap du moment, cette réunion de deux groupes de la banlieue sud, les 2 Bal et les 2 Neg', a pris beaucoup de monde par surprise. En premier lieu, les multinationales du disque, qui, après avoir rejeté unanimement le projet, constatent que le premier album, *3X plus efficace*, coproduit par le groupe et un éditeur indépendant, s'est déjà vendu à trente mille exemplaires.

Pour consacrer ce pied de nez, ces jeunes gens (à peine plus de vingt ans de moyenne) ont fêté leur réussite le 27 février au Bataclan, devant leurs fans, la famille et les copains des cités. Dans la salle, on croisait aussi quelques personnalités parisiennes comme Joey Starr, chanteur de NTM, ou des cinéastes comme Arnaud Desplechin ou Jean-François Richet, le réalisateur d'*Etat des lieux* et du futur *Ma cité va craquer*, également auteur du clip, *Que faire ?*, des héros de la soirée.

Entré sur scène dans une déflagration pyrotechnique, 2 Bal 2 Neg' fait tout pour en exploiter l'impact. Avec une précision peu habituelle dans les concerts hip-hop, cinq tchatcheurs s'imposent à la tribune pendant que deux DJ distillent des *beats* puissants et minimaux. Le synchronisme des corps, la présence physique des jumeaux des 2 Bal, d'origine congolaise, la vivacité des trois Antillais des 2 Neg', garantissent l'effet visuel. Fruit de la complicité du gang, la puissance du jeu des mots rebondit sur l'enthousiasme public. Quelques touches de ragga assouplissent certaines invectives. Un morceau comme *Que faire ?*, émouvante chronique de l'incompréhension parentale, prouve qu'ils peuvent brillamment se risquer à l'introspection.

2 Bal 2 Neg' prend le temps de célébrer comme il se doit la culture hip-hop. En chansons. Ils chambrent le show-biz qui les a méprisés (*La Magie du tiroir*), revendiquent leur négritude et saluent d'une dédicace les départements de la grande ceinture. De façon un peu prévisible, le groupe exacerbe l'antagonisme entre jeunesse des banlieues et autorité policière. La solidarité avec NTM joue à plein. Sur *Labyrinthe*, une bande de copains partagera les micros pour un *freestyle* roboratif, renforçant encore l'impression de communion qui ne cesse de se dégager de cette musique.

S. D.

DISQUES

U2 à la croisée de ses contradictions

« Pop », dixième album du groupe, joue entre classicisme rock et audaces futuristes

LE GROUPE U2 s'est toujours débrouillé pour décourager les a priori. Mais peut-on devenir l'une des plus grosses machines rock sans un minimum de racolage ? Au début des années 80, les quatre Dublinois se sont imposé en balayant de leur lyrisme les gris oripeaux de la new wave. Si le nihilisme punk les a un temps nourris, c'est la ferveur de chansons épiques qui les conduira dans les stades. Portée par les pulsions dynamiques d'une section rythmique associée aux échos héroïques d'une guitare, la voix de Bono flottait au vent comme un étendard. Héritier d'un romantisme gaélique volontiers mystique, ce timbre à la fois puissant et féminin a vite compris ses vertus fédératrices. Très vite, il fallut pourtant reconnaître que cette envie mégalomaniaque de « grosse musique » s'appuyait sur un vrai talent de *songwriter*. Souvent irréguliers, gâchés parfois par des tics irritants, les disques de U2 ont toujours contenu quelques grandes chansons.

Rapidement aussi, les Irlandais ont prouvé qu'ils ne se contenteraient pas d'un statut trop confortable. Après l'immense succès de leur troisième album, *War*, on les vit s'aventurer sur les chemins du hasard et de l'improvisation avec *The Unforgettable Fire*. Guidé depuis cette époque par Brian Eno, U2, groupe phare des années 80, échappera dans les années 90 à la fossilisation. Trois albums – *Achtung Baby*, *Zooropa* et le très expérimental *Original Soundtracks* réalisé sous le nom des Passengers – démontreront sa capacité à saisir l'urgence, les tensions d'une fin de siècle transformée par les révolutions technologiques. Sur disque et en tournée – lors du fameux *ZOO TV Tour* –, Bono, jouant de la puissance dictatoriale des images médiatiques, s'amusera à mettre en scène ironiquement sa propre vanité. *Pop*, dixième album, se trouve à la croisée de ces réflexions et des contradictions du groupe.

TECHNO DÉTOURNÉE

Il y a quelques mois, le chanteur annonçait que U2 enregistrait *« un pur disque de rock'n'roll »*. La rumeur les donnait ensuite accros à Internet, plongés dans les tendances des nouvelles musiques électroniques. Synonyme de melting-pot stylistique, le terme *Pop* qualifie assez bien un album qui mêle classicisme rock et audaces futuristes. Ces presque quadragénaires ne sont pas restés imperméables à l'explosion techno. Comme pour se garantir contre l'avant-gardisme maladif, le groupe s'est séparé cette fois de Brian Eno. Comme pour ne pas rater le coche des « musiques jeunes », il s'est adjoint les services de trois producteurs en vogue : Nellee Hooper, Flood et Howie B.

Mais contrairement à cet opportunisme niais qui avait vu, à la fin des années 70, des rockers se mettre au disco, U2 détourne à sa façon le vocabulaire des *dancefloor*. En ouverture, le single *Discothèque* mélange en un bouquet pétaradant les ingrédients de chaque genre. Sur le clip, Bono, The Edge, Larry et Adam, déguisés en Village People, tentent de souligner l'ironie de cette grosse cylindrée. Un peu plus loin, *Mo-Fo* s'emballera plus clairement en un tourbillon synthétique. *Miami* adopte l'atmosphère étouffée du trip hop pour évoquer le malaise et la paranoïa d'une station balnéaire américaine.

Le reste de l'album présente des décors plus familiers, plantés parfois dans des lieux qu'on préférerait éviter. Si on leur prédit un bel avenir devant les foules de la prochaine tournée (qui passera le 6 septembre au Parc des Princes), *Do You Feel Loved*, *Staring at the Sun* ou *Gone* pèchent par leur lyrisme facile et l'« héroïsation » fatigante d'un chanteur missionnaire. On préférera les moments où le groupe s'abstient d'effets tape-à-l'œil pour se contenter de mélodies dépouillées. Quand Bono accepte de contenir son émotion en un murmure (les superbes *If You Wear That Velvet Dress*, *Wake Up Dead Man*, *If God Will Send His Angels*), quand sa voix glisse en un blues désabusé (*The Playboy Mansion*), sa religiosité, son épaisseur humaine, s'en trouvent magnifiées.

Stéphane Davet

★ 1 CD Island 5243342. Distribué par Polygram.



TORU TAKEMISTSU
Musique pour piano
Peter Serkin (piano).

Le compositeur japonais Toru Takemitsu, né en 1930 et mort en 1996, a toujours souligné écrire de la musique occidentale, comme s'il fallait se départir d'une image trop orientale. Pourtant, sa production, notamment pianistique, des premiers essais, très debussystes (*Litany*, 1950), jusqu'aux pièces de la maturité, demeure d'essence orientale (contemplative, concentrée, subtile), malgré l'évidente inscription dans un langage tempéré atonal, pratiquant la discontinuité mélodique et rythmique.

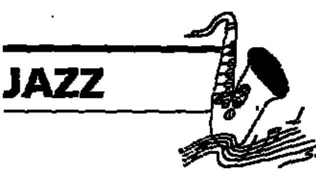
Mais Takemitsu se distingue immédiatement sans qu'une dimension française (Debussy, Ravel, Messiaen) ne prive cette musique poétique, rêveuse, souvent liquide, de sa mélancolique singularité. RCA a rassemblé là des enregistrements raffinés du fils de Rudolf Serkin, effectués depuis 1978 jusqu'à 1996. *R. Ma.*

★ 1 CD RCA Vitor Red Seal 09026 68595 2

L'HARMONIUM AU SALON
Kurt Lueders (harmonium),
Pascale Bonnier (piano),
Marc Filograsso (ténor),
et Odin Mitaine (violon) (1).
Joris Verdin (harmonicorde) (2).

Les harmoniums qui peuplaient les salons du XIXe siècle ont disparu de la pratique musicale domestique. Bien réglés, ils peuvent restituer sans flonflons une musique spécifiquement écrite pour eux. Pascale Bonnier et Kurt Lueders font entendre la version originale de *Prélude, fugue et Variation op. 18* de César Franck, pour piano et harmonium, assemblage sonore que Rossini avait retenu pour sa *Petite Messe solennelle* ou Liszt pour certaines de ses pièces tardives de musique de chambre. Les *Six Duos* de Charles-Marie Widor sont une rareté, tandis qu'une transcription pour violon et harmonium de la *Méditation de Thaïs* témoigne des extases émues si souvent associées à la musique de Massenet. Joris Verdun, organiste émérite et ardent propagateur des instruments de salon, joue ici un hybride sonore fascinant conçu en 1851, l'harmonicorde, à mi-chemin de l'harmonium et du piano. A l'émollience du son soufflé s'adjoint la précision de l'attaque. Les *Trois Suites*, de Louis James Alfred Lefébure-Wély, ne sont pas de la musique de premier plan, mais on a plaisir à revenir à cet enregistrement inclassable, témoin de cet espace de création entre la sacristie et le salon, entre divertissement et méditation. *R. Ma.*

★ 1 CD Euromuses EURM 2022 (1). 1 CD Ricercar RIC 163147 (2).



LES INCONTOURNABLES

Parfois – exception, indulgence – une « collection » de compilations se distingue. Ainsi ces trente musiciens de la collection « Incontournables » chez Warner conçue par la section jazz de la division France d'un des ogres américains du disque – une goutte d'eau. Présentation sobre : pochettes cartonnées aux teintes sépia, court texte de présentation, indications de personnel et d'origine des thèmes sélectionnés, soit le minimum si souvent bâclé. C'est dans les catalogues Prestige, Fantasy, Riverside, Pablo ou Atlantic que les responsables ont trouvé leur matière. Pas mal d'histoires du jazz. Pour certains, ce ne sont pas les périodes les plus fécondes (Ellington, Basie, Baker) mais l'ensemble tient la route, surtout lorsque la chronologie est condensée (bel ensemble Wes Montgomery, John Coltrane, Miles Davis). On y entendra surtout un Keith Jarrett oublié, dans ses débuts, notamment en train de penser son travail en trio, et Ornette Coleman, qui a gravé pour Atlantic, au début des années 60, certaines de ses mélodies les plus poignantes. Le grand public est toujours privé des musiciens « dérangeants ». Pas ici. *S. Si.*

★ Une série de trente CD chez Warner Jazz-WEA.

ROCK

DAVID BOWIE
Earthling

Il y a toujours eu chez David Bowie une volonté d'épater l'auditeur, qui a parfois fait douter de la profondeur de ses engagements. Mais c'est aussi ce perpétuel jeu des artifices, ces coups de bluff et son vampirisme chronique qui lui ont fait occuper une place unique dans l'histoire du rock. La façon dont il s'approprie les rythmes de la jungle et de la techno peut donner l'image d'un quinquagénaire en quête désespérée d'une nouvelle jeunesse. Mais la manière dont il maquille, sculpte et détourne ce vocabulaire en vogue n'appartient qu'à lui. Epaulé d'un groupe exceptionnel, le chanteur télescope la puissance d'un rock distordu et l'arythmie du *drum 'n' bass*, métaphore de la frénésie contemporaine.

Ces effets de dynamique seraient épuisants si le chanteur n'aménageait des ponts mélodiques pour traverser ces flots tumultueux. Contrairement à *Outside*, enregistré avec le cérébral Brian Eno, *Earthling* se réchauffe au contact d'harmonies racées qu'on croirait échappées de *Space Oddity* ou *The Man Who Sold the World*, ses disques de jeunesse. *S. D.*

★ 1 CD Arista 7432143077 2. Distribué par BMG.



CESARIA EVORA
Cabo Verde

L'époque où elle flattait le cœur et l'oreille des habitués des bars de Mindelo à Sao Vicente, son île natale, est définitivement révolue. Cesaria Evora chante aux Etats-Unis – une troisième tournée à l'automne –, on trouve ses albums du Japon à la Turquie, elle a droit à une biographie (*Cesaria Evora, la voix du Cap-Vert*, de Véronique Mortaigne, éditions Actes Sud). Un statut qui lui confère désormais le privilège de recevoir des invités de premier plan dans ses albums.

Ainsi pour *Cabo Verde*, deux fines lames du jazz, le pianiste Alain Jean-Marie et le saxophoniste américain James Carter, qui viennent humecter de swing une chaloupante *coladera* (*Coragem Irmon*), la musique en vogue chez les danseurs capverdiens. Plus de la moitié des titres de *Cabo Verde* ondulent sur ce rythme aux déhanchements coquins dont la figure emblématique de la mélancolique *morna* semble de plus en plus éprise depuis *Cesaria*, le précédent album de la chanteuse (Lusafrica/BMG). Un parti pris rappelant que cette frémissante chanteuse quinquagénaire d'un blues insulaire nourri des blessures de l'exil et de l'amour est aussi une femme pétillante de malice enfantine, qui aime les plaisirs légers de la vie. *P. La.*

★ 1 CD Lusafrica 74321453922. Distribué par BMG.

MUSIQUE DU MONDE

KAN'NIDA
Vis an

Basé dans la commune de Sainte-Anne, où se déroule chaque année un festival militant pour la défense du *gwo ka*, la musique traditionnelle de la Guadeloupe, le groupe Kan'nida a été fondé, en 1980, autour de Sergius Geoffroy – illustre chanteur de veillées aujourd'hui décédé –, par Franky Geoffroy dit Zagalo. Kan'nida entretient la flamme de l'emblème de l'identité guadeloupéenne, quand, au temps de l'esclavage, les *nèsmawon*, les esclaves ayant fui les plantations pour se cacher dans les hauteurs, communiquaient avec les tambours. A la famille Geoffroy quelques voisins se se joints, dont Fred Anasthase, l'un des meilleurs marqueurs de l'île, épatant de créativité dans l'improvisation sur le rythme de base. Avec ferveur et brio, le groupe Kan'nida perpétue la mémoire populaire de sa terre. Il fait son ordinaire dès différents styles de chants en vogue dans les veillées, *swaré tanbou* et *léwos*. Sur le dialogue farouche des percussions, ses textes vifs chantent en créole l'âme et les mœurs de la société guadeloupéenne, tout en dénonçant les travers qui gangrènent ses racines. *P. La.*

★ 1 CD Indigo LBLC 2536. Distribué par Harmonia Mundi.

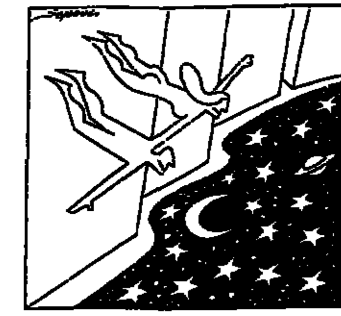
ORCHESTRE NATIONAL DE BARBÈS
En concert

Réunissant onze musiciens algériens, marocains et français, l'Orchestre national de Barbès trouve dans les musiques du Maghreb l'heureux ferment de son inspiration. Des tempos et des mélodies qu'il rapproche naturellement, tout en provoquant leur rencontre avec le rock, le funk, le reggae ou le jazz. Gumbri, qaraqèb (basse traditionnelle et castagnettes en fer des gnawas) et mandole croisent basse, batterie, clavier ou saxophone. La collision amicale entre les genres et les instruments est la marque de fabrique de l'ONB, à l'instar de celle de son leader et initiateur, le bassiste, compositeur, chanteur Youcef Boukella. Il signe ici plusieurs compositions et reprend *Salam*, la chanson-titre de son propre album, sorti en 1995. Autre reprise notable, *Hagda*, de Raïna-Raï, groupe pionnier du raï en France à la fin des années 80, au sein duquel évoluait Larbi Dida, également chanteur et auteur-compositeur avec Aziz Sehmaoui et Fateh Benlala de l'ONB. Une tribu d'humeur joyeuse dont la déclaration de fête radicale fait la nique à certaines idées qui encombrent l'époque. *P. La.*

★ 1 CD Virgin 8440092.

La Champagne part en campagne

Week-end de mobilisation et de spectacles des intermittents à Reims



LES INTERMITTENTS du spectacle de la région Champagne-Ardenne investissent un complexe de Reims pour quarante-huit heures de spectacle non-stop. Parce que « *le spectacle n'existe pas sans public, le public n'existe pas sans spectacle* », deux cents artiste – comédiens, danseurs, musiciens – vont se produire sur différentes scènes. Ils préviennent que leur manifestation, baptisée « Salut, l'artiste », n'est pas un festival, ni une grande fête des intermittents, ni l'oraison funèbre d'une forme de culture, mais « *une action positive et résolument dans l'affirmation* ». Faisant leur une citation de Peter Handke : « *Nous ne nous plaignons pas, nous portons plainte* », ils saluent la naissance de l'Association des professionnels du spectacle et de l'audiovisuel Champagne-Ardenne (Apasaca), décidée à se battre contre les menaces qui pèsent sur la culture dans tous ses domaines : l'indemnisation des intermittents, mais aussi la baisse des subventions et les « *dérives démagogiques* » de certaines collectivités locales, soit tout ce qui agite la France artistique.

★ Complexe culturel Léo-Lagrange (sous chapiteau, à côté de la Comédie de Reims), chaussée Bocquaine, 51 Reims. Du 28 février à 19 heures au dimanche 2 mars. Tél. : 03-26-47-72-29. Entrée libre.

UNE SOIRÉE À PARIS

Orchestre philharmonique de Vienne
S'il est un compositeur qui réussit à Barenboïm chef d'orchestre, c'est bien Bruckner. Et comme ce compositeur réussit aussi très bien aux Viennois...
Mozart : *Symphonie n° 29.*
Bruckner : *Symphonie n° 9.* Daniel Barenboïm (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, le 28. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 750 F.

Orchestre national d'Ile-de-France
Une fois encore, l'ODIF donne une leçon de programmation à ses collègues parisiens et n'en joue pas moins devant des salles combles. Ce programme fait se souvenir de ceux de Barenboïm et de Boulez à l'Orchestre de Paris. Liszt : *Mazeppa. Concerto pour piano et orchestre n° 2.* Ligeti : *Atmosphères.* Bartok : *Le Mandarin merveilleux.* Pascal Devoyon (piano), Janos Fürst (direction).
Noisy-le Grand (93). Espace Michel-Simon, 36, rue de la République. 21 heures, le 28. Tél. : 01-45-92-27-75. De 60 F à 150 F. Et le 1er mars à 20 h 30, Salle Pleyel, tél. : 01-45-68-76-00 ; le 2 à 15 heures, au Théâtre Romain-Rolland de Villejuif, tél. : 01-49-58-17-00.

Mihaly Dresch Quartet
Andrew Cyrille Quartet
La formation du Hongrois Mihaly Dresch, découverte à Mulhouse en 1995, était venue ravir le public de La Villette en 1996 par ses idées et son lyrisme. Seconde partie avec Andrew Cyrille, l'un des grands esprits libres du jazz.
Aubervilliers (93). Espace Jean-Renaudie, 30, rue Lopez-et-Jules-Martin. Mo Fort-d'Aubervilliers. 20 h 30, le 28. Tél. : 01-43-85-66-00. Location Fnac, Virgin. 90 F.

Blanca Li
Le titre *Pète pas les plombs* est affreux, mais la chorégraphe Blanca Li a assez de talent pour surmonter ce handicap qu'elle s'impose à elle-même.
Nanterre (92). Maison de la musique, 8, rue des Anciennes-Mairies. 21 heures, les 28 février et 1er mars. Tél. : 01-41-37-94-20.

Orchestre national de Barbès
Ce groupe joyeux et généreux s'empare du meilleur des musiques du Maghreb qu'il brasse avec rock, funk, jazz et reggae. Un itinéraire à suivre les oreilles grandes ouvertes.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Pigalle. 20 h 30, les 28 février et 1er mars ; 17 heures, le 2. Tél. : 01-42-23-15-15. 100 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

AMITYVILLE, LA MAISON DES POUPÉES (*)
Film américain de Steve White, avec Robin Thomas, Starr Andreeff (1 h 30).
VF : Brady, 10e (01-47-70-08-86).

LA CHASSE AUX SORCIÈRES
Film américain de Nicholas Hytner, avec Daniel Day-Lewis, Winona Ryder, Paul Scofield, Joan Allen, Bruce Davison, Rob Campbell (2 h).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LE COMMENT ET LE POURQUOI
Film espagnol de Ventura Pons, avec Lluis Homar, Pepa Lopez, Alex Casanovas, Merce Aranega, Merce Pons, Pere Ponce (1 h 30).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

GET ON THE BUS
Film américain de Spike Lee, avec Richard Belzer, Deaundre Bonds, Andre Braugher, Thomas Jefferson Byrd, Gabriel Casseus, Albert Hall (2 h).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE JOURNAL DE LUCA (**)
Film italien de Giacomo Battiato, avec Roberto Zibetti, Sophie Broustal, Isabella Ferrari, Goya Toledo, Marisa Paredes, Riccardo Rossi (1 h 30).
VO : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LUCIE AUBRAC
Film français de Claude Berri, avec Carole Bouquet, Daniel Auteuil, Jean-Roger Milo, Patrice Chéreau, Maxime Henry, Eric Boucher (1 h 55).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

MARS ATTACKS !
Film américain de Tim Burton, avec Jack Nicholson, Glenn Close, Annette Bening, Pierce Brosnan, Danny DeVito, Martin Short (1 h 45).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

TOUS LES FILMS PARIS/PROVINCE
3615 LEMONDE
ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

RÉGIONS

Une sélection musique classique, danse, théâtre et art

MUSIQUE CLASSIQUE

BLOIS
Quatuor Saint Lawrence
Purcell : *Fantaisies.* Britten : *Quatuor à cordes n° 2.* Dvorak : *Quatuor à cordes n° 12 « Américain ».*
Halle aux grains, place de la République, 41 Blois. 20 h 30, le 4 mars. Tél. : 02-54-56-19-79. 100 F.

LILLE
Primavera Chamber Orchestra
Elgar : *Introduction et allegro.* Mozart : *Concerto pour flûte, harpe et orchestre.* Debussy : *Danse sacrée, danse profane.* Haydn : *Symphonie n° 83 « La Poule ».* Jennifer Stinton (flûte), Lucie Wakeford (harpe), Paul Manley (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siecle, 59 Lille. 20 h 30, le 7 mars. Tél. : 03-20-12-82-40. De 110 F à 140 F.

LYON
Orlando
de Haendel. Patricia Bardon (Orlando), Rosemary Joshua (Angelica), Hilary Summers (Medoro), Rosa Mannion (Dorinda), Harry Van der Kamp (Zoroastro), Les Arts florissants, William Christie (direction), Robert Carsen (mise en scène), Michael Popper (chorégraphie).
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 17 heures, le 2 mars. Tél. : 04-72-00-45-45. De 85 F à 370 F.

Orchestre national de Lyon
Wagner : *Siegfried-Idyll.* Strauss : *Concerto pour hautbois et orchestre.* Stravinsky : *Concerto pour cordes.* Martin : *Danses pour hautbois, harpe, quintette à cordes et orchestre.* Margit-Anna Süss (harpe), Hansjörg Schellenberger (hautbois), Emmanuel Krivine (direction).
Auditorium Maurice-Ravel, 140, rue Garibaldi, 69 Lyon. 20 h 30, le 6 mars. Tél. : 04-78-95-95-95. De 135 F à 270 F.

METZ
Collegium vocale de Gand
CPE Bach : *Les Ultimes Souffrances du Sauveur.* Sybilla Rubens, Patricia Petibon (sopranos), Sarah Connolly (mezzo-soprano), Mark Padmore (ténor), Hanno Müller-Brachmann (baryton basse), Philippe Herreweghe (direction).
Arsenal, avenue Ney, 57 Metz. 20 h 30, le 7 mars. Tel. : 03-87-39-92-00. De 100 F a 220 F.

MONTPELLIER
Ombra Felice
d'après Mozart. Cyndia Sieden, Elzbieta Szmytka, Veronia Cangemi (sopranos), Nathalie Stutzmann (contralto), Yann Beuron (baryton), Wojtek Drabowicz (basse), Mireille Mossé (comédienne), Orchestre de Picardie, Louis Langrée (direction), Ursel et Karl-Ernst Herrmann (mise en scène).
Opéra, 11, boulevard Victor-Hugo, 34 Montpellier. 15 heures, le 2 mars. Tél. : 04-67-60-19-99. De 80 F à 200 F.

Concerto italiano
Œuvres de Frescobaldi, Marenzio, Luzzaschi et Monteverdi. Rossana Bertini, Eliza Franzetti (sopranos), Claudio Cavina (alto), Giuseppe Maletto, Sandro Naglia (ténors), Sergio Foresti (basse), Rinaldo Alessandrini (direction).
Opéra, salle Molière, 11, boulevard Victor-Hugo, 34 Montpellier. 20 h 30, le 7 mars. Tél. : 04-67-60-19-99. 90 F.

NICE
Orchestre philharmonique de Nice
Chopin : *Concerto pour piano et orchestre n° 2.* Schubert : *Symphonie n° 9 « la Grande ».* François-René Duchable (piano), Jerzy Semkow (direction).
Opéra, 4-6, rue Saint-François-de-Paule, 06 Nice. 16 heures, le 1er mars. Tél. : 04-93-85-67-31. De 30 F à 100 F.

ROUEN
Lucia di Lammermoor
de Donizetti. Annick Massis (Lucia), Jingma Fan (Edgardo), Marc Barrard (Enrico), Mark Doss (Raimondo), Chœur et orchestre du Théâtre des Arts de Rouen, Claude Schnitzler (direction), Renate Akermann (mise en scène).
Théâtre des Arts, 22, place de la bourse, 76 Rouen. 15 heures, les 2 et 9 mars ; 20 h 30, le 7 mars. Tél. : 02-35-15-33-49. De 50 F à 310 F.

STRASBOURG
Salomé
de Strauss. Cynthia Makris (Salomé), Vera Baniewicz (Hérodiade), Julius Best (Hérode), James Johnson (Jochanaan), Andreas Jaeggi (Narraboth), Claire Brua (le page d'Hérodiade), Orchestre philharmonique de Strasbourg, Jan Latham Koenig (direction), Dieter Dorn (mise en scène), Heinz Wanitschek (chorégraphie).
Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 19, place Broglie, 67 Strasbourg. 20 heures, le 1er mars. Tél. : 03-88-75-48-23. De 70 F à 300 F.

Orchestre philharmonique de Strasbourg
Balakirev : *Mille ans de Russie, ouverture.* Rachmaninov : *Rapsodie pour piano et orchestre sur un thème de Paganini.* Glazounov : *Stenka Razine.* Prokofiev : *Symphonie n° 3.* Viktoria Postnikova (violon), Guennadi Rojdestvenski (direction).
Palais de la musique et des congrès, place de Bordeaux, 67 Strasbourg. 20 h 30, les 6 et 7 mars. Tél. : 03-88-52-18-45. De 135 F à 245 F.

TOULOUSE
La Flûte enchantée
de Mozart. Gunnar Gudbjörnsson (Tamino), Angela Maria Blasi (Pamina), Andrew Schroeder (Papageno), Brigitte Fournier (Papagena), Elizabeth Carter (la Reine de la nuit), Oddbjorn Tennfjord (Sarastro, l'orateur), Ricardo Cassinelli (Monostatos), Aurelius Sängerknaben Calw, Chœur et Orchestre national du Capitole de Toulouse, Klaus Weise (direction), Eric Viglé (mise en scène).
Théâtre du Capitole, place du Capitole, 31 Toulouse. 14 h 30, le 2 mars ; 20 h 30, le 4 mars. Tél. : 05-61-22-80-22. De 110 F à 350 F.

DANSE

ALÈS
Les Ballets du Rhin
Balanchine : *Quatre tempéraments.* José Limon : *La Pavane du Maure.* Kurt Joss : *La Table verte.*
Le Cratère, square Pablo-Neruda, 30 Alès. 20 h 30, le 7 mars. Tél. : 04-66-52-52-64. 125 F.

AMIENS
Compagnie Anomalie
Josef Nadj : Le Cri du caméléon.
Maison de la culture, place Léon-Gontier, 80 Amiens. 20 h 30, le 1er mars. Tél. : 03-22-97-79-77. 160 F.

BREST
Ballet de l'Opéra de Paris
George Balanchine : *Apollon musagète, Agon, Capriccio, Violon Concerto.*
Quartz, boulevard Clemenceau, 29 Brest. 20 h 30, les 7 et 8 mars. Tél. : 02-98-44-10-10. De 150 F à 190 F.

EPERNAY
Carolyn Carlson
Vu d'ici.
Le Salmanazar, 8, rue de Reims, 51 Epernay. 20 h 30, le 1er mars. Tél. : 03-26-51-15-99. 110 F.

LYON
Compagnie José Montalvo
Création.
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 19 h 30, le 5 mars ; 20 h 30, les 6, 7 et 8 mars. Tél. : 04-78-75-88-88. 100 F.

ORLÉANS
Compagnie Maguy Marin
Maguy Marin : *Waterzoï.*
Le Carré Saint-Vincent, carré Saint-Vincent, 45 Orléans. 20 h 30, le 1er mars. Tél. : 02-38-62-75-30. 130 F.

THÉÂTRE

AGEN
Les Trois Sœurs
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Pierre Debauche et Nadine Darmon, avec Françoise Danell, Carole Bouillon, Olivia Le Divelec, Nicolas Rivals, Stéphanie Risac, Robert Angebaud, Philippe Fenwick, Eric Sautonie, Jean-Pascal Dobremez, Jean-Luc Daltrozzo, Benjamin Julia et Karine Lerondeau.
Théâtre du Jour, 21, rue Paulin-Régnier, 47 Agen. 20 h 30, les 1er, 4, 6, 7, 8 ; 19 heures, le 5. Tél. : 05-53-47-82-08. Durée : 2 heures. De 40 F à 110 F. Dernières.*

AMIENS
Le Bourgeois gentilhomme
de Molière, mise en scène de Philippe Faure, avec Philippe Faure, Joëlle Bruyas, Clarisse Vega, Sarah Sandre, Yves Bressiant, Pasquale D'Inca, Patrice Goubier, Cornélie Statius-Muller, Jean-Jacques Cornillon, Paul Predki, Raphaël Simonet, Patrick Puechavy, Emmanuel Robin et Damien Faure.
Comédie de Picardie, 62, rue des Jacobins, 80 Amiens. 20 h 30, les 1er, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12 ; 15 h 30, les 2 et 9. Tél. : 03-22-92-94-95. Durée : 2 h 15. De 60 F à 110 F.*

Le Toucher de la hanche
de et par Jacques Gamblin, mise en scène de Jean-Michel Isabel.
Maison de la culture, place Léon-Gontier, 80 Amiens. 20 h 30, du 4 au 7. Tél. : 03-22-97-79-77. Durée : 1 h 30. De 50 F à 130 F.*

BORDEAUX
Le Barbier de Séville
de Beaumarchais, mise en scène de Jean-Louis Thamin, avec Loïc Brabant, Amélie Gonin, Yves Gourvil, Robert Plagnol, Pierre Vial, Laurent Letellier et Léon Napias.
Théâtre du Port-de-la-Lune, square Jean-Vauthier, 33 Bordeaux. 20 h 30, les 1er, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11 ; 19 h 30, le 6. Tél. : 05-56-91-98-00. Durée : 2 heures. De 70 F à 140 F. Jusqu'au 15 mars.*

COLMAR
Oncle Vania
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Claude Yersin, avec Marcelle Barreau, Philippe Bérodot, Isabelle Bouchemaa, Jacques Denis, Isabelle Mazin, Louis Mérino, Catherine Oudin, Henri Uzureau et Xavier Vigan.
La Manufacture-Atelier du Rhin, 6, route d'Ingersheim, 68 Colmar. 20 h 30, les 7 et 8. Tél. : 03-89-24-31-78. Durée : 2 h 30. De 70 F à 130 F.*

DUNKERQUE
Itinéraire d'un enfant perdu
d'après l'entretien entre Khaled Kelkal et Dietmar Loch, mise en scène de Bernard Bloch, avec Samir Guesmi.
Le Bateau-Feu, place du Général-de-Gaulle, 59 Dunkerque. 20 h 45, les 1er, 3, 4 ; 16 h 30, le 2. Tél. : 03-28-51-40-40. Durée : 1 h 15. De 55 F à 105 F.*

LE HAVRE
La Maladie de la mort
de Marguerite Duras, mise en scène de Robert Wilson, avec Lucinda Childs et Michel Piccoli.
Le Volcan, 2, rue Racine, 76 Le Havre. 20 h 30, les 7, 8, 11, 12 ; 17 heures, le 9. Tél. : 02-35-19-10-10. Durée : 1 h 20. De 50 F à 150 F.*

LYON
Dommages et suite
de Jean-Paul Delore, mise en scène de l'auteur, avec Andrée Tainsy, Isabelle Vellay, Eric Allombert, Jean-Paul Delore, Marie-Paule Laval et Yves Charrenton.
Théâtre les Ateliers, 5, rue du Petit-David, 69 Lyon. 20 h 30, les 4, 7, 8, 11, 14, 15, 18 ; 19 h 30, les 5, 6, 12, 13 ; 17 heures, les 9 et 16. Tél. : 04-78-37-46-30. Durée : 1 h 45. De 65 F à 110 F. Jusqu'au 23 mars.*

MARSEILLE
Adam et Eve
de Jean-Claude Grumberg, mise en scène de Gildas Bourdet, avec Michel Aumont, Louis Beyler, Geneviève Fontanel, Janine Godinas, Louis Navarre et Roger Souza.
La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13 Marseille. 20 h 30, les 1er, 4, 6, 7, 8, 11, 13, 14 ; 15 heures, les 2 et 9 ; 19 heures, les 5 et 12. Tél. : 04-91-54-70-54. Durée : 2 heures. 130 F et 150 F. Jusqu'au 10 avril.*

Les Affaires du baron Laborde ou Comment vendre du vent
de Hermann Broch, mise en scène de Simone Amouyal, avec Jacques Bonnaffé, Didier Sauvegrain, Catherine Gandois, Sandrine Dumas, Yvan Duruz, Rodolfo De Souza, Gilles Groppo, Stéphane Bault, John Michael Barris, Philippe Richard et la voix de Pierre Gay.
Théâtre du Gymnase, 4, rue du Théâtre-Français, 13 Marseille. 20 h 30, les 1er, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 15 ; 19 heures, les 5 et 12. Tél. : 04-91-24-35-35. Durée : 2 h 55. De 70 F à 160 F. Jusqu'au 15 mars.*

MONTPELLIER
La Tragédie du roi Christophe
d'Aimé Césaire, mise en scène de Jacques Nichet, avec Emile Abossolo-M'Bo, Alain Aithnard, Kangni Alemdjrodo, Georges Bilau Mbidi Yaya, Alan Boone, Bass Dhem, Maxime Dumont, Jules-Emmanuel Eyoum-Deido, James Germain, Sylvie Laporte, Gérard Lorin, Robert Lucibello, Louya Victor Mpene Malela, Guy Stanislas Matingou, Edouard Montoute, Mouss, Denis Mpunga et William Nadylam-Yotnda.
Opéra-Comédie, 11, boulevard Victor-Hugo, 34 Montpellier. 19 heures, les 6 et 12 ; 20 h 45, les 7, 8, 11 ; 18 heures, le 9. Tél. : 04-67-58-08-13. Durée : 2 h 30. De 45 F à 110 F.*

MULHOUSE
La Résistible Ascension d'Arturo Ui (en allemand sous-titré en français)
de Bertolt Brecht, mise en scène de Heiner Müller, avec Martin Wuttke, Hermann Beyer, Georg Bonn, Margarita Broich, Heinrich Buttcherei, Victor Deiss, Hans Fleischmann, Michael Gerber, Ruth Glöss, Klaus Hecke, Traute Hoess, Marianne Hoppe, Dieter Knaup, Jörg Michael Koerbl, Stefan Lisewski, Uwe Preuss, Hans Peter Heinecke et Veit Schubert.
La Filature, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. 20 h 30, les 6 et 7 ; 19 h 30, le 8. Tél. : 03-89-36-28-28. Durée : 3 heures. De 40 F à 160 F.*

NANCY
Le Misanthrope
de Molière, mise en scène de Charles Tordjman, avec Grégoire Œstermann, Daniel Martin, Serge Maggiani, Serpentine Teyssier, Gaëlle Fernandez-Bravo, Jany Gastaldi, Michel André, Eric Berger et Philippe Dubos.
Théâtre de la Manufacture, 10, rue Baron-Louis, 54 Nancy. 20 h 45, les 5, 7, 8, 11, 14, 15, 18 ; 19 heures, les 6, 12, 13 ; 16 h 30, le 16. Tél. : 03-83-37-42-42. Durée : 2 h 30. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 22 mars.*

ORLÉANS
Peer Gynt
d'Henrik Ibsen, mise en scène de Stéphane Braunschweig, avec Christophe Bouisse, Olivier Cruveiller, Claude Duparfait, Jean-Marc Eder, Philippe Fretun, Philippe Girard, Blanche Giraud-Beauregardt, Yedwart Ingey, Evelyne Istria, Sarah Karbasnikoff, Flore Lefebvre des Noëttes, Stéphanie Rongeot, Christophe Vandevelde, Mélodie Puren, Lisa Erbès (violoncelle) et Georges Gagneré (piano).
Le Carré Saint-Vincent, boulevard Aristide-Briand, 45 Orléans. 16 heures, les 1er et 8 ; 20 h 30, du 4 au 7. Tél. : 02-38-62-75-30. Durée : 6 heures. De 100 F à 150 F.*

LA ROCHELLE
Nous, les héros
de Jean-Luc Lagarce, mise en scène d'Olivier Py, avec Mireille Herbstmeyer, Philippe Lehembre, Elizabeth Mazev, Olivier Py, Camille, Etienne Lefoulon, Samuel Churin, Irina Dalle, Gilbert Beugnot, Frédérique Ruchaud et deux musiciens.
La Coursive, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot, 17 La Rochelle. 20 h 30, le 1er. Tél. : 05-46-51-54-02. Durée : 1 h 45. 125 F.

STRASBOURG
Germania III ; les Spectres du mort-homme
de Heiner Müller, mise en scène de Jean-Louis Martinelli, avec Gérard Barreaux, Vincent Berger, Jean-Claude Bolle-Reddat, Jean-Marc Bory, Laurent Dorey, Alain Fromager, Pierre Hiessler, Charlotte Maury-Sentier, Sylvie Milhaud, Jean-François Perrier, Véronique Ros de La Grange, Agathe Rouillier, Jean-Yves Ruf, Roland Sassi et Alexandre Soulié.
Wacken-Théâtre national, place de la Foire-Exposition, 67 Strasbourg. 20 heures, du 4 au 8, les 11, 12, 13, 14, 15, 18 ; 15 heures, les 9 et 16. Tél. : 03-88-35-44-52. Durée : 1 h 50. De 35 F à 125 F. Jusqu'au 26 mars.*

TOULOUSE
Les Fils de l'amertume
de Slimane Benaïssa, mise en scène de Slimane Benaïssa et Jean-Louis Hourdin, avec Sid Ahmed Agoumi, Marc Barbé, Slimane Benaïssa, Mohamed Fellag, Jean-Louis Hourdin, Sonia Lakaf, Nadia Lakaf (chant), Beihdja Rahal (chant), Saïd Akhelfi (flûte), Nadje Hamma (luth) et Rachid Belgacem (percussions).
Le Sorano, 35, allées Jules-Guesde, 31 Toulouse. 20 h 30, du 6 au 8. Tél. : 05-61-25-66-87. Durée : 1 h 50. De 60 F à 110 F.*

VILLENEUVE-D'ASCQ
Nous nous aimons tellement
de Jean-Michel Rabeux, mise en scène de l'auteur, avec Claude Degliame, Georges Edmont, Laurence Hartenstein, Miloud Khétib, Nicolas Martel et Guy Naigeon.
La Rose des vents, boulevard Van-Gogh, 59 Villeneuve-d'Ascq. 20 h 30, les 1er, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Tél. : 03-20-61-96-96. Durée : 1 h 45. 90 F et 110 F.*

ART

BAILLEUL
Les Vaches de...
Musée Benoît-de-Puydt, 24, rue du Musée, 59 Bailleul. Tél. : 03-28-49-16-13. De 14 heures à 17 h 30 et sur rendez-vous. Fermé mardi. Jusqu'au 15 avril. 15 F.

BORDEAUX
Collection, découverte
CAPC-Musée d'art contemporain, la grande nef, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 05-56-00-81-50. De 12 heures à 18 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 31 mai. 30 F.

DIJON
Maurizio Cattelan
Le Consortium, Centre d'art contemporain, 16, rue Quentin, 21 Dijon. Tél. : 03-80-30-75-23. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 22 mars. Entrée libre.

GRENOBLE
Images, objets, scènes – aspects de l'art en France depuis 1978
Le Magasin, Centre national d'art contemporain, 155, cours Berriat, 38 Grenoble. Tél. : 04-76-21-95-84. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 16 mars. 15 F.

LOCMINÉ
Dérives
Domaine de Kerguéhennec, Bignan, 56 Locminé. Tél. : 02-97-60-44-44. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 13 avril. 25 F.

LYON
Van Dongen retrouvé, œuvres sur papier, 1895-1912
Musée des Beaux-Arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux, 69 Lyon. Tél. : 04-72-10-17-40. De 10 h 30 à 18 heures. Fermé lundi, mardi et fêtes. Jusqu'au 6 avril. 25 F.

Paul Thek, 1933-1988
Musée d'art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa, 13 Marseille. Tél. : 04-91-25-01-07. De 10 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 11 mai. 15 F.

MULHOUSE
André Kertesz : photographies
La Filature, salle d'exposition, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. Tél. : 03-89-36-28-28. Mardi, jeudi, vendredi de 14 heures à 18 h 30 ; mercredi, samedi de 11 heures à 18 h 30 ; dimanche de 14 heures a 18 heures. Jusqu'au 13 avril. Entrée libre.

NICE
Man Ray, rétrospective 1912-1976
Musée d'art moderne et d'art contemporain, 1er étage, promenade des Arts, 06 Nice. Tél. : 04-93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 9 juin. 25 F.

NÎMES
Alan Charlton
Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 30 Nîmes. Tél. : 04-66-76-35-70. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 25 mai. 22 F.

RENNES
Yan Pei-Ming
Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola, 35 Rennes. Tél. : 02-99-28-55-85. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Du 7 mars au 5 mai. 20 F.

ROUBAIX
Mahdjoub ben Bella
Musee d'art et d'industrie, hôtel de ville, 59 Roubaix. Tél. : 03-20-66-46-93. De 13 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 31 mars. Entrée libre.

SAINT-ÉTIENNE
Abstraction/abstractions, géométries provisoires
Musée d'art moderne, La Terrasse, 42 Saint-Etienne. Tél. : 04-77-79-52-52. De 10 heures à 18 heures. Fermé jours fériés. Jusqu'au 23 mars. 27 F.

TOURCOING
Mahdjoub ben Bella
Musée des beaux-arts, salles d'expositions temporaires, 2, rue Paul-Doumer, 59 Tourcoing. Tél. : 03-20-28-91-60. De 12 heures à 19 heures. Fermé mardi et fêtes. Jusqu'au 2 avril. Entrée libre.

TOURS
Claude Rutault, Sammy Engramer
Centre de création contemporaine, 55, rue Marcel-Tribut, 37 Tours. Tél. : 02-47-66-50-00. De 15 heures à 19 heures. Fermé lundi et mardi. Du 1er mars au 13 avril. Entrée libre.

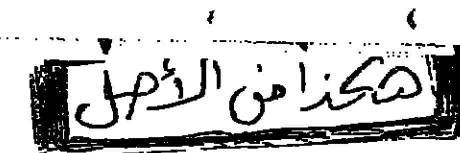
TROYES
Œuvres sur papier d'André Derain
Musée d'art moderne, place Saint-Pierre, 10 Troyes. Tél. : 03-25-76-26-80. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 24 mars. 40 F.

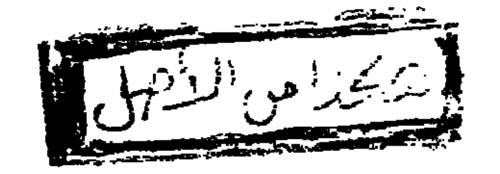
VANNES
Tom Drahos
La Cohue, musée de Vannes, 9 et 15, place Saint-Pierre, 56 Vannes. Tél. : 02-97-47-35-86. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi, dimanche matin et fêtes. Jusqu'au 20 avril. 25 F.

VASSIVIÈRE
Chrystèle Lerisse
Centre d'art contemporain de Vassivière, salle des études, 87 Vassivière. Tél. : 05-55-69-27-27. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 13 avril. 15 F.

VILLENEUVE-D'ASCQ
Art brut, collection de l'Aracine
Musée d'art moderne, 1, allée du Musée, 59 Villeneuve-d'Ascq. Tél. : 03-20-19-68-68. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 14 juillet. 25 F.

(*) Tarifs réduits.





PRESSE Les éditeurs de journaux, réunis du 26 au 28 février à Barcelone par l'Association mondiale des journaux, se sont déclarés inquiets de la concurrence d'Internet. ● LES RECETTES des petites annonces sont en augmentation, y compris aux Etats-Unis, mais les journaux américains sont de plus en plus touchés par la concurrence des gratuits qui s'installent sur le Web. En France, sur le modèle américain de Career Path, CEP Communications a lancé Cadres on line, un service d'offres d'emplois que vient de rejoindre *Le Monde*. ● LES JOURNAUX doivent aussi défendre leur position sur leurs marchés traditionnels : celui des annonceurs et des lecteurs. Ils se regroupent de plus en plus pour revaloriser la presse écrite, en particulier la presse nationale en France, auprès d'annonceurs plus tentés par les nouveaux médias.

Petites annonces : les journaux face à la concurrence d'Internet

Pour éviter de voir une de leurs principales sources de revenus les déserter, certains titres s'organisent et s'unissent pour mettre leurs PA en ligne. La méthode, déjà largement utilisée aux Etats-Unis, est reprise par la presse hexagonale

BARCELONE
de notre envoyé spécial

C'est comme un cri d'alarme lancé des Etats-Unis : il y a une crise dans les petites annonces. Pour Randy Bennett, directeur des nouveaux médias de l'Association des journaux américains, *« l'une des principales sources de recettes des journaux est menacée »*. Alors que le marché des PA leur était presque réservé, des éditeurs américains sont aux prises avec de nouveaux concurrents qui offrent gratuitement leurs petites annonces sur Internet.

Lors d'une conférence sur les annonces classées en ligne, organisée mercredi 26 février par l'Association mondiale des journaux à Barcelone, Randy Bennett a montré l'évolution d'un marché qui représente encore la moitié des recettes publicitaires de la plupart des journaux américains. La situation n'est pas catastrophique. Les recettes des PA augmentent même aux Etats-Unis : elles devraient être de 15,2 milliards de dollars en 1996 (environ 82 milliards de francs) ; elles étaient de 13,7 milliards en 1995, ce qui représentait déjà une hausse de 10 % par rapport à 1994.

Mais ces bons chiffres masquent des évolutions inquiétantes. Le poids que prend Internet aux Etats-Unis risque de les accentuer. La part de marché des journaux a baissé sur chacun des trois grands domaines des petites annonces aux Etats-Unis : l'automobile, les offres d'emplois, l'immobilier. En 1995, les petites annonces des journaux ne représentaient plus que 20 % des recherches d'emplois et que 36,6 % des ventes d'automobiles. La menace est prise au sérieux. L'association des journaux américains a déjà calculé qu'une baisse de 25 % des recettes de petites annonces ramènerait les marges d'exploitation des entreprises de 14 à 7 %. Celles-ci tomberaient à 3 % dans l'hypothèse d'une chute des recettes de 50 %.

Les règles du jeu ont changé. Le marché des voitures d'occasion s'est développé, tandis que le travail temporaire prenait une place croissante. Les agences immobilières, comme les cabinets de recrutement ou les concessionnaires de véhicules, se sont organisés pour s'adresser directement à leurs clients sans passer par les journaux. D'autres se reportent sur des magazines spécialisés plus ciblés. Pendant ce temps, les journaux ont eu tendance à se comporter comme s'ils restaient dans un marché dominant. *« Ils ont augmenté leurs tarifs deux fois plus vite que l'inflation, et ont souffert d'un manque de marketing »*, explique Randy Bennett.

« COMME DES DINOSAURES »

Internet fait son apparition dans un marché en crise et transforme en défaut ce qui fait la force des journaux américains : leur implantation locale. Ce nouveau média apporte de nouveaux services que ne peut pas donner la presse : visualisation des appartements et des voitures, multiples renseignements complémentaires et surtout absence de limites géographiques. Si la plupart des journaux américains sont en ligne, ils doivent affronter la sévère concurrence de sociétés dont Internet est le marché principal, comme Microsoft, Yahoo, America on line, etc. Yahoo et Microsoft ont passé des contrats avec des concessionnaires de voitures pour délivrer des petites annonces directement en ligne.

« Les journaux sont comme des dinosaures qui pensent agir rapidement. Quand il s'agit d'Internet, où les choses changent tous les deux mois, les journaux n'agissent pas rapidement », prévient Roddy de la Garza, vice-président d'Ad One Classified Network, une société créée en 1995, qui propose de mettre en réseau les petites annonces de plusieurs journaux, en leur permettant de bénéficier des technologies les plus avancées.

« Les journaux doivent faire face à Microsoft. Ils doivent s'allier pour participer à la bataille sur Internet », explique Sharon Knitter, responsable du développement publicitaire au *Chicago Tribune*. Comme la plupart des journaux, le *Chicago Tribune* propose plusieurs services de petites annonces en ligne. Il a racheté des revues spécialisées dans la vente de maisons et d'automobiles, pour renforcer ses services.

L'initiative la plus importante en matière de petites annonces en ligne est la création en 1996 de Career Path, qui regroupe les offres d'emplois d'une trentaine de journaux. Six des principaux journaux américains (*Boston Globe, Chicago Tribune, Los Angeles Times, New York Times, San José Mercury News, Washington Post*) ont décidé de créer un site regroupant l'ensemble de leurs offres d'emplois. *« On s'est aperçu qu'il fallait nous unir, nous qui sommes des concurrents traditionnels, pour faire face à Microsoft »*, explique Sharon Knitter. Vingt-cinq nouveaux journaux ont rejoint Career Path, dix autres sont en discussion. Le site présente 325 000 offres d'emplois par mois, il enregistre plus d'un million d'utilisateurs et 1 000 connections par jour.

En France, la filiale d'Havas, CEP Communication, s'est inspirée de Career Path, pour lancer, en septembre 1996, Cadres on line, qui regroupait les petites annonces de seize titres du groupe CEP (*L'Express, 01 Informatique, L'Usine nouvelle, Le Moniteur*, etc). L'initiative est ouverte à d'autres journaux et *Le Monde* vient de rejoindre Cadres on line. Il s'agit, explique Philippe Clerget, directeur général de *L'Usine nouvelle*, d'*« élargir l'audience de la presse grâce aux supports électroniques »*. Cadres on line présente plus de 2 000 offres d'emplois réactualisées et a comptabilisé au mois de janvier, 60 000 connections. *« Chacun consacre beaucoup trop de temps à s'occuper de ses concurrents et pas assez à ses clients*, a conclu Philippe Clerget, *il faut se battre pour faire face à l'offre de futurs concurrents, en dehors de la presse. »*

Alain Salles

★ www. adone.com ; www. careerpath. com ; www. cadresonline.com ; 3615 Cadresonline.

Des éditeurs cherchent à faire publicité commune

BARCELONE
de notre envoyé spécial

Si Internet domine les débats des éditeurs de journaux – surtout aux Etats-Unis –, la réussite de son modèle économique n'est pas encore établie. D'après le *Herald Tribune* du 25 février, les dépenses publicitaires sur le réseau devraient atteindre, selon les prévisions les plus optimistes, 5 milliards de dollars (environ 28 milliards de francs), c'est-à-dire 2 % de l'ensemble des dépenses publicitaires américaines en 1996 (275 milliards de dollars). Les journaux doivent donc défendre leur position sur leurs marchés traditionnels : celui des annonceurs et des lecteurs.

Au cours de la conférence sur la publicité, organisée par l'Association mondiale des journaux, jeudi 27 et vendredi 28 février, à Barcelone, de nombreux orateurs ont déploré le manque d'unité et de cohésion entre les journaux, qui constitue un handicap face aux médias audiovisuels. *« Nous sommes divorcés »*, regrettait Charles Ross Wilkinson, responsable du développement des journaux régionaux britanniques à la Newspaper Society. L'exemple de Career Path aux Etats-Unis montre la nécessité de surmonter la concurrence pour défendre les parts de marché de l'ensemble de la presse.

L'EXEMPLE FRANÇAIS

Depuis un an, les journaux régionaux anglais essaient de développer la part de la publicité nationale, qui ne représente que 10 % de leurs revenus publicitaires. En la matière, l'exemple vient de France. Rémy Pflimlin, président du directoire de *L'Alsace*, et Bruno Ricard, directeur du marketing du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR), ont expliqué comment la presse régionale avait reconquis les budgets de presse nationale. En 1990, la presse régionale veut faire oublier aux annonceurs son image de presse vieillissante et peu dynamique. Elle propose un produit publicitaire commun aux 66 journaux régionaux. Le tarif est unique et la répartition des recettes se fait au prorata de la diffusion. Soixante-six journaux pour un tarif, une publicité passée trois fois. D'où le nom : 66 3.

Le produit a séduit les annonceurs et donne aujourd'hui un chiffre d'affaires de plus de 500 millions de francs, en hausse de 20 % par rapport à 1995. En même temps, ce produit publicitaire a permis de redorer l'image de la presse régionale. La presse nationale est nettement moins avancée. Après de pénibles négociations, elle a mis en place deux produits publicitaires différents. L'un, destiné aux cadres, rassemble *Les Echos, L'Equipe, Le Monde*, tandis que l'autre rassemble *Le Figaro, Libération, La Tribune*. Les négociations se poursuivent pour accoucher d'un produit publicitaire commun, qui inciterait les annonceurs à investir dans la presse nationale, qui est jugée chère et peu efficace.

A. S.

Le PDG des « Dernières Nouvelles d'Alsace » passe à « Ouest-France »

MICHEL NOZIÈRES, PDG des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, de *L'Union de Reims* et de *L'Ardennais*, a été nommé, jeudi 27 février, à la direction générale d'*Ouest-France*. Devant les représentants du personnel du journal alsacien, ce responsable du groupe Hersant, âgé de quarante-neuf ans, a expliqué que son départ était lié à *« des raisons familiales »* et qu'il *« ne préjugeait en rien de l'éventuel rachat des DNA »*. L'information a en effet aussitôt ravivé les rumeurs de cession par la banque Vernes des parts qu'elle détient dans les DNA à égalité avec France-Antilles, l'une des sociétés du groupe Hersant. Le Crédit mutuel et surtout *L'Est républicain* font partie des repreneurs potentiels. L'arrivée de Michel Nozières comme numéro trois à *Ouest-France* – François Régis Hutin est PDG et Philippe Amyot d'Inville vice PDG – fait suite à un tassement de la diffusion, tombée à 785 000 exemplaires en 1996 contre 797 000 en 1995. La même année, le résultat net s'est établi à 10 millions de francs, contre 134 millions en 1994.

DÉPÊCHES

■ **Le quotidien régional *Nice-Matin*, absent des kiosques pendant trois jours pour cause de grève,** a été à nouveau publié, vendredi 28 février. Après une semaine de mouvement revendicatif du personnel administratif, un accord est finalement intervenu, jeudi 27 février, entre les grévistes et la direction.

■ **Le quotidien italien *La Repubblica*,** contrôlé en partie par le groupe De Benedetti, n'a pas paru depuis mercredi 26 février à cause d'une grève des journalistes. Le journal, diffusé à près de 600 000 exemplaires, devait faire son retour dans les kiosques samedi 1er mars. Le conflit à *La Repubblica* porte sur des revendications salariales et sur les limitations des *« collaborations extérieures »* que la direction voudrait imposer aux journalistes.

■ **Le groupe d'édition allemand Axel Springer Verlag,** propriétaire des quotidiens *Die Welt* et *Bild*, a réalisé un bénéfice net de 164 millions de deutschemarks (environ 553 millions de francs) en 1996, en hausse de 15,5 % par rapport à l'année précédente. Selon un communiqué boursier, le chiffre d'affaires du groupe, en progression de 4,3 %, s'est établi, l'an dernier, à 4,426 milliards de deutschemarks (environ 15 milliards de francs).

■ ***France-Soir* pourrait adopter un format tabloïd** dès septembre 1997. Le projet a été annoncé, mercredi 26 février, lors du comité d'entreprise du quotidien du groupe Hersant. A cette occasion, *France-Soir* pourrait être réduit à 32 pages. Une seule édition du quotidien, à 23 h 30, serait conservée. Pour être adopté, ce projet doit faire l'objet d'un *« accord économique »* avec le Syndicat du Livre.

■ **Yves de Chaisemartin, directeur de *France-Soir*,** a été condamné, jeudi 27 février, à 10 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Paris pour ne pas avoir publié une réponse adressée par Jacques Bompard, maire Front national d'Orange. Jacques Bompard souhaitait répondre à un article du 9 septembre 1996, intitulé *« Des salauds et des anges »*.

■ **Les Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP) ont annoncé,** jeudi 27 février, une *« double subvention destinée à favoriser et encourager la modernisation des points de vente »*, à l'occasion de la conclusion d'un accord avec le ministère des PME, du commerce et de l'artisanat. 10 % des investissements en mobilier de presse, réalisés par les diffuseurs, seront pris en charge par les NMPP. L'aide de l'État pourrait aussi s'établir à 10 %, mais avec un plafond limité à 2 000 francs.

Bernard Porte devra quitter la présidence de Bayard Presse

UNE RÉVOLUTION de palais vient d'avoir lieu au sein du groupe de communication catholique Bayard-Presse, que certains vont jusqu'à qualifier de *« véritable séisme »*, voire de *« putsch »*, et qui a déclenché une vive émotion, notamment à *La Croix*, le quotidien du groupe. Jeudi 27 février, les cadres de Bayard-Presse ont été informés que les mandats des cinq membres du directoire, qui devaient échoir le 30 septembre, ne seraient pas renouvelés.

Le père Jean-Louis Soubirou, représentant de la congrégation des Assomptionnistes (actionnaire majoritaire du groupe) avait préalablement fait part de cette décision au directoire. Dans un communiqué, les Assomptionnistes indiquent qu'ils vont *« proposer au conseil de surveillance du 15 juin la nomination d'un nouveau directoire, profondément renouvelé dans sa composition »*.

La fin du mandat de deux membres du directoire coïncide avec leur départ en retraite : il s'agit de Claude Sand et Marie-Josèphe Beccaria, tous deux directeurs généraux, la seconde étant en outre l'épouse d'Yves Beccaria, président du conseil de surveillance de Bayard-Presse depuis 1994. Les trois autres membres sont Lucien Vialle, directeur général chargé de Bayard-Presse Industrie ; le père Emmanuel Rospide, qui fut Provincial de France de l'Ordre des Assomptionnistes avant d'être nommé à la direction générale du groupe et enfin Bernard Porte, président du directoire depuis octobre 1985.

Les Assomptionnistes ont prévu de nommer à sa place *« un nouveau président du directoire, venant de l'extérieur de l'entreprise »* tandis que les *« autres membres du directoire seront choisis parmi les cadres actuels de Bayard-Presse »*.

PAS DE REPROCHES

Pour l'actionnaire, ce renouvellement du directoire correspond à un nécessaire rajeunissement. Les membres actuels sont tous issus des mouvements de jeunesse (JEC, scoutisme, etc.) et leur âge les empêche d'être candidats à un nouveau mandat de douze ans. Il convient donc de *« faire monter les jeunes cadres de vingt-cinq à quarante-cinq ans, qui ont eux aussi choisi de travailler à Bayard »*, fait remarquer un proche des actionnaires. Ceux-ci doivent en outre renouveler leurs équipes dirigeantes en 1999, et jugent important d'avoir alors *« une équipe solide à la tête de Bayard »*.

Aucun reproche n'a été adressé à Bernard Porte, auquel pourraient d'ailleurs être confiées *« des responsabilités en dehors du directoire, adaptées à son expérience et aux besoins »*. C'est cependant sur lui que se focalisent les questions. Le précédent président du conseil de surveillance, Claude Bourçois, lui avait indiqué dès 1994 qu'il ne serait peut-être pas renouvelé dans ses fonctions, ce qui lui avait été confirmé le 13 mai 1996 par Yves Beccaria. Divers motifs expliqueraient la mise à l'écart de Bernard Porte : le rapprochement avec le britannique EMAP, traduisant une « déconfessionnalisation » trop appuyée de Bayard-Presse ; son élection à la présidence de la FNPF en mai 1996 (instance dont il a démissionné récemment) ou encore une façon de travailler jugée trop personnelle. En revanche, l'intérêt de Bayard-Presse pour 51 % des parts du groupe Publications de la Vie catholique (PVC) – concrétisé le 19 février par une *« lettre d'intentions »* – n'a joué aucun rôle dans l'affaire. Bernard Porte pourrait d'ailleurs s'occuper de cette opération. *« Nous aurons besoin d'un commando de cadres compétents si les négociations avec PVC aboutissent »*, confie un administrateur.

Yves-Marie Labé

Le quatrième groupe français

Le groupe de presse catholique Bayard Presse, détenu par l'ordre des Assomptionnistes, est le quatrième groupe français par la diffusion (6,7 millions d'acheteurs). Il édite 43 publications en France, dont le quotidien *La Croix*, et 48 magazines à l'international. Bayard Presse, qui emploie 1 765 salariés (400 journalistes) et 2 000 pigistes, a réalisé en 1995 un chiffre d'affaires de 2,1 milliards de francs, contre 1,6 milliard en 1990.

Le groupe édite deux hebdomadaires grand public, *Le Pèlerin* (345 000 exemplaires) et *Bonne soirée* (282 000). Il est leader sur le marché de la presse jeune, sur celui de la presse senior et sur les magazines de nature, détenus en partage avec le groupe britannique EMAP.

Imane ou Ridwane ?

par Alain Rollat

LEQUEL des deux l'emportera ? Parviendra-t-il à lui imposer sa foi de fer ? Saura-t-elle l'amener à sa foi d'amour ? Laquelle de ces deux visions d'Allah prévaudra ? Ils ont les mêmes racines, à peu près le même âge, fréquentent la même terminale du même lycée mais ne vivent pas le même islam. Elle a dix-neuf ans, Imane, et porte sur le monde un regard de fraternité universelle. Il a dix-sept ans, Ridwane, et toise l'univers du haut de certitudes intransigeantes. Elle prêche un Coran de paix, il brandit un Coran de guerre sainte. Quand elle lui dit : « *L'islam, ce n'est pas une religion qui tue les gens* », il lui répond : « *Un bon musulman ne doit pas faire de concession.* » Elle pourrait être sœur d'Abel, il est peut-être frère de Caïn. Version actualisée du feuilleton monothéiste... Lequel des deux imposera son scénario ? L'agnelle ou le louveteau ? La réponse n'est-elle pas déjà inscrite, hélas ! dans la loi du genre ? C'est la seule question qui vaille au vu de l'accablant inventaire établi, jeudi soir, sur France 2, par cet exceptionnel numéro d'« Envoyé spécial » consacré aux visées hégémoniques de l'Internationale islamique.

Il n'y a pas de quoi en faire une psychose. Mais aucune précaution verbale ne changera rien au fait que la France se trouve confrontée, pour la première fois de son histoire, à une menace terroriste disposant sur son propre territoire d'un large potentiel de recrutement. Dans un terreau de détresses analogue à celui qu'exploitent les ayatollahs du Front national : ici et là, les mêmes simplismes. Il y aura donc d'autres attentats. Jean-Louis Debré, interrogé au cours de cette émission, l'a prédit presque sans euphémisme : « *Je crains que nous ne soyons qu'au début d'une période de tension...* » Pauvre Imane !

Pauvre de nous ! Les imams en cassettes vidéo nous vouent à l'enfer : « *Les musulmans humiliés du monde entier doivent s'unir pour mener la guerre sainte... Nous devons arracher notre jeunesse des mains de la juiverie internationale et des croisés de tous les pays... Pour l'islam nous vivons, pour l'islam nous mourrons...* » Les images de leur propagande mélangent les Afghans et les Bosniaques, le GIA et le Vatican. Elles montrent Jean Paul II pour proclamer : « *La croix nous barre le chemin, alors ne demande pas d'où vient la destruction et l'incendie...* »

Quand on lui demande pourquoi ses frères d'Algérie tuent « *les mécréants* », M. Tarek Maaroufi, prêcheur belge d'origine tunisienne, hésite cinq secondes avant de se référer à un ouvrage théologique... de l'an 1350. Quand on insiste pour savoir s'il juge « *légitime* » d'assassiner des religieux chrétiens, il hésite huit secondes : « *Je ne peux pas répondre à cette question ; je n'ai pas eu le temps de faire des recherches à ce sujet...* » Théologiens de bazar, choc des incultures, misère de l'ignorance... Pauvre Ridwane ! Quel Galilée mettra l'islam d'Imane sur la voie d'une Renaissance ? Et nous ? Quelle foi diffuserons-nous dans nos propres cassettes ?

La mort d'une peine

Dans un document fort, « Le Sens de l'Histoire » relate l'âpre et lent combat que fut celui, au nom de la conscience, de l'abolition de la peine de mort

LA BANDE-SON fait silence. Un corps tombe, incomplet, dans la malle en osier. Un corps qu'on a coupé en deux. Un corps et un regard de condamné. Un prisonnier qu'on emmenait, une chemise blanche abaissée, un corps qu'on allongeait. On crut voir la mort figée, une mort annoncée. Et puis soudain, frôlant le couperet, les images se sont mises à bouger. Ensuite, un homme parle. Quarante-deux ans plus tard. Il a les sourcils épais, le verbe haut. Il est avocat, garde des sceaux, nouveau ministre de la justice. Les images sont maintenant celles d'un Hémicycle en couleurs. Il dit : « *J'ai l'honneur de demander à l'Assemblée nationale d'abolir la peine de mort.* »

Dans le sillage de la dernière exécution publique – celle du sextuple meurtrier Eugène Weidmann en 1939, à Versailles, par le bourreau Desfourneaux –, le document de Jean-Noël Jeanneney et Olivier Duhamel retrace pas à pas l'âpre et lent combat que fut celui, au nom de la République, de l'abolition de la peine de mort. Les images plongent dans l'obscurité de temps anciens, pourtant si proches et déjà oubliés, où les corps étaient brisés, torturés, par la grâce de Dieu ou de la morale publique. Châtiments corporels et capitaux, catharsis collective de sociétés secouées et cherchant réparation du trouble causé à l'ordre social.

Puis les images remontent à la lumière et parviennent à ce point ultime de l'automne 1981 où, à force de travail sur la conscience des hommes, la peine capitale tomba



aux oubliettes des châtiments. « *Les Français arrivent tard à tout*, disait Voltaire, *mais enfin ils arrivent.* » Tout y est. Les larmes et le sang, la haine et la raison.

« CIRCONSTANCE ABSOLUE »

On y voit la foule en harangue réclamant hier vengeance en Belgique, comme aujourd'hui, pour certains, à Boulogne. On y parle de la décollation de Louis XVI, décapitation de la royauté, ciment de la République. On y explique comment la peine capitale s'est transmise aux pays des droits de l'homme comme un bien de famille, que l'on exposait avant-hier au grand jour puis hier au soir, par pudeur, à huis-clos. On y entend aussi la voix étrangement étranglée d'un ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, confessant s'être senti, lors du rejet de la grâce de Christian Ranucci, en 1976, « *le gardien de la justice dans la collectivité nationale française* ».

Mais la force du document de La Cinquième est de nous faire emprunter le chemin de l'homme de l'abolition. Robert Badinter parle. En mots simples, puisant au fond de lui la triple vérité qui fut énoncée au XVIIIe siècle sur des arguments juridico-philosophiques dérivés de la théorie du contrat par le juriste italien Cesare Beccaria : la peine de mort est illégitime, l'Etat n'a pas le droit de tuer ses concitoyens parce que ceux-ci ne peuvent lui avoir délégué ce droit, elle est inutile parce qu'elle n'a jamais empêché les crimes.

Il faut entendre la voix de l'ancien garde des sceaux évoquer la mort dans les prétoires, cet « *animal invisible qui respire* » et qui rode. L'entendre rappeler son combat qui, par un coup du destin et par deux fois, le ramena aux assises de Troyes : l'échec de Buffet-Bontems, puis la plaidoirie pour Patrick Henry, qui fit d'un condamné à mort un condamné à vie.

Pierre Georges, dans ces colonnes, y racontait, voici vingt ans, « *le souffle prodigieux qui inversa la séance d'un procès pour en changer le dénouement apparu inexorable* ». Comment six hommes et trois femmes, dont un tiers en pleurs à écouter l'avocat plaider contre la peine capitale, et uniquement contre elle, eurent « *la raison et le courage d'accorder à celui qui n'en méritait guère, et n'en voulait aucune, le bénéfice de la circonstance absolue : celle d'être un homme. Malgré tout et malgré lui.* » Car l'horreur des crimes est ainsi. En son miroir, elle force aussi l'homme, elle l'oblige à accepter en lui sa part inavouable d'inhumanité.

Jean-Michel Dumay

★ « Les Grandes Batailles de la République » : *La Peine de mort*, La Cinquième, dimanche 2 mars à 16 h 55.

VENDREDI 28 FÉVRIER

TF 1

20.45

PARLEZ-MOI D'AMOUR
Divertissement présenté par Julien Courbet (125 min). 793488
Déclarations d'amour sur cassettes vidéo ...

22.50

SANS AUCUN DOUTE
Magazine présenté par Julien Courbet. Sport : devenir une star : rêve ou cauchemar ? Invités : Nathalie Simon. Avec Marie Lecoq, maître Didier Bergès (110 min). 2424138

0.40 Attachez vos ceintures. Série. [2/13] Funérailles à Palerme.

1.30 et 2.30, 3.35 TF1 nuit. 1.40 et 3.45, 4.35, 5.15 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 2.40 L'Equipe Cousteau en Amazonie. Documentaire. [4/6] Ombres fuyantes : Indiens de l'Amazonie (rediff.). 5.05 Musique. Concert (10 min).

France 2

20.55

Me DA COSTA
Meurtre sur rendez-vous. Série de Nicolas Ribowski, avec Roger Hanin, Barbara Rudnik (90 min). 364935
Pour innocenter une mère accusée d'infanticide, Me Da Costa se souvient qu'il est Navarro sur une autre chaîne.

22.30

BOUILLON DE CULTURE
Magazine. Les femmes sont-elles des patrons comme les autres ? Invités : Jean Marbœuf et Evelyne Bouix, Alain Etchegoyen, Maurice Maschino, Janine Mossuz-Lavau et Anne de Kervasdoué, Christine Chauvet (65 min). 2160770

23.35 Journal, Bourse, Météo.
23.45 Plateau Ciné-Club.
23.50 ▶ Alexandrie, pourquoi ? ■■ Film de Youssef Chahine (1978, v.o., 125 min). 93824916

2.25 Envoyé spécial (rediff.). 5.30 De singe en singe. Quels drôles de nez ! (30 min).

France 3

20.50

THALASSA
Présenté par Georges Pernoud. L'île aux poissons (60 min). 7589461
Chittagong, la deuxième ville du Bangladesh, est devenue l'une des plaques tournantes du commerce du poisson grâce à la qualité de sa production.

21.50

FAUT PAS RÊVER
Magazine présenté par Sylvain Augier. Invité : Georges Charpak. Ethiopie : le fils prodigue ; France : le plateau de Bure ; Inde : cache caste (60 min). 5295225

22.50 Journal, Météo.
23.20 Comment ça va ? Voyage en anesthésie (55 min). 6198577

0.15 Libre court. Proposé Court métrage : Mon papa d'Amérique. 0.25 Vivre avec... Magazine (rediff.). 0.45 Matlock. Série. [2/2] La puissance de l'argent. 1.35 Musique graffiti. Magazine. Los Divinos : Placido Domingo et l'orchestre de Madrid, "*Farruca*" de Antonio Marquez. Ballet national espagnol, "*Jota*", "*El sombrero de tres Picos*" de Manuel de Falla et Picasso (20 min).

Arte

20.45

LE ROI MAGIQUE
Téléfilm de Peter Smith, avec John Bowe, Jill Baker (60 min). 7532732
Dans une famille apparemment sans histoires, la maladie de l'un des deux enfants souffrant d'anorexie révèle un douloureux secret. Le garçon subirait des sévices sexuels répétés de la part de son père. Une enquête difficile commence...

21.45

GRAND FORMAT : SOUVENIRS ET RÊVES DU PAYS MASAÏ
Documentaire de Melissa Llewelyn-Davies (1992, 95 min). 3862393
L'anthropologue britannique Melissa Llewelyn-Davies, qui a partagé de nombreux mois, la vie des Masaï du Kenya, retrace l'évolution de toute une société.

23.20 L'An 01 ■ Film de Jacques Doillon, Alain Resnais et Jean Rouch (1972, N., 85 min). 9823374
0.45 Le Dessous des cartes. Magazine. Chronique géopolitique. L'Empire éclaté. (rediff.).
0.55 Sapho. Téléfilm de Serge Moati, avec Mireille Darc (rediff., 100 min). 99288604
2.35 La Panthère rose (rediff., 30 min).

M 6

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Le pré où je suis mort O. Série (65 min). 434022
Episode inédit. Pour démanteler un présumé trafic d'armes, le FBI perquisitionne dans un temple, lieu de culte d'une religion adepte de la réincarnation.

21.50

OPHÉLIE SHOW
Divertissement présenté par Ophélie Winter. Invités : Tonton David, Spice Girls, Axelle Red, Marc Lavoine, Carole Frédéricks, Tribal Jam, Les Innocents, Elie Semoun, José Garcia, Sophie Tellier, Chico et les Gypsies (105 min). 1587206

23.35 L'Impensable Suspect. Téléfilm Δ de Roy Campanella (100 min). 9460393

1.15 Best of groove. 2.15 Jazz 6 (rediff.). 3.10 Fréquenstar. Elton John (rediff.). 4.00 Barbra Streisand. Documentaire. 4.55 E = M 6 (rediff.). 5.15 Culture pub (rediff.). 5.40 Mister Biz (rediff., 25 min).

Canal +

20.35

L'AMOUR EN EMBUSCADE
Téléfilm de Carl Schultz, avec Grant Piro (95 min). 568393

22.10 Caméra sauvage. Documentaire. Ituri, la forêt des éléphants (rediff., 45 min). 9351732
22.55 Flash d'information.

23.00

QUIZ SHOW ■
Film de Robert Redford, avec John Turturro, Rob Morrow (1994, 127 min). 5062490
Robert Redford a réalisé un film à prétexte sociologique dramatiquement bien conduit.

1.10 Maciste, l'homme le plus fort du monde ■ Film d'Antonio Leonviola (1961, v.o., 100 min). 1620178
2.50 Swimming with Sharks ■■ Film de George Huang (1995, v.o., 90 min). 3732536

Radio

France-Culture

20.30 Le Banquet. Conversations philosophiques. L'enfant.
21.32 Black and Blue. Le Roi était-il nu ? (pour saluer King Oliver).
22.40 Nuits magnétiques. Bizarre.

0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de Michel Cournot. 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Jaime Plana et son orchestre. Bernard Delettre. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert franco-allemand. En direct de la salle Pleyel à Paris, Maîtrise de Radio-France, par le Chœur de Radio-France et l'Orchestre philharmonique de Radio-France, Dir. Yutaka Sado. Karita Mattila (soprano). Œuvres de Bernstein : Candide (ouverture), Fancy free (trois danses), West Side Story (danses symphoniques), Symphonie nº 3 (Kaddish).
22.30 Musique pluriel. Présences 97. Œuvres de Fineberg.
23.07 Miroir du siècle. Œuvres de Bitsch, Pascal.

0.00 Jazz-club. Concert enregistré le 17 janvier au Duc des Lombards à Paris. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Francis Poulenc. Concert champêtre pour clavecin et orchestre de Poulenc : Œuvres de Debussy ; Chabrier, Satie, Stravinsky, Poulenc, Boulez.

22.40 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). Œuvres de Marais, Couperin, Leclair, Charpentier. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Un château au soleil. Feuilleton [5/6].
21.00 Bon week-end (RTBF du 13/01/97).
21.55 La Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Taratata. Spécial Blues. Invités : Jean-Jacques Milteau, Patrice Verbeke, Dick Rivers (France 2 du 27/02/97).
23.45 Ça cartonne. Invité : Roch Voisine.

Planète

20.35 Spitfire.
21.25 Le Général Mac Arthur.
22.15 La Vie privée des dauphins.
23.10 Maroc, corps et âmes. [9/11] Airs en terre berbère : vibrations en haut-Atlas.
23.40 Hospital (85 min).

Animaux

20.30 et 2.30 L'Oasis des glaces.
21.00 Monde sauvage. Les tortues de mer.
21.30 et 0.30 La Vie des zoos.
22.00 Le Challenge des éléphants.
23.00 Faune ibérique. Les cigognes.
23.30 Faune vénézuélienne. L'Eden perdu.
0.00 Monde sauvage. La savane africaine.

Paris Première

20.00 et 0.40 20 h Paris Première.
21.00 Un siècle de chansons. [4/4] 1969-1980 : les années 70.
21.50 et 1.45 Le J.T.S.
22.20 La Traviata. Opéra de Giuseppe Verdi, par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Bernard Haitink (140 min). 29002886

France Supervision

20.30 Cap'tain Café.
21.25 John Cale. Enregistré aux Séquencielles de Lyon (65 min). 82443729
22.30 Trait pour trait. De Lucie à l'homme du 20e siècle.
22.55 La Légende des sciences. Ouvrir.

Ciné Cinéfil

20.30 Aux yeux du souvenir ■ Film de Jean Delannoy (1948, N., 110 min) 5022022
22.15 Les Amoureux (Gli Innamorati) ■■ Film de Mauro Bolognini (1955, N., v.o., 85 min). 4238190
23.40 Citizen Kane ■■■ Film d'Orson Welles (1940, N., v.o., 115 min). 13583751

Ciné Cinémas

21.00 Rambo 3 Film de Peter Mac Donald (1988, 100 min). 51025003
22.40 Même les cowgirls ont du vague à l'âme ■■ Film de Gus Van Sant (1992, v.o., 95 min). 30823751

Série Club

20.45 Au-delà du réel, l'aventure continue. L'assaut.
21.35 et 1.30 Le Gerfaut.
22.30 Zéro un Londres. Il court, il court le diamant.
23.00 Ellery Queen. A plume et à sang. Les aventures du faucon noir.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Rien ne va plus dans la nursery.
0.40 Au-delà du réel. Les héritiers.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek. Les mines de Horta.
21.20 The New Statesman. L'irrésistible ascension d'Alan B. Stard.
21.45 Nights.
22.20 Chronique du front.
22.25 Dream On. Coupable soirée.
22.55 Seinfeld. Le garagiste fou.
23.20 Top Bab.
0.00 La Semaine sur Jimmy.
0.10 New York Police Blues. Moby Greg.

Festival

20.00 Le Voyageur. Série. Le verdict.
20.30 Le Chevalier de Maison Rouge. Série.
23.15 Intrigues. Folies douces. Téléfilm de Maurice Ronet, avec Maurice Ronet (50 min). 51848577

Téva

20.55 Nos meilleures années. Où sommes nous ? La première sortie de Nancy.
22.30 Murphy Brown. Série. Dur dur d'avoir un bébé.
23.00 Chanel Chanel.
0.30 Coppélia. Ballet de Roland Petit d'après Hoffmann, C. Nuitter et Saint-Léon. Musique de Léo Delibes (80 min). 508048246

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique d'André Bercoff. Mémoire de palace.
20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Carnet de route. Magazine. Ontario et Nouvelle-Zélande.
22.35 L'Heure de partir. Magazine. Le Québec (55 min).

Eurosport

14.00 Tennis. En direct. Tournoi de Milan (5e jour) (240 min). 60738867
18.00 Ski spécial. Magazine.
20.30 Tennis. En direct. Tournoi de Milan (90 min). 882664
22.00 Equitation. En direct. Coupe du monde Volvo. Tour préliminaire de sauts d'obstacles à Paris-Bercy (90 min). 418003

Muzzik

19.40 El cabrero.
20.20 Ars musica. Corelli : *Concerti Grossi opus 6.*
21.00 Astortango. Récitals. Daniel Piazzolla et son Octuor. Enregistré au théâtre de l'Opéra de Buenos Aires 15 juin 96.
21.55 Astor Piazzolla. Concert. Tango Nuevo (50 min). 5384312
22.45 Astor Piazzolla. Concert. Enregistré au Festival de Jazz de Montréal (60 min). 2739683
23.45 Voix bulgares : le mystère.
0.20 The London Sinfonietta : musique du XXe siècle. Concert enregistré à l'Opéra Royal du Covent Garden (130 min). 1186062

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline (45 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 0.10 Analysis. 19.45 et 21.15, 0.15 Eurozoom. 20.10 et 23.15 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 21.40, 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Mag P.E. 21.45 Artissimo. 21.50 Visa. 22.15 et 1.45 Economia. 22.50 et 23.20, 0.20, 1.20 International. 0.40 Cinema. 0.50 Media. 1.50 Analysis (10 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 23.15 L'Homme du jour 19.56 et 20.56, 21.56, 1.12 Bourse. 21.10 Culture. 21.26 Cinéma. 22.10 Médias. 22.30 Journal de l'économie. 23.00 Journal du monde. 23.40 et 0.40 Sports. 0.15 Le Débat (25 min).

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les Irlandais acquièrent le droit au divorce

Tout en faisant état d'une loi qui marque le recul de l'influence du clergé catholique, la presse quotidienne, favorable au texte voté fin 1996, évite de relancer la polémique

DEPUIS jeudi 27 février, le divorce est enfin légal en République d'Irlande. Quinze mois après un référendum gagné de justesse – avec seulement 9 000 voix de majorité –, l'événement ne soulève plus de polémique. Ainsi, l'*Irish Press* de Belfast titre, en page intérieure : « *Le divorce est légal à partir d'aujourd'hui dans la République* » et l'*Irish Independent* de Dublin, « *Les premiers jugements de divorce seront prêts dans quatre semaines* ». En novembre 1995, la campagne électorale avait été des plus tendues, car le clergé catholique avait pesé de tout son poids pour faire échouer le référendum. L'*Irish News* rappelle que le recours des irréductibles opposants au divorce auprès de la Cour suprême a retardé l'application du texte, qui n'a été voté qu'à la fin de 1996. Selon l'*Independent*, « *les premiers postulants à la nouvelle loi sur le divorce pourraient obtenir leur jugement d'ici quatre semaines* ». « *Mais*, ajoute le quotidien, *un ancien dirigeant du Groupe d'action pour le divorce affirme qu'un déluge de demandes de divorce est exclu, les couples séparés adoptant une attitude de* « wait and see » *jusqu'à ce que les difficultés juridiques initiales soient aplanies* [...] *Le ministre de la justice, Nora Owen, a fait savoir qu'elle suivrait de près l'effet de la nouvelle législation sur l'emploi du temps des tribunaux.* »

Pour le moment, seules 1 060 demandes ont été présentées au bureau d'assistance judiciaire parmi les 90 000 personnes séparées. Les

Irish Independent
Emergency plan to avert prison crisis

autres devront payer entre 1 000 et 5 000 livres irlandaises (de 9 000 à 45 000 francs), selon la difficulté des cas. D'autant que la loi est très restrictive, comme le rappelle l'*Irish News* : « *Les couples demandeurs doivent avoir vécu séparés pendant au moins quatre années au cours des cinq précédentes* [...], *remplir des formulaires indiquant dans le détail l'ensemble de leurs biens* [...] *et avoir pris des dispositions pour le sort des enfants et des conjoints* » (en fait, de l'épouse sans ressources). Plusieurs nouveaux juges ont été nommés, des séminaires organisés pour que les hommes de loi se familiarisent avec une pratique ailleurs commune depuis longtemps. A l'époque du référendum, les partisans du changement avaient expliqué que l'interdiction du divorce favorisait le concubinage de ceux qui n'avaient pas les moyens d'obtenir un jugement à l'étranger et de s'y remarier. Le moins que l'on puisse dire est que la nouvelle loi ne favorisera guère un libertinage dont on menaçait à l'époque les Irlandais. Bien qu'acquise d'un cheveu, la loi semble déjà entrée dans les mœurs.

Patrice de Beer

DANS LA PRESSE

FRANCE-SOIR
Bernard Morrot

■ Puisqu'il paraît que les Français naviguent entre anarchie et frustration, rebelles à l'Etat mais avides de repères où arrimer leur désarroi, proposons-leur une raison d'espérer : la justice. Exactement celle que vient de rendre le tribunal correctionnel de Poitiers en faveur de cette dame qui avait volé pour mieux nourrir sa nichée : en la relaxant, les magistrats poitevins ont remporté une victoire au moins aussi capitale que celle de Charles Martel qui, dans les parages, endigua jadis la vague sarrasine. Il a fallu à ces juges une conscience professionnelle en fer forgé pour aller déterrer cet « *état de nécessité* » qui réduit à néant l'infraction de vol lorsqu'elle est imputée à des gens par trop démunis.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Au moment de tirer les premiers enseignements de ce débat parlementaire sur la loi Debré, il faut en distinguer les effets techniques, psychologiques et politiques. Les sondages l'attestent, le gouvernement et sa majorité se sortent plutôt bien de cet épisode. Paradoxalement, le réveil des intellectuels et la tardive offensive de la gauche ont servi leur dessein. D'une part, ils ont réduit Matignon à désavouer le ministre de l'intérieur cantonné dans le rôle du méchant, à modifier l'article de sa loi qui avait suscité l'émotion et à donner l'impression de la modération. D'autre part, la théâtralisation de fait de ce débat a permis à Alain Juppé de démontrer qu'il tenait bon dans la bourrasque et refusait de céder sur l'essentiel. Il a pu ainsi affirmer sa détermination. L'effet politique est doublement bénéfique pour le premier ministre : il a rassuré un électorat droitier, habité par la peur de l'immigration sans s'aliéner un électorat centriste, attaché à l'humanisme républicain.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ *Les étranges pratiques du BTP* sont immémoriales. Depuis des décennies, la course aux marchés de construction et d'équipement est entachée de tricheries et de ficelles plus ou moins légales, et bien souvent moins que plus. Tous ne sont pas malhonnêtes, bien sûr, et en cherchant bien, on trouvera sûrement dans ce monde de virilité bâtisseuse des hommes francs du collier, au curriculum droit comme un fil à plomb, à moins qu'ils ne soient particulièrement... bétonnés. Mais pour un juste, combien de professionnels de la commission occulte ? Combien de champions de l'appel d'offres truqué ? Dans sa curiosité méthodique, la *justice monte* à l'assaut de la forteresse Bouygues. Pour être franc, il était temps.

EN VUE

■ L'ex-roi **Michel de Roumanie**, actuellement en visite dans son pays natal (voir *Le Monde* du *27 février*), a retrouvé intacts son appartement de Bucarest et tous les objets qui le meublaient quand il quitta la ville, il y a près de *cinquante ans*. A l'exception de la table sur laquelle, le 30 décembre 1947, il signa son abdication, et qui est exposée, depuis 1991, dans un musée de la capitale.

■ Les carabins sont les principaux acheteurs des dizaines de corps et des centaines de bras ou de jambes qui disparaissent, chaque mois, des cimetières du Caire. « *Car*, explique **Amine Tantaoui**, directeur du département de *gynécologie à la faculté de* médecine de Tanta, *les universités égyptiennes n'ont pas les moyens d'acheter des mannequins, et les étudiants sont obligés de se procurer chez les fossoyeurs des corps fraîchement mis en terre* ». Les professeurs eux-mêmes en sont parfois réduits à ce trafic. La police vient de saisir dix-sept cadavres plongés dans le formol, chez un médecin du Caire qui donnait des cours privés à son domicile.

■ L'Eglise veut faciliter aux catholiques divorcés et remariés la « *nullité* » de leur précédente union, en éclairant « *tous ceux qui ont une raison pour annuler leur mariage mais qui ne la connaissent pas* ». « *Il y en a tant de possibles*, a précisé le **Père Fernando Rodriguez**, porte-parole du conseil pontifical, *dont le fidèle n'est pas informé et que le prêtre ami peut lui indiquer.* »

■ D'après **Kalel Djoumabaïev**, le spécialiste des yacks au ministère de l'agriculture du Kirghizstan, le cheptel du pays est passé de 57 000 têtes en 1990 à 27 000 aujourd'hui. « *Pourtant*, explique **Guennadi Vorobiov**, de l'institut de zoologie de Bichkek, *le seul travail qu'ils demandent, c'est qu'on les traie et qu'on les abatte.* » Résistant à l'altitude, apprivoisé par l'homme il y a cinq mille ans, le yack, puissante bête de somme, pesant de 450 à 700 kilos, peut atteindre trois mètres du museau au coccyx.

■ Le capitaine de la police anti-drogue péruvienne, **Luis Otoya**, a été condamné, à Lima, mercredi 26 février, à douze ans de prison pour avoir tenté d'expédier des centaines de kilos de cocaïne vers New York. Luis Otoya était surnommé « *l'Incorruptible* ».

■ La reine **Elizabeth II** doit inaugurer prochainement un « *site royal britannique* » sur Internet. « *Ce site est une part importante de notre travail d'information, qui rendra la monarchie plus accessible* », a expliqué un porte-parole de Buckingham Palace. Pour l'heure, le *Daily Mirror* affirme que si le prince **Andrew** veut bien héberger « *temporairement* » son ancienne épouse, la duchesse d'York, **Sarah Ferguson**, criblée de dettes, c'est à condition qu'elle habite l'appartement du majordome. De son côté, la **princesse Diana** est poursuivie en justice par sa femme *de ménage pour licenciement* abusif. Malgré deux rencontres avec la princesse, **Sylvia McDermott**, l'employée, qui ne *donnait apparemment pas* satisfaction, a refusé tout accord à l'amiable et réclame une réintégration dans sa fonction : l'époussetage.

SAMEDI 1er MARS

TF 1

16.35 Vidéo gag.
16.50 Football. *En direct. Coupe de France.* 8e de finale : Girondins de Bordeaux - A.S. Cannes (130 min). 97944438
19.00 Beverly Hills. Série.
19.55 Comme une intuition.
20.00 Journal, Tiercé, Météo, Point course du Vendée Globe.

20.45

DRÔLE DE JEU
Divertissement proposé et animé par Lagaf'. Invités : C. Jérôme, Dorothée, Le Festival, Robles, Popeck, Julien Lepers, Lova Moor, Jean Roucas (140 min). 323826
Les invités sont soumis à six épreuves sur leurs connaissances comiques.

23.05

HOLLYWOOD NIGHT
Un gratte-ciel en otage. Téléfilm O de Raymond Martino, avec Anna Nicole Smith, Charles Huber (105 min). 4741248
Une jeune femme, pilote d'hélicoptère, doit libérer un groupe d'otages prisonniers de dangereux mercenaires dans un gratte-ciel...
0.50 et 1.25, 2.25, 3.05, 4.05 TF 1 nuit.
1.00 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff., 25 min). 5897937
1.35 et 2.35, 3.15, 4.15, 4.55 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 4.45 Musique. Concert (10 min).

France 2

16.00 Tournoi des Cinq Nations. En direct. Angleterre - France (105 min). 6884248 *17.45 En direct.* Ecosse - Irlande (65 min). 8789975
18.50 Télé qua non.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval !, Météo.

20.50

LE CŒUR AU SHOW
Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Invités : Gilbert Montagné, Nelson Montfort, Pascal Brunner, Laurent Romejko, William Leymergie, Didier Derlich, Sylvain Augier, Mungo Jerry... (135 min). 53471739

23.05

SURPRISE SUR PRISE EN RAPPEL
Divertissement présenté par Georges Beller (70 min). 2605449
0.15 Journal, Bourse, Météo.
0.30 Troisième mi-temps. Magazine.
1.20 ▶ La 25e heure. Magazine. Voisins ou ennemis ?, de Nissim Mossek (65 min). 4765260
2.25 Bouillon de culture (rediff.). 3.30 Pyramide (rediff.). 4.00 Rapport du Loto (rediff.). 4.05 La Compète. 4.30 Taratata (rediff., 95 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Le Condor*, d'Adalbert Stifter.
18.55 Le 19-20 de l'information. *19.10 Journal régional.*
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LA PARENTHÈSE
Téléfilm de Jean-Louis Benoît, avec Philippe Volter (90 min). 621081
Un jeune aristocrate provincial au bord de la faillite, sur le point de se marier par intérêt, fait la connaissance d'une ravissante Parisienne...

22.20

LES BRÛLURES DE L'HISTOIRE
Documentaire. Carlos, terroriste sans frontières (65 min). 9813420
Né en 1949, fils d'un riche spéculateur immobilier, Carlos, révolutionnaire convaincu, entre en 1970 au FPLP. Envoyé en Europe, il coordonne les groupes terroristes.
23.25 Journal, Météo.
23.50 Portrait de Deng Xiaoping. Documentaire (55 min). 959442
0.45 Matlock. Série. 1.35 Musique graffiti. Magazine. Ballades op. 116, de Johannes Brahms, par Eugeny Kissin, au piano (30 min).

La Cinquième

18.00 De père en fils. La France et ses étrangers.
18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 et 2.35 Lee Evans. Série [3/5].
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 1er mars 1947. Apartheid en Afrique du Sud.
20.15 Le Dessous des cartes. Quelles lignes de *fracture au XXIe siècle ?*
20.30 8 1/2 journal.

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : ISLANDE : L'AUTOCAR DU PÔLE
Documentaire de Ralph Christians (1994, 40 min). 2598975
Depuis 1974, un ruban de bitume relie Reykjavik, la capitale, aux régions désolées du sud de l'Islande. Un autocar quotidien charge voyageurs et objets dignes d'un inventaire à la Prévert...

21.25

FRÈRES
Téléfilm d'Olivier Dahan, avec Nabil El Bouhairi, Véronique Octon (65 min). 3738159
Dernier épisode de la collection "Tous les garçons et les filles de leur âge".
22.30 Metropolis. Magazine. Bernard Frank ; Tous les savoirs du monde ; André Kertesz ; Cinéma (65 min). 4837842
23.35 Music Planet : The Soul of Stax : musique au cœur de Memphis. Documentaire de Philip Priestley (60 min). 5453772
0.35 Une si jolie vallée. Téléfilm de Paul Turner, avec Philip Howe, Sara Harris-Davies (90 min). 6344192
2.05 Tracks. Magazine (rediff., 30 min). 3982173

M 6

18.05 Amicalement vôtre. Série. Formule à vendre.
19.05 Turbo, spécial 10 ans.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 87 - 97 : 10 ans de M 6.
20.40 La Chaîne qui remonte la pub. Les détournements.

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série (115 min). 402333
Après Le pré où je suis mort *diffusé hier, deux nouveaux épisodes inédits de la quatrième saison.*
L'Homme à la cigarette. *Après de discrètes recherches, Mulder a réussi à mettre la main sur des dossiers confidentiels retraçant la « carrière » de l'homme qui a souvent interféré dans ses enquêtes.*
Les Hurleurs O. *Une femme a été enlevée devant un drugstore. Des photos la montrent entourée d'apparitions qui pourraient être des fantômes.*
22.45 Dance Machine : 100 % boys. Concert enregistré à Bercy et présenté par Yves Noël, Séverine Ferrer et Michel Derennes. *(135 min).* 697913
1.00 10 ans de clips (415 min).

Canal +

▶ *En clair jusqu'à 20.35*
17.00 Intermezzo.
17.05 Les Superstars du catch.
17.55 Décode pas Bunny.
18.50 Flash d'information.
19.00 T.V. + Magazine.
20.00 Les Simpson. Série. Deux mauvais voisins.
20.30 Pas si vite.

20.35

BOXE
En direct. Championnat WBO des super-plumes : Julien Lorcy (Fr.) - Arnulfo Castillo (Mex.) ; Championnat WBC des légers : Jean-Baptiste Mendy (Fr.) - Steve Johnson (EU) (120 min). 263081
22.35 Flash d'information.

22.40

PAPARAZZO
Téléfilm d'Edward Bennett, avec Rick Cauter (79 min). 4112994
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Sexhibition. Film classé X de Kris Kramski (1990, 80 min). 7667734
1.25 Par-delà les nuages ■ ■ *Film de* Michelangelo Antonioni (1995, v.o., 110 min). 44582395
3.15 La Comédie de Dieu ■ ■ *Film* de Joao César Monteiro (1995, v.o., 160 min). 13781444

Radio

France-Culture

20.45 Fiction. Deux textes de Jacques Jouet. 20.45 On ne joue pas ! ; *21.05 Monsieur Frankenstein.*
22.35 Musique : Opus. La musique, tremplin social. *L'Association Cesare ; Campus* Terrain d'Entente ; La Casa Musicale.
0.05 Tard dans la nuit. La morte amoureuse, de Théophile Gautier. 0.55 Chronique du bout des heures. *1.00 Les Nuits de France Culture* (rediff.).

France-Musique

19.30 Opéra. En direct du Metropolitan Opera à New York. Œuvre de Verdi : Aïda. Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New York, dir. Adam *Fischer. Sharon Sweet :* Aïda, Stefania Toczyska : Amneris.
23.30 *Le Bel Aujourd'hui.* Festival Présences 97. Œuvres de Giner, Francesconi, Berio.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Lord Byron. Manfred, ouverture op. 115, de Schumann, par l'Orchestre Philharmonique de Berlin. *Manfred*, de Nietzsche. Tasso, lamento e trionfo, de Liszt, par l'Orchestre *Philharmonique de Londres.* 2 Lieder, de Wolf. 3 Mélodies, de Rimski-Korsakov. Préludes du Corsaire et d'I Due Foscari, de Verdi. Harold en Italie, de Berlioz, par l'Orchestre Symphonique de Londres. Œuvre de Schoenberg.
22.45 Da Capo. Œuvres de Schubert.
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 R. G. Série. Bêtes et méchants.
21.30 Télécinéma.
21.55 La Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Questions pour un champion. (115 min).

Planète

20.35 Jean-Louis Barrault, un homme de théâtre.
21.30 Baroud de dromadaire.
22.00 15 jours sur *Planète*.
22.25 Youssou N'Dour, l'étoile de la Médina avec Peter Gabriel.
23.15 Spitfire.
0.05 Le Général Mac Arthur.
0.55 La Vie privée des dauphins (55 min).

Animaux

20.00 et 2.00 Tout pour le toutou.
21.00 Monde sauvage. Enchantement sous-marin.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 Les Animaux australiens.
23.00 Vie sauvage. *Les animaux de l'Arctique.*
23.30 L'Epagneul.
0.00 Monde sauvage. Survivre ou mourir.
0.30 La Vie des zoos (30 min).

Paris Première

20.30 Jumping de Bercy. En direct. Depuis le POPB (150 min). 2693915
23.00 Nova.
23.55 Idées et Maison.
0.50 La Semaine du J.T.S.
1.15 Stars en stock. Dustin Hoffmann.

France Supervision

20.30 Verklärte Nacht op. 4. Concert enregistré au palais Walewski en Pologne (100 min). 48168913
22.10 Cap'tain Café.
23.05 Sortie de nuit.
0.05 Mick Taylor en concert (55 min). 81533598
1.00 Pilote. Portrait d'Olivier Panis, pilote de formule 1.

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club. Robert Hossein.
22.05 Classic Hollywood.
23.00 L'Eléphant de la jungle ■ ■ Film de Robert Flaherty et Zoltan Korda (1935, N., v.o., 80 min). 6913807
0.20 Saratoga ■ Film de Jack Conway (1937, N., v.o., 95 min). 85226772
1.55 Jusqu'au dernier ■ Film de Pierre Billon (1956, N., 85 min). 20288111

Ciné Cinémas

20.30 L'Ile. Téléfilm de François Leterrier, avec Bruno Cremer (95 min). 6330807
22.05 Ciné-cinécourt. Invité : Tran Anh Hung.
23.15 Impromptu ■ Film de James Lapine (1991, 105 min). 65678352

Série Club

19.55 Highlander. Le fils prodigue.
20.45 La Caverne de la Rose d'Or. Téléfilm de Gianni Romoli et Francesca Melandri [1/2].
22.20 Code Quantum. *L'ouragan.*
23.10 Les Aventures du jeune Indiana Jones. Londres, mai 1916.
0.00 Mission impossible. Nitro (45 min).

Canal Jimmy

21.00 V.R.5. La cryogénie.
21.45 Friends. Celui qui attrape la varicelle.
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ? Pierre Palmade.
23.15 Le Fugitif. Au grand large.
0.05 Motor Trend.
0.30 Seinfeld. Le garagiste fou.
0.55 Star Trek : *The Next Generation.* Data et Lore (45 min).

Festival

20.30 Haute-tension. Dossier mortel. Téléfilm de José Maria Sanchez, avec Vanessa Gravina (95 min). 26536984
22.05 V comme Vengeance. La tendresse de l'araignée. Téléfilm de Paul Vecchiali, avec Bernadette Lafont (90 min). 34587772
23.35 Le Voyageur. *L'entraîneur (25 min).*

Téva

20.55 Femmes *dans le monde* (55 min). 508211401
21.50 Le Passé évanoui. Téléfilm de Larry Elikann, avec Lindsay Wagner (90 min). 501938642

Voyage

21.00 Suivez le guide. Magazine. Les tortues ; *Les Fens ; Le Maroc.*
22.55 Chronique d'André Bercoff. Mémoire de palace.
23.00 Carnet de route. Magazine. Ontario et Nouvelle-Zélande.
23.25 Chronique de Jacques Lanzmann. Partir.
0.05 Rough Guide. Porto Rico (30 min).

Eurosport

10.25 Ski nordique. En direct. Championnats du monde. Ski de fond : 30 km dames style classique (55 min). 1822371
11.20 Ski alpin. En direct. *Coupe du monde.* Descente messieurs à Kvitfjell (85 min). 9086555
13.15 Ski artistique. En direct. Coupe du monde (9e manche) (45 min). 5997401
14.00 Tennis. En direct. Tournoi de Milan (1re demi-finale) (120 min). 797739
17.00 Football. En direct. Coupe de France (8e de finale) (120 min). 711791
19.55 *Basket-ball. En direct.* Championnat de Pro A (11e journée retour) *(125 min).* 1875913
22.00 Patinage artistique. Finale de la Champions Series à Hamilton.
0.00 Tennis. Tournoi de Milan (2e demi-finale).

Muzzik

20.05 Symphonie no 3 de Beethoven dirigée par F. Brüggen. Concert (55 min). 307468
21.00 Divas.
22.00 Le Barbier de Séville. Opéra de Giacchino Rossini. Dir. Alberto Zedda (160 min). 85881401

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Business this Week. 20.30 Computer Connection. 21.00 Larry King Live. 22.00 World News. 22.30 Best of Insight. 23.00 Early Prime. 23.30 World Sport. 0.00 World View (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.25 Cinema. 19.45 et 22.45 Correspondent. 20.30 et 0.30 Prisma. 21.10 et 22.15 Sport. 21.20 et 1.40 Style. 21.50 Mag R. E. 23.15 Alpe Adria. 23.45 et 1.46 Business Weekly (35 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 La Bourse... et votre argent. 19.45 et 0.15 Box office. 20.13 Nautisme. 20.38 et 21.56, 23.12, 0.12 Reportages. 20.40 et 0.45 Emploi. 20.56 Découvertes. 21.10 Ça c'est passé cette semaine. 21.26 Automobile. 21.40 D'une semaine l'autre. 22.12 Place aux livres. 22.45 Vivre avec. 23.15 Press club (15 min).

LES CODES DU CSA

O *Accord parental souhaitable.*
△ *Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.*
□ *Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.*

Les films sur les chaînes européennes

TSR

20.35 Retour vers le futur. Film de Robert Zemeckis (1984, 115 min), avec Michael J. Fox. *Science-fiction.*
0.40 L'Exorciste 2 : l'hérétique. Film de John Boorman (1977, 100 min), avec Richard Burton. *Epouvante.*

Demain, dans le supplément

TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA

● Multimédia : premiers pas dans le deuxième monde.
● Télévision : profession journaliste reporter d'images.
● Radio : les nouvelles règles. Un entretien avec le patron de NRJ.

Le film de la semaine : « La Grande Bouffe », de Marco Ferreri.

Signification des symboles :
▶ *Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».*
■ *On peut voir.*
■ ■ *Ne pas manquer.*
■ ■ ■ *Chef-d'œuvre ou classique.*
◆ *Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.*

La cantine du Palais

par Pierre Georges

EH BIEN, on n'a pas tout à fait fini d'en parler de ce concept judiciaire dit de *« l'état de nécessité »* qui a conduit le tribunal correctionnel de Poitiers à relaxer une femme prévenue de vols de denrées alimentaires dans de grandes surfaces pour nourrir ses enfants.

L'affaire suit son cours. Et ce jugement intervenu le 5 février dernier – et non mercredi comme indiqué par erreur – a été, depuis, frappé d'appel. Le parquet a estimé en effet que toutes les conditions du fameux *« état de nécessité »* retenu par les magistrats n'étaient pas réunies. Au motif que les deux enfants de la prévenue mangent à la cantine de leurs écoles respectives. Ce qui, semble-t-il, n'est pas tout à fait vrai, la fille aînée de la *« voleuse »* de viande suivant un enseignement dans un établissement sans restaurant.

On pouvait imaginer que le parquet ferait appel. On l'avait imaginé d'ailleurs. Tant ce jugement, pardonnant en somme le vol de nécessité, mettait en péril l'avenir des grandes surfaces et consacrait l'idée même de libre-service poussée jusqu'à l'extrême. Mais on n'avait pas supposé que l'argument retenu puisse être celui-ci : les enfants mangeaient à la cantine !

Y-a-t-il une cantine au palais de justice de Poitiers ? Alors, elle doit bien être exceptionnelle. Ouverte, matin, midi et soir, dimanches et fêtes, vacances ou pas. Et gratuite en sus. Car sinon comment comprendre autrement cet *« état de cantine »* opposé par le parquet à *« l'état de nécessité »* retenu par les magistrats ? Mangerait-on, en bon droit, une fois par jour, les jours ouvrables ?

En fait, il fallait trouver un motif d'appel. Et d'urgence tant l'affaire est dérangeante et passionnante qui dit le vol sinon légitime, mais excusable. Cette jurisprudence exceptionnelle, – en somme la faim justifierait les moyens –, montre en quel embarras se trouve la justice déchirée entre les nécessités impérieuses de la loi et les réalités de la société.

Est-ce pur hasard ? Les trois magistrats qui ont rendu ce jugement étaient trois magistrates. Elles ont interrogé longuement la prévenue. Sur ses revenus, faibles. Sur ses dettes, inexistantes. Sur son mode de vie, sa volonté d'exercer un emploi à temps partiel pour ne pas être à la charge de la société. Sur l'éducation donnée à ses enfants. Sur ses antécédents judiciaires, néant. Et, au final, elles ont privilégié la mère contre la prévenue.

Bonne justice, justice d'émotion ? D'une certaine manière, nous sommes tous, au quotidien, des juges et des procureurs poitevins. Partagés entre la compréhension du larcin et l'évident refus d'une société du *« bon »* vol. Nous sommes tous des clients de supermarchés voyant à la fois ces gens de plus en plus nombreux qui se nourrissent sur place quand nous faisons la queue à la caisse. Nous sommes tous les témoins, au ventre plein, des faims ordinaires.

Alors, justice du cœur, comme il en est des restaurants ? Les magistrats, comme les policiers parfois, ne vivent pas sur une autre planète. Ils font avec la société qu'ils ont à juger. Et ils ne peuvent, en conscience, que passer, à l'occasion, des accommodements avec leurs propres principes.

M. Chirac saisit le Comité d'éthique sur le problème du clonage des mammifères

Il rappelle l'interdiction de ces techniques sur l'homme

LE PRÉSIDENT de la République a demandé, dans une lettre adressée jeudi 27 février, au professeur Jean-Pierre Changeux, président du Comité consultatif national d'éthique, que cette instance se saisisse des nombreuses questions soulevées par le clonage des mammifères. Voici le contenu intégral de cette lettre :

« Les travaux des chercheurs écossais publiés dans la revue spécialisée Nature *du 27 février 1997 font état pour la première fois du clonage réussi d'un mammifère adulte. Largement développés dans le monde végétal, les procédés expérimentaux du clonage chez les animaux n'avaient jusqu'alors pu être mis en œuvre avec succès que sur les amphibiens ou avec des cellules embryonnaires. Une avancée technique importante vient donc d'être réalisée par cette équipe écossaise puisque le clonage a pu être effectué à partir de cellules différenciées prélevées sur un animal adulte pour en créer un autre identique.*

» D'une grande portée sur le plan fondamental, cette expérience pourrait poser, par certaines utilisations qui peuvent en être faites, des questions éthiques de la plus haute importance pour l'Homme. Notre pays a été le premier à inscrire dans le droit positif un certain nombre de principes bioéthiques. Les lois du 29 juillet 1994, si elles ne mentionnent pas explicitement le clonage, excluent toute transformation génétique ayant pour but de modifier la descendance de la personne et toute pratique eugénique. Ces lois interdisent, en effet, non seulement l'expérimentation sur l'embryon, mais également toute conception d'embryon à des fins de recherche ou d'expérimentation.

« ÉVITER TOUT RISQUE... »

» Pour tenir compte du caractère rapidement évolutif des techniques, le texte même de ces lois prévoit qu'elles feront l'objet d'une évaluation en 1999. Les expériences réalisées par les chercheurs écossais constituant une avancée technique reconnue comme déterminante par la communauté scientifique, il m'apparaît nécessaire de s'assurer que le dispositif législatif de notre pays est totalement adapté aux nouveaux champs d'application ainsi ouverts. Je vous demande donc de procéder à une analyse complète de notre dispositif normatif et de me proposer, le cas échéant, les adaptations qui vous paraîtraient nécessaires pour éviter tout risque d'utilisation de ces techniques de clonage sur l'homme. »

L'initiative du président de la République fait suite à celle de Bill Clinton qui, dès le 24 février, avait décidé de confier à la commission consultative américaine sur la bioéthique la rédaction d'un rapport sur les conséquences éthiques du clonage (*Le Monde* du 26 février). D'autres initiatives similaires ont été prises. Jacques Santer, président de la Commission européenne, a demandé, jeudi 28 février, au groupe de conseillers pour l'éthique et la biotechnologie de l'Union européenne, dirigé par Noëlle Lenoir, de se pencher sur l'ensemble des questions soulevées par le clonage des mammifères. Une démarche similaire va être effectuée par Federico Mayor, directeur général de l'Unesco, auprès du comité international pour la bioéthique également présidé par Mme Lenoir. M. Santer a également demandé à l'ensemble de son administration de s'interroger sur les éventuelles implications et compétences de l'Union européenne dans cette découverte.

« Il n'est pas question pour l'instant de décision, nous n'en sommes qu'au stade préliminaire », a toutefois précisé un porte-parole européen, ajoutant qu'aucun délai n'avait été donné aux administrations ni au comité éthique pour répondre aux interrogations du président.

Paris et Rome réaffirment l'objectif de 1999 pour l'euro

LE PRÉSIDENT Jacques Chirac et le premier ministre italien, Romano Prodi, ont réaffirmé jeudi 27 février la volonté de leurs deux pays d'adopter la monnaie unique à la date prévue pour le début de l'Union monétaire, le 1er janvier 1999. *« Jacques Chirac a téléphoné ce matin à Romano Prodi durant une demi-heure. Ils ont parlé de l'euro et chacun a réaffirmé sa détermination à voir son pays entrer dans l'euro à la date prévue »*, a déclaré un porte-parole de l'Elysée.

Paris soutient les efforts de l'Italie pour se qualifier en 1998 lorsque la liste des pays adhérents sera arrêtée. Cette participation soulève en revanche beaucoup de craintes en Allemagne, où beaucoup redoutent que l'Italie ne soit pas vraiment prête. La Bundesbank ne fait pas mystère qu'elle préférerait que l'Union monétaire démarre uniquement avec des pays ayant fait la preuve de leur capacité à tenir une discipline budgétaire sur le long terme. Romano Prodi a indiqué jeudi devant le Sénat italien que les projections actuelles situaient le déficit budgétaire italien pour 1997 entre 3,3 % et 3,7 % du PIB, avant le collectif qui doit être adopté ces prochaines semaines pour le ramener au plafond de 3 % prévu par le traité de Maastricht.

Les sans-papiers ne manifesteront pas avec SOS-Racisme, le MRAP et la Licra

ALORS que SOS-Racisme, le MRAP et la Licra ont appelé à une manifestation nationale, dimanche 9 mars, à Paris, pour le *« retrait du projet Debré »*, la coordination des sans-papiers, qui s'est réunie jeudi 27 février, souhaite *« qu'il n'y ait qu'une seule manifestation »*. Elle appelle, avec les associations et les syndicats qui la soutiennent, ainsi que des collectifs de signataires de pétitions, comme les « 121 », à un rassemblement devant le Sénat, mardi 11 mars, date à laquelle doit être débattu, en deuxième lecture, le projet de loi sur l'immigration.

Par ailleurs, le président de Génération Ecologie, Brice Lalonde, a déclaré, jeudi 27 février sur RMC, que *« le débat a pris une allure qui n'est pas convenable : faire référence à Vichy pour caractériser le gouvernement et le premier ministre, ce n'est pas tolérable ». « C'est une erreur »* que *« le PS va payer cher »* et qui *« illustre une dérive gauchiste inquiétante »*.

Christian Prouteau nie avoir « volé » des documents classés « secret-défense »

LE PRÉFET Christian Prouteau, ancien chef de la cellule antiterroriste de l'Elysée, confirme, dans un entretien publié par *Libération* du 28 février, que les archives saisies dans un box de garage à Plaisir (Yvelines) étaient bien les siennes. *« J'étais persuadé que j'allais rebondir dans un poste, et que les dossiers sur les groupes terroristes pourraient me servir »*, indique-t-il. Dans le box, loué depuis le mois d'octobre 1995 au nom d'un de ses amis, ont été trouvés des documents classés *« secret défense »*, ainsi que des *« résumés »* de conversations de notre collaborateur Edwy Plenel – qui pourraient provenir d'écoutes *« sauvages »* (*Le Monde* du 28 février). M. Prouteau, qui n'a pas été interrogé sur cette découverte par *Libération*, se contente d'évoquer des *« dossiers [...] constitués comme ça avec à l'intérieur des notes de renseignement de la DST ou de la DGSE »*. Une information judiciaire a été ouverte pour *« vol et recel de documents classifiés ». « Je n'ai jamais volé ni divulgué de documents de l'Etat, et je n'ai même jamais menacé de m'en servir. Ma vie est foutue »*, conclut l'ex-gendarme, aujourd'hui préfet hors cadre.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 28 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	19021,60	+0,16	−4,15
Honk Kong index	13546,60	+0,04	+0,70

Tokyo Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 27/02	Var. en % 26/02	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2629,40	+1,05	+13,55
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	2176,61	+0,56	+16,15
Milan MIB 30	—	—	+1,14
Francfort Dax 30	3284,26	+1,43	+13,69
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	1703,20	+0,23	+11,44
Madrid Ibex 35	465,76	−0,54	+4,71
Amsterdam CBS	—	—	+15,54

Tirage du *Monde* daté vendredi 28 février 1997 : 524 853 exemplaires.

هكذا من الأصل